

HISTOIRE

DE PHILIPPE D'ORLÉANS

ET

DU PARTI D'ORLÉANS,

DANS SES RAPPORTS AVEC LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

HISTOIRE

DE

PHILIPPE D'ORLÉANS

ET

DU PARTI D'ORLÉANS,

DANS SES RAPPORTS AVEC LA RÉVOLUTION FRANÇAISE;

RÉDIGÉE SUR LES DOCUMENS DU TEMPS, POUR SERVIR D'INTRODUCTION
A UN OUVRAGE INÉDIT,

ET PRÉCÉDÉE DE QUELQUES RÉFLEXIONS
SUR L'HISTORIOGRAPHIE GÉNÉRALE DE CETTE ÉPOQUE.

PAR M. TOURNOIS.

PRIX : 8 FR. 50 C.

PARIS.

BOHAIRE, LIBRAIRE, BOULEVARD DES ITALIENS, 10;
AMABLE RIGAUD, GALERIE VIVIENNE, 5 ET 7;
CHARPENTIER, PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, 7.

1840

La Révolution n'a été décrite, jusqu'à ce jour, que par ses ennemis ou pour ses ennemis.

Je dis *par ses ennemis*, et j'entends la presse royaliste depuis Peltier, Montjoie, Rivarol, jusqu'à MM. Lacretelle et de Conny.

Je dis *pour ses ennemis*, et je forme cette classe de la presse opposée, c'est à dire de ceux qui, se proclamant ses amis, la jugent en ennemis : honnêtes gens que je personnifierai dans une illustration bruyante, qui retentit aujourd'hui par toutes les trompettes de la Renommée.

M. Thiers !...

Il est assez difficile d'apprécier un homme comme M. Thiers, parce que la puissance inspire ordinairement une grande sympathie, ou bien une antipa-

thie non moins grande. En général, on est injuste ou partial envers elle : je ne serai ni l'un, ni l'autre, j'espère, n'ayant point à m'occuper des récriminations de la politique. Ainsi, je ne mêlerai pas ma voix aux aboiemens de la place publique, mais je ne suivrai pas, non plus, le char du triomphateur ; car on s'éloigne des principes, en général, à proportion que l'on se rapproche des hommes : ou plutôt si je le suis, ce sera, tout au plus, à la manière de ce Romain qui le suivait, lui aussi, mais pour rappeler qu'ils étaient hommes, aux superbes conquérans de la terre.

Lorsque M. Thiers publia son Histoire de la Révolution, il était journaliste, si j'ai bonne mémoire, et même l'enfant gâté de toute la presse opposante. Je suis loin de lui en faire un reproche ; je ne remémore ce fait qu'à titre de renseignement, et par forme de transition à cette question :

Si M. Thiers eût été réduit à ses propres forces, comme d'autres, son ouvrage eût-il obtenu par lui-même un tel succès ?

Ses amis n'en doutent pas.

Eh bien, moi, j'ose en douter du fond de mon obscurité ; car si l'actualité de M. Thiers est l'un des jeux les plus brillans du sort et des révolutions, le

succès de son ouvrage est aussi l'une des conséquences forcées du même principe. Ces deux faits sont connexes : l'un dérive de l'autre. On est surpris singulièrement en songeant que sa fortune politique est fondée sur son Histoire, parce qu'on se rappelle alors que Pascal, Molière, Lafontaine, Corneille, Racine et autres génies immortels avaient à peine les miettes de sa table. Eh pourtant ! quelle distance de ces grandes ombres... à lui ! « Le style est tout l'homme, » a dit Buffon : celui de M. Thiers n'a rien de remarquable, et c'est ce qui le caractérise. M. Thiers écrit avec assez de naturel et de facilité (ce qui est un mérite incontestable), mais il n'a point de coloris dans l'expression, point de ces images saillantes qui parlent aux yeux et dont la mâle énergie révèle de l'imagination ou de la conviction. De l'imagination ! de la conviction ! M. Thiers a peu de ces choses-là ; il a de l'habileté, de la subtilité dans l'esprit, de la lucidité dans les idées, mais pas de verve, pas de poésie, bien moins encore l'accentuation des principes, et partant point de ces grandes pensées qui viennent du cœur, suivant la remarque si juste de Vauvenargue. En effet, comment pourrait-il avoir de ces pensées ? Que lui importe le triomphe de tel ou tel parti ? il est ami de tous

les partis ; le triomphe de tel ou tel personnage? Il est ami de tout le monde. Il a écrit l'Histoire de la Révolution, comme un roman, avec la même frivolité, avec la même indifférence. Épris de sa personnalité, il aime à exposer ses sensations, à prodiguer ses impressions : les détails lui plaisent tant, d'ailleurs! pareil à la fileuse, il allonge toujours la matière. Chez lui, l'écrivain est comme l'orateur, verbeux, essentiellement verbeux. Sa parole n'est pas un glaive, elle n'est qu'une plume, et cette plume a été ramassée auprès d'une borne de Juillet ; il parle, il écrit sur toute sorte de sujets avec cette loquacité brillante qu'il donne à ses amis pour de l'éloquence, et qui n'est qu'un jeu de son esprit si éminemment léger. Je ne connais personne qui soit doué d'un aussi beau talent d'éluder une difficulté, d'émettre des paroles au lieu de raisons, en un mot, de parler sans rien dire. D'un autre côté, je sais que l'on aurait mauvaise grâce à chicaner de grands personnages sur la grammaire et la syntaxe ; mais aussi pourquoi M. Thiers ne donne-t-il pas l'exemple des bienséances classiques, en sa qualité de membre de l'Académie française? Ce qu'il y a de mieux dans son ouvrage, ce sont les parties militaire, financière, traitées avec beaucoup d'exactitude d'après

les bulletins officiels, d'après les rapports des comités de finances, et qui signalent dans l'auteur les plus heureuses dispositions pour l'analyse. Je reconnaîtrai volontiers en lui une intelligence distinguée, mais non pas le génie, le *mens divinior* des anciens.

M. Thiers peut avoir beaucoup d'esprit, de talent, de connaissances; mais là sont ses colonnes d'Hercule.

Un homme de génie! c'est Bérenger, c'est Paul Courrier, c'est Cormenin, c'est M. de Lamennais, c'est M. de Châteaubriant, dont les moindres pensées s'incrustent dans la mémoire en traits de feu.

Voilà les hommes de génie de notre siècle.

Voilà des organisations héroïques.

M. Thiers n'est pas même un écrivain patriote dans le sens littéral: lui-même, d'ailleurs, n'accepterait pas une telle qualification; il a trop de jugement pour cela. Il sait mieux que personne qu'il est d'accord sur le fond avec les écrivains royalistes, et qu'entre eux et lui la forme est la seule différence. Or, comme il n'est pas de ces hommes chez qui la forme emporte le fond, je puis bien le classer parmi les écrivains royalistes: ce sera plus juste et plus analogue à sa transmutation actuelle.

Eh ! comment ne l'y mettrais-je pas lorsque je viens à songer qu'il a réédité tous les préjugés du royalisme, qu'il a monétisé toutes les calomnies du royalisme sur les hommes et les choses ? N'a-t-il pas revêtu, de sa faconde académique, les propositions, telles quelles, de tous les contre-révolutionnaires ? Ces propositions, il s'est bien gardé de les accepter dans leur crudité native : il en a supprimé seulement l'exagération, le ridicule, mais il n'a pas moins procédé par les équivalens, par voie d'insinuation. Il n'a point pris en considération les circonstances atténuantes ; sa crédulité juvénile s'est repue de faits dont une étude approfondie lui aurait démontré la fausseté. Mais son esprit est si léger qu'il est incapable d'approfondir une question quelconque; et de toutes les questions qu'il peut avoir embrassées, la Révolution française est celle qu'il possède le moins. Homme superficiel, il n'est point descendu dans le fond des choses ; il n'en a qu'effleuré la surface. Il n'a point étudié la Révolution sur les originaux ; il ne la connaît que d'après ceux qui l'ont décrite sous l'impression de leurs ressentimens particuliers. Il a la tête farcie de contes et d'anecdotes qu'il a lus dans ces contrefaçons mercantiles, appelées mémoires historiques, véritables flibustiers littéraires,

spoliateurs des tombeaux. Il a cousu de sa verbosité brillante je ne sais quel libéralisme bâtard aux récits de Toulongeon, de Bertrand de Molleville; et qu'est-il résulté de cette suture singulière? Le système le plus complet de diffamation générale de tous les hommes qui ont siégé dans les conseils de la Nation, et principalement de ceux que l'émigration et la chouannerie sont parvenues à vouer à l'exécration, sans doute parce qu'elles n'ont pas pu parvenir à les vaincre, et encore moins à les corrompre.

Au nom de Dieu, paix à ces hommes!...

Chose singulière! La Révolution a conquis le monde, et ceux qui l'ont enfantée sont restés sous le poids d'une flétrissure indélébile: ils sont traînés sur la claie chaque jour, et le soleil ne se couche plus sur ses domaines,

J'ai dit que M. Thiers différait des écrivains royalistes par la forme seulement : cette différence peut s'expliquer par leurs positions respectives.

Ceux-ci s'adressaient à des douleurs profondes: la leur devait l'être. Ils parlaient à des classes que la Révolution avait dépouillées et dont elle avait supplicié les affections domestiques: on conçoit donc le principe de leur exagération; on en conçoit aussi

la généralité ; car la Révolution attaquée par des moyens inouis chez les peuples civilisés, eut le malheur de se défendre par les mêmes moyens, et versa naturellement un cataclysme de maux sur toutes les classes de la population. De là le *tolle* universel fulminé à tort et à travers, par un long malentendu, contre le côté civil de ce grand mouvement social : comme si la France n'eût été gouvernée alors que par une poignée d'imbéciles ou de furieux, qui, las d'égorger, eussent fini par s'entr'égorger eux-mêmes.

M. Thiers n'écrivit pas pour le même public ; il écrivit, au contraire, pour ceux qui avaient profité de la Révolution. Aussi s'adressa-t-il à la classe moyenne, et surtout à cette partie de la bourgeoisie qui n'est pas l'aristocratie, mais qui en singe les allures parce qu'elle en est plus rapprochée. Ces gens là ne sont pas encore aristocrates, mais aspirent à le devenir ; ils veulent de la Révolution tout le bien qu'elle leur a fait, et se soucient fort peu de penser et de parler sur elle comme ceux-là même dont ils ont les dépouilles, sans doute pour mieux dissimuler leur transformation sociale. Eh bien, M. Thiers est le prophète et le symbole de ces honnêtes Français qui acceptent les conséquences et répudient les prin-

cipes (*et vice versâ*); qui renient la Révolution, par bon ton, dans les *roûts* de la Chaussée-d'Antin, et la glorifient, au besoin, dans ceux du faubourg St-Germain, pour venger les blessures de leur amour-propre. Comme Janus, il regarde des deux côtés; il n'a brûlé ses vaisseaux ni avec le passé, ni avec le présent, ni avec l'avenir : tant il semble avoir prévu toutes les éventualités ! En un mot, il a fait un chef-d'œuvre de tactique et de juste-milieu, et son ouvrage, bariolé de toutes les couleurs, est éminemment empreint des stygmates de Waterloo. Je ne m'étonne pas si l'auteur fut le mignon de ce bon M. de Talleyrand, dont la devise était : « La parole a été donnée » à l'homme pour déguiser sa pensée; » et qui disait en 1830 : « Je viens de prêter mon quatorzième » serment : Dieu veuille que ce soit le dernier ! »

« Le pauvre homme ! » (1)

Voyez, à ce propos, combien le sort est injuste ! M. de Talleyrand, qui a trahi tous les gouvernemens, est mort comblé d'honneurs, de puissance, de richesses. Au contraire, celui qui *organisa la victoire dans nos armées* (2), celui qui vainquit l'Europe en-

(1) Molière.

(2) Après le 9 thermidor, Legendre ayant proposé à la Convention d'ajouter le nom de Carnot à ceux des autres membres du comité de salut public qui furent déportés, le président mit

tière du fond de son cabinet, Carnot est mort en exil et dans la misère, au point que, sans le secours de sa famille, la Restauration qui le proscrivit aurait eu à lui fournir les trois sous par lieue.......

Cela me conduit naturellement à une question que je suis impatient d'atteindre :

Italiam ! Italiam ! (1)

Que furent les chefs du gouvernement révolutionnaire ?

J'ai cherché souvent la réponse dans les pages incolores de M. Thiers : je ne l'y ai pas trouvée. Il semble avoir mis tous ses soins à l'éluder, en couvrant d'un voile ingénieux sa parole hermaphrodite, pudibonde. Je pourrais en faire autant : je pourrais aussi, moi, me restreindre aux généralités, pour éviter, au moins, l'odieux inséparable de l'examen logique d'une matière si délicate, si palpitante encore des intérêts les plus chers à l'humanité ; mais je procède à la recherche de la vérité, par conséquent je n'ai que faire de tout ce qui peut m'être personnel.

cette proposition aux voix ; alors Bourdon (de l'Oise) courut à Carnot, qui était au bas de la tribune, et le saisissant au collet, s'écria, en le montrant à leurs collègues : « Arrêtez, citoyens, c'est celui qui a organisé la victoire dans nos armées !... » La proposition de Legendre fut rejetée.

(1) Virgile.

D'abord je dois faire observer que la liberté de conscience n'existe pas encore en France, ou du moins qu'elle n'y existe qu'à demi, pour les choses religieuses seulement. Elle est bien inscrite dans nos lois, mais elle n'est pas encore naturalisée dans nos mœurs. Nous avons bien secoué le joug de la superstition ordinaire, mais nous subissons encore celui d'une autre superstition, celui des préjugés politiques. On ne nous impose plus de dogmes théologiques, mais des dogmes historiques, sous peine de nous réputer jacobins, anarchistes, démagogues, etc.; car il n'est pas de pays au monde où la puissance des mots soit aussi tyrannique. Quoi! l'on ne peut pas avoir une opinion, quelle qu'elle soit, sur certains points de l'histoire contemporaine, sans risquer d'encourir les imprécations de l'humanité! Quoi! je blesserai la morale ou les convenances, en disant que les chefs du gouvernement révolutionnaire ne furent ni des monstres, ni des antropophages! Quelle intolérance!

Eh! que furent-ils donc?

Je ne ferai pas comme M. Thiers, moi qui ai l'honneur de vous parler, et qui n'ai pas celui d'être connu de vous (c'est qu'aujourd'hui l'on ne peut réussir qu'autant que l'on a des coureurs; je n'en

ai pas, Dieu merci ! car la poussière de leurs pas me ferait monter la rougeur au visage); je ne ferai pas, dis-je, comme M. Thiers; je n'entortillerai pas ma pensée d'une surabondance de mots destinés à la présenter sous toutes les formes. Non, sans doute; car je dirai, dans toute la franchise de notre caractère national, que je ne vois en ces hommes qu'un type douloureux. Je m'explique, et je veux dire des hommes frappés au front du sceau de la fatalité. Je m'explique encore, et je veux dire des hommes de cœur, acculés, par le malheur des temps et de leur propre destinée, dans les plus épouvantables conjonctures. Lorsqu'on les compare aux générations ordinaires, on reconnaît en eux une espèce extraordinaire, une espèce à part dont les analogues n'existent plus. Telles ces races animales qui ont péri dans les révolutions du globe, et dont on retrouve aujourd'hui les ossemens gigantesques dans le sein de la terre.

Je sais qu'il faut de la circonspection pour caractériser de tels hommes : mais si l'humanité a ses droits, pourquoi la justice et la vérité n'auraient-elles pas aussi les leurs? Je suis disposé, sans contredit, à faire toutes les concessions possibles au deuil des familles, et en cela je ne ferai que suivre

les sentimens de mon cœur : *Homo sum, nil humani à me alienum puto* (1) ; mais l'histoire doit-elle refléter sur les siècles l'exagération des plus justes douleurs ?

Je ne le pense pas.

Avant d'aller plus loin, il est bon de constater une chose : c'est que tous les partis ont eu leurs historiens, comme leurs martyrs. Chacun d'eux a voulu régler ses comptes avec la postérité ; un seul a dédaigné de le faire, ou du moins si la voix grêle de quelques vieillards a osé réclamer du fond de l'exil, des voix furibondes, s'échappant, pour ainsi dire, des tombeaux, se sont aussitôt écriées : « Vous » êtes des brigands ! vous êtes des buveurs de » sang ! etc. ; » et on leur a fermé ainsi la bouche, excellent moyen d'avoir toujours raison. Or, comment peut-on connaître ces hommes, puisque l'on n'a pas même voulu les entendre ? Par les bulletins de leurs ennemis victorieux, ou par les vociférations de l'émigration triomphante à la suite des armées étrangères. Invincibles à tous les rois, ils furent vaincus par leurs propres dissensions et traînés à l'échafaud, après avoir rempli leur tâche providentielle ; ou, dispersés par la tempête sur toute

(1) Térence.

la surface du globe, ils eurent à subir un supplice plus terrible encore, celui de la vie, en se voyant mis au ban des nations, au nom de l'humanité en pleurs. On le sait, ce parti ne s'est plus relevé de sa défaite ; et, même après un demi-siècle de tombeau, il excite encore un sentiment de répulsion générale. Pourquoi ? parce que ceux qui n'ont pu étouffer la Révolution sur les champs de bataille, ont eu l'adresse de persuader au vulgaire que le meurtre et le pillage ont été la cause et le but des violences si déplorables de cette époque, comme si ces violences avaient enrichi leurs auteurs ; ou, pour parler nettement, comme si les biens nationaux avaient été adjugés à ceux qui les avaient mis en vente. Tel est pourtant le thème perpétuel des écrivains royalistes : ils forment entre eux une sorte de société d'assurance mutuelle, de pléiade thermidorienne (par analogie avec une journée fameuse, où la Révolution fut refoulée sur elle-même au moyen d'un odieux fratricide). Il y a similitude parfaite entre eux et quelques feuilles anglaises du temps, ou salariées par la police anglo-émigrée du continent. On tronque, on falsifie, on biffe des détails essentiels dans le narré de certains faits ; et ces faits, dépouillés de leurs correctifs naturels, deviennent

inexplicables aux âmes candides, dont ils finissent par allumer l'indignation. N'est-ce pas une censure indirecte, et peut-être plus infâme que la censure ordinaire, puisqu'elle étend l'histoire elle-même sur le lit de Procuste ?

C'est pourquoi certains hommes ont subi de si bizarres métamorphoses. C'est pourquoi les uns ont vu dans eux les promoteurs insensés d'une royauté posthume ; les autres, les confidens de projets non moins insensés de dictature ou de triumvirat. On les a travestis tantôt en agens de l'étranger, tantôt en agens de l'émigration elle-même, par le plus monstrueux des travestissemens : mais on ne les a pas moins représentés partout comme inaccessibles aux sentimens de la nature. On n'a pas distingué leurs actes personnels de leurs actes relatifs ; on a tout confondu dans la même réprobation. On a compté soigneusement le nombre de leurs victimes, et l'on a ignoré les provocations odieuses, les menaces barbares de leurs ennemis. On a soulevé contre eux la guerre civile et étrangère, et les terribles convulsions de leur agonie ont été assimilées à des combats d'orangs-outans, ou bien à des scènes de grandes routes ; car tels et tels ne sont-ils pas en réalité, je vous le demande, Cartouche

et Mandrin, assis sur les bancs de la représentation nationale? Bref, on en a tout dit, excepté la vérité : de sorte que M. de Châteaubriant, interprète de l'opinion générale et de l'humanité, a pu croire qu'*alors l'honneur s'était réfugié sous les drapeaux*. Mais est-ce bien vrai que l'*honneur s'était réfugié sous les drapeaux ?* c'est à dire qu'il n'y avait d'honnêtes gens parmi les patriotes que ceux qui allaient faire le coup de fusil sur les frontières ? Non ! non ! cela n'est pas vrai. Ceux qui siégeaient dans les conseils de la Nation avaient autant d'honneur, en principe, que ceux qui allaient au loin mourir pour elle. C'étaient, d'ailleurs, les soldats de la même cause; soldats civils, il est vrai, mais qui ne couraient pas de moindres dangers; car si les uns n'avaient que leur sang à répandre, les autres avaient de plus leur honneur à sauver de l'abîme. Ah ! sans doute les premiers furent moins heureux, puisqu'ils eurent à combattre contre l'humanité elle-même, et qu'ils durent succomber inévitablement dans cette lutte sacrilége. Aussi l'aquilon a desséché depuis long-temps leurs ossemens restés sans sépulture, et le vautour de Prométhée semble s'être attaché à déchirer leur mémoire.

Eh pourtant ils ne furent pas, en réalité, ce que

l'on veut bien dire, ce que l'on veut bien croire. Il y a matière à révision. Je ne dis pas que l'on doive les amnistier : une trop juste horreur se rapporte à leur souvenir pour qu'ils puissent jamais l'être : pareils à certains météores, ils ont signalé leur passage par trop de désastres. Je répète seulement qu'il y a matière à révision, non pas dans leur intérêt, mais dans celui de la vérité. En effet, c'étaient des hommes à conviction profonde, poursuivant leur but patriotique avec toute l'inflexibilité des principes, et poussant cette inflexibilité jusqu'à l'abnégation la plus entière : ce qui doit naturellement entrer en compte. Ils démolissaient, mais ils ne s'éle vaient pas sur les ruines qu'ils faisaient ; ils lançaient la foudre, mais ils ne dépouillaient pas leurs victimes ; leurs mains pouvaient être tachées de sang, mais elles étaient au moins vierges d'un lucre impur ; car ils ne connaissaient pas les fonds secrets, les crédits éternellement supplémentaires , les pots-de-vin, les boudjoux, les lignes d'omnibus, et autres épices parlementaires ou administratives.

Il est donc évident que ces hommes ont été défigurés singulièrement par une longue croyance, au point même que l'histoire est devenue complice des passions contemporaines !

Maintenant il s'agit de savoir si les excès du gouvernement révolutionnaire pouvaient être évités dans les circonstances, telles que les avait faites la guerre civile et étrangère. (La guerre civile! eh quelle guerre civile ? la moitié des départemens en insurrection....; la guerre étrangère! eh quelle guerre étrangère? l'Europe entière sur les bras...)

Raisonnons logiquement :

La Révolution attaquée à la fois par tous les rois, par tous les fléaux, par tous les élémens, ne pouvait triompher que par l'exaltation des masses, c'est à dire par les moyens extrêmes.

Voilà ce que je pose en principe; c'est un fait incontestable: les ignorans seuls pourraient le contester.

Je ne dirai pas: qui veut la fin, veut les moyens; non, sans doute, car je veux arriver à la conséquence opposée. Or comme il n'y avait pas d'autres moyens pour appeler la Révolution à l'existence et qu'ils étaient épouvantables, je reconnais que l'on aurait mieux fait de la laisser étouffer que de la sauver par une telle hécatombe. Ses immenses bienfaits ne peuvent compenser, aux yeux de l'humanité, ses immenses calamités.. « La Liberté serait achetée trop cher, a dit J.-J. Rousseau, si elle coûtait le sang

d'un seul homme. » Qu'est-ce donc ici, grand Dieu ! il ne s'agit pas d'un seul, mais de cent; pas de cent, mais de mille; pas de mille, mais de plusieurs mille. Ainsi les chefs du gouvernement révolutionnnaire ont été placés, par les circonstances, dans l'affreuse alternative de laisser périr en leurs mains le dépôt sacré de l'indépendance nationale et des droits de la Nation, ou de le conserver au prix des saintes lois de l'humanité. N'en doutons pas : il a fallu terrifier les factions intérieures pour vaincre l'Europe, et vaincre l'Europe pour assurer à la France l'égalité civile, la liberté de conscience et de la presse, le jury, et tant d'autres institutions dont on se trouve aujourd'hui fort bien, quels qu'aient été les moyens employés à les conquérir. C'est pourquoi la justice et la raison me portent à rejeter tout le sang versé, moins sur ceux qui l'ont répandu que sur ceux qui l'ont fait répandre. En effet, on conçoit aisément que des hommes dont l'unique perspective, en cas de défaite, était d'expirer dans les supplices, aient fait d'une question politique celle de leur propre existence, et que l'instinct de conservation, inhérent à tous les êtres, leur ait suggéré toutes les ressources d'une défense désespérée. On conçoit qu'ils aient pu, dans leur désespoir, renvoyer la terreur à ceux

qui voulaient la leur inspirer : car pouvaient-ils rester impassibles tandis que le ciel était en feu et que la terre tremblait sous leurs pas ? Hélas ! la modération est une belle chose dans les temps ordinaires ; mais l'expérience nous apprend qu'en révolution elle aboutit souvent aux restaurations, que Fox appelait si justement les pires de toutes les révolutions. Au surplus, on ne peut pas encore juger de ces choses : un jour peut-être on le pourra ; ce sera quand le gland qui vient de tomber, transformé en navire, aura visité les deux pôles.

Si l'humanité peut abhorrer justement les auteurs de tant de maux, la logique peut aussi réprimander beaucoup de personnes à cet égard.

Quoi donc !

Et vous aussi vous les abhorrez, messieurs de la bourgeoisie !... Et vous aussi vous vous plaignez de leurs fureurs, mais c'est vous-mêmes qui en avez profité !... Et vous aussi vous vous lamentez sur les ruines, mais vous avez entre vos mains celles qu'ils ont faites !... De grâce, qui possède aujourd'hui les biens de la noblesse et du clergé ? Sont-ce les enfans de tels et tels, par hasard ? Eh mon Dieu ! ils n'ont hérité que de l'opprobre de leurs pères : vous, plus heureux, au contraire, vous avez

recueilli les bénéfices de cet opprobre sans cet opprobre lui-même. N'avez-vous pas converti en usines productives ces superbes édifices que les arts avaient élevés aux grandeurs humaines ? Ces antiques forêts, contemporaines de toutes les gloires de la France, sont tombées sous votre hache parricide, et leurs dryades en pleurs se sont enfuies de vos champs de garance et de betteraves. Ces magnifiques abbayes, vénérables monumens de la piété des siècles, ont vu découronner leur front que le temps avait respecté, pour varier vos plaisirs par d'élégantes constructions, et le parvis des temples reçoit vos libations mondaines au lieu des larmes de la pénitence. Fouillez donc la terre sous vos pieds, et vous verrez si vous y trouverez les ossemens de vos aïeux..... (*Eh bien! ai-je raison?... Je le demande ici au lecteur.*)

Ce sont vos auteurs avocats, procureurs, notaires, médecins, fermiers en leur temps, qui ont, non pas acquis, mais reçu ces biens de la Nation, en échange de fictions monétaires et peut-être aussi d'une autre fiction, je veux dire celle du patriotisme ; vos auteurs qui faisaient alors, dans leurs villages, de la terreur infinitésimale ; vos auteurs, qui, protégés par leur obscurité, envoyaient au supplice, à Paris,

tant de malheureux dont ils convoitaient les dépouilles, tandis que des malheureux d'un autre genre, jetés par le sort sur un plan plus avancé, et emportés, d'ailleurs, par une fatalité irrésistible, demeuraient seuls responsables, aux yeux de la postérité, de cet abominable trafic de chair humaine. La Révolution, dites-vous, a remué les immondices de la société : mais que de gens, grand Dieu ! sont nés de cette fermentation combinée avec du sang ! Qu'ils lui rendent donc ses bienfaits, et alors ils pourront déblatérer contre elle à leur aise !

Que les papillons redeviennent larves ! ! !

C'est ce que l'on peut dire à trente millions de citoyens, et surtout à ces plébéiens illustres qu'elle a élevés jusqu'à la table des rois.

En effet, que seraient aujourd'hui, sans elle, ces beaux esprits qui se drapent avec tant de grâce à la tribune, et qui se font préconiser ensuite par leur domesticité intellectuelle ? et ces hommes d'état, qui faisaient autrefois des journaux, et qui les font faire aujourd'hui par leurs doublures à nos frais ?

Il n'y aurait ni tribune, ni journaux.

Et ces magistrats qui siégent ou parlent avec la morgue des anciennes cours souveraines ?

Qu'ils retournent donc à la charrue ou bien à l'atelier de leurs honnêtes grands-pères.

Et ces dames resplendissant de l'éclat de l'opulence ?

Qu'elles se revêtent donc de la laine de leurs troupeaux, qui a paré peut-être leur enfance, et que la Révolution a métamorphosée, sur leur sein, en tissus magnifiques de la vallée de Cachemire.

Et ces évêques (je leur demande bien pardon d'appeler ici leurs vertus en témoignage) ? mais n'est-ce pas la Révolution qui a eu l'initiative de prendre dans le sein même du Peuple les pasteurs à lui donner, les exemples à lui offrir? Ignore-t-on que les dignités ecclésiastiques étaient autrefois, et sous la Restauration, le patrimoine exclusif de la noblesse, l'apanage des cadets de bonnes maisons, comme on disait alors? Le gouvernement actuel n'a fait que revenir à l'esprit évangélique et à nos vieux principes de 1790, en recrutant les évêchés dans la famille des apôtres, et non dans les tribus présomptueuses des Pharisiens ou des Princes des prêtres.

Et ces maréchaux, ces généraux qui seraient peut-être les concierges de leurs hôtels ?

Je suis bien aise de trouver ici l'occasion de m'expliquer un peu sur ce point:

Dans l'ancien droit public tous les grades appartenaient à la noblesse : la roture en était exclue comme indigne. Tel fut le principe invariable : Fabert et quelques autres n'en furent que les exceptions. Cependant on se relâcha de la rigueur de ce principe, en 1761, sous le ministère libéral du duc de Choiseul. Peu à peu les roturiers s'introduisirent, par tolérance, dans les grades inférieurs ; en revanche, ils eurent à essuyer de la noblesse l'appellation dédaigneuse et générique *d'officiers de fortune*, qui fut, par compensation, un véritable brevet de capacité. Lorsque Louis XVI monta sur le trône, il prit en considération les nombreuses réclamations de la noblesse à ce sujet, et fut forcé, néanmoins, d'en ajourner la solution par l'embarras des circonstances. Plusieurs années après, cette question, mûrie par le temps, fut présentée au conseil du roi : là il fut décidé que tous les officiers seraient maintenus indistinctement dans leurs emplois, mais qu'à l'avenir aucune nomination ne pourrait être faite sans qu'elle fût justifiée par l'exhibition préalable de preuves de noblesse, vérifiées et certifiées par le généalogiste de la cour, conformément aux usages constans de la monarchie. Une ordonnance fut rendue dans ce sens, et contre-signée par le maréchal

de Ségur, ministre de la guerre (1). Voilà quel fut l'état de la législation en 1789. Louis XVI ne la mit pas au nombre des réformes qu'il consigna dans sa déclaration insidieuse du 23 juin de cette année, espèce de charte octroyée et avortée : donc il persista dans l'esprit et le fait de son ordonnance. Ce qui le prouve, au surplus, c'est qu'il ne la rapporta pas comme une autre non moins odieuse, rendue par lui sous l'administration du comte de St-Germain, et qui avait établi les coups de plat de sabre pour punition militaire. Elle ne fut abolie, et avec elle tant d'autres choses analogues, que par la déclaration des droits de l'homme, qui proclama, le 1er octobre 1789, l'admissibilité de tous les citoyens « à » toutes dignités, places et emplois publics, selon » leur capacité, et sans autre distinction que celle » de leurs vertus et de leurs talens. » (2) Il est donc

(1) M. le comte de Ségur, fils aîné du maréchal, et qui a laissé des souvenirs si honorables dans tous les genres, expose ainsi la conduite de son père : « Cette ordonnance fut rendue, » après de longs débats, par la volonté de la majorité du con- » seil, contre l'opinion de mon père, qui s'y opposa avec force, » et qui, en cédant, ainsi que le prescrivait son devoir, sut y » insérer, par la rédaction, plusieurs modifications pour en » adoucir la rigueur. »

(*Mémoires de M. le comte de Ségur*, tome Ier, page 309.)

(2) Article 6.

évident que Louis XVI ne jugeait pas les enfans du Peuple dignes de l'humble épaulette de sous-lieutenant : or si on l'avait laissé faire, que seraient aujourd'hui tant de gens en France? Les enfans du Peuple ! c'est donc la Révolution qui leur a ceint l'épée, cette épée glorieuse dont ils se sont si bien servis : car ils ont fait de si grandes choses que partout, et sous quelque latitude que ce soit, ils semblent rencontrer des souvenirs de famille !

Ainsi la Révolution a pénétré dans les profondeurs les plus intimes de la société ; de sorte qu'il n'est personne en France dont elle n'ait changé la destinée d'une manière ou de l'autre. Que de Français lui doivent tout, ne fût-ce que l'égalité civile ! car il faut comprendre dans cette cathégorie tous ceux qui ne sont ni nobles, ni prêtres, la presqu'unanimité de la nation. N'est-ce pas à leur profit qu'elle a détruit les priviléges et les monopoles, en même temps qu'elle a levé toutes les barrières et émancipé toutes les croyances ? On sait ce qu'a produit cette confusion générale : un revirement complet de la société. Les uns, en très petit nombre, ont vu périr leur fortune dans cet abîme universel; les autres sont remontés à la surface par l'orage. La vente des biens nationaux, le morcellement des

propriétés, les progrès du commerce, de l'industrie, des sciences et des arts, l'extension des professions libérales, la subdivision infinie du personnel politique, administratif, judiciaire, financier, militaire de la France; tout cela, réuni sagement à des principes d'ordre et d'économie, a fait surgir des myriades d'existences nouvelles, coagulées entre elles dans une sorte d'aristocratie métisse, qui finira peut-être par devenir plus insupportable que l'ancienne. Cette classe est aujourd'hui la plus puissante, moins par ses richesses collectives ou individuelles que par son intelligence, par son instruction; elle occupe tous les postes, dont elle semble faire, à son tour, par l'éducation, le patrimoine de ses enfans. Si quelque vieille douairière édentée de 1780 revenait au monde, quelle serait sa surprise de reconnaître, sous de pompeux travestissemens, les petits-fils de ses vassaux, de ses fermiers, de ses *gens*! Aujourd'hui ce sont des hommes d'état doués d'un instinct d'imitation qui en fait d'excellens plagiaires du type de ce genre. Moi, je ris quand je vois la gravité de ces messieurs, car je la compare naturellement à celle de leurs laquais. Insensés! qui se croient de l'aristocratie parce qu'ils sont revêtus de ses dépouilles, parce qu'ils

habitent ses hôtels, ses châteaux : semblables à ces esclaves romains qui croyaient glorifier leur servitude en se parant, dans les saturnales, des vêtemens de leurs maîtres !

Nous avons vu que la Révolution avait amélioré la condition sociale de la presqu'unanimité des citoyens. Or, si c'est vrai, il y a donc atténuation forcée dans certains actes du gouvernement révolutionnaire, puisque ce gouvernement a concouru, par ces actes eux-mêmes, à produire un tel résultat. Ce raisonnement n'est pas peut-être au goût de tout le monde, mais il n'est pas moins juste. Aussi M. Thiers lui-même paraît-il en avoir senti toute la justesse, malgré ses affinités avec le royalisme. Aussi s'est-il évertué, sur ce point, à concilier l'opinion générale qui reproche à certains hommes leurs attentats contre l'humanité, et l'instinct populaire qui leur attribue, non sans raison, le triomphe de l'indépendance nationale et de la Révolution. La dextérité de l'auteur s'est signalée en cela par un véritable tour de force ; il s'est surpassé lui-même dans son propre genre, et certes ce n'est pas peu dire. Et cependant quelle immense difficulté pour ramener à ses idées cette époque terrible du 10 octobre 1793 au 9 thermidor (27 juillet 1794), et que

l'on appelle vulgairement le gouvernement révolutionnaire, le gouvernement de la Terreur. M.Thiers a eu l'adresse de simplifier sa tâche en s'appliquant principalement à la partie militaire ; on dirait que la Révolution n'est pour lui qu'un camp, une Odyssée. Cette méthode est assez ingénieuse ; tandis qu'il fascine l'esprit par le tableau de tant de merveilles, il échappe adroitement à la nécessité douloureuse de l'attrister par tant de choses lamentables.

« Vous êtes orfévre, M. Josse !... » (1)

Il ne tarit pas en détails stratégiques, en spécialité de la matière, et les hommes de l'art, qui n'ont pas lu les bulletins, de s'extasier sur une telle précision, sur un tel cumul de connaissances si diverses ; mais il est sobre de détails civils, qu'il noie d'ailleurs, suivant son usage, dans un déluge de mots et de précautions oratoires, sans doute pour ne pas compromettre son orthodoxie politique, humanitaire.

« Vous êtes orfévre, M. Josse !... »

Plus je lis son Histoire, plus je suis convaincu que le Roland furieux du *National* flairait, dès-lors, l'hôtel des Capucines, et que lorsqu'il menaçait la

(1) Molière.

congrégation de passer la Manche, voire même l'Atlantique, il n'était rien moins que disposé à faire sa malle.

« Vous êtes orfévre, M. Josse!... »

J'avoue que les armées ont accompli les travaux d'Hercule. Mais qui exalta leur patriotisme, leur courage ?

Les hommes civils.

Qui jeta dans leurs rangs toute la population virile ?

Les hommes civils.

Qui appela toutes les productions du sol à sa défense ?

Les hommes civils.

Eh ! quels furent donc les hommes civils ?

Ceux qu'un vertige héroïque emportait de la tribune aux champs de bataille, et dont l'écharpe tricolore, symbole de la victoire, semblait noircie par la fumée de la poudre.

Les Montagnards !

Oh ! que M. Thiers les a peu connus ! Aussi les a-t-il diffamés, non pas à la façon des royalistes, mais par ses allusions, par ses insinuations, par ses réticences. Il les a immolés, non pas de front, mais à la manière des Parthes, en fuyant. Il n'a pas cité

leurs discours ; il s'est contenté d'en rapporter des phrases détachées, des fragmens informes; encore a-t-il eu le soin d'en élaguer tout ce qui pouvait effaroucher la pudeur monarchique de ses lecteurs, jusqu'à ces mots *patriotes, aristocrates*, etc. Il en est résulté que ces hommes refaits, recréés par lui, ne sont plus les mêmes. Il les a changés, défigurés, émasculés, pour ainsi dire, de sorte qu'ils n'ont plus aucune ressemblance avec leur terrible identité, et que l'on est tenté de se demander comment de tels hommes ont pu faire de telles choses. Il n'y a point de couleur locale dans cet ouvrage, point le virus révolutionnaire, point le sombre vernis de l'époque; c'est par là qu'il pèche principalement, et cela ne peut pas se remplacer, du moins pour ceux qui veulent connaître la Révolution dans toute sa vérité. Ce n'est que du papier au lieu de lave refroidie. On ne peut pas cependant exhumer de tels morts comme des morts ordinaires, parce qu'ils exhalent, en quelque sorte, de l'électricité, bien qu'ils n'aient pu galvaniser l'atonie de M. Thiers. D'ailleurs, quel péril y a-t-il pour la société à remuer des cendres éteintes depuis si long-temps, des cendres qui n'appartiennent plus qu'à l'histoire?

Les Montagnards !

Ah ! Monsieur Thiers, que vous avez bien fait de les revêtir d'un domino ! car si vous en aviez parlé comme je viens de le faire, vous ne seriez pas ce que vous êtes aujourd'hui, membre de l'Académie française, député des Bouches-du-Rhône, ministre des affaires étrangères, président du conseil des ministres, grand officier de la Légion-d'Honneur, grand'croix de l'ordre de Léopold de Belgique, grand cordon de l'ordre de Charles III d'Espagne, et prochainement, dit-on, de la Toison-d'Or, etc., etc.

Eh ! le cordon bleu?... Eh mon Dieu ! pourquoi pas celui-ci aussi bien que les autres ?... Vous êtes trop modeste, Monsieur ; le bleu, d'ailleurs, est si joli sur un gilet de piqué blanc (1).

(1) Je n'attache aucune importance à cette énumération ; car je plaindrais, au contraire, un homme qui aurait besoin de quelques centimètres de ruban pour fixer l'attention de ses concitoyens. Cependant je ne puis résister au plaisir de citer à M. Thiers les facéties suivantes qu'il adressait, à cet égard, le 9 janvier 1824, à quelques personnages de la Restauration, après le succès déplorable de la guerre d'Espagne :

« Sa majesté l'empereur de toutes les Russies a cru de-
» voir des cordons aux ministres qui avaient bien mérité de
» la monarchie universelle. Il a d'abord fait choix de M. de
» Montmorency, qui, à Vérone, voulait la guerre plus que sa
» majesté russe elle-même ; car on se souvient qu'elle hésitait et
» votait pour un séquestre absolu de l'Espagne. M. de Montmo-

Hélas ! Monsieur, quel est mon étonnement lorsque je pense à vos idées sur la Révolution et à

» rency a donc été le premier à qui on a décerné les honneurs
» de la passion la plus forte, et il lui a été accordé le cordon de
» Saint-André, avec une lettre portant que *c'était une marque*
» *d'estime pour le seul ministre qui ait su vouloir la guerre.*
» M. de Châteaubriand, qui l'avait un peu moins voulue, mais
» cependant un peu plus que M. de Villèle, a reçu le même cor-
» don, mais sans lettre, et M. de Villèle n'a rien reçu du tout.
» Or, accorder des honneurs à un ministre disgracié, à un au-
» tre qui n'est pas le principal, et les refuser à celui qui les
» préside, était un peu trop expressif. M. de Villèle a dû être
» blessé ; et même, l'autorité suprême qui a congédié M. de
» Montmorency et conservé la présidence à M. de Villèle, a pu
» trouver étrange qu'on exprimât des préférences contraires
» aux siennes. On cite, en effet, le mot suivant sorti d'une bou-
» che auguste : « Que dirait l'empereur Alexandre, si je déco-
» rais du cordon bleu M. Capo d'Istria ? »

» Aussitôt M. de Villèle, avec une promptitude qui ne lui
» est pas ordinaire, a tout de suite recouru aux honneurs fran-
» çais, et il se les est décernés à lui tout seul. Tandis que
» MM. de Châteaubriand et de Montmorency arboraient la dé-
» coration de Saint-André, M. de Villèle a passé à son cou le
» cordon bleu ; une ordonnance a paru dans *le Moniteur*, et il a
» été ainsi déclaré que le penchant de M. de Villèle pour la
» guerre était, à Paris, jugé suffisant. M. de Châteaubriand,
» omis à son tour, a dû être blessé ; et, des deux côtés, on s'est
» trouvé en présence, chacun avec une approbation, un cordon
» et une privation. Cependant il faut dire, à la louange de
» M. de Villèle, qu'il avait l'approbation et le cordon français,
» et qu'il n'était affligé que d'une privation russe.

» M. de Villèle a senti tout cela, mais un peu tard ; et qu'en

quelques uns de ses résultats ! Elle n'a point saccagé le modique héritage de vos humbles aïeux, ni jeté au vent l'obscurité sainte de leurs ossemens séculaires, comme elle a fait à l'égard de tant d'autres. Elle n'a point versé le sang de votre famille sur l'échafaud ou dans les combats, comme celui de tant de familles. Non, sans doute ; elle vous a traité mieux que cela, mieux surtout que vous ne l'avez traitée elle-même ; car elle semble avoir eu pour vous une sorte de prédilection particulière. Elle a ouvert les voies à votre mérite ; elle vous a élevé au

» est-il résulté ? qu'il a fallu donner le cordon bleu à M. de
» Châteaubriand, deux jours après. De manière que, grâce à
» cette espièglerie, M. de Villèle se trouve avec un seul cor-
» don, et M. de Châteaubriand avec deux : et, par une bizarre-
» rie singulière, l'imagination a été plus heureuse cette fois que
» la finesse ; mais la finesse s'en est vengée, parce que, si son
» usage est de céder, elle décoche, en cédant, le trait du Parthe.
» M. de Châteaubriand n'a point paru seul dans *le Moniteur*,
» décoré d'une bandelette d'azur ; ils étaient trois à triompher
» et à partager l'honneur de la journée. M. Doudeauville, si
» cher aux boudoirs, M. de Damas, premier gentilhomme de
» son altesse royale le duc d'Angoulême, ont reçu, en même
» temps, le fameux cordon, et M. de Châteaubriand a été con-
» fondu dans la foule des trois décorés. Telle a été la malice par
» laquelle M. de Villèle s'est vengé de ses adversaires, en ac-
» cordant quelque chose à ses amis. »

(*Tablettes Universelles*, journal politique, hebdomadaire, 58e livraison, 10 janvier 1824.)

dessus de vos rivaux, qu'un esprit de vertige réduit à une sorte de vassalité envers votre personne; elle vous a fait riche, puissant, honoré, comblé de toutes les prospérités humaines, comme si elle eût voulu faire éclater sa magnanimité dans votre personne.... Auguste mourant se plaignait de n'avoir fait que des ingrats; Napoléon disait la même chose à Sainte-Hélène. Permettez-moi, Monsieur, d'ajouter: la Révolution en a fait plus qu'eux et que tous les rois ensemble. J'aime à croire, pourtant, que vous n'êtes pas de ce nombre. Je sais que vous embrassez fastueusement votre mère lorsqu'on suspecte votre piété filiale; mais je ne puis m'empêcher de vous rappeler que vous avez égaré l'opinion publique sur des hommes, qui peuvent avoir eu le malheur d'encourir justement la réprobation de l'humanité, mais qui sont morts dans la misère ou dans une honorable médiocrité de fortune après avoir eu toutes les finances de l'Etat à leur disposition, et qui reposent aujourd'hui dans l'opprobre, tandis que des coursiers hennissans, à la croupe écumeuse, emportent au loin votre nonchalance aristocratique, et les soucis de la grandeur sur votre front plissé d'ennuis précoces.

Enfin, après tout, Dieu soit loué, Monsieur!

car vous avez sans doute changé d'avis sur ces hommes depuis que vous a mis à leur place la confiance royale, juste interprète de celle de vos concitoyens. Votre expérience a dû vous apprendre s'il est aisé de gouverner, si les gouvernans peuvent dire : « Je ferai ceci, j'éviterai cela ; » si de bonnes intentions suffisent toujours pour bien faire, si les meilleures ne sont pas dénaturées trop souvent, soit par l'esprit de parti, soit par les caprices du sort, soit par des éventualités impossibles à prévoir; encore n'avez-vous eu le pouvoir en main (veuillez bien observer) qu'au milieu d'un calme universel, d'une paix universelle. Or, s'il est si difficile d'arrêter un ruisseau, que sera-ce des inondations du Rhône ou de la Loire ? Ce que je dis là n'est pas une vaine comparaison : vous savez bien qu'elle est l'expression de la vérité. Les carlistes, vos amis naturels (permettez, je veux dire les carlistes ralliés, les torys français qui vous pardonnent d'avoir capturé madame de Berry dans la souricière et mangé les dragées héroï-puerpérales de Blaye), vos amis, dis-je, vous insinueront peut-être que les lauriers de Miltiade empêchent Thémistocle de dormir (Oh ! les flatteurs !...) Pour moi, je dors parfaitement, je vous assure, bien que je vous pa-

raisse sans doute un assez mauvais coucheur ; c'est que je ne suis, voyez-vous, ni un solliciteur, ni un courtisan : je suis plutôt le paysan du Danube. J'ai parlé sur vous ; mais, de votre temps, vous le savez encore, on parlait bien sur d'autres : il est vrai que les distances pouvaient être plus rapprochées alors, mais le principe n'était pas moins le même.

Au surplus, les chevaux sont attelés, les tambours battent aux champs, les braves du 63e vous présentent les armes et leur drapeau criblé de balles arabes (1) : vous pouvez donc monter au Capitole, et là me foudroyer, au nom de l'humanité, par une solidarité morale, infamante, dont je n'appellerai qu'à l'avenir ; ou bien, si la sainteté du sacerdoce répugne à l'élasticité de votre organisation, vous pouvez me déférer, pour vos menus plaisirs, aux quolibets immondes de votre livrée littéraire, de vos journaux parlementaires ou du moins prétendus tels, de ces Revues surtout qui fulminaient jadis contre la corruption, et que votre

(1) Le 63e est en ce moment à Paris. Ce régiment a resté long-temps en Afrique, où il a figuré avec éclat à la prise de Constantine. A la dernière revue du Roi, passée il y a quelques semaines, on admirait son drapeau percé de balles, et qui rappelait à l'esprit le souvenir des grandes époques de la République et de l'Empire.

souffle délétère a fait passer à l'état de congélation complète. Que sais-je encore ?.... vous pouvez aujourd'hui tant de choses ! ne fût-ce que demander l'humble holocauste de ma liberté, moi qui l'aime tant ! à l'obséquiosité de MM. les gens du Roi. Le Roi ! c'est moi cependant qui ai relevé l'image de son père ! Il n'y avait que lui en France qui ne pût point parler du sien ; or il peut faire à présent comme les autres.

Voilà ce que j'avais à dire sur l'historiographie générale de la Révolution, et en particulier sur la manière de M. Thiers d'envisager les hommes et les choses de cette époque. Cela suffira provisoirement, en attendant le reste. J'aurai l'occasion de développer, plus tard, ce que je ne puis ici qu'ébaucher imparfaitement : ce sera dans un ouvrage d'assez longue haleine, qui ne sera lui-même qu'un retour à la logique et à la vérité. Cet ouvrage comprendra l'exposé détaillé des événemens civils qui se sont passés en France depuis la convocation des États-Généraux jusqu'à la constitution de l'an III, c'est à dire la période la plus intéressante et la moins connue de l'histoire contemporaine. Il ne reflétera pas uniquement les versions royalistes, comme tous les ouvrages publiés jusqu'à ce jour ; il sera rédigé

sur les documens originaux, et principalement sur les journaux révolutionnaires ; car n'est-il pas juste d'entendre certains hommes avant de les condamner, avant de rejeter sur eux leur linceul de sang et de boue ? Alors seulement on pourra fermer sur eux la porte de l'éternité, parce qu'alors seulement on pourra les connaître ; alors seulement on pourra les connaître, parce qu'une plume amie aura eu la liberté de les portraire et le soin de présenter leurs propres explications. J'ai déjà dit, à ce sujet, et je ne cesserai de répéter qu'il y a matière à révision. Oh ! oui, sans doute il y a matière à révision !

Reviser ! reviser ! reviser !

Voilà le grand besoin de notre époque. Voilà la clé de l'avenir et de tout notre État social.

Reviser ! reviser ! reviser !

Tel est le dernier mot de la Révolution.

Tel est aussi le mien.

HISTOIRE

DE PHILIPPE D'ORLÉANS

ET

DU PARTI D'ORLÉANS,

DANS SES RAPPORTS AVEC LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE PREMIER.

Préliminaires historiques. — Philippe, duc d'Orléans, chef de la branche de Bourbon-d'Orléans. — Le Régent. — Louis d'Orléans. — Louis-Philippe d'Orléans.

Il n'est pas temps encore de reviser le jugement des contemporains sur la Révolution française, bien que cette révision importe à l'honneur d'une infinité de familles.

Cependant ne pourrait-on pas examiner, dès à présent, jusqu'à quel point certains personnages ont

encouru la réprobation qui poursuit leur mémoire ? Ce ne serait pas, en tout cas, faire un vain appel à des passions éteintes, ni insulter à de trop justes douleurs ; ce serait plutôt rechercher la vérité parmi les ténèbres qui l'obscurcissent ; ce serait, en un mot, revendiquer les droits sacrés de l'histoire.

En effet, la Révolution française n'a été considérée, jusqu'à ce jour, que sous un point de vue purement négatif, c'est à dire sous l'impression d'une pensée plus ou moins hostile. On a confondu dans ce sentiment tous les acteurs de ce grand drame, et des erreurs inévitables sont résultées de cette confusion. Ces erreurs se sont accréditées par le malheur des circonstances et semblent sanctionnées aujourd'hui par une croyance constante. Comment revenir sur une telle possession d'état, surtout à la vue de cette longue trace de sang que le temps n'a point encore effacée de nos places publiques ? Comment persuader à des hommes qui ont vécu, qui ont vieilli dans une opinion, que cette opinion est fausse, erronée ? D'ailleurs, n'y a-t-il pas toujours de la présomption à s'insurger contre des idées reçues, contre des idées d'autant plus puissantes qu'elles sont plus anciennes, plus générales ? Tel est l'empire de l'habitude que, fût-on même dans l'erreur, on a de la peine à la reconnaître et à s'en détacher : on se fait, en quelque sorte, un point d'honneur d'y persister.

Ainsi, par exemple, on est accoutumé, depuis cinquante ans, à regarder l'ambition d'un prince fa-

meux comme l'un des plus funestes leviers de la Révolution française, et à l'associer, en même temps, par une odieuse extension, au souvenir de toutes les violences qui ont ensanglanté cette époque si douloureuse.

Mais est-ce à tort, ou bien avec raison ?

C'est ce que nous allons voir.

A ce titre ce prince a été honni, bafoué, conspué par tous les partis, sans qu'une seule voix ait encore osé s'élever en sa faveur, et le vieux sang de nos rois est devenu sous le linceul, par un assentiment tacite, universel, l'opprobre et l'horreur de l'humanité entière.

Mais est-ce à tort, ou bien avec raison ?

C'est encore ce que nous allons voir.

D'abord il importe, avant tout, de remonter à la source des choses :

Henri IV, premier roi de la maison de Bourbon, mourut en 1610, laissant trois fils, dont deux seulement lui survécurent : Louis XIII, qui lui succéda sous la régence de la reine-mère Marie de Médicis, et Gaston Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans. Cette princesse ne suivit point la politique libérale qui avait pacifié si heureusement les troubles de la ligue. Aussi les Sully, les Jeannin, les Villeroi, soutiens naturels de cette sage politique, sortirent du conseil pour faire place au nonce du pape, à l'ambassadeur d'Espagne, au père Cotton jésuite, et à l'italien Concini que la régente honorait de la plus haute faveur. Ce dernier personnage devint même

chef du ministère, et maréchal de France sous le nom de maréchal d'Ancre. L'élévation de cet étranger blessa profondément l'orgueil national; son administration ne tarda pas, d'ailleurs, à soulever un mécontentement universel, surtout parmi les grands. Louis XIII ayant été déclaré majeur en 1614, le maréchal ne perdit point sa puissance, mais elle eut à subir la rivalité d'Albert de Luynes, gentilhomme obscur que le jeune monarque affectionnait particulièrement. Dès lors se trouvèrent en présence deux partis bien distincts: d'un côté celui de la reine-mère et du maréchal, de l'autre celui de Louis XIII et d'Albert de Luynes. Le prince de Condé se mit à la tête d'une insurrection de la noblesse, par ordre secret du roi, dit-on; cette insurrection était sur le point d'être étouffée lorsque le maréchal fut assassiné par quelques gentilshommes, à l'instigation d'Albert de Luynes, et en présence du roi lui-même que l'histoire accuse d'avoir provoqué cet assassinat. Ce fut le 24 avril 1617. Cette populace aristocratique se souilla par les plus hideuses vengeances sur les restes de l'infortuné maréchal, et fut moins barbare, en tout cas, qu'Albert de Luynes, qui s'empara lâchement de toutes les dignités de sa victime, dont le cadavre était à peine refroidi. Le triomphe d'Albert de Luynes produisit une réaction, qui produisit elle-même une réaction contraire: car les révolutions ne sont que des réactions perpétuelles. Les insurgés reprirent les armes, non plus contre la reine-mère, mais, par la plus singulière des péri-

péties, en faveur de cette princesse elle-même que le puissant ministre venait d'exiler à Blois, et qu'ils parvinrent à délivrer en 1619. Des revers imprévus suivirent leurs succès, et Albert de Luynes, victorieux, ceignit, en 1621, l'épée de connétable. Il mourut la même année. Qui le remplaça ? Richelieu, évêque de Luçon. Ce prélat avait été assez heureux pour ménager un rapprochement entre Louis XIII et Marie de Médicis dont il possédait alors toute la confiance. Aussi fut-il porté par elle au ministère, et revêtu par elle de la pourpre romaine. Bientôt le nouveau ministre montra dans les affaires une habileté remarquable, une activité prodigieuse; il fit la guerre en personne aux protestans en France, aux Espagnols en Italie : partout la victoire accueillit sa présence. Il porta la guerre en Italie malgré l'opposition de la reine-mère, et cette campagne devint la cause de sa rupture avec sa royale bienfaitrice. Dès lors cette princesse altière, turbulente, l'enveloppa d'un réseau d'intrigues, qu'il finit par déchirer, en 1626, dans le sang du comte de Chalais. Quelques années après, une conspiration sérieuse menaça son pouvoir : mais le jour fixé pour sa perte fut, au contraire, celui de son triomphe, par la concentration dans ses mains d'une puissance illimitée. Ainsi le maréchal de Marillac, et le garde des sceaux, frère de celui-ci, perdirent la vie en 1632, l'un sur l'échafaud, l'autre en prison. Ainsi le maréchal de Bassompierre fut jeté à la Bastille, et n'en sortit, plus tard, qu'à la mort de Richelieu.

Ainsi la vengeance de l'implacable ministre poursuivit tous les amis de la reine-mère et cette princesse elle-même : car il fut assez puissant pour faire enfermer à Compiègne la mère de son roi. Ce fut dans ces circonstances que la piété filiale arma Gaston d'Orléans, qui n'avait joué jusqu'alors qu'un rôle purement passif. Ce jeune prince fit un appel au courage et à l'amitié du maréchal de Montmorency, gouverneur du Languedoc, et n'eut pas de peine à l'intéresser au sort de l'auguste captive. Gaston d'Orléans et Montmorency levèrent en vain l'étendard de la rébellion : vaincu, prisonnier, couvert de blessures, Montmorency fut conduit à Toulouse, où la main du bourreau acheva les restes héroïques de la foudre après une procédure sommaire, le 30 octobre 1632. Quant à Gaston d'Orléans, il fut moins heureux, puisqu'il fut condamné, par sa naissance, à survivre à la captivité de sa mère et à la ruine de ses amis. Au milieu de si graves préoccupations, le cardinal n'oublia point les affaires du dehors : il soutint en Allemagne, par son influence, la cause de la réforme, qu'il avait combattue en France avec tant de persévérance. Voulant s'emparer d'une partie de la Belgique et de la Franche-Comté, il recommença la guerre contre l'Espagne; mais, cette fois, la victoire lui fut infidèle. Des clameurs s'élevèrent contre lui de toutes parts; de nouveaux complots se formèrent contre le terrible ministre, qui, malade à Narbonne, apprit qu'un traité secret avait été signé par Gaston d'Orléans

avec l'Espagne. Ce traité coûta la vie, le 12 septembre 1642, au grand écuyer de France marquis de Cinq-Mars, et au jeune de Thou, fils du célèbre historien ; le duc de Bouillon racheta la sienne par la cession de la principauté de Sedan, et Gaston d'Orléans par l'opprobre, c'est à dire par une lâche dénonciation des conjurés. Le 5 décembre de la même année, Richelieu suivit au tombeau Marie de Médicis, qui venait de mourir, à Cologne, dans l'exil et dans l'indigence, et y précéda Louis XIII de quelques mois seulement. Après la mort du monarque, Gaston d'Orléans, nommé lieutenant-général du royaume, ne chercha point à usurper la couronne, selon le projet que lui supposaient d'injustes préventions. Loin de là, il s'empressa de proclamer l'Enfant-roi sous la régence d'Anne d'Autriche, et répondit à la calomnie par l'exemple de la soumission. Mais le sombre génie de Richelieu était passé dans l'âme astucieuse de Mazarin, à travers les orages d'une autre minorité. Non moins impopulaire que Richelieu, Mazarin excita la même opposition, sans exciter la même sympathie par les mêmes qualités. Ce ministre, fatigué des troubles de la fronde, crut ne pouvoir éteindre la guerre civile qu'en ôtant aux mécontens leur drapeau : car la destinée de Gaston d'Orléans semblait être de servir de drapeau à tous les mécontens. Ce prince fut donc relégué à Blois, où il mourut, sans postérité masculine, le 2 février 1660. En général, on a méconnu le caractère de Gaston d'Orléans, en n'imputant sa conduite

qu'à des vues d'ambition personnelle. Au lieu du fils défendant la mère, on n'a voulu voir en lui que le frère disputant la couronne au frère, et l'on a ravalé ainsi l'héroïsme de la piété filiale aux formes odieuses d'une thébaïde vulgaire.

Louis XIII eut deux fils de son mariage avec Anne d'Autriche : Louis XIV, son successeur, et Philippe Ier, duc d'Orléans, chef de la branche héréditaire de ce nom.

Louis XIV ! Philippe Ier !

Telle est l'origine comparative des deux branches principales de la maison de Bourbon.

Voyons maintenant quels furent leurs rapports domestiques.

Anne d'Autriche avait un faible pour Louis XIV; ce prince était, d'ailleurs, l'aîné de la famille, l'héritier du nom, en un mot, le roi. Cette prédilection eût pu n'être qu'une vaine concession aux mœurs aristocratiques du temps, si on l'eût circonscrite dans de justes bornes. Mais une politique barbare, alarmée sur l'avenir par l'exemple du règne précédent, étouffa la voix du sang dans le cœur d'une mère. Cette mère dénaturée voulut prévenir une rivalité fâcheuse entre ses deux enfans, par le rapetissement de l'un au profit de l'autre. Ainsi, tandis que l'on exerçait celui-ci à monter à cheval, à paraître en public, à donner des ordres, bref à l'apprentissage du métier de roi, on n'inspirait à celui-là que le goût de la mollesse et des plaisirs par une enfance perpétuelle. On se plaisait même à le pré-

senter aux courtisans sous la forme d'Achille à Scyros, en attendant que, pareil au héros de la fable, il trahît, par son instinct militaire, cet étrange déguisement; car on cherchait, pour ainsi dire, à changer son sexe en changeant son moral, en affaiblissant son intelligence par le vice de son éducation. Ce projet était si réel que Mazarin dit un jour au précepteur du jeune prince : « De quoi vous avisez-vous ? de faire un habile homme du frère du roi !... » comme si le frère du roi n'eût pas dû être un habile homme. Cette combinaison machiavélique ne réussit que trop bien ; sa vie entière se ressentit de ses premières impressions. En 1661, il eut le malheur d'épouser Henriette Stuart, que l'histoire accuse d'une cohabitation incestueuse avec Louis XIV, et dont Bossuet a fait l'oraison funèbre; comme si elle eût dû servir d'objet à tous les genres de scandale. Henriette ne faillit point à la mission qu'elle semblait avoir reçue d'avilir le frère du roi. En 1667, le libertinage de cette femme força le prince à se retirer de la cour ; il se rendit à l'armée des Pays-Bas, où la gloire des armes offrit une noble compensation à l'amertume de ses infortunes conjugales. L'année suivante, il accompagna Louis XIV à la conquête de la Franche-Comté. En 1672, il commanda l'expédition française en Hollande et s'empara d'Orsoi, de Zutphen. Il prit part aux siéges de Maestricht en 1673, de Besançon et de Dôle en 1674, de Limbourg et de Condé en 1675. En 1676 il prit Bouchain ; en 1677 il gagna, sur le

prince d'Orange, la bataille de Cassel ; en 1678, il prit encore part aux siéges de Gand, d'Ypres. Dix ans après, la guerre s'étant rallumée par la ligue universelle contre la France, il ne fut point appelé à combattre pour la patrie ; en vain sollicita-t-il l'honneur de partager les nouveaux périls de ses frères d'armes. Ce ne fut qu'en 1691 que ses instances obtinrent enfin un commandement au siége de Mons, et, en 1692, à celui de Namur. Mais bientôt la politique perfide qui l'avait étreint au berceau, et qui l'avait suivi jusque dans la tranchée, ne daigna plus se dissimuler. Dès lors l'ami des Turenne, des Luxembourg, des Vauban, des Catinat, exilé des champs de bataille, fut rejeté dans l'oisiveté brillante de la vie princière. Il retomba insensiblement dans les mauvais penchans de sa jeunesse, et mourut à Saint-Cloud, le 9 juin 1701. Il avait épousé en secondes noces Charlotte-Élizabeth de Bavière. Cette princesse mérite une mention particulière : elle abjura la religion protestante pour entrer dans la famille du roi très chrétien, et ne conserva pas moins la franchise entière de ses allures, au point qu'elle forma, pendant trente ans, une sourde opposition contre le despotisme de Louis XIV. Aussi peut-on dire que les princes d'Orléans ont puisé dans son sein cette liberté de penser et d'agir, ce goût pour l'indépendance, qui paraissent avoir été le caractère et l'apanage de leur maison.

De ce mariage naquit à Saint-Cloud, le 2 août 1674, Philippe II, duc d'Orléans.

Ce prince annonça, dans son enfance, les plus heureuses dispositions, et fit de rapides progrès dans tous les genres. Digne fils de son père, il était né avec des goûts militaires; car il fit ses premières armes, à l'âge de dix-sept ans, au siége de Mons, où il se distingua sous les yeux mêmes du roi, son oncle. Attaché à l'armée du maréchal de Luxembourg, il commanda le corps de réserve au combat de Steinkerque en 1692, et y fut blessé à l'épaule. En 1693, il rendit de si grands services à la bataille de Neerwinden, que le vieux guerrier le félicita devant l'armée entière sur sa belle conduite. A son retour à Versailles, il ne trouva parmi les courtisans qu'un silence respectueux, au lieu des acclamations qui avaient retenti partout sur son passage; Louis XIV l'accueillit avec la froide splendeur de l'étiquette, et ne lui permit pas plus qu'à son père de faire la campagne de 1694 : car la pensée qui fermait au père la carrière des armes, redoutait surtout une filiation héroïque en opposition à la branche régnante. En même temps on cherchait à rehausser celle-ci au préjudice de celle-là, en confiant des commandemens importans au dauphin et au duc de Bourgogne, dont l'incapacité notoire finit par compromettre le sort de l'État. Ainsi Louis XIV ne consentit, en 1706, à placer Philippe à la tête de l'armée d'Italie, que parce que l'on avait besoin, dans les circonstances, du triple prestige de sa naissance, de son courage et de ses talens; mais non sans lui adjoindre le maréchal de Marchin avec

de pleins-pouvoirs secrets. La position équivoque du maréchal auprès du prince produisit entre eux une mésintelligence, qui aboutit à la perte de la bataille de Turin, bataille où le duc d'Orléans fut blessé grièvement au bras. Guéri de cette blessure, après six mois de souffrances, il commanda un corps d'armée en Espagne, en 1707, et soumit à Philippe V, roi d'Espagne, petit-fils de Louis XIV, les provinces de Valence et d'Aragon, ainsi qu'une partie de la Catalogne. Au milieu de ses succès, la police dynastique, dont la branche aînée circonvenait tous ses mouvemens, répandit le bruit qu'il aspirait à s'emparer du trône de son cousin; que celui-ci songeait, d'ailleurs, à se soustraire par une abdication prochaine aux embarras naturels d'une royauté naissante, etc., etc. Ce bruit, qui ne reposait sur aucun fondement, comme la suite l'a si bien prouvé, fut présenté par la malveillance à Louis XIV, sous la forme de la plus odieuse conjuration. Le dauphin, père de Philippe V, demanda même la mise en jugement du duc; mais le monarque s'y refusa, et ne persista pas moins dans l'aversion profonde qu'il avait pour ce prince. Quelques années après, la mort presque simultanée du dauphin, du duc et de la duchesse de Bourgogne, du duc de Bretagne, vint frapper Louis XIV d'un effroi douloureux au milieu des revers de l'extérieur; et le royal vieillard, éprouvé déjà par tant d'autres infortunes, sembla voir engloutir au tombeau les dernières espérances de la monarchie,

avant d'y descendre lui-même. A l'aspect de ces nouveaux malheurs, la calomnie, qui siégeait dans les conseils mêmes de la couronne, accusa le duc d'Orléans de n'avoir voulu laisser qu'un berceau entre le trône et lui. Le prince, accablé d'une si cruelle supposition, alla se jeter aux pieds de son oncle, et lui demanda des juges pour soumettre sa conduite à l'examen le plus minutieux. Ce fut en vain : il n'en obtint point ; car on tenait, avant tout, à perpétuer contre lui le vague d'imputations atroces, en le privant des moyens de se justifier. Ce sentiment apparut clairement dans le testament de Louis XIV, qui confia les langes de l'enfance de Louis XV à un conseil particulier, bien que les lois et les usages constans de la monarchie attribuassent la régence au premier prince du sang royal. Aussi dès le lendemain de la mort du testateur (2 septembre 1715) le duc d'Orléans, connaissant ses droits, résolut de les faire valoir ; il déféra le testament au parlement de Paris qui le cassa solennellement, et déclara le duc régent du royaume. Alors on put dire que tout changea de face en France. Le régent ne suivit point la politique absolutiste des deux règnes précédens ; il revint à la politique libérale du plus illustre de ses aïeux, c'est à dire de Henri IV, avec lequel il avait, d'ailleurs, les plus grands rapports. Ainsi, par exemple, Louis XIV s'était épuisé à soutenir par les armes la cause perdue des Stuarts : le régent l'abandonna, et eut l'honneur de sentir, le premier en France, que l'al-

liance de la France et de l'Angleterre était le gage de la paix du monde. Louis XIV avait entrepris une suite de guerres qui se terminèrent, en définitive, après les plus éclatans succès, par des revers non moins éclatans : une paix générale après tant de sacrifices, telle fut la noble ambition du régent. Louis XIV avait proclamé l'intolérance par la terreur; le régent proclama, par son exemple, la liberté de penser, et pacifia les querelles religieuses. Louis XIV était entré dans le parlement, en costume de chasse et un fouet à la main, comme s'il eût voulu insulter à la majesté déchue de ce vieux simulacre de représentation nationale, transformé par le temps en cour judiciaire; le régent réintégra ces assemblées souveraines dans leur droit antique de faire des remontrances à la couronne, et reconnut ainsi virtuellement le principe de la souveraineté nationale. L'ostentation et les guerres continuelles de Louis XIV avaient ruiné les finances : l'économie du régent en répara le désordre, du moins en partie, au point qu'il éteignit, dès 1718, quatre cents millions de dettes. Cependant ce moyen ne suffisait pas à combler un abîme sans fond; on lui proposa le plus odieux de tous (la banqueroute); il le repoussa. Alors parut en France un homme que l'on a traité d'aventurier, parce que cet homme a échoué, et qui aurait reçu les honneurs de l'apothéose dans le cas contraire : Jean Law. L'opération de Law ne fut d'abord qu'une banque d'escompte. Jusque-là quel mal ? Le régent l'autorisa : quel mal

encore ? Mais, comme l'appétit vient en mangeant, Law joignit à la banque une création nouvelle, hétérogène, par l'établissement d'une compagnie du commerce du Mississipi ; de sorte que la banque, de principale ne devint plus que secondaire, et, pour ainsi dire, accessoire. Cette compagnie obtint plusieurs fermes-générales à l'intérieur ; à l'extérieur, la propriété du Sénégal, le monopole des relations avec la Chine, et supplanta la compagnie des Indes, dont elle finit par acquérir les priviléges commerciaux sur tout le globe. On voit par-là que jamais une idée aussi gigantesque n'avait germé dans le cerveau d'un homme. Le régent avait été séduit par le prestige de cette conception, qui semblait promettre à son patriotisme de restaurer les finances sans recourir à la voie funeste des emprunts ou des impôts. Il avait tout approuvé. Il fut même tellement abusé par le grandiose des espérances, qu'il associa le sort de l'État à la destinée de Law, en élevant l'audacieux spéculateur au poste de contrôleur-général des finances du royaume. Celui-ci souffla sur toutes les classes une fièvre de spéculation qui devait avoir naturellement les résultats les plus déplorables. Les actions de la banque et de la compagnie du Mississipi centuplèrent ; car on se les arracha dans toute la France. Le parlement de Paris ayant protesté contre ce vertige d'agiotage, une baisse progressive eut lieu, et le cours des espèces n'étant plus en rapport avec la masse effrayante des billets jetés dans la circulation, une dépréciation

complète s'en suivit, malgré un arrêt du conseil qui prohibait indirectement les paiemens en or et en argent, pour soutenir le crédit chancelant de valeurs chimériques. La catastrophe de Law entraîna celle d'une infinité de fortunes ; elle fut due plutôt à l'exagération du système qu'il avait conçu qu'à ce système lui-même. Aussi le régent eut-il la magnanimité de protéger la personne de Law contre les attaques du parlement, et d'assumer, aux yeux de l'histoire, une partie de la responsabilité, qu'il pouvait répudier si facilement en s'associant, par son silence, à la clameur générale.

Pendant que le régent s'égarait ainsi dans un dédale de chiffres et d'illusions, Albéroni, premier ministre de Philippe V, ourdissait en France une vaste conspiration pour lui enlever la régence et la remettre au monarque espagnol, malgré la renonciation formelle de ce petit-fils de Louis XIV à tous les droits qui pouvaient lui échoir en France. La correspondance des conjurés signala, parmi les meneurs, le duc de Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris, le duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV et de madame de Montespan, la duchesse du Maine, etc. Le régent se contenta de faire reconduire à la frontière le duc de Cellamare, que Philippe V s'empressa de nommer vice-roi de Navarre ; quant au duc et à la duchesse du Maine, détenus quelque temps, ils recouvrèrent leur liberté en dénonçant de malheureux gentilshommes bretons, qui expièrent par la mort ou par un exil éternel le tort de s'être mêlés

à ces querelles de famille; car les princes ne risquent jamais rien dans ces sortes d'affaires, tandis que ceux dont ils se servent sont toujours victimes, en définitive, d'une manière ou de l'autre. Le régent déclara la guerre à l'Espagne pour obtenir une réparation, et parvint à l'obtenir en forçant Philippe V à changer le ministère dont la France avait tant à se plaindre. Après la conclusion de la paix, le régent ne chercha point à profiter de la victoire pour perpétuer dans ses mains un pouvoir qu'il n'avait accepté que par patriotisme, et que ses ennemis l'accusaient d'ambitionner secrètement. Dès le 15 février 1723, l'enfant royal ayant atteint l'âge de treize ans, il lui remit solennellement les rênes de l'État, et répondit ainsi d'une manière péremptoire à toutes les calomnies. Il ne continua pas moins à gouverner le royaume dans les fonctions de premier ministre, sur les instances de son auguste pupille, et mourut à Versailles, le 2 décembre de la même année. Ce prince ne doit pas être confondu avec le vulgaire des princes. L'activité de son esprit, la variété de ses connaissances, l'habileté de son administration, son courage sur les champs de bataille, attestent en lui l'organisation la plus heureuse, et le recommandent à la postérité comme l'un des hommes les plus remarquables qu'ait produits la France. Mais il joignait à ces qualités brillantes la passion des plaisirs qu'il poussa jusqu'à l'excès, et qui est même devenue, aux yeux de l'histoire, le signe caractéristique de son époque. En effet,

ce n'était plus la galanterie chevaleresque de Louis XIV, mais plutôt le libertinage éhonté, paré de l'éclat du rang suprême. Ce n'était plus cette vierge timide, fuyant en vain les pompes de la cour sous les majestueux ombrages de Versailles; c'était plutôt une nymphe lascive, échauffée par les fumées bachiques au milieu d'une orgie somptueuse. Triste destinée d'un prince que la nature avait formé des plus étranges disparates ! comme si elle eût voulu montrer en lui que les plus grandes qualités perdent tout leur lustre quand elles ne sont pas accompagnées du respect des bienséances, et que la plus glorieuse des victoires est toujours celle que l'on remporte sur soi-même.

Le régent eut de son mariage avec mademoiselle de Blois, fille légitimée de Louis XIV et de madame de Montespan, un fils unique, Louis, duc d'Orléans, né à Versailles le 4 août 1703. Il y a peu de chose à dire sur ce prince qui vécut dans la retraite, loin de la scène politique; eh! pourtant il ne fut point, lui aussi, un homme ordinaire! Après une jeunesse orageuse, la mort subite d'une épouse chérie, princesse de Bade, fit sur son esprit une impression profonde, si profonde même qu'elle ne s'effaça plus ; il se retira de la cour, et chercha sa consolation dans la religion. Louis d'Orléans résolut d'étudier cet objet sur les monumens primitifs pour distraire sa douleur : aussi déjà versé dans les langues anciennes, s'appliqua-t-il à l'étude des langues orientales, puis des sciences naturelles dans leurs rapports avec la créa-

tion. Jusqu'alors on avait pu voir des princes encourager les savans; mais on n'avait point encore vu de tête royale embrasser de si vastes connaissances. Il était réservé à Louis d'Orléans d'ajouter une gloire nouvelle à son nom, en ressuscitant dans la famille des rois le souvenir de ces moines studieux du moyen-âge, qui conservèrent le dépôt de la civilisation à travers les ténèbres de la barbarie, et dont il semblait égaler le savoir et les vertus au milieu de la corruption générale. L'excès du travail et l'austérité de sa vie avancèrent le terme de ses jours ; il mourut à Paris, le 4 février 1752, laissant un fils unique, Louis-Philippe, duc d'Orléans.

Louis-Philippe d'Orléans, né à Versailles, le 12 mai 1725, hérita principalement de l'instinct militaire des deux Philippe. Il commanda la cavalerie dans la campagne de Flandre en 1742, la maison du roi en 1743, et eut un cheval tué sous lui à la fatale bataille de Dettinghen. Il prit une part glorieuse à toutes les opérations de l'armée depuis 1742 jusqu'en 1757, tel qu'aux siéges de Menin, d'Ypres, de Furnes, de Fribourg, etc., et aux journées mémorables de Fontenoi, de Raucoux, de Laufeld, d'Hastembeck. Mais alors (c'était en 1757) la gloire qu'il avait acquise réveilla dans la branche aînée le vieux levain de la politique ombrageuse de Louis XIV; Louis-Philippe d'Orléans subit le sort de ses pères; il fut confiné, à son tour, dans une oisiveté brillante, malgré ses instances contraires, et en cela le prince fut heureusement servi par une

puissante rivalité, puisqu'elle lui épargna la douleur d'assister aux revers de la guerre de Sept-ans. Cette rivalité, si injuste en principe, était plus injuste encore, appliquée à Louis-Philippe d'Orléans, qui montra toujours un grand attachement pour Louis XV, bien que le monarque le tînt, en quelque sorte, à distance, par suite des préventions héréditaires. Il est évident que si ces préventions avaient été fondées par rapport à Louis-Philippe d'Orléans, celui-ci n'aurait pas laissé passer l'occasion de satisfaire son ambition dans la grande question qui ameuta les parlemens contre la cour en 1771. A cette époque, le chancelier Maupeou ayant exilé le parlement de Paris, et l'ayant remplacé par un parlement intrus, les princes de Condé, de Conti, formèrent avec la haute noblesse un parti considérable qui soutint l'opposition des parlemens. Mais il manquait un chef à ce parti : c'était le premier prince du sang royal que l'on se flattait d'entraîner aisément. Point du tout. En vain lui proposa-t-on de se mettre à la tête de la nouvelle Fronde qui devait éclater en Bretagne, Louis-Philippe d'Orléans refusa de concourir à cette intrigue, en disant qu'il ne redoutait rien autant que la guerre civile ; il protesta contre tout abus de son nom, et alla même déposer l'expression de sa fidélité dans les mains du roi, qui parut sensible à cette démarche au milieu de conjonctures si critiques. Le prince vivait alors et continua de vivre dans sa charmante retraite de Bagnolet, où sa munificence accueillait

tous les amis des lettres, et qu'embellissait encore l'hospitalité si gracieuse de madame de Montesson, sa seconde femme, qu'il avait épousée en 1773, après la mort de la première, princesse de Conti. Il termina ses jours au château de Sainte-Assise-en-Brie, le 18 novembre 1785.

CHAPITRE II.

—

Philippe d'Orléans (Louis-Philippe-Joseph). — Combat naval d'Ouessant. — Inimitié d'Antoinette. — Le Palais-Royal. — Luttes de la cour et du parlement de Paris. — Convocation des États-généraux. — Déclaration du 23 juin. — Scission nobiliaire du 25 juin.

Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, fut fils du précédent et de Louise-Henriette de Bourbon-Conti. Il naquit à Saint-Cloud le 13 avril 1747. A l'âge de vingt-deux ans il épousa Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, fille du vertueux duc de Penthièvre, dernier représentant de la descendance légitimée de Louis XIV et de madame de Montespan. Cette union ne fut pas heureuse. Le jeune prince, entraîné par la fougue des passions, préféra trop souvent de vulgaires amours aux chastes douceurs de la vie conjugale. En effet, nul n'était mieux à même de plaire : une belle figure, un air affable, une taille bien proportionnée, un port majestueux, des manières élégantes, résumaient en lui le type du chevalier français. Il montait supérieurement à cheval ; il excellait à faire des armes, et, en général, dans tous les exercices du corps. Ami du faste et de la magnificence, il était généreux jusqu'à la prodigalité :

aussi n'oubliait-il point, même au sein de l'ivresse des plaisirs, cette immense clientelle de bienfaisance qu'il tenait de ses pères, et qui semblait faire de la reconnaissance publique une partie de son patrimoine. De là l'impunité brillante qui protégeait les écarts de sa jeunesse ; car on commençait à le distinguer des autres princes, surtout à l'aspect de cette passion de l'indépendance qu'il ne bornait point à sa vie privée. Ainsi dans l'affaire du chancelier Maupeou, il ne suivit pas l'exemple de son père, mais celui des princes de Condé, de Conti : comme eux il protesta contre la substitution d'une magistrature bâtarde aux organes légaux de la justice; comme eux il refusa de siéger dans la nouvelle composition du parlement de Paris, où l'appelait sa naissance; comme eux enfin il expia son refus par l'exil. Par l'exil ! quel triste début dans la vie politique ! Cet acte de conviction et de courage montra qu'il n'était pas seulement un homme de plaisirs, mais encore un homme de cœur, et qu'il ne se contenterait pas toujours de gaspiller son existence dans l'obscurité d'une grandeur voluptueuse. Dès lors une sorte d'instinct populaire, inspiré sans doute par la marche des choses, identifia sa personne à l'avenir. Lui-même eut si bien le pressentiment de sa destinée qu'il ne songea plus qu'à s'en rendre digne. Rappelé de l'exil avec les parlemens à l'avènement de Louis XVI, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans parut quelquefois à la cour, et profita des circonstances pour demander

l'agrément du Roi, suivant l'usage des princes, afin d'entrer dans la carrière militaire. On lui insinua que tout était à la paix sur le continent; que l'armée de terre, dans laquelle il voulait entrer, lui convenait moins que celle de mer, parce que l'attitude hostile des colonies anglaises de l'Amérique du Nord allait imprimer à la marine une nouvelle activité. Bref, on éluda sa demande, car on craignait de lui fournir les moyens d'accroître la popularité qui l'environnait. Au reste, il comprenait si bien les répugnances héréditaires dont il était l'objet, qu'il écrivait, à cette époque, à l'un de ses amis : « Je suis vraisemblablement condamné à une oisi-» veté éternelle..... Quand même il surviendrait » une guerre, à quoi puis-je aspirer ? J'ai vingt-sept » ans, et je ne l'ai pas encore faite !..... Le service » de mer est ma seule ressource; c'est le seul parti » que je puisse prendre pour acquérir l'estime et » la considération publiques, qui sont pour nous la » seule fortune réelle, et sans lesquelles notre nais-» sance ne fait que nous mettre au dessous des au-» tres, etc.... » En vérité, voilà des sentimens nouveaux dans le cœur d'un prince, et celui qui les professait, dès 1774, ne pouvait qu'être en avant de son siècle.

Admis dans la marine, le duc de Chartres (il portait alors ce titre) fit plusieurs campagnes d'évolutions sur la Méditerranée, sur l'Océan Atlantique, et fut nommé, en 1777, lieutenant-général des armées navales. Chargé d'inspecter, en 1778, trois

escadres réunies à Brest, il reçut le commandement de l'escadre Bleue, l'une d'elles, et arbora son pavillon sur le *Saint-Esprit* de quatre-vingts canons. Ces trois escadres combinées sortirent de la rade, le 8 juillet de la même année, sous les ordres du vice-amiral comte d'Orvilliers; le 23 on découvrit la flotte anglaise de l'amiral Keppel; le 27 l'amiral français lui présenta le combat dans les parages d'Ouessant. Keppel, instruit qu'un prince du sang royal commandait l'escadre Bleue qui formait l'arrière-garde, manœuvra de manière à l'isoler des autres; mais le comte d'Orvilliers prévint l'effet de cette manœuvre en faisant virer de bord, et l'escadre Bleue se trouva placée à l'avant-garde, à demi-portée de canon. Alors s'engagea de part et d'autre un combat terrible, dans lequel la conduite du prince fut ainsi appréciée par un rapport du ministre de la marine au duc de Penthièvre, grand amiral de France: « M. d'Orvilliers a donné des preuves de la » plus grande habileté; M. le duc de Chartres, d'un » courage froid et tranquille, et d'une présence » d'esprit étonnante. Sept gros vaisseaux, dont un » à trois ponts, ont successivement combattu celui » de M. le duc de Chartres, qui a répondu avec la » plus grande vigueur, quoique privé de sa batte- » rie basse; un vaisseau de notre armée a dégagé le » *Saint-Esprit* dans le moment le plus vif, et a essuyé » un feu si terrible, qu'il a été absolument dé- » semparé et obligé de se retirer, etc. » Le Roi s'associa lui-même aux éloges du ministre, en con-

fiant au prince la répartition des récompenses accordées aux trois escadres. Malgré cela, malgré les acclamations qui signalèrent son retour à Paris, les amis de la branche aînée prétendirent que le prince s'était caché à fond de cale pendant l'action, et se vengèrent ainsi par une mauvaise plaisanterie de l'illustration personnelle qu'il venait d'acquérir. Quelque temps après, étant reparti pour une croisière aux Sorlingues, les mêmes lui portèrent, en son absence, un coup qui lui fut bien sensible, en persuadant au duc de Penthièvre, son beau-père, qu'il aspirait à le supplanter dans la charge de grand-amiral de France, tandis qu'il n'aspirait en réalité qu'à la survivance de cette charge, à laquelle sa naissance, son mariage et ses services pouvaient lui donner des droits. En vain se fit-il élever à la charge si différente de colonel-général des hussards, pour se justifier des préventions de son beau-père : rien ne put fléchir le ressentiment de celui-ci. Leurs ennemis communs ne se contentèrent pas de les avoir brouillés, ils parvinrent encore à compromettre la couronne dans ce débat domestique, si l'on en juge par la lettre suivante de la Reine au duc de Chartres :

« Ce 20 juillet 1780.

» Le Roi est informé et mécontent, Monsieur, de
» la disposition où vous êtes de vous joindre à son
» armée. Le refus constant qu'il a cru devoir faire
» aux instances les plus vives, de ce qui le touche
» le plus près, les suites qu'aura votre exemple, ne

» me laissent que trop voir qu'il n'admettra ni ex-
» cuse, ni indulgence. La peine que j'en ai m'a déter-
» minée à accepter la commission de vous faire con-
» naître ses intentions, qui sont très positives. Il a
» pensé qu'en vous épargnant la forme sévère d'un
» ordre il diminuerait le chagrin de la contradiction,
» sans retarder votre soumission. Le temps vous
» prouvera que je n'ai consulté que votre propre in-
» térêt, et qu'en cette occasion, comme en toute
» autre, je chercherai toujours, Monsieur, à vous
» prouver mon sincère attachement.

» MARIE-ANTOINETTE. »

Encore la politique de Louis XIV, la vieille politique de famille !

Cette correspondance rompit les relations du duc de Chartres avec la cour. Il partit pour l'Angleterre qu'il habita pendant plusieurs mois, et où il échangea la haine de ses ennemis avec l'amitié du prince de Galles et des autres chefs de l'opposition. De retour en France, la mort de son père fit passer sur sa tête le titre de duc d'Orléans, et dans ses mains le magnifique apanage de cette maison. Bientôt le Palais-Royal s'enrichit, par ses soins, de nombreuses galeries consacrées au commerce, et devint le centre de l'activité parisienne, en même temps que ses salons réunirent les hommes les plus remarquables de l'époque. En effet, tandis que la Reine attirait à Trianon les partisans des abus, le duc d'Orléans accueillait au Palais-Royal tous les amis des réfor-

mes. Alors le grand mouvement national, qui devait aboutir à la Révolution, commençait à prendre de la consistance: chacun sentait, de plus en plus, le besoin des institutions qui manquaient au pays, et dont l'établissement était le seul moyen de sortir de l'embarras où était le gouvernement par le délabrement des finances; car la détresse financière était le chancre dévorant du moment. Il fallait donc de l'argent à tout prix ! Et pour s'en procurer que fallait-il ? De nouveaux impôts, vu l'insuffisance des anciens par l'affranchissement exceptionnel des classes privilégiées. Mais comment frapper de nouvelles impositions sur les contribuables écrasés déjà par tant d'autres ? D'ailleurs, les parlemens, les états provinciaux contestaient justement ce droit à la couronne, et ne le reconnaissaient qu'aux états généraux de la Nation. Le parlement de Paris donna surtout l'exemple de la résistance : il refusa d'enregistrer deux édits bursaux, l'un sur le timbre, l'autre sur une subvention territoriale extraordinaire, et paya par l'exil sa courageuse et patriotique opposition. Rappelée sur les fleurs de lis par le sacrifice des deux édits, cette auguste compagnie vit, le 19 novembre 1787, Louis XVI venir en personne, accompagné des ministres, lui présenter un autre édit pour la création d'un emprunt de quatre cent quarante millions. La discussion étant ouverte sur cet objet, les conseillers Fréteau de St-Just et Sabathier insistèrent pour la nécessité d'une convocation immédiate des états-généraux, que le Roi venait

d'ajourner dans l'exposé des motifs. Au moment où l'on allait recueillir les voix, le garde des sceaux Lamoignon, pressentant un résultat négatif, prétendit que l'on n'avait point de voix à recueillir, parce que le parlement ne *pouvait pas délibérer en présence de Sa Majesté*, n'étant alors qu'un simple corps consultatif. Suivant cette étrange doctrine, la séance fut transformée subitement en lit de justice, et l'enregistrement de l'édit prononcé sans vote individuel, contrairement à tous les usages. Cette audacieuse irruption de l'arbitraire dans le sanctuaire de la justice, fut accueillie par le morne silence des magistrats : le duc d'Orléans, qui siégeait en qualité de pair du royaume, osa seul se lever, et, s'adressant respectueusement au Roi, lui dire : « Sire, je supplie Votre Majesté de permettre que je dépose à » ses pieds et dans le sein de la Cour la déclaration » que je regarde cet enregistrement comme illégal, » et qu'il serait nécessaire, pour la décharge des » personnes qui sont censées y avoir délibéré, d'y » ajouter que c'est par l'exprès commandement du » Roi. » Celui-ci répondit que l'enregistrement était légal puisque l'on avait entendu les avis de tous ceux qui avaient voulu parler. Conformément à cette réponse, l'enregistrement fut maintenu, du moins par le Roi. Ainsi c'est à tort que la plupart des récits publiés jusqu'à ce jour, imputent au duc d'Orléans, dans cette séance, un rôle odieux et ridicule qu'il n'a point joué réellement, rôle qui n'était, d'ailleurs, ni dans son caractère, ni dans les mœurs

judiciaires de cette époque. Il n'interpella point grossièrement Louis XVI, comme on l'a écrit, et comme daignent le croire ceux qui, dans la candeur de leur crédulité, attribuent à ces discordes majestueuses les formes tumultuaires des années suivantes : il usa seulement d'un droit ; il remplit un devoir ; et, en cela, il ne se conduisit pas en tribun, mais en homme de cœur. Après le départ du monarque, le parlement protesta contre l'enregistrement par une décision spéciale, dont le Roi se fit remettre la minute qu'il déchira lui-même dans un accès de colère. Dès le lendemain, le duc d'Orléans fut exilé dans ses terres à Villers-Coterets : quant à Fréteau de St-Just et à Sabathier, ils furent enfermés dans des prisons d'état. Le parlement se rendit en corps auprès du Roi pour lui demander le rappel du duc et la liberté des prisonniers ; mais le Roi fut inflexible. Alors les magistrats eurent le courage de lui faire observer « qu'il n'avait pas le droit de punir, puis» qu'il n'avait pas celui de juger ; qu'il n'avait que » le plus beau droit de tous, celui de faire grâce ; » qu'il fallait, par conséquent, accorder des juges » à ceux de ses membres qui se trouvaient sous le » coup d'une simple condamnation ministérielle. » Le Roi fut encore inflexible.

Voilà donc le duc d'Orléans exilé une seconde fois pour l'indépendance de ses opinions !

Pendant ce nouvel exil une nuée d'agens dynastiques s'abattit sur Villers-Coterets, et exagéra même envers le duc l'exécution des ordres du Roi, suivant

le témoignage du marquis de Ferrières (1). Mais le prince était trop accoutumé à l'injustice des hommes pour se plaindre de si mesquines tracasseries : il en attendait la fin. Le 23 mars 1788 il eut la permission de revenir à Paris, et, le 17 avril, l'honneur de faire sa cour au Roi, comme on disait alors. Son retour et celui de ses deux courageux collègues ne désarma pas néanmoins le parlement de Paris, dont l'hostilité permanente entraîna l'animosité des autres parlemens. Enfin, deux assemblées des notables n'ayant produit aucun résultat, le gouvernement se vit obligé, le 24 décembre 1788, d'en appeler aux états-généraux. Le duc d'Orléans fut élu par la noblesse à Paris, à Villers-Coterets, à Crespy-en-Valois. Il opta pour Crespy. Pourquoi cette préférence ? Parce que les cahiers de ce bailliage (c'est à dire les instructions des électeurs aux députés) lui parurent appeler une réforme plus large des abus, une plus grande extension des doits politiques, et peut-être aussi parce qu'étant seigneur de cette ville, il avait eu sur la rédaction des cahiers de ce bailliage une influence plus directe, une influence personnelle même. Les amis de la branche aînée cherchèrent en vain à dénaturer le caractère de cette triple élection, en l'imputant à la corruption ; car le prince avait répandu tant de bienfaits dans l'hiver si rigoureux de 1789, que l'horreur de la saison semblait avoir épargné ses vastes domaines.

(1) *Mémoires du marquis de Ferrières*, tome Ier, page 12.

Lors de la procession solennelle que l'on fit à Versailles, la veille de l'ouverture des états-généraux, le 4 mai 1789, il ne marcha point à son rang de prince du sang royal, mais de simple député de la noblesse. Sur son passage les cris de vive le duc d'Orléans ! retentirent avec un enthousiasme extraordinaire, et redoublèrent, en quelque sorte, à l'aspect d'Antoinette, par une énergique allusion à la haine de cette princesse pour lui. La vérification des pouvoirs fit surgir une grave difficulté. D'un côté le tiers-état voulait faire cette opération en commun; de l'autre la noblesse et le haut clergé s'obstinaient à la faire séparément : car chacun apercevait derrière ce sujet, frivole en apparence, une question plus importante, celle du mode ultérieur des délibérations. Après des négociations infructueuses, les députés du tiers-état se constituèrent, le 17 juin, en Assemblée nationale, et scellèrent cette résolution par le serment immortel du Jeu de paume. Le 22, l'Assemblée nationale inaugura sa session par une conquête immense: elle reçut cent quarante-neuf membres du clergé, qui vinrent soumettre leurs pouvoirs à la vérification en commun. Le lendemain 23, la cour, informée de cette défection, crut pouvoir ramener les choses à l'état primitif par un coup d'état, par une dernière représentation de ces parades judiciaires que l'on appelait autrefois lits de justice. Ce jour, une séance royale des trois ordres fut indiquée : elle eut lieu, suivant l'usage, avec tout l'appareil de la puissance. Le Roi

cassa solennellement les arrêtés du tiers-état, et fit lire par le garde des sceaux une déclaration connue dans l'histoire sous le nom de Déclaration du 23 juin, espèce de charte nobiliaire et sacerdotale, contenant des améliorations réelles, bien que très imparfaites, mais consacrant en principe la continuation de l'ancien régime par la conservation des priviléges, des inégalités sociales, et, par conséquent, incapable de fonder rien de stable en France, terre classique de l'égalité. Conformément à cette déclaration, Louis XVI enjoignit aux trois ordres, avec une hauteur qui ne lui était point familière, de se séparer à l'instant même, et de se rendre dans leurs chambres respectives pour y procéder régulièrement à leurs travaux. Mais pas du tout. On sait que l'Assemblée nationale ne tint aucun compte de cette injonction, et qu'elle voua même à l'exécration quiconque attenterait à la liberté de ses membres. On sait encore qu'après le départ du Roi, le grand maître des cérémonies de France, marquis de Dreux-Brézé, revint inutilement rappeler aux députés ce qu'ils venaient d'entendre. On connaît l'apostrophe de Mirabeau à ce personnage demi-grave, demi-grotesque par le luxe de galons dont il était chamarré : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici » par la volonté du Peuple, et que nous n'en sorti- » rons que par la puissance des baïonnettes. »

Le 25 juin l'exemple de la majorité du clergé fut imité par quarante-sept membres de la noblesse. Voici leurs noms suivant la liste officielle ; car il

est juste de les signaler à la reconnaissance nationale :

Le duc d'Aiguillon,
D'André,
Le marquis de Toulongeon,
Le chevalier d'Esclans,
Bureaux de Puzy,
Le marquis de Lezay-Marnésia,
Le vicomte de Toulongeon,
Le comte de Crillon,
Le vicomte de Beauharnais,
De Phélines,
Le marquis de Lacoste,
Le comte de Castellane,
Le duc d'Orléans,
Le marquis de Blacons,
Le marquis de Langon,
Le comte de Lablache,
Le comte Antoine d'Agoult,
Le comte de Virieux,
Le comte de Morge,
Le baron de Chaléon,
Le comte de Marsanne-Fontjuliane,
De Burle,
D'Eymard,
De Nompair de Champagny,
Després de Crassier,
Le marquis de Biencourt,
Le comte d'Aguesseau,
Fréteau de Saint-Just,
Le comte de La Touche,
Le comte de Montmorency,
Le chevalier de Maulette,
Le comte de Clermont-Tonnerre,
Le duc de La Rochefoucaud,
Le comte de Rochechouart,
Le comte de Lally-Tolendal,
Le comte de Lusignan,
Dionis du Séjour,
Adrien Du Port,
Le marquis de Montesquiou-Fézenzac,
Le chevalier Alexandre de Lameth,
Le marquis de Latour-Maubourg,
Le marquis de Sillery,
Le baron d'Harambure,
Le duc de Luynes,
Le marquis de Lancôme,
Le baron de Menou,
Le vicomte de Noailles.

Les ennemis du duc d'Orléans lui ont fait honneur de l'initiative de cette scission patriotique. Nous voudrions pouvoir, dans son intérêt, acquiescer à cette opinion ; mais elle ne repose sur aucun fait, pas même sur des présomptions ; car, naturellement faible et sans caractère, il était plutôt capable de recevoir l'impulsion que de la donner. D'ailleurs, une démarche analogue des mêmes, faite quelques jours auparavant, montre évidemment qu'il ne fit

en cela que suivre l'exemple des autres ; ainsi, le 19 juin, l'ordre de la noblesse, présidé par le duc de Luxembourg, ayant voté une adresse au Roi pour se plaindre de la transformation du tiers-état en Assemblée nationale, quarante-trois membres protestèrent contre cette adresse, dont ils répudièrent hautement la responsabilité. Ces quarante-trois opposans agirent-ils par conviction, ou sous l'empire des suggestions du duc d'Orléans? Voilà l'état de la question. Or, elle n'est pas difficile à résoudre, puisque l'adresse et la protestation furent imprévues, spontanées ; puisque, surtout, le prince n'assista pas à la séance du 19 par suite d'une indisposition, comme le prouve si bien l'adhésion suivante qu'il envoya, dès le lendemain, aux dépositaires de la protestation :

« Je déclare que si ma santé m'avait permis de » me rendre à la séance d'hier, je me serais empressé de concourir à cet acte, dont les sentimens » et les principes sont les miens.

» Signé L.-P.-J. D'ORLÉANS. »

Donc le duc d'Orléans ne fut point le promoteur de la scission du 25 juin.

CHAPITRE III.

Préparatifs militaires de la cour pour la dissolution de l'Assemblée nationale. — Renvoi de Necker : Ministère du 11 juillet. — 12, 13, 14, 15, 16, 17 juillet 1789. — Parti d'Orléans ou de la monarchie constitutionnelle. — Caractère de Philippe d'Orléans.

Cependant l'Assemblée nationale poursuivait le cours de ses travaux malgré la Déclaration du 23 juin, qu'elle considérait avec raison comme non avenue. Déjà puissante par la sympathie des masses et par la grandeur des intérêts qu'elle représentait, elle venait d'acquérir une puissance nouvelle par la double accession de la majorité du clergé, de la minorité de la noblesse. Le mouvement des esprits et l'insubordination croissante des troupes éclairèrent enfin le gouvernement sur les dangers d'une plus longue résistance. Aussi le Roi, qui s'était prononcé si fortement pour la séparation des ordres, ne tarda-t-il pas à changer d'avis, et leur fusion s'opéra-t-elle, tur sa propre recommandation, dans les derniers jours de juin. Alors l'Assemblée nationale, constisuée définitivement, procéda au choix d'un président : une immense majorité se porta, le 3 juillet, sur le duc d'Orléans. C'était sans doute une bonne

aubaine pour ce prince; car, au train dont les choses allaient, que fallait-il pour changer en trône le fauteuil de la présidence? Eh bien, pourtant il refusa! il refusa! Il n'avait donc pas les intentions qu'on lui supposait, puisqu'il repoussait ainsi l'un des moyens les plus efficaces de parvenir à leur accomplissement.

En même temps on apprenait que la cour ne renonçait point à la dissolution violente de la représentation nationale. En effet, la coterie d'Antoinette, qui possédait en réalité le pouvoir dont elle ne déléguait au Roi que l'exercice nominal, appelait à Versailles un grand nombre de troupes, la plupart étrangères, sous le commandement du vieux maréchal duc de Broglie, la plus illustre épée du temps. On logeait même une batterie de canons dans les écuries de la Reine, vis-à-vis la salle des états-généraux. Pourquoi cette batterie? quelle était sa destination? Evidemment de foudroyer, en cas de besoin, l'Assemblée nationale, dont les délibérations semblaient emprunter une sorte de majesté nouvelle de cette sombre circonstance. Le contrôleur général des finances, Necker, qui avait improuvé, par son absence, la séance royale du 23 juin, et qui n'improuvait pas moins la démonstration militaire du moment, fut révoqué de ses fonctions le 11 juillet, car on se défiait de ce ministre à Trianon. Il reçut l'ordre de sortir de France à l'instant. Il partit donc avec sa femme pour sa terre de Coppet en Suisse, et n'eut pas même la consolation de recevoir, en par-

tant, les embrassemens de sa fille unique, la célèbre baronne de Staël. Ce fut un véritable enlèvement. Le renvoi de Necker entraîna la dislocation du ministère : Saint-Priest, Puységur, La Luzerne, Montmorin se retirèrent. Le garde-des-sceaux Barentin, et Laurent de Villedeuil, ministre de Paris (intérieur et maison du roi), restèrent pour servir de pivot à une nouvelle combinaison formée secrètement, et qui comprit, en outre, le maréchal de Broglie, le baron de Breteuil, le duc de Lavauguyon, Foulon, Laporte, La Galaisière, c'est à dire les hommes les plus impopulaires, les plus entreprenans, et sans doute aussi par là même les plus capables de consommer le parricide que l'on méditait contre la représentation nationale.

Cette nouvelle se répandit à Paris, le 12 juillet, à dix heures du matin, et y produisit une fermentation extraordinaire, surtout au Palais-Royal, qui, étant par sa situation le centre des relations entre les citoyens, était ainsi le quartier-général de la Révolution. On ajouta que le duc d'Orléans venait d'être assassiné : ce qui n'accrut pas peu l'irritation des esprits, car le prince était alors à l'apogée de la popularité. Un soulèvement s'ensuivit à la voix de Camille Desmoulins. On promena dans Paris, sur un brancard, les bustes voilés de crêpes de Necker et du duc d'Orléans, au milieu d'un morne silence et d'un immense attroupement armé à la hâte, chapeau bas, comme si c'eût été le convoi de ces deux personnages. Le cortége parcourut les quar

tiers les plus populeux jusqu'à la place Vendôme, où les dragons de Choiseul le dissipèrent; les bustes furent brisés à coups de sabre, et l'un des porteurs fut même tué, garde française sans armes. D'un autre côté, le baron de Bésenval, commandant supérieur dans l'intérieur de Paris, inquiet de l'agitation du Palais-Royal, concentrait les troupes dans les Champs-Élysées. Informé qu'une grande effervescence commençait à se manifester au jardin des Tuileries, il ordonna de le faire évacuer. Cet ordre fut exécuté par Royal-Allemand, et dans son exécution un vieillard fut tué, en fuyant, de la main du colonel prince de Lambesc. La population épouvantée sortit avec précipitation, en criant : Aux armes ! aux armes ! On força, pour s'en procurer, les portes de l'Hôtel-de-Ville et les boutiques des armuriers. Le soir, au coucher du soleil, douze cents gardes françaises s'échappèrent de leur caserne avec des armes et des munitions abondantes, pour venger la mort de leur infortuné camarade. Aidés de plusieurs colonnes de peuple armé, ils atteignirent Royal-Allemand sur les boulevarts du Nord. Ces étrangers furent chassés de Paris à coups de fusil et se réfugièrent à Saint-Cloud. Déjà les vainqueurs se disposaient à marcher contre les régimens campés dans les Champs-Élysées ; mais Bésenval venait de se replier sur le Champ-de-Mars, à l'aspect des progrès de la sédition et de l'insubordination de ses propres soldats, dont la nuit favorisait la désertion au profit de l'insurrection elle-même.

Pendant ces préliminaires, les électeurs s'étaient constitués à l'Hôtel-de-Ville, où ils débutèrent par la formation d'un comité destiné à régulariser le mouvement. Le premier soin de ce comité fut de rétablir la milice parisienne, aux couleurs de la ville (rouge et bleu), et non point, comme on l'a écrit, parce que la première de ces couleurs était celle de la livrée du duc d'Orléans; car il est ridicule de supposer des hommes se révolter pour un changement de livrée. Le patriotisme remplit aussitôt les cadres : mais des armes, point. On passa la journée du 13 à en chercher, tandis qu'une mystification infâme du prevôt des marchands, Flesselle, que l'on avait mis à la tête du comité, et qui s'entendait avec la cour, éludait sans cesse l'armement de la milice civique par l'impossibilité de trouver des armes. Enfin l'on en trouva, le 14, aux Invalides, où l'on enleva vingt-huit mille fusils et les canons qui bordaient l'avant-cour. Alors on découvrit que les poudres de l'Arsenal avaient été transférées mystérieusement à la Bastille. De nombreuses députations se présentèrent en vain au gouverneur Delaunay pour en obtenir. Durant ces pourparlers, celui-ci, qui correspondait secrètement avec Flesselle, ayant attiré les citoyens à l'intérieur, les fit mitrailler lâchement. Le Peuple, indigné de ce guet-apens abominable, courut aux armes et ne tarda pas à revenir demander compte à Delaunay d'un sang versé si odieusement. Bientôt le comité intervint au nom de l'humanité entre les assiégeans et les assiégés, mais

vainement. D'un côté, ne pouvant fléchir l'obstination du gouverneur, de l'autre, ne pouvant pas aussi tolérer, dans l'état des choses, l'existence d'une forteresse qui tenait en échec toute une population, il ne prit conseil que des circonstances et du courage des citoyens : bref il autorisa le siége régulier de la Bastille qui tomba au pouvoir du Peuple, le 14, à cinq heures du soir. Ce succès fut dû principalement à l'habileté des déserteurs patriotes de l'artillerie, et au sang-froid du régiment des gardes françaises, dont la défection entière avait été accomplie la veille.

« La cour était résolue d'agir cette même nuit du » 14 au 15. Les régimens de Royal-Allemand et de » Royal-Étranger avaient reçu l'ordre de prendre » les armes. Les hussards s'étaient portés à la place » du château ; les gardes-du-corps occupaient les » cours. A ces préparatifs menaçans, la cour joi- » gnait un air de fête qui, dans cette circonstance, » ajoutait l'insulte à la cruauté. Les Polignac, Mes- » dames, tantes du Roi, Madame, comtesse de Pro- » vence, et madame d'Artois, se rendirent sur la » terrasse de l'Orangerie. On fit jouer la musique » des deux régimens. Les soldats, auxquels on n'a- » vait pas épargné le vin, formaient des danses. » Une joie insolente et brutale éclatait de toutes » parts ; une troupe de femmes, de courtisans, » d'hommes vendus au despotisme, regardaient cet » étrange spectacle d'un œil satisfait et l'animaient » par leurs applaudissemens. Telle était la légèreté,

» ou plutôt l'immoralité de ces hommes, qu'assu-
» rés, à ce qu'ils croyaient, du succès, ils se li-
» vraient à un insultant triomphe. L'Assemblée na-
» tionale offrait un aspect bien différent : un calme
» majestueux, une contenance ferme, une activité
» sage et tranquille, tout annonçait les grands in-
» térêts dont elle était occupée et le danger de la
» chose publique. Ce n'était point par ignorance des
» desseins de la cour : l'Assemblée nationale savait
» qu'au moment même de l'attaque de Paris, les
» régimens de Royal-Allemand, Royal-Étranger
» et les hussards devaient environner la salle des
» états-généraux, enlever les députés que leur zèle
» et leur patriotisme avaient désignés pour victi-
» mes, et, en cas de résistance, employer la force.
» Elle savait que le Roi devait venir le lendemain
» faire accepter la Déclaration du 23 juin et dis-
» soudre l'Assemblée; que déjà plus de quarante
» mille exemplaires de cette Déclaration étaient en-
» voyés aux intendans et aux subdélégués, avec
» ordre de la publier et de l'afficher dans toute l'é-
» tendue du royaume. » (1)

L'Assemblée nationale n'avait point attendu la victoire du Peuple pour demander la réparation des trop justes griefs qui lui avaient mis les armes à la main. Dès le 10 juillet elle avait demandé au Roi, bien qu'en vain, la dissolution du rassemblement extraordinaire de troupes cantonnées autour

(1) Mémoires du marquis de Ferrières, tome I[er], page 130.

de Versailles. Lorsqu'elle apprit les premiers symptômes de l'insurrection, elle s'empressa de renouveler ses instances auprès de la couronne, mais encore infructueusement, tant le monarque était circonvenu par les obsessions fatales de la Reine! Après la chute de la Bastille et la retraite définitive de Bésenval à Versailles, cette Assemblée réitéra les mêmes instances, mais toujours sans succès. Enfin, le 15, le duc de Liancourt eut le bonheur d'intéresser le trône au sort d'une malheureuse population, déchirée par le double fléau de la famine et de la guerre civile. Ce jour, le Roi vint à l'Assemblée nationale sans pompe, sans escorte, accompagné seulement de ses frères. Il annonça, d'une voix émue, qu'il venait d'ordonner le renvoi des troupes dans leurs garnisons intérieures, et invita même l'Assemblée nationale à transmettre ses dispositions à la capitale. Conformément à son invitation, une députation nombreuse fut chargée de porter à Paris cette heureuse nouvelle, que l'on y accueillit avec des transports unanimes de joie. Le 16, l'Assemblée nationale apprit, par un message officiel, que tous les ministres venaient de résigner leurs fonctions. Bientôt après, un nouveau message annonça que le Roi rappelait les anciens, et se proposait d'aller lui-même à Paris, le lendemain, calmer par sa présence l'agitation des esprits. Il partit le 6, à dix heures du matin, avec le comte d'Estaing, le duc de Villeroi, le prince de Beauveau, le duc de Villequier, le marquis de Nesle, seigneurs

patriotes, qu'il avait eu le soin de convier aux honneurs du voyage, pour se faire un bouclier de leur popularité. Sur toute la route, depuis Versailles jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, on rencontra une multitude immense qui affluait de tous les côtés. Chose singulière ! pas un cri ne fut proféré ; on eût dit que cette vaste population avait entendu ces terribles paroles prononcées la veille par Mirabeau : « Le silence des peuples est la leçon des rois. » Arrivé au perron de l'Hôtel-de-Ville, Louis XVI reçut des mains de Bailly, maire de Paris, la cocarde parisienne (rouge et bleue), et non pas, comme on l'a écrit, la cocarde tricolore, qui ne fut instituée que le 26 juillet, par l'adjonction de la couleur royale aux couleurs parisiennes. Le Roi mit lui-même la cocarde à son chapeau, et fut salué, à son entrée dans la grande salle où les électeurs étaient réunis, par les cris universels de *Vive le Roi!* Il parut à l'une des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, et la vue de sa cocarde fit encore éclater les mêmes cris sur la place de Grève, où la foule se réjouissait tumultueusement de le voir sanctionner le triomphe de la Révolution. Après les politesses oratoires d'usage, il repartit pour Versailles, et put juger ainsi de l'effet de sa nouvelle politique par les acclamations qui retentirent, cette fois, sur son passage.

Au milieu de ces événemens on cherche en vain la trace du duc d'Orléans, Où est-il ? sans doute à Paris avec les insurgés. Pas du tout; il est à Versailles, confondu parmi les autres députés. Que fait-il ?

sans doute il intrigue pour se faire proclamer roi ? Pas du tout encore : il se rend au château le lendemain de la prise de la Bastille ; sans doute à la tête d'une émeute ? eh ! mon Dieu ! non ; il est tout seul. Ne pouvant voir le monarque, il charge le premier ministre, baron de Breteuil, d'exposer au Roi *qu'il est venu protester, par sa présence, contre les calomnies dont il est l'objet*, *et le supplier de lui permettre de se retirer en Angleterre, si les circonstances prennent une tournure fâcheuse.* En vérité, si le duc d'Orléans aspirait à la couronne, comme on le disait alors, c'était un prétendant par trop singulier.

Voilà encore l'une de ces croyances populaires qui courent les rues, et qui s'évanouissent au contrôle de la raison. On a vu tant de princes ennemis des réformes, que l'on ne peut plus s'accoutumer à l'idée d'un prince ami de toutes les améliorations, sans attribuer une telle conduite à l'intérêt privé, surtout en présence d'une vieille rivalité domestique. En effet, on confond ordinairement dans le passé les deux branches de la maison de Bourbon : c'est à tort ; elles ont été toujours en opposition de principes. La branche aînée s'est tenue aux anciennes traditions de la monarchie : la branche cadette a suivi le mouvement des choses. La branche aînée a défendu l'autocratie royale, les jésuites, l'intolérance, les ténèbres : la branche cadette a soutenu le pouvoir des parlemens, les jansénistes, la liberté de penser, la philosophie du XVIIIe siècle. Il est vrai que la première a protégé les lettres, en protégeant

ceux qui la préconisaient en vers, comme Boileau, Racine, Corneille, Molière, ou en prose, comme Fénélon, Labruyère, ou dans la chaire, comme Bossuet, Fléchier, Bourdaloue, Massillon; mais elle n'a jamais étendu sa bienveillance à ceux qui ne la flattaient point, ou dont l'indépendance contrariait en secret ses opinions stationnaires, comme Pascal, Lafontaine, La Rochefoucaud. Au contraire, la seconde, amie du progrès, a toujours favorisé les lettres, non pas précisément et uniquement dans leur orthodoxie classique, à l'exemple de sa rivale, mais dans leur application aux rapports sociaux, ce qui est bien différent. Ainsi la maison d'Orléans accueillait les Montesquieu, les Voltaire, les Rousseau, les d'Alembert, les Diderot, les Mably, etc., tandis que la descendance de Louis XIV ameutait les vieux préjugés de la magistrature contre ces majestés de l'intelligence et de la raison. Ainsi l'une a continué ses antécédens en s'opposant à la Révolution, c'est à dire à l'extirpation des abus; ainsi l'autre n'a fait que suivre son instinct héréditaire en s'alliant à la Révolution, c'est à dire à la noble cause des réformes.

Ainsi la conduite du duc d'Orléans lui était tracée naturellement : il ne pouvait pas en avoir d'autre sous peine d'inconséquence.

Maintenant, pouvait-il être consciencieux dans sa sympathie pour la Révolution? Assurément: eh bien! pourquoi ne pas présumer sa bonne foi, aussi bien que celle des autres princes de la famille royale dans un sens contraire ?

Justice politique! justice de parti !.....

Eh ! comment suspecter son désintéressement à l'aspect de tant de sacrifices qu'il fit à ses principes ? Suspectera-t-on aussi celui de tant de généreux patriciens qui s'insurgèrent, comme lui, contre leurs propres intérêts en faveur des intérêts généraux, avec toute la chaleur d'une conviction profonde, et sans autre mobile que l'accomplissement d'un grand devoir ? En général, on ne veut voir que des haillons sanglans dans les agens de la Révolution : et pourtant elle a été conçue dans les hautes régions de la société avant d'être enfantée dans les convulsions de la rue; c'est à dire elle n'a été faite ni par des sans-culottes, ni par des journalistes, ni par des avocats, mais par les plus illustres familles de la monarchie, précisément par celles que l'on trouve à chaque page de nos annales, comme autant de jalons de notre nationalité. En effet, ces familles s'étaient retirées de la cour depuis l'introduction de la prépondérance autrichienne dans les affaires de l'État, et vivaient dans leurs hôtels dont elles faisaient des foyers d'opposition, tels que ceux de Nesle, de Beauveau, de La Rochefoucaud, qui possédaient une immense influence par leur clientelle intellectuelle. Des Allemands, des Suédois, des Anglais jacobites étaient accourus en France à la suite de la dauphine, ou attirés par le luxe effréné de la jeune reine. Ces étrangers avaient envahi tous les régimens, toutes les positions élevées : et comme ils excluaient ainsi les Français, ne s'était-on pas ingénié, pour pallier

cette invasion singulière, d'appeler, avec ces aventuriers, une infinité de petits hobereaux indigènes, dont l'obscurité ne pouvait point refléter sur le trône l'éclat qu'elle en recevait? Ne s'imaginait-on pas, en comblant ceux-ci de faveurs, de dignités, les substituer naturellement à leurs prédécesseurs? Suffisait-il donc de les habiller dans les habits des grands officiers de la couronne, pour les transformer en grands officiers de la couronne? De grâce, qu'étaient les Vaudreuil, les Polignac à la place des Montmorency ou des Lusignan? De la petite bière. Et les Adhémar ou les Laluzerne à celle des Biron ou des Montesquiou? Encore de la petite bière. Et tant d'autres gentillâtres, dont l'orgueil héraldique pouvait s'épanouir à l'aise à l'aspect de leurs vieilles tours démantelées par le temps, mais dont l'illustration héréditaire se réduisait à courre le cerf, ou bien à chanter au lutrin? Eh bien! ce furent principalement ces mêmes gentillâtres et ces étrangers qui formèrent en juillet, sous les auspices de la Reine, une véritable émeute d'aliénés contre la représentation nationale, tandis que la haute noblesse, la noblesse historique s'associait à la Révolution, dont elle reconnaissait la légitimité : car il ne faut pas confondre cette partie de l'aristocratie avec la partie, bien plus nombreuse, qui suivit la pente de toutes les intrigues jusqu'au gouffre de l'émigration. L'une avait vécu stationnaire dans ses terres ou dans les antichambres; l'autre avait bu l'onde enivrante du Mississipi, et en avait rapporté des idées

d'indépendance chevaleresque. L'une voulait perpétuer le passé avec les abus ; l'autre voulait le rattacher à l'avenir par le lien de sages réformes. Les esprits sensés savaient que l'absolutisme n'était pas plus le fondement de la monarchie française que de toutes les sociétés civilisées. Ils songeaient que l'absorption de tous les droits, de tous les pouvoirs dans l'unité, n'était que l'effet du temps, et que la prescription des siècles ne pouvait pas consacrer ces usurpations successives. Ils sentaient le besoin de ramener le principe du gouvernement à une forme plus protectrice de tous les intérêts : de même que les vieux barons anglais avaient tracé, de la pointe de leur épée, dans la Grande Charte, les franchises de leurs concitoyens; de même que les descendans de ces barons avaient chassé les Stuarts pour introniser de nouveaux principes en Angleterre avec une nouvelle dynastie. Les patriciens français ne voulaient pas aller si loin : la plupart étaient attachés par honneur à la personne royale, ou par sentiment à ses vertus domestiques. Ils ne tendaient point à une catastrophe dynastique, mais à une régénération politique, résumée dans une constitution monarchique; en un mot dans la Constitution : la Constitution ! c'était la Révolution sans secousse pour ces honnêtes patriotes ; c'était leur dernier terme : rien au delà ; rien en deçà. Mais s'ils se bornaient, dans leur passion du bien public, à la simple mutation des choses, que de gens en France ne partageaient pas leurs illusions sur les personnes ! A coup sûr ceux-ci

avaient raison. Certes, ce n'est pas ceux-ci que Louis XVI a mystifiés par son évasion, ou par sa collusion avec les puissances étrangères. L'expérience a prouvé, d'ailleurs, qu'il était impossible de soumettre ses préjugés domestiques, et surtout la morgue de sa femme, aux conditions ordinaires du gouvernement représentatif; elle a prouvé aussi, depuis, sur plusieurs points du continent, qu'il serait plus facile d'intervertir l'ordre des saisons, ou de faire refluer les fleuves à leurs sources, que de changer en roi constitutionnel un monarque absolu. Donc les premiers, en voulant la fin, devaient vouloir les moyens; donc les seconds devaient rejeter Louis XVI et tout son entourage. Aussi l'instinct révolutionnaire cherchait-il un homme dégagé du passé, dévoué au présent, et auquel on pût confier avec sécurité le dépôt de l'avenir; un homme qui rehaussât en même temps la supériorité du commandement par la supériorité de la naissance; un homme enfin du bois dont on faisait les rois.

Cet homme quel fut-il?

Le duc d'Orléans.

Mais, par une fatalité singulière, il manqua toujours à son parti, c'est à dire à celui de la monarchie constitutionnelle, de sorte que l'immense majorité de la Nation en fut, pour ainsi dire, excepté lui-même, selon la remarque de Mirabeau.

Cela peut paraître bizarre au premier aspect, et n'est pas moins l'expression de la vérité. Il est bien vrai que la Révolution a été faite avec lui : soit;

mais sans lui, sans son concours intéressé, sans son action directe, personnelle : car si, d'un côté, rien ne prouve qu'il ambitionnât la couronne, de l'autre, tout prouve, au contraire, qu'il ne rechercha point une grandeur orageuse, comme nous le verrons insensiblement. La nature ne l'avait pas appelé, d'ailleurs, à de si hautes destinées : ce rôle n'était ni dans ses goûts, ni dans ses moyens. Indolent par caractère, insouciant de l'opinion publique et de ses propres intérêts, léger, frivole, d'une intelligence vulgaire, d'une portée d'esprit médiocre, il ne s'occupait que des plaisirs ; il concentrait toute son existence dans les sensations physiques. Certes une telle organisation semblait peu propre à conquérir le diadême, parce qu'une âme énervée par la mollesse ne pouvait nourrir aucune de ces passions dévorantes qui supposent essentiellement une force morale, une énergie extraordinaires.

Ainsi ce n'était point l'un de ces hommes nés pour bouleverser les empires, et qui *ne doivent espérer de sommeil*, suivant Saint-Just, *que celui du tombeau.*

C'était plutôt le régent, moins ses grandes qualités.

Eh ! pourtant, on en faisait alors l'Éole de la Révolution, assis sur les tempêtes, et se jouant de la foudre aussi bien que des plus saintes lois de l'humanité. « On signalait de toutes parts l'existence » positive d'un parti orléaniste, premier moteur de » toutes les scènes majestueuses et terribles qui » agitaient la France, et travaillant en secret à

» changer l'ordre de successibilité à la couronne.
» Élevés dans les préjugés de la vieille monarchie,
» habitués à voir dans de petites manœuvres la cause
» des plus grands événemens, les contemporains du
» vaste et patriotique ébranlement de 1789 ne sa-
» vaient attribuer qu'à l'esprit d'intrigues les mi-
» racles de l'esprit national, et tout le monde s'ob-
» stinait à identifier le duc d'Orléans et la Révolu-
» tion. Les royalistes, plus aigris que corrigés par
» les progrès de la Liberté, éprouvaient une sorte
» de satisfaction à leur trouver une source impure,
» et se consolaient de leurs propres défaites en les
» imputant à des machinations, à la corruption et
» à la vénalité : les patriotes, de leur côté, fascinés
» encore par le prestige des noms, croyaient qu'un
» prince du sang pouvait seul donner de la con-
» sistance au parti plébéien, et lutter avec avantage
» contre la puissance de la cour. De cette double
» méprise résulta l'accusation ridicule que tant
» d'écrivains ont reproduite, même de nos jours,
» et qui tendait à métamorphoser en misérables
» instrumens d'un nouveau Gaston les hommes cé-
» lèbres qui représentaient la civilisation de leur
» temps, les Mirabeau et les Barnave, considérés, à
» juste titre, comme l'expression vivante des senti-
» mens et des idées de tout ce que le peuple fran-
» çais renfermait d'hommes généreux et éclairés à
» la fin du XVIII[e] siècle. » (1)

(1) *Biographie universelle et portative des Contemporains*, tome III, page 804.

Cette erreur a été propagée surtout par la presse royaliste, qui s'est appliquée à ravaler ce grand mouvement social aux proportions vulgaires d'une scène de pugilat dynastique.

De là le principe et la fin de toutes choses.

Savez-vous pourquoi les parlemens furent si hostiles à la couronne? C'est parce qu'ils obéirent aux suggestions du duc d'Orléans. — Mais leur hostilité, direz-vous, n'était pas nouvelle en France : longtemps auparavant, sous François I[er], par exemple, ou pendant la minorité de Louis XIV, ils avaient montré les mêmes dispositions. — Qu'importe? ils n'obéirent pas moins aux suggestions du duc d'Orléans; c'est entendu, car il est plus facile de croire que de raisonner sa croyance.

Pourquoi six cents députés du tiers-état, rassemblés de tous les points du territoire, et ne se connaissant pas entr'eux, prêtèrent-ils unanimement le serment immortel du Jeu de Paume? Parce que le duc d'Orléans fut leur lien mystérieux.— Mais la presque unanimité des cahiers des états-généraux énonçait le vœu de voir substituer à la forme actuelle du gouvernement une constitution monarchique, plus appropriée au besoin des esprits, aux progrès de la civilisation : or les députés du tiers-état ne faisaient qu'accomplir leur mandat, en jurant solennellement de ne point se séparer avant d'avoir donné cette constitution à la France. — Qu'importe encore? le duc d'Orléans ne fut pas moins le nœud mysté-

rieux de toute cette affaire. Au surplus, comment ira-t-on prouver le contraire?

Au 23 juin, Louis XVI, assis sur son trône, au milieu de tout l'appareil d'une pompe théâtrale, ordonne à l'Assemblée nationale de se séparer à l'instant même. Fidèles à leur serment, les députés refusent : pourquoi refusent-ils? Parce que le duc d'Orléans est dans les coulisses.

Dans les premiers jours de juillet une compagnie de gardes-du-corps murmure à Versailles, qu'on lui impose un service de maréchaussée; elle prétend qu'elle est attachée spécialement, uniquement à la personne du Roi, et que les patrouilles sont indignes de gentilshommes. En conséquence elle se fait licencier. Evidemment le duc d'Orléans a passé par là : cela ne peut pas être autrement.

Au 14 juillet, le beau régiment des gardes françaises, le premier de l'armée, s'insurge et passe au Peuple. Peu à peu, et à des intervalles plus ou moins rapprochés, cet exemple gagne les autres régimens. C'est que le duc d'Orléans a soufflé sur eux le feu de la révolte : comme si le duc d'Orléans avait eu besoin de souffler sur eux le feu de la révolte pour les détacher d'un gouvernement hostile à tous leurs intérêts; comme si Louis XVI ne lui en avait pas épargné lui-même la peine, en signalant son règne par l'introduction de la discipline allemande, et par l'exclusion de la roture de tous les grades réservés expressément à la noblesse. Mais il est plus simple d'attribuer l'insubordination des troupes aux manœuvres d'un

prince ambitieux. Sans doute les soldats devaient se trouver trop heureux de recevoir des coups de plat de sabre et des colonels à la bavette, ou bien de se faire hacher, comme à Rosbach, par l'impéritie du sigisbé impur de quelque courtisanne royale, tandis qu'ils n'avaient à espérer, pour prix de leur sang, que les galons de sergent, ou les limbes obscurs des Invalides. Ici remarquons, en passant, que l'institution des coups de plat de sabre fut abolie le lendemain même de la prise de la Bastille, ce qui pourrait faire supposer qu'elle ne fut pas étrangère à la déconvenue de la cour; remarquons aussi que cette punition odieuse subsiste encore aujourd'hui dans toute l'Europe, même en Angleterre, excepté en France. Aujourd'hui l'on punit le soldat français, mais, au moins, on ne l'humilie plus, grâce à la Révolution : ne dirait-on pas que la loi respecte en lui la descendance de cette génération héroïque et sans analogue dans le passé, qui semble l'avoir élevé au dessus de tous les autres?

De longues files de spectres affamés assiègent les portes des boulangers, et se disputent lamentablement un morceau de pain cendreux, qui suffit à peine à leur chétive existence. Le duc d'Orléans.... Quoi donc! le duc d'Orléans! Quel rapport peut-il y avoir entre ce prince et ces malheureux, si ce n'est des rapports de bienfaisance? Il en est cependant d'un autre genre. Les voici : les agens du duc d'Orléans ont accaparé tous les grains pour soulever le Peuple par la famine. — Eh! la preuve d'une im-

putation si atroce, de ce parricide contre l'humanité! — La preuve! elle est inutile; on s'indignera et l'on croira; d'ailleurs, en tout cas, il en restera toujours quelque chose, comme disait Beaumarchais (1).

(1) La question des subsistances est l'une des plus graves et des plus obscures de la Révolution : c'est aussi l'une de celles qui ont fixé le plus mon attention. Je suis parvenu à recueillir, sur ce point, une masse de faits qui constituent parfaitement dans mon esprit trois points principaux :

1° Qu'il y eut accaparement;

2° Que les patriotes et le duc d'Orléans, en particulier, furent complètement étrangers à cet accaparement;

3° Que cet accaparement fut l'œuvre de la cour, ou plutôt d'une société approuvée par le gouvernement, et dont l'origine remonte aux premières années du règne de Louis XV.

Je n'ai pu traiter cette question dans cet ouvrage, parce qu'elle eût entraîné naturellement des développemens incompatibles avec l'exiguité du cadre. Une autre raison : c'est que je l'ai traitée complètement dans l'ouvrage inédit, mentionné à la fin de la préface, et qui ne pourra être publié que dans quelques années.

En attendant, je prie, je supplie le lecteur de consulter, dans *le Moniteur* (numéros 57 et 58, 14 et 15 septembre 1789), un article scindé en deux parties, sur les accapareurs. (*Le Moniteur* est dans toutes les bibliothèques publiques.)

Cet article se trouve aussi relaté dans l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*, par MM. Buchez et Roux, tome II, page 457.

Il suffira de cette lecture pour être convaincu que les royalistes ont fait comme certains industriels qui crient : Au voleur! pour détourner l'attention de leurs propres méfaits.

Y a-t-il une émeute dans la rue ?..... la faction d'Orléans l'a produite.

Une coalition d'ouvriers pour insuffisance de salaire ?..... faction d'Orléans.

Une querelle de cabaret ?..... faction d'Orléans.

Une rixe de *lupanar?*..... faction d'Orléans; car le duc d'Orléans a fait du palais de ses pères un repaire de prostitution, aussi bien que d'une bande d'assassins enrégimentés sous ses ordres.

Le duc d'Orléans ! c'était donc le génie même du mal, le bouc-émissaire de tous les vices et de tous les crimes !.....

Voyez quelle légèreté cruelle dans ces imputations délirantes de l'esprit de parti !

Quoi ! l'on craindra d'ajouter foi, dans la vie ordinaire, aux allégations capables de porter atteinte à la considération obscure d'un individu, et l'on ne craindra pas de perpétuer, par une crédulité puérile, des inculpations ridicules à force d'odieux, destinées à transmettre aux siècles une flétrissure éternelle !

Au reste, sur quoi se fonde-t-on ? sans doute sur des témoignages authentiques, irrécusables; pas du tout : sur des bruits de salons, sur des anecdotes, sur des cancans historiques. C'est toujours la vieille politique de famille, la vieille friperie de Louis XIV, c'est à dire la continuation de la pensée qui tint toujours la branche cadette en état de suspicion; qui chercha toujours à l'affaiblir, au profit de sa rivale, en la mettant à l'écart; qui suspendit toujours

entre elles, dans leurs relations domestiques, le fantôme de Gaston d'Orléans. Les amis de l'ancien régime, des anciennes lois, des anciens us et autres antiquailles, ne veulent pas convenir qu'ils ont été vaincus par le concours bien positif, par la volonté bien positive de la Nation; ils aiment mieux relever leur défaite en l'attribuant à la défection ambitieuse d'un transfuge de leurs rangs, transfuge que leur vengeance a métamorphosé, par une filouterie infâme, en une sorte de bête fauve. On veut absolument que la Nation se contentât, en 1789, de quelques petites réformes au sein d'une civilisation exubérante, et que la Révolution ne fût opérée que parce que le duc d'Orléans convoitait la couronne.

La couronne !

Ah ! le malheureux ! S'il la convoitait tant, pourquoi ne l'a-t-il donc pas prise ? elle était à ses pieds; il n'avait qu'à se baisser. D'ailleurs, quand bien même il l'eût ramassée, qu'eût-on dit davantage, que fût-il avenu de pis ? Hélas ! que ne l'a-t-il ceinte ? Plût à Dieu qu'il l'eût ceinte ! peut-être eût-il épargné à l'humanité ce cataclysme de sang qui a inondé l'Europe entière pendant vingt-cinq ans. Mais non : telle n'était point la destinée. La France devait passer par les convulsions de la République, par les doubles étreintes du despotisme militaire et religieux, avant de se reposer dans une monarchie populaire, protectrice de tous les droits et de tous les intérêts ; car rien de plus éloquent en fa-

veur de l'ordre que l'aspect repoussant du désordre : de même que certains peuples de l'antiquité dégoûtaient leurs enfans de l'ivresse par le spectacle de l'ivresse elle-même.

CHAPITRE IV.

—

Mort de Foulon et de Berthier.

A peine le ministère du 11 juillet s'était-il retiré que l'on apprit la fuite de ses membres et de ses principaux fauteurs. Ce fut parmi eux un sauve-qui-peut général. Ainsi le comte d'Artois, les princes de Condé, de Conti, et cette famille Polignac, dont la faveur est toujours le signe précurseur des révolutions, sortirent de France, et allèrent mendier le secours des étrangers, pour faire consommer par ceux-ci ce qu'ils n'avaient pu consommer eux-mêmes avec leurs propres forces.

Tels furent les premiers émigrés ; tels furent aussi les promoteurs de cette guerre terrible, qui devait faire de l'Europe entière un vaste champ de bataille.

Le comte d'Artois, le champion de l'absolutisme, partit, pendant la nuit, escorté par Royal-Allemand jusqu'à plusieurs postes, d'où il continua sa route sous un faux nom. D'un autre côté, les princes de la maison de Condé, qui croyaient, eux aussi,

ne faire qu'un voyage d'agrément, furent reconnus à Pont-Sainte-Maxence, et faillirent être précipités dans l'Oise par le Peuple : ils ne durent leur salut qu'à la vitesse de leur équipage; car le bruit de leur départ exaltait contr'eux l'opinion publique, si aigrie déjà par leurs machinations intérieures, et par leur projet hautement avoué de recourir à l'intervention étrangère. En effet, une grande agitation régnait alors sur tous les points du territoire. Cette agitation n'était pas nouvelle : elle remontait aux années précédentes. Elle avait été généralisée par l'universalité même de ses causes, et nourrie dans les esprits par la marche incessante des choses; de sorte qu'elle avait été toujours en raison proportionnelle des progrès de la Révolution. Le renvoi de Necker, l'intronisation ministérielle du parti de la cour, la destruction imminente de la représentation nationale, n'étaient pas propres à la calmer, surtout dans les classes inférieures, déchirées déjà par l'horrible fléau de la famine. Loin de là. Le danger des circonstances ouvrait tous les yeux. Partout les regards fatigués du présent, impatiens de l'avenir, se tournaient vers la capitale avec une sombre inquiétude. La France entière semblait couverte de matières inflammables : la prise de la Bastille fut l'étincelle qui alluma le vaste incendie de sa régénération politique. Cet événement eut des conséquences immenses; il bouleversa le pays, et imprima même une secousse violente à la société européenne : comme ces volcans qui, jaillissant en tourbillons

de feu de leur cratère bouillonnant, ébranlent au loin la terre étonnée de contenir dans son sein un si redoutable phénomène.

Si le canon de la Bastille eut du retentissement en Europe, à plus forte raison retentit-il en France, où il trouva tant d'écho, tant de sympathie dans la population. Chaque province, chaque ville, chaque village eut son 14 juillet. Comme à Paris, un instinct unanime renversa partout l'autorité locale, partout organisa les citoyens en gardes nationales, de manière que le sol se hérissa bientôt de baïonnettes intelligentes pour la défense de l'Assemblée nationale, ou plutôt de la cause qu'elle représentait. Mais ce grand mouvement social devait-il s'opérer naturellement sans désordre? Non, sans doute : la transition était trop brusque, de l'esclavage à la Liberté. Le Peuple ne pouvait pas se réveiller du long sommeil de la féodalité, sans que son réveil entraînât l'explosion de terribles ressentimens. D'ailleurs on conçoit aisément qu'ayant à lutter contre le double fantôme du despotisme et de la faim, il ait été conduit à ensanglanter sa victoire par le délire d'un triomphe inespéré. Au surplus, ces excès si déplorables attestent quel prix il attachait au recouvrement de ses droits, et prouvent ainsi que les mains généreuses qui frappaient sur le corps social pour le rappeler à la vie, ne frappaient pas au moins sur un cadavre.

Cependant le bruit se répandait aux environs de Fontainebleau qu'un grand personnage se cachait a

Viry-sur-Orge, dans un château inhabité de Sartine, ancien ministre de la marine. Au déclin du jour, des gardes nationaux du lieu se présentèrent à ce château : ils trouvèrent, en effet, causant tranquillement avec le concierge et sa femme, un vieillard en cheveux blancs, vêtu d'habits grossiers, et dont le port majestueux semblait trahir un déguisement. On lui demande son nom : il refuse de le dire. On demande au concierge, on demande à la femme de celui-ci quel est cet étranger? même refus ; on insiste, on s'obstine : toujours même refus de leur part. « En ce cas, leur répliqua froidement le ser-
» gent Rappe, Monsieur est donc un aristocrate, et
» vous ses complices ?... Eh bien ! vous allez nous
» suivre tous trois. » On s'empare d'eux. Mais alors une petite fille du concierge se met à pleurer en voyant entraîner sa mère, et, se cramponnant à elle, s'écrie en sanglotant: « C'est M. de Foulon ! — Foulon ! » répète-t-on. A ce mot l'indignation fut extrême contre lui, parce qu'il était détesté doublement, comme ministre du 11 juillet, et comme partisan de la violence en politique. Foulon connaissait si bien l'impopularité de son nom et le sort dont il était menacé, qu'il avait accrédité lui-même la supposition de sa mort, en faisant faire à son valet de chambre les plus pompeuses funérailles, tandis que la crédulité comique des journaux s'évertuait à traîner sa mémoire sur la claie. Aussi quel fut l'étonnement général quand on apprit son arrestation et sa translation à Paris, où il arriva le 22 juillet,

à cinq heures du matin, au milieu des souffrances et des outrages de toute espèce! car on lui avait même attaché derrière le dos une botte de foin, par une allusion cruelle à ce propos qu'on lui imputait: « S'ils n'ont pas de pain, qu'ils mangent du foin ! » Il fut déposé à l'Hôtel-de-Ville, après un court interrogatoire, par ordre d'Acloque, président du district de St-Marcel. Là le comité résolut de l'envoyer à l'Abbaye, sans doute pour s'en débarrasser. Mais, en l'absence de Lafayette, commandant-général de la garde nationale, personne n'osa se charger de cette mission à l'aspect de la foule immense que sa capture attirait sur la place de Grève, et qui manifestait déjà contre lui les plus tristes dispositions. En vain Bailly, ce maire si aimé du Peuple, descendit-il sur la place, et parcourut-il les groupes, en essayant d'apaiser l'irritation toujours croissante, on ne lui répondit que par des cris de mort contre le prisonnier. Quelques hommes allèrent même jusqu'à lui reprocher de l'avoir fait évader: alors Bailly, piqué de ce reproche, eut l'imprudence de les inviter à monter au comité, pour se convaincre du contraire par leurs propres yeux. Sur cette invitation, une infinité de gens y monta, de sorte que la grande salle, où siégeait le comité, fut bientôt envahie par ces figures sinistres, que l'on rencontre dans toutes les émeutes et qui semblent un reflet des tombeaux. On amène l'ex-ministre : c'est un homme de soixante-douze ans, taille haute, front étroit, sourcils blancs, yeux expressifs, teint coloré,

légères traces de petite vérole; il a l'air abattu, et pourtant on distingue en lui, malgré son abattement, je ne sais quelle juste fierté, qui, dédaignant ses propres souffrances, ne paraît indignée que de voir l'humanité si odieusement outragée dans sa personne. Ni l'âge, ni le malheur, ni les affreuses expiations de la nuit précédente, rien ne peut attendrir cette populace: elle a soif de sang, et, pour comble d'horreur! du sang d'un vieillard. Ne pouvant le déchirer assez tôt, elle demande, elle exige la création immédiate d'un tribunal spécial, qui devra le lui livrer sur le champ. Mais, heureusement, arrive fort à propos le commandant général, les yeux enflammés et le cœur gonflé des terribles émotions du moment: « Messieurs, dit-il, je suis connu » de vous tous; vous m'avez nommé votre général, » et ce choix qui m'honore, m'impose le devoir de » vous parler avec la franchise et la liberté qui sont » la base de mon caractère. Vous voulez faire périr » sans jugement cet homme qui est là devant vous: » c'est une injustice qui vous déshonorerait, qui me » flétrirait moi-même. Je ne suis pas suspect à son » égard, et peut-être même la manière dont je me » suis exprimé sur son compte en plusieurs occa- » sions, suffirait seule pour m'empêcher de le ju- » ger. Mais plus il est coupable, plus il est impor- » tant que les formes s'observent à son égard, soit » pour rendre sa punition plus éclatante, soit pour » avoir de sa bouche la révélation de ses complices. » Ainsi je vais le faire conduire à l'Abbaye. »

« Oui ! oui ! en prison ! » s'écrient les électeurs ; » Non ! non ! » reprennent des voix sépulcrales, « à » la lanterne ! à la lanterne ! » cri fatal qui retentit bientôt sur la place de Grève et se prolonge au loin sur les quais, de bouche en bouche, comme le frémissement d'un orage. Au milieu de ce tumulte effroyable on annonce une députation : elle entre, mais au lieu d'une, il y en a deux ; l'orateur commun de ces députations, Gonchon, s'avançant vers le bureau, se borne à dire au président Moreau de St-Méry : « M. le président, nous venons, au nom » des citoyens du Palais-Royal et du faubourg Saint- » Antoine, vous demander qu'il soit exécuté aussi- » tôt.... » Gonchon, en disant ces mots, montre du doigt le pauvre vieillard, assis derrière le président, et qu'une agitation nerveuse fait chanceler sur sa chaise à chaque instant de ce drame lugubre. Le président reçoit des mains de Gonchon une liasse de papiers qu'il parcourt des yeux ; pendant cette petite interruption, les électeurs se pressent autour de Gonchon et de ses collègues, en les exhortant à la modération ; Bailly, Lafayette, Brissot, Camille Desmoulins, supplient le Peuple de prendre patience, et paraissent désespérés de ne pouvoir désarmer les regards furieux qui roulent de tous côtés sur Foulon. La voix du président se fait entendre ; il dit, en s'adressant à Gonchon : « L'Assemblée gé- » nérale répondra plus tard à vos requêtes : cepen- » dant je dois vous faire observer qu'elles devien- » nent sans objet, puisque nous avons décidé, à

» l'instant même, que le prisonnier serait transféré » à l'Abbaye pour y être jugé. » « Jugé ! repartit » Gonchon; bah ! vous vous f...tez de nous avec » votre jugement : qu'est-il besoin de jugement » pour un homme qui est jugé depuis trente ans ? » Tel est l'effet subit de ces malheureuses paroles que la foule rugissante se jette sur le patient, l'arrache aux électeurs consternés qui s'efforcent en vain de le défendre, et sont renversés eux-mêmes, foulés aux pieds dans cette lutte inégale. On le traîne tout meurtri de coups et déjà mourant, au coin de la rue de la Vannerie, au milieu de vociférations épouvantables. Là on l'attache par le cou à la corde d'un réverbère : c'est à qui la tirera, mais elle casse; on la renoue à la hâte, et c'est encore à qui la tirera; mais le nœud ayant glissé, la victime retombe. Hélas ! l'infortuné vieillard ouvre pour la dernière fois sa paupière ensanglantée; il murmure entre ses lèvres déjà livides les mots de grâce, de pardon, qui auraient adouci la rage des animaux les plus féroces, et qui ne font, au contraire, qu'irriter celle de ses bourreaux. O horreur ! quoi ! l'on apporte une autre corde ! quoi ! l'on va le relever encore une autre fois ! O les monstres !..... On le relève : il expire, et son âme indignée s'envole dans une vie meilleure. Tout est consommé.... mais non, tout n'est pas consommé. La vengeance populaire n'est point encore assouvie : on détache le cadavre, tellement défiguré qu'il est méconnaissable, n'étant plus qu'une vaste plaie noirâtre, cou-

verte d'une couche de sang caillé. On inflige encore à ces tristes restes le supplice d'une décapitation posthume ; la tête est portée en triomphe au bout d'une pique, et ce qui fut un corps humain est traîné dans les rues par une caravane de Caraïbes. Chose inconcevable ! chose caractéristique de cette époque ! le soir même deux ouvriers, Besson et Breton, vinrent déposer à l'Hôtel-de-Ville plusieurs effets qu'ils dirent avoir appartenu au supplicié, entre autres un chapeau, un soulier avec une boucle d'argent, trois montres en or, dont l'une avec une chaîne d'or; deux flacons avec leurs bouchons en vermeil; deux bourses, dont l'une vide, et l'autre contenant onze louis en or, deux pièces de six sous, une pièce de monnaie étrangère, à valeur inconnue, etc. Procès-verbal fut dressé de ce dépôt en présence et à la requête des déposans, et on envoya le tout à la famille.

Pendant que l'affreux cortége arrivait à la Porte-Saint-Martin, c'est à dire environ à six heures du soir, on aperçut un vaste attroupement qui descendait de la rue de ce faubourg et s'avançait lentement, tant cette autre multitude était immense ! A mesure que cet attroupement approcha, les fenêtres se garnirent de curieux, et l'on put distinguer, au milieu de cette affluence, un cabriolet à capote renversée, exposant à tous les regards un homme d'une cinquantaine d'années : cet homme était d'un extérieur remarquable, et annonçant, par son calme, le sentiment de son innocence, il semblait

insensible aux outrages, aux menaces qui pleuvaient sur lui continuellement. A droite, marchait un détachement de Royal-Bourgogne ; à gauche, les gardes nationaux de Pantin, de La Villette, etc. ; en tête, des hommes, des femmes (des bacchantes plutôt), portaient, au bout de longues perches, des écriteaux tels que ceux-ci : *Accapareur !* ou bien : *Il a dévoré la substance du Peuple !* ou bien encore : *Condamné à mort par le Peuple !* A la jonction de ces deux formidables attroupemens, son nom ayant circulé de bouche en bouche, un homme, aux cheveux et aux habits dégouttant de sang, se précipita vers le prisonnier en lui présentant une tête sanglante au bout d'une pique; celui-ci recula d'horreur et ne put retenir ses larmes, car cette tête était celle de Foulon, car lui-même était gendre de Foulon....., Berthier de Sauvigny, intendant de Paris depuis le 11 juillet. On dit que le gendre était détesté généralement comme le beau-père, et passait, de plus, pour membre d'une société d'accapareurs des grains, dont nous prouverons ultérieurement l'existence. Après le 14 juillet, il se sauva des premiers à Compiègne ; mais il y fut arrêté le 20, et ramené à Paris avec le même excès de violence que son beau-père, surtout à Senlis, où il faillit être massacré. Il arriva quelques heures seulement après la fin si tragique de Foulon ; de sorte qu'il put voir, en passant sur la place de Grève, la corde fatale, pendant encore, encore tout imprégnée d'un sang qui lui était si cher. Il monta d'un pas assuré l'escalier de l'Hôtel-

de-Ville, de ce même Hôtel-de-Ville où naguère tout obéissait à ses ordres, c'est à dire aux ordres de lui-même aujourd'hui proscrit, malheureux, traité comme un vil malfaiteur. A l'aspect de la confusion générale qui régnait dans ces lieux, si changés depuis les quelques jours de son départ, il parut moins agité de tristes réflexions sur l'instabilité des choses humaines ou sur sa propre destinée, que des émotions si douloureuses qui se pressaient dans son cœur à chaque pas. Une porte s'ouvre, c'est celle de la grande salle. Il entre escorté de deux gardes nationaux et de l'électeur Larivière, commis à sa translation. Mais il n'y a plus personne dans cette vaste salle, si encombrée peu d'heures auparavant, tout le monde a fui, comme d'un lieu frappé par la foudre; seulement on aperçoit, à la lueur défaillante du jour, un garçon de bureau perché sur une chaise (on dirait un fantôme), et se dressant péniblement sur la pointe de ses pieds pour allumer l'une de ces lampes à courant d'air, que l'on commençait alors d'appeler quinquets, du nom de leur inventeur. Sur le parquet gisent pêle-mêle des bancs renversés, les barreaux d'une balustrade brisée, etc. Au dessus, au pourtour de la salle, des bustes rangés en galeries, semblent contempler douloureusement ces tristes débris. Au fond, on découvre, dans un coin, quelques individus réfugiés autour d'une table, silencieux, éclairés à peine par le pâle et lointain reflet de la lampe. C'est le comité tout consterné encore de la scène effroyable qui vient

de se passer. Le président Bailly procède à l'interrogatoire de l'accusé :

« — Comment vous appelez-vous?

» — Louis-Bénigne-François Berthier de Sauvi-
» gny, conseiller d'état, intendant de la généralité
» de Paris.

» — Quel âge avez-vous?

» — Quarante-sept ans.

» — Pourquoi avez-vous fui?

» — A cause de l'injuste prévention que l'on avait
» contre moi.

» — Où êtes-vous allé?

» — A Meaux : de là, ne m'y croyant pas en sû-
» reté, je me suis retiré à Compiègne, où j'ai été
» arrêté. »

On lui représente un portefeuille saisi sur lui lors de son arrestation, ficelé et cacheté en sa présence, suivant le procès-verbal annexé aux pièces : il le reconnaît pour lui appartenir. On ouvre ce portefeuille : on y trouve quelques lettres à son adresse ou notes de sa main, qui furent publiées dans le temps, par la voie de la presse, et dont voici l'analyse :

Le 5 juillet, le comte de Révellac demande à partager les fonds dans les ventes de grains faites par le gouvernement;

Le 11 du même mois, compte rendu par le même du nombre des clubs du Palais-Royal et des noms des orateurs;

Le même jour, le prince de Lambesc accuse ré-

ception de trois mille cartouches remises à une heure du matin;

Le baron de Bésenval se plaint de n'avoir pas de cartouches;

Després se plaint de ce qu'il manque de balles;

Le 12, la fille aînée de l'intendant de Paris se plaint de l'esprit d'indépendance et de licence qui gagne les esprits : elle frémit des suites, et engage son père à quitter Paris;

De Bar, commandant à Saint-Denis, demande douze cents livres de poudre;

Le même demande un rendez-vous;

Le même demande s'il peut aller chercher des balles;

Le comte de Vassan demande trois mille cartouches;

Notes sans date, indiquant la double intention d'établir un camp à Saint-Denis, avec les noms des régimens qui le composeront, et de *couper les récoltes en vert, sauf indemnité*.

Après la lecture de ces pièces, le président, s'adressant à l'accusé, lui dit : « A quoi se rapportent » ces mots, *couper les récoltes en vert, sauf indemnité?* » Est-ce à l'établissement d'un camp projeté, ou » bien à tout autre projet? » Berthier répondit qu'il ne pouvait donner aucune explication, pour le moment, sur cet objet, parce que c'eût été entrer dans le fond même de sa défense. Il ajouta qu'exténué de fatigue et de l'insomnie de plusieurs nuits entières, il lui était impossible d'aborder ses moyens,

surtout avant de les avoir concertés préalablement avec ses conseils. Sur cette observation, le comité ordonna, vu l'heure avancée, d'ailleurs, que le prisonnier serait transféré à l'Abbaye : on profita, pour cela, de l'escorte qui l'avait amené à Paris, et que l'on pouvait croire suffisante, puisqu'elle avait suffi déjà depuis la barrière. Pendant sa translation, pendant qu'il traversait la place de Grève et les flots mugissans d'une populace furieuse, la fureur de cette populace ayant redoublé à son aspect, on se jeta sur lui, on l'enleva de son escorte, qui ne fit que de faibles efforts pour le défendre. L'histoire ne doit pas omettre que des gardes nationaux, parricides à leur devoir autant qu'à l'humanité, eurent la lâcheté de se retourner contre lui, et la barbarie d'aider à l'entraîner au fatal réverbère de la rue de la Vannerie. Mais là ce n'est plus un vieillard affaibli par les ans ; c'est, au contraire, un homme robuste, dans toute la force de l'âge. A la vue de l'instrument du supplice, il sent frémir toute l'existence qui va lui échapper ; il s'empare du fusil d'un garde national, et se défend, comme un lion, pour se procurer, au moins, un autre genre de mort. Il tombe percé de mille coups ; il expire. Mais on oublie qu'il ne respire plus, qu'il n'est plus : par un supplice nouveau, l'on applique des torches ardentes sur les parties les plus sensibles du cadavre, tant la frénésie populaire cherche encore à se faire illusion ! Ses membres sont coupés, dépecés ; une main.... (si l'on peut ainsi l'appeler, grand Dieu !)

une main fouille dans ses entrailles et les jette à la foule qui se les dispute, qui se les arrache avec les lambeaux de ses vêtemens. « Une personne effrayée » entre au comité : ses yeux hagards cherchent » M. de Lafayette.... *Monsieur le Marquis*, s'écrie- » t-elle, *ils veulent absolument vous apporter son* » *cœur*.... M. de Lafayette, à ce mot, troublé, hors » de lui-même, prie cet homme de leur dire que » l'on est à délibérer; que.... il est interrompu. » Un second arrive : *M. le Marquis, ils vous l'appor-* » *tent, son cœur*.... Il n'avait pas prononcé ce mot » qu'un troisième se précipite, tenant dans ses mains » sanglantes ce cœur encore palpitant : *Voilà*, dit-il, » *voilà le cœur !... c'est moi qui l'ai arraché!...* Un » dragon, un fer étincelant d'une main, promène de » l'autre la tête sanglante pour l'exposer à tous les » yeux : *C'est moi*, s'écrie-t-il, *c'est moi qui l'ai* » *coupée !...* Ils se retirent l'un et l'autre en pronon- » çant ces mots, et laissent le comité dans la stu- » peur. » (1)

Hélas ! quel jour, le 22 juillet 1789 ! Un vertige de mort semblait s'être emparé de toutes les têtes ; on eût dit l'atmosphère chargée d'exhalaisons cadavériques, provoquant à la mort elle-même ; car on la respirait avec l'air, pour ainsi dire, et par tous les pores. Est-il besoin d'ajouter que les restes de ces affreuses mutilations commises sur un père de huit

(1) *Courrier de Versailles à Paris*, par Gorsas, citoyen de Paris, numéro 17.

enfans, subirent littéralement le même sort que ceux de Foulon, et que la même émulation de férocité, de probité réunies, qui s'était signalée sur les dépouilles du beau-père, se signala aussi sur celles du gendre? comme si la Providence eût voulu donner à ces deux infortunés une triste et dernière preuve de ressemblance.

Telle fut cette lamentable tragédie.

Nous en avons rapporté fidèlement jusqu'aux moindres détails, afin de simplifier notre tâche, qui est de prouver l'innocence du duc d'Orléans dans cette épouvantable affaire : car les chouans et les émigrés lui ont jeté cela sur le dos, comme tant d'autres choses du même genre.

Mais on peut dire aux uns et aux autres :

Vous demandez, vous exigez le respect pour les races royales? Eh bien! soit. Vous les élevez (du moins celles de votre choix) dans une sphère exceptionnelle, dans une sorte d'empyrée moral, au dessus de tous les vices et de tous les crimes? Eh bien! soit encore. Vous les gratifiez (du moins encore celles de votre choix) de tous les mérites, de toutes les vertus, et vous supposez parmi elles un homme, l'opprobre de l'humanité, un homme....., un monstre plutôt; car on ne lui trouverait pas d'analogues dans l'espèce humaine. Ainsi, vous subordonnez donc la nature aux classifications sociales, et la logique au caprice de vos prédilections. Quant à nous, qui ne relevons, Dieu merci! ni des rois, ni des princes ou principicules d'aucune es-

pèce, mais du bon sens, nous les placerons tous dans le droit commun, c'est à dire dans le vrai ; et c'est pour cela que nous ne leur appliquerons pas plus l'hyperbole du mal que du bien, même à l'aspect des saturnales de leurs ennemis ou des génuflexions de leur domesticité.

Or, si le duc d'Orléans a fait assassiner Foulon et Berthier, où en est la preuve? On la donnerait pour le plus obscur individu : la refusera-t-on pour le descendant de Robert-le-Fort et de Hugues Capet?

Foulon était son ennemi personnel.....

Eh ! tant mieux, c'est la meilleure preuve de son innocence. En effet, madame Campan, première femme de chambre de la Reine, s'exprime ainsi sur ce sujet : « Dans un mémoire que M. Foulon avait » remis au Roi, il s'énonçait hautement sur les vues » criminelles du duc d'Orléans; il disait qu'il fal- » lait le faire arrêter, et se hâter de profiter du » temps où les tribunaux existaient encore, pour » lui faire son procès ; il indiquait aussi les députés » qu'on devait arrêter en même temps, et conseil- » lait au Roi de ne point se séparer de son armée » tant que l'ordre ne serait pas rétabli. » (1) Cette assertion est pleinement confirmée par un témoignage plus important encore, par celui du baron de Breteuil, le proxénète de toutes les intrigues aristocratiques : « M. de Breteuil, après le lit de justice » du 23 juin, disait, sans nul ménagement, à Ver-

(1) *Mémoires de madame Campan*, tome II, page 62.

sailles : « Le Roi ne doit aucun compte de ses actions à ce qu'on appelle la Nation ; il est maître absolu de son royaume ; et si ses sujets se révoltent, c'est par les plus terribles châtimens qu'il doit les faire rentrer dans l'obéissance..... » On tient du même, que le duc d'Orléans, le marquis de Lafayette, le comte de Mirabeau, l'abbé Siéyès, Barnave, Chapelier, Lally-Tolendal, Mounier et huit ou dix autres membres de l'Assemblée nationale, étaient désignés comme victimes impérieusement réclamées par le salut du Trône et de l'État (1). » D'où l'on peut conclure, en passant, que la cour avait tort de se plaindre tant des tables de proscription du Palais-Royal, puisqu'elle en dressait elle-même de semblables.

A propos de ces tables, nous les reconnaîtrons volontiers dans de vastes pancartes, placardées par des mains frénétiques aux murs du Palais-Royal, comme dans tous les autres quartiers de Paris. Nous reconnaîtrons encore Foulon et Berthier parmi les victimes désignées, parmi beaucoup d'autres, qui s'étaient attiré la haine publique, et qui furent plus heureux dans leur fuite. Nous avouerons aussi que les meurtriers du 22 juillet figuraient parmi les habitués du Palais-Royal. Mais qu'entendons-nous, et que doit-on entendre par ces mots : *les habitués du Palais-Royal?* Le Palais-Royal était alors, plus qu'au-

(1) *Histoire de France*, par l'abbé de Montgaillard, tome II, page 62.

jourd'hui, le centre du commerce et des relations habituelles entre les citoyens : car la population a reflué, depuis, à l'extérieur, surtout dans le Nord. Tout était au Palais-Royal, tout y aboutissait. Voulait-on faire une emplette? on allait au Palais-Royal. Prendre une demi-tasse? au Palais-Royal. Jouer? au Palais-Royal. Un étranger arrivait-il à Paris? il galopait au Palais-Royal. Un provincial? au Palais-Royal. C'était le rendez-vous de tous les oisifs et de tous les curieux, classe fort nombreuse à Paris : ils étaient là dans leur élément. Un vaste jardin leur offrait la fraîcheur sous des péristyles de feuillage, qu'une pluie subite leur faisait échanger pour les galeries latérales, où leurs yeux se repaissaient avec plaisir des merveilles brillantes des arts et de l'industrie. Des cafés sans nombre, ceux de Foy, de Valois et de Corazza, par exemple, ces cafés historiques s'encombraient, à chaque instant, de consommateurs. Là, les têtes s'échauffaient aisément par les spiritueux et par la lecture des journaux; quelquefois même les plus exaltés sortaient dans le jardin, montaient sur une chaise pour haranguer la multitude, comme Camille Desmoulins au 12 juillet, et de là répandaient dans tout Paris ce que l'on appelait alors le feu sacré de la Liberté. Eh! quoi! fallait-il, à cause de cela, que le duc d'Orléans s'exilât de la demeure de ses pères? qu'il s'éloignât de ces lieux où chaque pierre semblait pour lui un souvenir de famille? Fallait-il qu'il retirât au public la jouissance immémoriale de son jardin, si précieux à la

salubrité d'un quartier populeux, et même à l'hygiène individuelle de la capitale entière? Pouvait-il, d'ailleurs, déchirer les baux de ses fermiers, parce que ceux-ci recevaient dans leurs établissemens tous les gens et toutes les opinions? Est-ce qu'il n'y avait pas de juges à Paris, aussi bien qu'à Berlin, au temps du grand Frédéric? De bonne foi, doit-on le rendre responsable, aux yeux de l'histoire, de tout ce qui a été fait et dit, non pas dans son palais, mais dans les dépendances de son palais? N'est-ce pas donner une extension odieuse à ses principes si connus, que de leur imputer la moindre affinité avec des scènes de carnage? Et de ce que les cyclopes ont forgé la foudre dans ses terres, s'ensuit-il que l'on doive la mettre dans ses mains?

En définitive, non il n'est pas vrai que le duc d'Orléans ait fait assassiner Foulon et Berthier.

Non, cela n'est pas, en tout cas, parce que cela ne peut pas être.

CHAPITRE V.

—

Effets du 14 juillet. — Panique universelle.

La mort de Foulon et de Berthier ne fut pas la seule de ce genre : d'autres, non moins déplorables, vinrent affliger l'humanité, surtout par la fatale complication de la question des subsistances. En effet, le 14 juillet avait produit en France une telle impression, que la colère du Peuple, exaltée par le souvenir d'une longue oppression, et par la famine qu'il imputait aux machinations de la cour, fit enfin explosion par le déchaînement de toutes les passions révolutionnaires. Dans les villes, dans les campagnes un instinct unanime faisait courir aux armes tous les citoyens : car chacun sentait bien qu'Antoinette ne renonçait point à ses projets contre la représentation nationale, puisqu'elle envoyait les princes de la famille royale les renouer à l'étranger. Aussi la perquisition des armes était-elle partout la grande affaire du moment ; et comme une jeunesse ardente en demandait vainement pour marcher à la défense de l'Assemblée nationale, les municipalités, instituées récemment, étaient obligées, pour s'en

procurer, d'employer des moyens extraordinaires. A cet effet, elles ordonnaient des fouilles générales, surtout dans certaines habitations aristocratiques placées sur leur territoire, et par cela même plus à portée de leur surveillance. On sait, à ce propos, que la France était alors couverte de châteaux flanqués de fossés, de tourelles. Ces châteaux semblaient autant de petites forteresses par la nature de leur construction. Ils avaient toujours servi comme tels, soit pendant les querelles intestines de la féodalité, soit pendant les guerres de religion, soit pendant les belliqueuses rivalités de la Fronde. Postérieurement, la guerre civile ayant été remplacée par la guerre étrangère, ils n'avaient conservé, de leur destination primitive, que leur aspect formidable à de misérables populations entassées à l'entour. Les uns contenaient quelques armures inoffensives par leur vétusté, mais précieuses, surtout, par des souvenirs de familles; d'autres étaient plutôt ornés que défendus par des canons du même genre, par des trophées, comme Chantilly, Ruffey, l'Ile-Adam, etc., où l'on trouva des pièces que les anciens seigneurs avaient reçues de la munificence royale, après les avoir conquises sur les champs de bataille. Ainsi le Peuple s'empara de ces armes qu'une noblesse dégénérée laissait rouiller depuis si long-temps, pour se pavaner à la cour sous la livrée d'une domesticité brillante. Mais il ne vit trop souvent dans ces vénérables reliques du passé que les instrumens de la conjuration actuelle, d'une

horrible conjuration contre la misère des classes inférieures. De là des violences universelles, de là des réactions terribles. Les paysans, arrachés à leurs travaux par le délire du moment, et sentant, pour ainsi dire, par une illumination subite, l'inégalité, de plus en plus choquante, de leur condition sociale, se mirent à insulter à ces majestueux édifices, dont la magnificence contrastait si hautement avec leurs souffrances, et que les siècles leur avaient appris à respecter. Bientôt ils se retournèrent contre les champs qu'ils étaient accoutumés à cultiver, sans doute parce que la terre fécondée de leurs sueurs subvenait à peine à leur chétive existence, tandis qu'elle pourvoyait avec profusion au faste de leurs oppresseurs. Peu à peu leurs appétits grossiers étant encouragés par le goût du butin, ils s'habituèrent à la vie nomade, au vagabondage, et devinrent féroces : de même que certains animaux domestiques, s'échappant quelquefois de nos maisons, reviennent à l'état sauvage. Des bandes errantes parcouraient les campagnes sous le prétexte de la recherche des armes, et levèrent en réalité des contributions, ou plutôt vécurent de pillage. Comme la disette était partout, elles recrutèrent naturellement tous ceux qui avaient peine à vivre, et finirent par ravager la France entière. Elles attaquaient principalement les châteaux, les couvens, dont les habitans s'enfuyaient à leur approche, ou, saisis en fuyant, étaient trop heureux de racheter leur vie au prix d'une forte rançon, ou des dévastations de

tous les genres. En effet, dans ces jardins dessinés avec tant d'art, cultivés avec tant de soin, on saccageait stupidement les trésors de la végétation des deux hémisphères ; ces vergers, si remarquables par l'excellence et la variété des choix, étaient dépouillés de leurs fruits avant le temps, et les rameaux brisés pendaient tristement aux arbres mutilés par des mains fatales ; des troupes de bûcherons envahissaient ces parcs où la coignée n'avait jamais retenti, et les nymphes de ces bois tressaillaient d'indignation sur leurs piédestaux de marbre, à l'aspect de l'invasion de ces barbares ; on ouvrait les étangs, nouveau vandalisme : ces majestés de l'onde, ces carpes séculaires dont l'origine remontait au-delà de tous les souvenirs, et qui étaient, pour ainsi dire, aussi anciennes dans ces lieux que les seigneurs eux-mêmes, venaient expirer obscurément aux pieds d'une populace ivre : ou bien, échouant dans la vase, étaient dévorées, peu de jours après, par les chiens qui rôdaient sur les bords, aboyant tristement, émus en quelque sorte par le pressentiment de l'imminence d'une grande commotion : comme on voit les animaux, en général, à l'approche de certains météores ou d'un tremblement de terre, saisis d'une agitation soudaine, accourir étancher leur soif brûlante vers les sources qui refluent alors sur elles-mêmes, et, humant l'effroi dans les airs, annoncer le deuil de la nature par leurs hurlemens sinistres, lamentables.

Ces désordres si graves s'étendaient rapidement

sur tous les points du royaume, et présentaient même un caractère plus affligeant encore dans certaines provinces, en Flandre, en Alsace, en Bourgogne, en Auvergne, en Dauphiné, etc. Là les redoutables bandes ne se bornaient point à piller les châteaux, ou bien à dévaster leurs dépendances. Là, des compagnies incendiaires promenaient la terreur, la torche à la main. Là, les seigneurs voyaient s'écrouler dans les flammes le vieux toit paternel, hélas ! réparé si vainement par leur piété filiale; et quelquefois eux-mêmes, ô horreur ! étaient jetés dans ces mêmes flammes qui dévoraient leurs plus chers souvenirs. Là, le laboureur, s'éveillant en sursaut, apercevait, de son grabat, ses moissons en feu; arraché au sommeil par un affreux saisissement, il était réduit à contempler douloureusement cet horrible spectacle, dans l'impossibilité d'en arrêter les ravages. Mais qu'entendait-il d'un autre côté? Les mugissemens étouffés de ses bœufs, qui se débattaient en vain dans l'étable au milieu de la fumée jaillissant en bouffées scintillantes. Il courait, il se précipitait vers ces abris embrasés.... Tout était inutile, car il voyait périr à la fois les infortunés compagnons de ses travaux, et jusqu'à l'espérance de nourrir sa famille éplorée, dont les cris lui signalaient les auteurs de tant de maux, s'échappant sur la montagne voisine, comme autant de fantômes lumineux.

Ainsi, ces hordes homicides ne marquaient leur passage que par des ruines, par des cendres. Ainsi,

elles apprenaient au Peuple à s'armer à l'aspect des dangers; elles le relevaient de la léthargie des siècles, en exaltant son imagination par l'exagération des sensations physiques; elles l'accoutumaient à quitter le foyer domestique pour la défense commune, à sacrifier ses affections particulières pour la cause générale, à considérer de près les souffrances, les déchiremens, à se familiariser avec la mort. Ainsi elles accomplissaient la mission révolutionnaire qu'elles tenaient de la fatalité, des circonstances ; car ce n'étaient pas positivement des brigands dans l'acception vulgaire de ce mot; ce n'étaient pas, non plus, ces serfs du XIVe siècle, qui s'insurgèrent, pendant une royale captivité, pour réchauffer au soleil le revers de leurs chaînes. Qu'étaient-ils donc ? Les corybantes de la Liberté, appelant le Peuple aux mystères de leur terrible déesse; des êtres surhumains, sans analogues dans l'échelle des êtres, espèces de géans, de centaures, de monstres fabuleux, sortis des crevasses du globe après le tremblement de terre de juillet, pour préparer les esprits à cette grande lutte que la Révolution allait avoir à soutenir contre tous les vices et toutes les aristocraties de l'Europe.

Ils répandaient une terreur si grande, si générale, que la seule idée de leur approche suffisait partout pour bouleverser les populations. Comme il n'est rien au monde si contagieux que la peur, cette crainte se transmettait en tous lieux sur l'aile même des vents; car l'imagination avait peuplé les

airs de fantômes, qu'une main invisible semblait secouer sur les esprits effrayés déjà par tant de désastres. On eût dit un vaste ouragan sur toute la France; on eût dit toutes les têtes enivrées d'un sombre vertige par cette odeur bitumineuse que la terre exhale après les orages. L'un abandonnait tout pour gagner plus vite le fond des bois, dont les hôtes redoutables lui paraissaient encore moins redoutables; l'autre jetait, auparavant, dans un puits, ou cachait dans les fentes intimes d'un vieux mur le fruit de ses épargnes, la dot de ses jeunes enfans. Celui-ci traversait à la nage les rivières, les fleuves; celui-là grimpait sur les rochers les plus escarpés, les plus inaccessibles. Des femmes enceintes accouchèrent de frayeur à la simple nouvelle; des malades perdirent la vie, des enfans, la raison. Tant était profonde la conviction soudaine, universelle d'un danger réel, d'un grand danger !

Voyez sur la pelouse ce groupe de jeunes filles qui modulent, en chantant, leurs danses ingénues, loin de tous les regards. Mais quel trouble subit s'est emparé d'elles ? elles s'enfuient de tous côtés en poussant des cris affreux. — Et celle-ci surtout qui revient bientôt, les yeux encore humides, le sein encore haletant : pauvrette, elle a pensé à sa grand'mère paralytique, et elle retourne mourir avec elle.

Et ce cadavre ambulant qui se traîne au loin, de son lit de douleur : véritable spectre fuyant des spectres.

Et cette mère éplorée qui entraîne à regret ses enfans, dont le plus jeune, qu'elle emporte à son cou, paraît si calme au milieu de toute cette agitation : tremblante, déchirée d'inquiétude, elle semble moins émue de son propre péril que de l'absence de leur père.

Et ces vieilles femmes en pleurs, accourant tumultueusement demander des prières à leur curé : mais sa porte, ses contrevens, tout est fermé, tout est barricadé. Il vient de se sauver chez le sacristain, autre vieillard comme lui, et qui n'a pas moins peur que lui. La servante a demeuré pourtant, martyr du devoir : à peine entend-elle crier au dehors, qu'elle voit déjà les brigands enfoncer la porte, escalader les fenêtres.... Elle tombe en s'évanouissant, et le fidèle caniche, qui se tapit dans elle, se met à japer de toutes ses forces.

Et ces jeunes gens qui s'arment sous l'orme antique, devant le porche enfumé de l'église..... (en voici donc enfin qui n'ont pas peur !) Ils sont commandés par un vieux balafré d'Yorck-Town, ancien sergent de Royal-Marine, aujourd'hui garde-chasse du château. Ils marchent courageusement avec lui à la rencontre des brigands ; un nuage de poussière s'élève au loin sur la route, à l'extrémité de l'horizon, et ils s'enfuient à toutes jambes, en jetant leurs armes. Quant au vieux sergent, resté seul, il voit bientôt sortir des flancs du nuage un troupeau de moutons, et revient tranquillement fumer sa pipe.

Et ce vieillard aveugle : c'est le seigneur du lieu,

jadis officier-supérieur dans la maison militaire du Roi. On a beau lui conter que les brigands arrivent, qu'ils vont l'égorger, brûler son château, etc. : il est impassible; ni les prières, ni les larmes de sa famille, rien ne peut le décider à s'en aller avec les autres. Au contraire, il saisit ses armes de ses mains débiles (ses armes !)

> Arma diù senior desueta trementibus ævo
> Circumdat nequicquam humeris, et inutile ferrum
> Cingitur(1).)

Il s'obstine à se défendre avec ses gens, ou du moins à se faire porter au milieu d'eux pour les encourager par sa présence : pareil à ce vieux roi du moyen-âge, qui, lui aussi, frappé de cécité, se fit porter à la tête de ses troupes et succomba glorieusement dans la mêlée.

Ainsi ce fut une panique générale, universelle.

Voilà un fait constant.

Mais quelles en furent les causes ?

C'est ici le cas de relever une erreur grave, non moins générale, non moins universelle; car rien de si puissant que le prestige d'une longue croyance. On a cru jusqu'à ce jour, et l'on croira long-temps encore, sans doute, que le duc d'Orléans et ses adhérens ont soufflé cette panique sur la France, pour faire armer tous les citoyens (ce qui n'est pas vrai); qu'elle s'est propagée sur toute la surface du royaume, comme une traînée de poudre, le même

(1) Virgile.

jour, la même heure, sans doute aussi la même seconde (ce qui ne l'est pas davantage). Au surplus, il y a toujours beaucoup de merveilleux dans les traditions populaires; ou plutôt elles ne sont pas autre chose que le merveilleux lui-même, insaisissable à la raison dont il ne peut pas subir le contrôle. Tant qu'elles restent dans les causeries familières du foyer, passe; mais lorsqu'elles se reflètent dans l'histoire, on doit chercher à prévenir les esprits contre une surprise, dans l'intérêt de la vérité. Or, nous reviendrons encore à notre manière habituelle d'expliquer les faits en remontant à leur source, et nous dirons : Si c'est vrai, où en est la preuve ? On se borne à citer vaguement des noms propres : le duc d'Orléans, Mirabeau, Siéyès, Adrien Duport, qui, du reste, ont répudié hautement l'honneur d'une telle jonglerie. Mais des preuves ! point : comme si la chose n'en valait pas la peine ; pas une parole de leur bouche, pas un mot de leur main, pas le moindre indice, qui puissent justifier cette supposition arbitraire. On dit que l'alarme a eu lieu partout, le même jour, à la même heure : mais, de grâce, quel est donc ce jour? quelle est donc cette heure? Ce jour et cette heure valent bien, eux aussi, la peine d'être indiqués. Pourquoi ne les indiquerait-on pas ? C'est qu'ils ne peuvent pas être indiqués, parce qu'ils n'ont pas pu même exister. Comment concevoir, d'ailleurs, cette vaste fantasmagorie, combinée avec l'unité de temps et l'ubiquité de lieux, si ce n'est par les effets

de la magie, de la féerie? On a bien lancé de toutes parts des courriers mystérieux, sillonnant tout le territoire, et semant partout, le même jour, à la même heure, la crainte de périls imaginaires : mais ce n'est encore là qu'un jeu de l'imagination. Combien aurait-il fallu de milliers de ces courriers pour tromper toute la France avec cette prétendue supériorité d'exécution que l'on a la bonhomie d'admirer. Eh! pourtant, personne ne les a vus! pas un seul n'a été arrêté; pas un seul n'a péri victime de cette odieuse tactique. Quoi! ce même peuple qui massacrait des malheureux sur un soupçon en matière de grains ou bien en matière politique, ne s'est pas jeté sur un seul de ces lâches mercenaires, qui se faisaient un jeu cruel d'insulter si légèrement à sa crédulité, à son repos, à ses plus chères affections! Malgré tout, on ne s'est pas moins retranché dans cette fiction. De là cette exclamation naïve, populaire, si souvent répétée : « Il fallait que les » gens fussent bien simples à cette époque!... » — Eh! mon Dieu! non, pas du tout : les gens n'étaient pas plus simples alors qu'à présent. S'il y a de la simplicité dans cette affaire, elle consiste essentiellement à conférer à quelques individus la faculté d'étendre sur toute la France une vaste natte électrique, pour mystifier ainsi par une étincelle une nation entière; et puisqu'il s'agit en cela de mystification, il nous semble que celle d'alors fut inférieure, sous tous les rapports, à celle que certains écrivains ont infligée, sur ce point, à la génération

actuelle. On a jeté l'absurde en pâture à l'ignorance, tandis que la frayeur de nos pères n'avait rien d'irrationnel, de puérile, et concordait parfaitement, au contraire, avec les circonstances. En s'exagérant le danger, ils n'étaient point épouvantés par des chimères, puisque le sol tremblait sous leurs pas, dans ce mois si volcanique de juillet. Les esprits étaient tellement saturés de récits désastreux, que l'on semblait porté par la marche des choses à redouter toujours de nouveaux désastres. On avait tant parlé de brigands, que l'on finissait par croire à leur présence en tous lieux. Chacun disait en soi-même : « Tel jour, ils ont pillé tel château, à peu de dis- » tance : pourquoi ne viendraient-ils pas piller ma » maison?... ils ont ravagé tel endroit : pourquoi ne » viendraient-ils pas ravager celui-ci?... Ils ont tué » telle personne : pourquoi ne viendraient-ils pas » me tuer, à mon tour?... N'ont-ils pas carte blan- » che, d'ailleurs, dans toute la France, par la rup- » ture de tous les liens sociaux?... Point de force » publique, point de lois à leur opposer : donc il n'y a » pas d'autre ressource que la fuite.... » Aussi était-on nuit et jour sur le qui-vive? aussi n'est-il pas étonnant que la peur, qui grossit tant les objets, traduisit le moindre doute en affreuse réalité. Le coup de fusil d'un chasseur, le mugissement lointain d'un orage répandaient la consternation dans les esprits; quelquefois même, jusqu'au cri d'un enfant, jusqu'au jeu stupide et cruel d'un mauvais plaisant, faisaient déserter des villages entiers. Alors

ceux qui fuyaient portaient la terreur aux villages voisins ; ceux-ci aux autres, et ainsi de suite ; de sorte que l'alarme, gagnant de proche en proche, se communiquait partout avec rapidité, parce que ses élémens étaient partout, et que l'on s'impressionnait d'autant plus aisément que l'on réfléchissait moins, chose en tout cas impossible à la peur. De tels gens ne sont plus aujourd'hui que des imbécilles aux yeux de leurs petits-fils, plus heureux de vivre sous la protection de lois puissantes, d'une armée puissante, et de ce besoin non moins puissant d'ordre et de tranquillité que l'on remarque dans toutes les classes. Suivant nos calculs, cet état déplorable a dû commencer le 26 juillet, ou du moins nous n'en avons pas trouvé de traces antérieures dans les campagnes ; il dura six semaines environ : repris à des intervalles périodiques et avec beaucoup moins d'intensité, il cessa définitivement par la loi du 13 pluviôse an II (1er février 1794), qui détruisit la Jacquerie révolutionnaire en détruisant ses dernières causes par la démolition des châteaux. C'est donc bien à tort qu'on l'a fait jaillir d'un compérage monstrueux, impossible, qui, loin d'être établi par quelque chose, est repoussé par les documens officiels, par les discours prononcés à la tribune, par les versions particulières des journaux, en un mot, par tous les renseignemens contemporains. Qu'a-t-on fait de ce tableau magnifique du soulèvement de tout un peuple? On l'a réduit à des proportions vulgaires, mesquines, triviales. Et cet

enfantement grandiose de la Liberté par le sublime du désordre, on l'a ravalé à la tactique odieuse qui jette quelquefois l'épouvante dans les théâtres pour dépouiller les spectateurs. Il était si facile, cependant, de conserver aux faits leur physionomie native, en les acceptant tels qu'ils se présentaient eux-mêmes ; il y avait si peu de chose à faire pour cela ; car il ne fallait qu'ouvrir les yeux : la Révolution sortait des villes qu'elle venait de conquérir par les trois mots de César, *veni*, *vidi*, *vici;* elle s'avançait, appuyée sur la Terreur et sur la Famine, à travers les campagnes, à la sombre lueur des incendies, et les paysans effrayés s'enfuyaient, de tous côtés, à l'aspect de ces déités infernales.

Bref, la panique de 1789 fut produite par la nature même des choses, et le duc d'Orléans lui resta complètement étranger.

CHAPITRE VI.

—

Nuit du 4 août. — Projet d'évasion du Roi à Metz. — Orgie des gardes-du-corps. — 5 et 6 octobre.

Au milieu de ces scènes affligeantes, à peine subsistait-il une ombre d'autorité, une autorité purement morale, la seule qui survécût à la catastrophe de tous les pouvoirs.

C'était celle de l'Assemblée nationale.

Informée de tant d'affreuses dévastations, cette Assemblée chargea son comité de rédaction, le 3 août, de lui soumettre, à ce sujet, le projet d'une proclamation au Peuple. Ce projet lui fut présenté dès le lendemain, à huit heures du soir, et fut mis immédiatement en discussion. Alors le vicomte de Noailles et le duc d'Aiguillon, attribuant l'insurrection des campagnes à l'oppression du régime féodal, pensèrent que l'on ne pouvait détruire le mal que par l'extinction de ses causes, c'est à dire par une large et prompte réforme des abus. En conséquence ils proposèrent d'établir en principe la répartition égale des charges publiques sur tous les citoyens, le remboursement facultatif des droits féo-

daux, l'abolition des servitudes personnelles. Chacun sait quelle sympathie, quel enthousiasme, quelle émulation de générosité cette proposition excita parmi les d'Orléans, les Montmorency, les Lusignan, les Montesquiou, les Mortemart, les La Rochefoucaud, les Grammont, les Castries, les Crillon, etc., et parmi tant d'autres dont l'illustration historique a compensé glorieusement l'obcur égoïsme de quelques petits hobereaux. Le haut clergé offrit le rachat de la dîme; les curés offrirent l'obole du pauvre, leur humble casuel. On supprima les priviléges d'état, de corporations, de villes, de provinces, et le soleil, qui se leva sur cette nuit immortelle du 4 août, éclaira les décombres de la féodalité. Le Roi ne sanctionna qu'à l'extrémité cet holocauste de tous les priviléges, le 20 septembre seulement; son obstination entraîna de nouveaux malheurs, de nouvelles déprédations, par une extension extravagante des arrêtés du 4 août, que l'on craignait de voir annuler. Il fit les mêmes difficultés pour la déclaration des droits de l'homme et pour les premiers articles de la Constitution; car il tremblait de se fermer la porte du passé par une adhésion trop explicite au présent. Il ne refusait pas positivement sa sanction, mais il l'ajournait sans cesse en la faisant espérer prochainement; de sorte que les patriotes l'attendaient toujours et ne la voyaient jamais arriver. Nul doute qu'il cherchât à gagner du temps; nul doute qu'il considérât comme non avenu tout ce que l'on faisait, jusqu'à ce que

les circonstances lui fournissent les moyens d'en proclamer solennellement la nullité. Que lui importaient donc le véto suspensif ou absolu, puisqu'il n'en voulait pas du tout, ne relevant que *de Dieu et de son épée ?* et la forme de la représentation nationale, puisqu'il ne voulait pas d'autre représentation que celle des nobles et des prêtres, avec l'adjonction de quelques bourgeois ou nobles métis, suivant l'esprit de son insidieuse Déclaration du 23 juin ?

C'est sans doute pour cela qu'il se raidissait sourdement contre la Révolution, en ne lui opposant qu'une simple force d'inertie. C'est aussi pour cela que les aristocrates, désespérés de la ruine des abus inféodés à leur caste, et qu'ils considéraient comme leur patrimoine, se liguèrent pour les reconquérir, en feignant de s'apitoyer sur le sort d'un monarque *dépouillé, avili, détrôné*, etc. N'ayant pu dissoudre par la force l'Assemblée nationale au 14 juillet, et ne pouvant enrayer sa marche par des intrigues de tout genre, ils s'avisèrent d'un autre moyen. Ils formèrent une petite conspiration (une petite association plutôt, car élever de tels gens au rang de conspirateurs serait les élever au dessus d'eux-mêmes) : ils formèrent une petite association dans le but d'emmener la famille royale à Metz, où commandait le marquis de Bouillé, le compère de cette affaire. Là le Roi devait, au milieu d'une armée fidèle ou prétendue telle, prononcer la nullité de tous les actes et la dissolution de l'Assemblée nationale, promul-

guer, de nouveau, la Déclaration du 23 juin, et, en cas de révolte, se retirer sur le territoire de la Belgique, où les troupes autrichiennes étaient à sa disposition pour rentrer en France. « La route de » Versailles à Metz était garnie de troupes : à quinze » lieues de la première de ces villes elles étaient » échelonnées, et à des distances assez rapprochées. » Dans le cas où Louis XVI ne se déciderait pas au » départ, les gens admis dans les conciliabules » contre-révolutionnaires de la Reine ne cachaient » pas que leur intention était d'enlever le Roi : » M. de Breteuil avait donné la première idée de la » retraite sur Metz, et l'ambassadeur d'Autriche, » comte de Mercy-Argenteau, appuyait ce projet de » toute son influence diplomatique ; l'ex-ministre et » l'ambassadeur se glorifiaient, en 1794, d'avoir » formé et conduit ce projet de contre-révolution : » nous l'affirmons parce que M. de Breteuil et M. de » Mercy nous l'ont dit; M. le marquis de Bouillé a » bien voulu nous dire aussi, en 1794, à La Haye, » que ce projet avait été formé et poussé assez » avant, mais que Louis XVI n'avait pu se décider » au moment de l'exécution; il ajoutait que les per- » sonnes dont le monarque se trouvait environné à » cette époque, manquèrent du caractère néces- » saire pour l'enlever (1) ».

Tandis que les préparatifs se poursuivaient, le bruit se répandait de la fuite imminente de Louis XVI,

(1) *Histoire de France*, par l'abbé de Montgaillard, tome II, page 154.

et les jactances de la cour confirmaient ce bruit par une sorte d'assurance prématurée du succès. De brillans uniformes sillonnaient sans cesse la route de Paris à Versailles; partout on rencontrait des cocardes noires, adoptées par les susdits associés, sans doute comme symbole de leur résolution positive de vaincre ou de mourir. Un parfum de guerre civile s'exhalait de Versailles, et semblait porté par les vents à Paris. Le Palais-Royal s'émouvait, les faubourgs mugissaient..... La garde nationale elle-même commençait à murmurer; les compagnies de grenadiers, surtout, composées d'anciens gardes-françaises, parlaient hautement d'aller reprendre leur service à Versailles, pour empêcher le Roi de partir, et même de ramener ce prince à Paris pour plus grande sûreté. La cour, menacée ainsi d'une invasion parisienne, fit appeler à son secours, par la municipalité de Versailles, le régiment de Flandre, qui passait pour hostile à la cause de la Révolution, malgré le patriotisme bien connu du colonel comte de Lusignan. L'arrivée de ce régiment fut célébrée, le jeudi 1er octobre, par un banquet splendide que les gardes-du-corps offrirent à ses officiers et aux autres de la garnison, en même temps qu'à ceux de la garde nationale de Versailles. L'apparition subite de Louis XVI et de sa femme au milieu de ce repas, qui eut lieu dans la salle de spectacle du château, vint surprendre agréablement l'assemblée : leur présence fut saluée par des acclamations unanimes et par la musique de ces pa-

roles de Sédaine : « *O Richard ! ô mon roi ! l'univers t'abandonne !....* » L'allusion était frappante ; Antoinette eut le soin de la rendre plus frappante encore : elle prend son fils dans ses bras, et faisant le tour de la salle, elle affecte de le montrer aux convives et semble leur dire, comme sa mère Marie-Thérèse aux palatins hongrois : « Voilà mon fils ! » vous êtes sa seule espérance !.... (1) » Au même instant, les nouveaux palatins, échauffés par de copieuses libations, se lèvent, l'épée nue à la main,

(1) Charles VI, empereur d'Allemagne, roi de Hongrie et de Bohême, étant mort en 1740, sa succession échut à sa fille unique Marie-Thérèse, par l'abolition qu'il avait prononcée de la loi salique, jusqu'alors la loi fondamentale de la maison d'Autriche. Une ligue puissante de princes européens, fils ou époux de princesses de cette maison, contestant à l'empereur le droit de changer arbitrairement la loi fondamentale, crut devoir procéder par les armes au partage de la succession. Bientôt Marie-Thérèse, ayant perdu la plus grande partie de ses possessions, accourut à Presbourg : là, elle convoqua la diète de Hongrie, et, tenant dans ses bras son fils (qui fut, depuis, l'empereur Joseph II), elle fit un appel solennel au courage et au patriotisme des Hongrois. Cet appel électrisa l'assemblée : le grand-maréchal de la diète se leva en brandissant son épée, et s'écria : « *Moriamur pro rege nostro Mariâ-Theresâ !* mourons pour notre roi Marie-Thérèse ! » Ce cri fut répété par tous les membres de la diète, et tel fut l'enthousiasme universel que Marie-Thérèse parvint à reconquérir les provinces qu'elle avait perdues, excepté toutefois la Silésie dont le grand Frédéric s'était emparé, et qu'il garda, disant ingénieusement que *ce qui était bon à prendre était bon à garder.*

jurant tumultueusement de mourir pour leur roi, c'est à dire pour le rétablissement des dîmes et des rentes ; l'orchestre complète l'allusion en jouant la marche des Hulans, la marche nationale de la Reine. Leurs Majestés se retirent. Mais bientôt la scène change : les vins sont prodigués avec une munificence royale ; les dévoûmens ne peuvent plus se contenir ; la charge sonne, on escalade les loges en croyant monter à l'assaut, et, au lieu de flots de sang, des flots de vins roulent avec les débris sur le champ de bataille.

Le 3, les sous-officiers de Flandre invités, à leur tour, à manger les rogatons, ajoutèrent une autre extravagance à celle-ci, en foulant aux pieds la cocarde tricolore.

Le même jour, les officiers de la garde nationale de Versailles se présentèrent au château pour remercier la Reine d'un drapeau que ce corps avait reçu d'elle. Antoinette leur répondit : « Je suis fort » aise de vous avoir donné ce drapeau : la Nation » et l'armée doivent être attachées au Roi, comme » nous le leur sommes nous-mêmes. J'ai été en- » chantée de la journée de jeudi...., etc. »

Enchantée de la journée de jeudi !!! Y pense-t-Elle, grand Dieu !... Quoi ! Elle a *été enchantée de la journée de jeudi !!!* Entendez-vous bien, vous tous, amis de la Révolution ? Comprenez-vous bien toute sa pensée lorsqu'Elle vous dit qu'Elle a *été enchantée de la journée de jeudi ?*

Elle vient de provoquer la guerre civile en s'of-

frant théâtralement aux hourahs d'une soldatesque ivre, et Elle ose vous dire qu'Elle a *été enchantée de la journée de jeudi !*

Elle vient de gorger sa domesticité, tandis que des malheureux, exténués de faim, se déchirent le ventre aux portes des boulangers qui n'ont plus de pain, et Elle ose vous dire qu'Elle a *été enchantée de la journée de jeudi !*

Il y a donc du pain à Versailles s'il n'y en a pas à Paris ! Il y en a donc pour les orgies de la cour, s'il n'y en a pas pour la subsistance de la capitale ! C'est donc à Versailles qu'il faut aller en chercher ! aussi disait-on : « La disette est factice et non » réelle ; la cour a produit cette disette pour favo- » riser l'évasion du Roi par un bouleversement in- » térieur ; d'où il s'ensuit que si l'on empêche le » Roi de partir, si on le ramène à Paris, le but étant » manqué, les moyens cesseront, et la disette, le » premier de ces moyens, cessera naturellement par » la circulation ordinaire des grains. » Ainsi des hommes, exaspérés par la misère et la faim, imputaient au gouvernement une pensée odieuse, une pensée homicide. Placés entre la servitude et la famine, ils s'occupaient moins de théories politiques au dessus de leur intelligence, et destinées plus particulièrement à la classe bourgeoise, que des tristes moyens de soulager leurs souffrances : mais ils ne repoussaient pas moins de toute l'exaltation de leurs sensations physiques tout ce qui tendait à fortifier un système, auquel ils repro-

chaient une spéculation infâme sur leur propre existence. Voilà pourquoi le redoublement de la famine fut suivi du redoublement de l'agitation : car tout se réduisait pour le Peuple à ces terribles monosyllabes : « Du pain !... » auxquels un instinct général ajoutait pour en avoir : « A Versailles !.... »

Du pain !.... du pain !... A Versailles !.... à Versailles !....

Tel fut le cri général dans la matinée du 5 octobre. Dès la pointe du jour des groupes de femmes se répandirent de tous les côtés, en poussant ce cri sinistre ; car les femmes jouent toujours un grand rôle dans les émeutes pour les grains. A sept heures elles envahirent l'Hôtel-de-Ville, où elles s'emparèrent de fusils et de canons, sous les yeux mêmes de la garde nationale qui sympathisait hautement avec leur projet, comme nous allons le voir. Cette garde, n'opposant aucune résistance, le capitaine Maillard, déjà connu par sa belle conduite au siége de la Bastille, dit à l'aide-major-général d'Ermigny que l'on ne pouvait pas compter sur la garde nationale pour les expulser de l'Hôtel-de-Ville, parce que la garde nationale ne marcherait pas contre elles, mais plutôt avec elles. Puis il prit une honorable initiative en proposant de les accompagner à Versailles, s'il y était autorisé, pour délivrer l'Hôtel-de-Ville, par cette diversion, des dangers de leur présence. D'Ermigny ayant excipé de l'absence du major-général Gouvion, chargé de remplacer le commandant-général Lafayette, Maillard ajouta : « Ce

» que je vous propose, bien loin de troubler la tran-
» quillité publique, est, au contraire, le seul moyen
» de l'assurer et de débarrasser l'Hôtel-de-Ville et
» la capitale; pendant que cette troupe de femmes
» fera quatre lieues, vous pourrez prévenir les mal-
» heurs qui nous menacent. » Sur cela, Maillard, ne prenant avis que des circonstances, offrit aux femmes de se mettre à leur tête; ce qu'elles acceptèrent. Alors elles se mirent à atteler des chevaux à leur petite artillerie: les unes montèrent sur les canons, les autres sur les chevaux eux-mêmes. Ce fut sans doute un sombre et bizarre spectacle que celui de ces farouches amazones armées de bâtons, de piques, de fusils, de pistolets, etc., échangeant de viriles poignées de mains avec la garde nationale rangée en bataille sur les quais, et des joyeusetés avec les curieux entassés aux fenêtres. Cependant le tocsin sonnait, la générale battait; le conseil et les autorités de la commune accouraient à l'Hôtel-de-Ville qui venait d'être évacué. Une députation de la garde nationale se présente au commandant-général et lui dit, par la bouche d'un officier : « Mon géné-
» ral, nous sommes députés par les six compagnies
» de grenadiers. Nous ne vous croyons pas un traî-
» tre, mais nous croyons que le gouvernement vous
» trahit; il est temps que tout ceci finisse. Nous ne
» pouvons tourner nos baïonnettes contre des fem-
» mes qui nous demandent du pain. Le comité des
» subsistances malverse, ou il est incapable d'ad-
» ministrer son département : dans les deux cas il

» faut le changer. Le Peuple est malheureux ; la » source du mal est à Versailles. Il faut aller cher- » cher le Roi et l'amener à Paris ; il faut exterminer » le régiment de Flandre et les gardes du corps » qui ont foulé aux pieds la cocarde nationale. Si le » Roi est trop faible pour porter la couronne, qu'il » la dépose. Nous couronnerons son fils ; on nom- » mera un conseil de régence, et tout ira mieux. » Lafayette engagea vainement la députation à renoncer à ce projet. Il descendit sur la place de Grève, et parcourut en vain les rangs de la garde nationale, en cherchant à calmer l'effervescence des esprits ; partout il n'entendit qu'un cri, le cri général : « A » Versailles!... A Versailles !... » Bientôt un ordre de la municipalité lui ayant enjoint de partir avec la garde nationale, il partit avec elle, après lui avoir fait renouveler le serment de fidélité *à la Nation, au Roi et à la Loi.*

A trois heures du soir les femmes arrivèrent à Versailles, au nombre de sept ou huit mille, au milieu d'une immense affluence qui couvrait l'avenue de Paris. Leur chef Maillard, admis à la barre de l'Assemblée nationale, obtint que cette Assemblée envoyât une députation au Roi pour lui représenter l'état si affligeant de la ville de Paris. Cette mission eut pour effet immédiat la levée des obstacles qui s'opposaient à l'approvisionnement de la capitale. Cette nouvelle produisit une allégresse générale. Mais, comme il y a toujours des incrédules, on ne tarda pas à douter de sa réalité : un

peloton de femmes, conduit par Brunout, voulut pénétrer dans la cour du château pour s'en informer plus amplement. Les gardes du corps de service à la grille s'y refusèrent, et Brunout, séparé de sa troupe, dut chercher son salut dans la fuite. Poursuivi par trois gardes du corps, il tira son épée pour se défendre : il allait même succomber au nombre, lorsqu'un garde national de Versailles renversa d'un coup de fusil Savonnière, l'un d'eux : les deux autres se sauvèrent à leur tour. Cette odieuse agression des gardes du corps porta ses fruits. On engagea contre eux une petite fusillade qui coûta la vie, de part et d'autre, à quelques individus. Alors les volontaires de la Bastille firent avancer, à demi-portée, trois canons chargés à mitraille. Heureusement on ne put pas y mettre le feu à cause de la pluie qui survint fort à propos. Cette pluie ayant dispersé les femmes, les gardes du corps, qui étaient rangés en bataille sur la place d'armes, reçurent l'ordre de retourner à leur hôtel. Chemin faisant, le dernier peloton, qui fermait la marche, répondit par un coup de pistolet aux provocations de quelques femmes qui les poursuivaient de huées et de coups de pierres ; car la colère du Peuple était contre eux à son comble. Ces bacchantes ripostèrent par des coups de pistolet, et le garde du corps Moucheton eut son cheval tué sous lui. L'infortuné Moucheton allait être massacré sans pitié, lorsque l'humanité de Maillard et de quelques autres lui conserva la vie, en le faisant esquiver dans un corps-

de-garde. A l'instant même on fit rôtir son cheval, qui fut aussitôt mangé, ou plutôt dévoré : tant la faim était pressante ! tant elle était réelle ! tant il est vrai que ces malheureux, qui se jetaient ainsi sur les restes d'un vil animal, ne jouaient point une comédie infâme !

Au déclin du jour, la pluie tombant par torrens, les uns se réfugièrent dans les corps-de-garde, où ils fraternisèrent avec les soldats, et même avec ceux du régiment de Flandre, que l'on trouva dans des dispositions contraires à celles qu'on leur supposait ; les autres, surtout les femmes, encombrèrent l'Assemblée nationale, dont les délibérations furent troublées par leur turbulence. A huit heures, cette Assemblée reçut officiellement du Roi la réponse suivante à la demande qu'elle lui avait adressée au nom de ces femmes :

« Je suis sensiblement touché de l'insuffisance
» de l'approvisionnement de Paris. Je continuerai
» à seconder le zèle et les efforts de la municipalité
» par tous les moyens et par toutes les ressources qui
» sont en mon pouvoir, et j'ai donné les ordres les
» plus positifs pour la circulation libre des grains
» sur toutes les routes, et pour le transport de ceux
» qui sont destinés à ma bonne ville de Paris.

» Signé Louis. »

L'Assemblée nationale, voulant s'associer à la pensée du Roi, rendit un décret analogue pour tout le royaume. La lecture de ces deux pièces fut ac-

cueillie par des transports unanimes de joie. Maillard et quelques femmes se hâtèrent de retourner à Paris pour y en porter une expédition : ils repartirent dans les voitures mêmes de la cour que Louis XVI fit mettre à leur disposition.

A onze heures on lut encore au Peuple la déclaration suivante :

« J'accepte purement et simplement les articles
» de la Constitution, et la Déclaration des droits de
» l'homme, que l'Assemblée nationale m'a pré-
» sentés.

» Signé Louis. »

Nouveaux applaudissemens, nouveaux transports de joie.

Pendant qu'éclatait l'allégresse populaire, cinq voitures de la Reine essayaient vainement de sortir par la grille du Dragon, et étaient ramenées en triomphe, sous bonne et sûre escorte, dans les écuries de cette princesse. La famille royale devait les rejoindre incognito, à peu de distance, et de là continuer son voyage à Metz. Déjà les gardes du corps étaient à cheval, non pas pour l'accompagner, mais pour faire prendre le change au Peuple d'un autre côté. Tout était prêt pour le départ mystérieux. Mais le Roi changea subitement de résolution, en apprenant les mauvaises dispositions du régiment de Flandre, que l'on avait cru pouvoir choisir pour son escorte, et l'arrivée prochaine de la garde nationale de Paris, dont la marche avait été retardée par des circonstances qu'il serait trop long de rap-

porter. Effectivement l'avant-garde n'atteignit Versailles qu'à minuit, commandée par le vieux duc d'Aumont, le même qui fut, plus tard, membre de la société des Jacobins: comme si toutes les illustrations nationales se fussent entendues pour coopérer à ce grand mouvement national que l'on appelle la Révolution. Peu après arriva la garde nationale entière avec l'intention formelle de s'opposer au départ de Louis XVI, et de le ramener à Paris pour être plus sûre de sa personne. Cette intention était si bien connue que l'on envoya le député Gouy d'Arcy, à l'avance, annoncer au commandant-général, avant son entrée à Versailles, l'acceptation, par le Roi, des premiers articles de la Constitution et de la Déclaration des droits de l'homme. Cette nouvelle apaisa le mécontentement, de sorte que Lafayette put se présenter à l'Assemblée nationale et au Roi, et leur répondre de son armée. Les gardes nationaux reçurent l'hospitalité de la fraternité, ou furent logés dans les édifices publics, ou passèrent le reste de la nuit dans les cafés, auberges, etc. A quatre heures du matin (le 6 octobre), tout était calme. Après s'être assuré de la tranquillité générale, en visitant tous les postes, Lafayette en informa l'Assemblée nationale qui leva la séance sur cette assurance, et il alla lui-même prendre quelques instans de repos chez le prince de Poix, son beau-frère, gouverneur de Versailles. Au point du jour, c'est à dire à cinq heures et demie, le Peuple commença de se répandre dans

les rues. Des gardes nationaux, passant auprès du château, aperçurent un garde du corps à l'une des fenêtres : ils s'arrêtèrent : on se provoqua réciproquement, et le garde du corps, saisissant son fusil, tua le garde national Jérôme Honoré Lhéritier. Ce lâche assassinat redoubla l'indignation du Peuple, et surtout des gardes nationaux, contre les gardes du corps. On pénétra de force dans le château, où l'on s'empara du meurtrier qui eut la tête tranchée aussitôt. On poursuivit les autres à l'intérieur : deux d'entre eux y payèrent leur uniforme de leur vie. Malgré l'agression bien positive des gardes du corps, les écrivains royalistes ont présenté cette irruption fatale comme dirigée contre les jours de la Reine, qui eut à peine le temps, dit-on, de se sauver en chemise pour échapper à la mort. Cela n'est pas vrai littéralement. Cet horrible épisode n'avait pour objet que la vengeance du meurtre de Lhéritier : car la vue du sang de Lhéritier avait enivré toutes les têtes. Quant à la fille des rois, nous ne dirons pas qu'elle eût été respectée si elle eût été rencontrée ; nous croyons, au contraire, qu'elle eût couru, dans ce cas, les plus grands dangers, vu l'exaspération spéciale des esprits contre elle. Nous admettrons même que son lit, encore chaud, fut percé des coups d'une rage impuissante, bien que cette circonstance soit déniée par madame Campan, qui devait pourtant être bien informée ; et nous demanderons compte de cette haine furibonde, non pas à cette haine elle-même,

mais au bon sens, à la raison. Quoi ! voilà une Reine de France assaillie par des forcenés jusque dans la couche royale, et l'on veut nous faire croire qu'elle fut le modèle de toutes les vertus ! On en a fait une sorte de madone historique, devant laquelle doivent se prosterner toutes les intelligences !... Certes, nous n'avons pas besoin de répudier avec fracas les excès de cette matinée ; car nous n'attendons le triomphe de nos opinions ni du poignard, ni de la guillotine, ces armes familières à tous les partis ; mais nous ne pouvons nous empêcher de faire observer que tout cela, et tant d'autres choses analogues, ne seraient jamais arrivés si la Reine s'était renfermée dans ses devoirs d'épouse et de mère. Ne s'était-elle pas mise à la tête de toutes les intrigues aristocratiques ? N'était-ce pas elle qui avait tripoté le projet d'évasion du Roi, et conçu l'orgie provocatrice des gardes du corps ? N'était-ce pas elle, en un mot, qui voulait, à tout prix, détruire la représentation nationale ? Et pourquoi ? Pour ramener, enchaînée à ses pieds, la Révolution luxuriante de jeunesse et d'avenir.

Au premier bruit de l'invasion du château, le commandant-général accourut sur les lieux et contribua, par sa présence, à calmer la colère du Peuple contre les gardes du corps, dont dix-sept furent arrachés par lui aux sinistres apprêts de la lanterne. On a prétendu qu'il avait employé la force pour cela : certes il s'en serait bien gardé dans l'état des choses, d'autant plus que la force n'était pas à sa disposition. Il employa, dit-on encore, le dévoûment des garde s-

françaises : d'abord il n'y avait plus de gardes-françaises, puisque ce régiment avait été licencié depuis le 31 août, à la suite d'une émeute. Mais si l'on comprenait sous cette dénomination, par hasard, les compagnies de la garde nationale, composées d'anciens gardes-françaises, ce serait encore une autre erreur trop singulière; car nous avons vu que ces compagnies étaient les plus irritées contre les gardes du corps, et qu'elles-mêmes précisément avaient entraîné Lafayette à se mettre à la tête de la garde nationale entière, pour aller demander compte à Versailles des saturnales du 1er octobre. Ce qui sauva réellement les gardes du corps, ce fut le double engagement de Lafayette de ramener Louis XVI à Paris, et de leur faire prendre à l'instant même la cocarde tricolore, que ces superbes prétoriens n'avaient point encore prise à l'exemple de l'armée entière. En effet, ils parurent bientôt aux fenêtres avec d'énormes cocardes tricolores à leurs casques; le Roi parut au balcon, en même temps, avec une cocarde pareille à son chapeau : alors le Peuple qui remplissait la cour fit retentir l'air des plus vives acclamations, et les salves de l'artillerie vinrent annoncer l'heure si désirée de la réconciliation. La joie se peignait sur tous les visages; les gardes du corps échangeaient avec les gardes nationaux leurs armes et une partie de leur uniforme. On se préparait à retourner à Paris. La famille royale monta en voiture à une heure après midi. Des femmes, portant des branches de peu-

plier, en signe de réjouissance, ouvraient la marche. Puis venaient la garde nationale avec des canons, et dans ses rangs les gardes du corps, les soldats de Flandre, donnant le bras à des femmes bariolées de rubans tricolores; une garde d'honneur à cheval, les députations de la municipalité parisienne et de l'Assemblée nationale, les voitures de la famille royale, cent vingt chariots chargés de grains, des fiacres, des charrettes ou voitures particulières en grand nombre, etc. On a fait précéder le cortége royal des têtes sanglantes des trois gardes du corps massacrés par le Peuple, têtes portées en triomphe au bout de piques : comme si le sujet n'était pas déjà par lui-même assez empreint d'horreur. Or, nous disons qu'il y a dans l'énoncé de ce fait une confusion préméditée, une perfidie atroce. Il est bien vrai qu'une poignée de ces hommes atteints d'une démence furieuse, et tels que l'on en rencontre dans toutes les révolutions pour l'opprobre de l'humanité, porta triomphalement à Paris, au bout de piques, les têtes des trois gardes du corps; mais quand ces hommes partirent-ils de Versailles? Environ à huit heures du matin, et Louis XVI à une heure après midi : donc il n'a pu exister aucun rapport entre le cortége royal et cet attroupement sanguinaire qui n'entra point dans Paris, d'ailleurs, puisqu'il fut dispersé à la barrière de la Conférence.

La famille royale arriva, vers sept heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, où elle fut reçue par les autorités

au milieu d'une multitude immense. Elle se rendit de là aux Tuileries, dont elle fit, depuis, sa résidence habituelle.

Il résulte de cet exposé :

1° Que la cause principale, efficiente des 5 et 6 octobre fut le projet d'évasion de Louis XVI à Metz, pour y proclamer la destruction de la représentation nationale, projet dont l'existence est attestée par le témoignage de ses propres fauteurs, et par un commencement d'exécution, qui n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de ses auteurs ;

2° Que le Peuple, rattachant à ce projet la cause de la famine, crut pouvoir la faire cesser en arrêtant le départ du Roi et en ramenant le monarque à Paris ;

3° Que cette espérance ne fut point frustrée, puisque l'on ramena de Versailles, avec le Roi, cent vingt chariots chargés de grains qui se trouvèrent, par hasard (du moins suivant la cour), dans les magasins du gouvernement, et qui firent succéder une abondance éphémère aux horreurs de la disette ;

4° Que l'orgie des gardes du corps détermina l'explosion du mécontentement ;

5° Que l'agression vint des gardes du corps qui donnèrent l'exemple de la violence, par leur tentative d'assassinat sur la personne de Brunout ;

6° Que les scènes douloureuses de la matinée du 6 furent encore provoquées par les gardes du corps, ou du moins par celui d'entre eux qui tua Lhéritier

d'un coup de fusil tiré d'une fenêtre du château ;

7° Que le Peuple et la garde nationale sauvèrent la Révolution en se portant sur Versailles, parce qu'ils empêchèrent Louis XVI d'aller l'étouffer à Metz, avec le secours des puissances étrangères.

Telle est la vérité sur les 5 et 6 octobre. Hors de là il ne peut y avoir qu'erreur, surtout en ce qui touche Philippe d'Orléans : car il est temps d'en finir avec cette vieille calomnie colportée de l'hôtel à l'estaminet depuis plus de cinquante ans, et qui semble s'attacher à sa mémoire comme un chancre dévorant, bien que l'on n'ait à lui reprocher aucune part directe ou indirecte dans ces journées si fameuses. Il est temps d'en finir surtout avec cette imputation hideuse parmi tant d'autres choses hideuses, de sa présence au château parmi les assaillans qu'il aurait animés du geste et de la voix, lorsqu'il n'était pas même à Versailles...

C'est ce qui nous sera facile de prouver par des témoignages irrécusables.

CHAPITRE VII.

—

Mission de Philippe d'Orléans en Angleterre. — Procédure du 6 octobre. — Séjour de Philippe d'Orléans en Angleterre. — Son retour en France. — Fédération. — Explications du comité des recherches au sujet de la procédure du 6 octobre.

L'arrivée de la famille royale à Paris tranquillisa les esprits sur son projet d'évasion, mais ne les rassura point sur l'avenir. En effet, les aristocrates s'appliquaient à nier l'existence de ce projet, malgré les preuves matérielles à l'appui de sa réalité : aussi cherchaient-ils à en détourner l'opinion publique, en attribuant les 5 et 6 octobre aux menées ténébreuses du duc d'Orléans. Ces clameurs eurent même un si grand retentissement que le gouvernement en fut dupe, ou feignit de croire que l'on ne pouvait calmer l'agitation générale qu'en écartant le chef présumé des agitateurs. En conséquence, on invita le duc d'Orléans à l'honneur d'une audience royale, circonstance fort simple en elle-même, et pourtant fort précieuse en ce sens qu'elle détruit l'assertion qui supposait ce prince montrant du doigt aux assaillans les appartemens de la Reine, assertion monstrueuse, en tout cas, puisque le duc

était en ce moment à Paris : car Louis XVI n'aurait jamais consenti, sans doute, dans cette hypothèse, à subir l'opprobre d'une telle réception, quelles qu'auraient été les nécessités politiques du temps. Le comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères, et le commandant-général Lafayette furent présens à cette audience. On offrit au duc d'Orléans une mission diplomatique en Angleterre : il s'excusa sur son inaptitude. On insista ; il refusa positivement malgré toutes les instances, et son refus eut l'approbation unanime de ses amis, tels que Mirabeau, Siéyès, Biron, Latouche, Sillery, Choderlos de Laclos, etc., qui considérèrent une telle offre comme une lettre de cachet d'un nouveau genre. On revint encore à la charge le 13 octobre. Ce jour-là, le commandant-général, étant venu le trouver chez la marquise de Coigny, leur amie commune, s'ingénia de lui prouver, avec cette dame, que sa présence était un sujet continuel de perturbation, et obtint enfin son acceptation par un dernier appel à son patriotisme ; car le duc se mit en route dès le 14, faiblesse insigne ! après avoir pris congé du Roi lui-même aux Tuileries. Le duc d'Orléans ne vit pas qu'il tombait dans un piége, par une condescendance mal entendue. Il ne songea pas qu'il laissait le champ libre à ses ennemis et qu'il accréditait leurs calomnies par son éloignement. On peut concevoir cette étrange condescendance ; mais comment la concilier avec son ambition prétendue ? Quoi ! voilà un homme que l'on dépeint comme

absorbé dans un grand penser politique, comme sacrifiant à ce grand penser sa fortune, son repos, son existence entière, son honneur même, puisqu'on l'accuse d'avoir soudoyé, d'avoir dirigé en personne des poignards contre sa propre famille, et il se laisse éconduire, en enfant, le lendemain de sa victoire, véritable enfant qu'il est !

En vérité, les rois seraient plus tranquilles s'ils n'avaient à redouter que de tels conspirateurs.

Quant à l'intervention de Lafayette en cette affaire, elle s'explique aisément : ce personnage était le type de ces honnêtes patriotes qui vivaient de couleuvres, c'est à dire qui voulaient sincèrement le Roi et la Constitution, et dont Louis XVI leurrait la bonne foi de promesses fallacieuses. Dévoué au Roi et à la Constitution, il devait naturellement combattre les ennemis de l'un et de l'autre; or le duc d'Orléans étant le symbole d'un parti contraire au Roi, Lafayette dut préférer celui-ci pour être conséquent à soi-même. De plus, le commandant-général voyait, dans l'absence du prince, un gage de la tranquillité publique, mais à tort; car son départ ne calma point l'effervescence des esprits, dont la cause subsistait toujours, indépendante de ce fait. Les grains que l'on avait ramenés de Versailles furent épuisés promptement. Le spectre hideux de la famine reparut, le 19, au bout d'une pique, sous les traits sanglans d'un malheureux boulanger, et répandit, sur la capitale, un nuage de terreur. Ce jour-là, l'Assemblée nationale vint siéger à Paris,

pour être plus à portée de communiquer avec le Roi : le 21 elle décréta la loi martiale, qui prescrivit aux municipalités d'arborer le drapeau rouge en cas d'attroupemens séditieux, et de traiter comme tels tous ceux qui ne se dissiperaient pas à l'apparition de ce drapeau. Ensuite elle adjoignit un correctif à cette loi terrible, par le projet de l'institution d'un tribunal spécial pour juger les crimes de lèse-nation, dont elle déféra provisoirement la connaissance à la juridiction ordinaire du Châtelet. Mais cette juridiction n'inspirait aucune confiance aux patriotes par son organisation. Aussi, le seul accusé que le Châtelet n'osa point absoudre fut-il un intrigant obscur, Mahi de Favras, qui périt sur l'échafaud, le 19 février 1790, pour avoir voulu reprendre, en sous-œuvre, le plan d'emmener la famille royale à la frontière, au moyen d'une insurrection intérieure, et du triple assassinat de Necker, de Bailly, de Lafayette. Cette opposition sourde et continuelle de la magistrature devint funeste à l'humanité ; car elle fut la source principale des excès populaires qui souillèrent la Révolution, parce que le Peuple, exaspéré de l'audace et de l'impunité des conspirateurs, fut conduit à la barbare extrémité de se faire justice lui-même, à défaut de la justice régulière qui lui manquait.

A peine Philippe d'Orléans était-il parti, que le bruit de son départ produisit, dans le public, une surprise générale, tant on était éloigné de le prévoir ! Les patriotes de Boulogne s'opposèrent même

à l'embarquement du prince; ils en référèrent à l'Assemblée nationale qui leva leur opposition, et le voyageur continua sa route. Dès lors ses amis se désenchantèrent de sa personne, et l'on peut dire que le projet de l'élever au trône fut abandonné par eux, dès lors, surtout par Mirabeau qui passait pour l'Ajax de cette entreprise. Alors les royalistes ne se firent pas faute de dire, et ne se sont pas fait faute de répéter, depuis, que le duc fuyait les poursuites de la justice, comme s'il avait eu quelque chose à redouter. N'est-il pas évident qu'il n'avait rien à craindre, puisque le gouvernement lui-même venait de lui donner un témoignage éclatant de confiance; car n'aurait-on pas commencé par s'assurer de lui, dans le cas contraire, au lieu de le soustraire aux atteintes de la loi? Certes, il n'a pas fallu moins d'une entière confusion de mots et de choses pour dénaturer une vérité si simple. Or, nous n'hésiterons pas à dire :

Non, il n'est pas vrai que le Châtelet ait eu à poursuivre les auteurs des 5 et 6 octobre;

Non, cela n'est pas vrai.

Non, il n'est pas vrai que le comité des recherches de la Commune ait dénoncé, au Châtelet, les auteurs des 5 et 6 octobre.

Ce serait défigurer singulièrement l'arrêté municipal, auquel on a fait allusion; ce serait même le falsifier, que de lui supposer une tendance contre-révolutionnaire qu'il n'avait pas, qu'il ne pouvait pas avoir. Que dénonçait donc cet arrêté du 23 no-

vembre? Les auteurs et complices du projet d'évasion de la famille royale, et le meurtre de Lhéritier et des trois gardes du corps tués au château de Versailles dans la matinée du 6 octobre. D'abord il est une chose assez naturelle, c'est que le comité des recherches ne pouvait pas improuver le principe et le fait des 5 et 6 octobre, puisque l'objet principal de ces journées avait été d'empêcher la guerre civile en empêchant l'évasion de la famille royale; puisque la Commune elle-même s'y était associée positivement, en ordonnant au commandant-général de se mettre à la tête de la garde nationale, qu'un élan unanime entraînait à Versailles. Devait-il aussi provoquer le licenciement de cette milice patriotique, parce qu'elle avait ainsi sauvé la Révolution? Et ces milliers de femmes ou de malheureux exténués par la faim, devait-il fulminer contre eux des condamnations, leur dresser des potences, parce qu'ils étaient allés à Versailles dévorer les miettes des orgies de la cour? Que faire à des hommes qui n'ont pas de pain, si ce n'est de leur en donner, et au plus tôt, sauf à compter, après, avec eux? Le comité des recherches ne sortit pas de la légalité. D'un côté la Révolution demanda satisfaction, par son organe, des manœuvres souterraines qui avaient préparé, avec l'évasion du Roi, la ruine de la Constitution naissante; de l'autre la société réclama, par sa voix, une expiation pour le sang de Lhéritier et des gardes du corps. Voilà quelle fut la pensée du comité des recherches. Ainsi, tout l'échafaudage

que l'on a bâti sur l'arrêté du 23 novembre pèche par les fondemens. Ainsi la longue procédure qui s'ensuivit, n'eut à s'occuper légalement que des violences de la matinée du 6 octobre, et pas d'autre chose. Mais la magistrature endossa la livrée de la cour : à force de vouloir prouver trop, elle ne prouva rien, excepté le danger d'appeler cette auguste incarnation de la loi dans le champ brûlant de la politique, parce que les magistrats abusent trop souvent, en faveur de leurs propres passions, du pouvoir que la société leur confie pour la défense des intérêts généraux.

Tandis que l'instruction s'élaborait, le duc d'Orléans, qu'elle menaçait principalement, vivait tranquillement à Londres, peu soucieux de ses suites, et se consolait des calomnies judiciaires du royalisme par la sympathie du peuple anglais. En général, on ignore en France que ce peuple a toujours sympathisé hautement pour la Révolution française : cette erreur provient d'une autre erreur, qui consiste à confondre ordinairement les gouvernans et les gouvernés. Il est bien vrai que la noblesse anglaise s'émut à l'aspect de l'incandescence contagieuse des principes français ; il est bien vrai qu'elle souleva contre eux le sombre génie de Pitt et les éloquentes catilinaires de Burke, en même temps qu'elle raviva ces vieilles haines internationales, que les rois entretenaient si soigneusement des deux côtés, et qui n'étaient, en réalité, qu'un jeu de bascule pour opprimer les deux peuples l'un par l'au-

tre; mais il n'est pas moins vrai qu'une immensité de vœux s'élevaient en Angleterre pour le succès d'une cause que l'on considérait avec raison comme celle de l'humanité entière ; mais il n'est pas moins vrai que les chefs de l'opposition, Fox, Shéridan, Grey, Wilberforce, etc., qui représentaient plus littéralement que Pitt et Burke l'opinion la plus nombreuse, parce qu'ils semblaient en rapport plus intime avec les souffrances des masses, ne partagèrent jamais l'implacable animosité du gouvernement contre les réformateurs français : pourquoi? Sans doute pour ne pas se mettre en désaccord avec les besoins et les vœux de leurs commettans. Ce parti, qui était en majorité dans la Nation et en minorité dans le parlement, accueillit le duc d'Orléans avec une grande expansion de popularité; car il ne voyait pas seulement en lui l'ambassadeur d'une puissance amie, il y voyait encore le symbole d'un principe de progrès, dont le triomphe en France devait tourner à l'avantage du peuple anglais lui-même, par l'amélioration sociale des dix-neuf vingtièmes de la population britannique. Voilà pourquoi ces hommes ne voulaient pas que l'Angleterre se mît au service de toutes les aristocraties du continent contre les révolutionnaires français. Voilà pourquoi ils ne voulaient pas qu'elle gaspillât l'or et le sang des citoyens dans une croisade insensée contre le genre humain. Ils voulaient, au contraire, que des sentimens d'estime et d'amitié réciproques succédassent aux vieilles préventions mutuelles de l'Angleterre

et de la France. Ils voulaient que deux peuples voisins dont la fatale rivalité avait ensanglanté le globe si souvent, confondissent enfin leurs intérêts dans une étroite alliance, que paraissait devoir perpétuer l'analogie des institutions. Ils voulaient que ces deux peuples marchassent à la tête de la civilisation européenne, en formant une ligue de l'Occident contre la puissance envahissante du Nord. Ce système si simple, et dont les événemens postérieurs ont prouvé si bien la justesse, avait été prêché en Angleterre par un publiciste célèbre, Thomas Payne, dont la nationalité semble revendiquée par les États-Unis, la France et l'Angleterre. Chose étonnante ! le duc d'Orléans était considéré par les deux peuples comme la cheville ouvrière de ce système, et, après quarante ans d'essais politiques dans tous les genres, c'est son fils lui-même que le sort et la marche des choses ont choisi pour réaliser les nobles espérances qui s'étaient en vain rattachées à son nom.

Au milieu des témoignages d'estime du peuple anglais, Philippe d'Orléans ne perdait pas de vue ce qui se passait dans sa patrie. Comme Louis XVI avait accepté solennellement le plan de la Constitution, le 4 février 1790, l'Assemblée nationale avait saisi cette occasion pour prêter individuellement le serment de fidélité à cette Constitution naissante. Le duc d'Orléans ne fit point attendre le sien ; il l'envoya par écrit à ses collègues. Quelque temps après, la même Assemblée résolut de faire prêter ce serment à tous les corps militaires, et choisit l'anniversaire

du 14 juillet pour cette solennité nationale, que l'on appela Fédération. Le duc d'Orléans voulut participer à cette fête patriotique ; il écrivit, à ce sujet, la lettre suivante au comte de La Touche, son ami, qui la communiqua, le 6 juillet, à l'Assemblée nationale :

« Londres, 3 juillet 1790.

» Je vous prie, Monsieur, de mettre, le plus tôt
» possible et en mon nom, sous les yeux de l'As-
» semblée nationale, les faits dont l'exposé est ci-
» dessous :

» Le 25 du mois dernier, j'ai eu l'honneur d'é-
» crire au Roi pour prévenir Sa Majesté que je me
» disposais à me rendre incessamment à Paris. Ma
» lettre a dû arriver à M. de Montmorin (1) le 29
» du même mois. J'avais, depuis, pris en consé-
» quence congé du roi d'Angleterre, et fixé mon
» départ à aujourd'hui, après midi. Mais ce matin
» M. l'ambassadeur de France est venu chez moi,
» et m'a présenté un Monsieur qu'il m'a dit être
» M. de Boinville, aide-de-camp de M. de Lafayette,
» envoyé de Paris par son général, le mardi 29,
» pour une mission auprès de moi. Alors ce M. de
» Boinville m'a dit, en présence de M. l'ambassa-
» deur, que M. de Lafayette me conjurait de ne pas
» me rendre à Paris ; et parmi plusieurs motifs qui
» n'auraient pu fixer mon attention, il m'en a pré-
» senté un plus important, celui des troubles qu'exci-

(1) Ministre des affaires étrangères.

» teraient des gens malintentionnés, qui ne man-
» queraient pas de se servir de mon nom. Le résumé
» de ce message et de cette conversation est cer-
» tifié par M. l'ambassadeur de France, dans un écrit
» dont j'ai l'original entre les mains, et dont copie,
» signée de moi, est ci-jointe. Sans doute je n'ai pas
» dû compromettre légèrement la tranquillité pu-
» blique, et j'ai pris le parti de suspendre toutes
» démarches ultérieures; mais ce n'a pu être que
» dans l'espoir que l'Assemblée nationale voudrait
» bien, en cette occasion, régler la conduite que
» j'ai à tenir, et voici les raisons sur lesquelles
» j'appuie cette demande :

» A l'époque de mon départ pour l'Angleterre,
» ce fut M. de Lafayette qui me fit, le premier, au
» nom du Roi, la proposition de me charger de la
» mission que Sa Majesté désirait me confier. Le
» récit de la conversation qu'il eut avec moi, à ce
» sujet, est consigné dans un Exposé de ma con-
» duite (1) que je me proposais de rendre public
» seulement après mon retour à Paris; mais que,
» d'après ce nouvel incident, je prends le parti de
» publier aussitôt, comme aussi d'en faire déposer
» l'original sur le bureau de l'Assemblée. On y
» verra que, parmi les motifs que M. de Lafayette
» me présenta pour accepter cette mission, un des
» principaux fut déjà que mon départ, ôtant tout
» prétexte aux malintentionnés de se servir de mon

(1) Voir aux pièces justificatives.

» nom pour exciter des mouvemens tumultueux
» dans Paris, lui, M. de Lafayette, en aurait plus
» de facilité pour maintenir la tranquillité dans la
» capitale; et cette considératien fut une de celles
» qui me déterminèrent. Cependant j'ai rempli cette
» mission, et la capitale n'a pas été tranquille; et
» si, en effet, les fauteurs de ces tumultes n'ont
» pas pu se servir de mon nom pour les exécuter,
» ils n'ont pourtant pas craint d'en abuser dans
» vingt libelles, pour tâcher d'en fixer les soup-
» çons sur moi.

» Il faut enfin savoir quels sont ces gens malin-
» tentionnés dont toujours on connaît les projets,
» sans cependant pouvoir jamais avoir aucun in-
» dice qui mette sur leurs traces, soit pour les
» punir, soit pour les réprimer. Il faut savoir pour-
» quoi mon nom servirait, plutôt que tout autre,
» de prétexte à des mouvemens populaires; il faut
» enfin que l'on ne me présente plus ce fantôme,
» sans me donner aucun indice de sa réalité.

» En attendant, je déclare que, depuis le 25 du
» mois dernier, mon opinion est que mon séjour en
» Angleterre n'est plus dans le cas d'être utile aux
» intérêts de la Nation et au service du Roi; qu'en
» conséquence, je regarde comme un devoir d'aller
» reprendre mes fonctions de député à l'Assemblée
» nationale; que mon vœu personnel m'y porte;
» que l'époque du 14 juillet, d'après les décrets de
» l'Assemblée, semble m'y appeler plus impérieu-
» sement encore; et qu'à moins que l'Assemblée ne

» décide d'une façon contraire, et ne me fasse con-
» naître sa décision, je persisterai dans ma résolu-
» tion première. J'ajoute que, si, contre mon attente,
» l'Assemblée jugeait qu'il n'y a lieu à délibérer
» sur ma demande, je croirais en devoir conclure
» qu'elle juge que tout ce qui m'a été dit par le
» sieur de Boinville doit être considéré comme non
» avenu, et que rien ne s'oppose à ce que j'aille
» rejoindre l'Assemblée dont j'ai l'honneur d'être
» membre.

» Je vous prie, Monsieur, après avoir fait con-
» naître ces faits à l'Assemblée nationale, d'en dé-
» poser sur le bureau le présent détail signé de moi,
» et de solliciter la délibération de l'Assemblée à ce
» sujet.

» J'envoie copie de la présente lettre à Sa Majesté,
» par M. de Montmorin, et à M. de Lafayette.

» Signé LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS. »

Après la lecture de cette lettre, l'Assemblée nationale adopta l'ordre du jour, et le duc d'Orléans revint à Paris, où il arriva dans la soirée du 10 juillet. Dès le lendemain il parut à la tribune et y renouvela son serment civique.

La Fédération eut lieu le 14 juillet 1790. On connaît les détails de cette cérémonie si imposante, si nouvelle dans l'histoire. On sait que les députations de l'armée, de la marine et de toutes les gardes nationales du royaume, se réunirent au Champ-de-Mars, au sein d'une pompe et d'une affluence

extraordinaires. On sait que sur l'autel de la Patrie, élevé au milieu du Champ-de-Mars, une messe solennelle, la plus solennelle de toutes les messes, fut célébrée par Talleyrand Périgord, évêque d'Autun, assisté de deux cents prêtres revêtus d'aubes blanches que serraient de larges ceintures tricolores. On sait que Louis XVI prêta le serment civique au bruit d'une musique militaire, et que ce serment fut prêté à l'instant même par cinq cent mille citoyens, dont les acclamations semblaient alterner avec les salves de l'artillerie. Cette journée produisit un enthousiasme universel, difficile à décrire ; car on vit dans cet heureux accord de la couronne et de la Nation l'image de la réconciliation générale, le gage de l'oubli complet du passé de part et d'autre. Mais on ne tarda pas à revenir de cette erreur, en apprenant que la procédure du 6 octobre n'avait point discontinué ; qu'elle était, au contraire, terminée. « Quoi ! » s'écriait le district des Cordeliers, dans une adresse à l'Assemblée nationale, adresse rédigée par le célèbre Linguet et adoptée par quarante-deux autres districts sur soixante : « Quoi !
» c'est quand la Nation et son chef se sont mutuelle-
» ment juré d'oublier, de pardonner tout le passé ;
» c'est quand on est convenu, de part et d'autre, de
» laisser sous le même voile, et les prévarications
» de toute espèce, causes de tant de maux, et les
» détails affligeans de quelques uns des efforts po-
» pulaires qui en étaient le seul remède, c'est alors
» que le Châtelet a l'audace impie de lever un voile

» aussi sacré que celui qui couvre le visage des
» morts !... »

En effet, une députation de ce tribunal se présenta, le 7 août, à la barre de l'Assemblée nationale, et, après avoir déposé sur le bureau les pièces de la procédure du 6 octobre, demanda l'autorisation de poursuivre deux membres de l'Assemblée, Philippe d'Orléans et le comte de Mirabeau, à raison des charges que l'on prétendait s'élever contre eux. Sur la proposition de ces membres eux-mêmes, l'Assemblée nationale ordonna l'impression de toute la procédure, en renvoya l'examen au comité des rapports, et enjoignit au comité des recherches de la Commune de remettre au procureur du roi *tous les documens et pièces qui pouvaient y être relatifs.* Cette dernière disposition provoqua, le 10 août (1790), les explications suivantes du comité des recherches, qui chargea l'un de ses membres, Oudart, de les présenter à l'Assemblée nationale :

« Messieurs,

» Tous les journaux publient, depuis trois jours,
» que l'un des membres du Châtelet, admis à la
» barre samedi dernier, a dénoncé le comité des re-
» recherches comme ayant refusé de remettre les
» documens et les pièces relatifs à une procédure
» dont on est venu vous entretenir, et que, sur son
» exposé, vous avez aussitôt décrété que ce comité
» serait tenu de les remettre sans délai. L'Assem-
» blée nationale a été induite en erreur. Il est de

» notre devoir de vous dire la vérité, et il vous im-
» porte de la connaître. Au mois de novembre der-
» nier, le comité des recherches de la municipalité
» crut devoir inviter le procureur-syndic de la Com-
» mune à dénoncer les délits commis le 6 octobre
» précédent, dans l'intérieur du château de Ver-
» sailles. Le Châtelet ayant été saisi de cette dé-
» nonciation, le comité lui fit remettre les noms des
» personnes qui pouvaient avoir connaissance de
» ces délits. Quelques mois après, M. le procureur
» du roi et trois autres membres du Châtelet nous
» proposèrent d'ajouter à la dénonciation des délits
» commis le 6 octobre, celle de plusieurs autres
» faits, vrais ou faux, qui nous parurent étrangers
» à la poursuite provoquée par le procureur-syndic
» de la Commune, et dont quelques uns nous sem-
» blent *plutôt dignes de la reconnaissance publique*
» *que d'une procédure criminelle.* Nous attestons à
» l'Assemblée que nous nous en expliquâmes ainsi
» avec ces quatre magistrats, et que nous refusâmes
» constamment d'adopter cette série de faits addi-
» tionnels, quoiqu'ils offrissent d'y faire quelques
» corrections. Bientôt le bruit se répandit que le
» Châtelet informait *sans base et sans mesure, et que,*
» *sous prétexte de venger les délits du 6 octobre, il*
» *faisait le procès à la Révolution et au Peuple de Paris*
» *que cette Révolution honore.* Le Châtelet fut même
» dénoncé à l'Assemblée nationale par la très
» grande majorité des districts de la capitale ; ces
» dénonciations ont été remises au comité des rap-

» ports et sont restées sans suite. Nous nous crûmes
» obligés de repousser les reproches que nous par-
» tagions avec le Châtelet, et nous déclarâmes à
» l'Assemblée des représentans de la Commune que
» nous étions *entièrement étrangers à toute informa-*
» *tion qui n'aurait pas pour base unique les délits qui*
» *ont été commis au château de Versailles, dans la ma-*
» *tinée du* 6 *octobre*; dès lors on sut que nous diffé-
» rions, le Châtelet et nous, de conduite et d'opi-
» nion dans des points bien importans. Dans ces
» circonstances le procureur du roi nous écrivit au
» mois de juin dernier, qu'il résultait, de l'instruc-
» tion commencée à sa requête, que nous avions
» dans les mains différens renseignemens et pièces
» qui pouvaient servir à compléter son instruction.
» Nous lui répondîmes que nous croyions avoir sa-
» tisfait à ce que notre devoir exigeait de nous, en
» produisant les témoins des délits du 6 octobre;
» que cependant, si ces témoins s'en étaient référés
» à leurs déclarations faites devant nous, elles se-
» raient incessamment remises.

» A l'égard des pièces, nous déclarâmes au procu-
» reur du roi que nous n'en avions aucune qui pût
» se rapporter aux délits dénoncés. Nous le priâmes
» de s'expliquer davantage et de dire positivement
» ce qu'il désirait de nous. M. le procureur du roi
» n'a point déféré à notre prière, et ne nous a donné
» aucune explication : il n'a point spécifié les pièces
» qu'il désirait que nous lui remissions. Cette con-
» duite ne doit point surprendre, si, comme on le

» dit depuis quatre mois, le procureur de la Com-
» mune a provoqué une instruction, et que le Châ-
» telet en poursuive une autre. On vient de rendre
» public un jugement de ce tribunal, dans lequel
» toute cette procédure est appelée *l'affaire des* 5 *et*
» 6 *octobre*. Plusieurs membres du Châtelet nous
» ont adressé, dans le courant du mois dernier, des
» écrits dont nous ne relèverons pas les inexactitu-
» des, et dans lesquels on nous oppose notre dénon-
» ciation des 3 et 8 octobre. Nous nous croirions
» grandement coupables *si nous avions dénoncé la*
» *journée du* 5 *octobre. Nous n'avons pas plus dénoncé*
» *la journée du* 6 ; *le procureur-syndic a dénoncé uni-*
» *quement les délits commis dans la matinée du* 6 *au*
» *château de Versailles*. Nous venons protester dans
» cette Assemblée des représentans de la Nation, que
» nous n'avons pas d'autre document sur les délits
» du 6 octobre. Les témoins ont dû déposer avec
» exactitude; s'ils ne l'ont pas fait, le Châtelet a pu
» et a dû les y contraindre. Nous protestons, de plus,
» que nous n'avons aucune pièce que nous puissions
» remettre à M. le procureur du roi, comme étant
» relative aux délits du 6 octobre. Nous supplions
» l'Assemblée nationale, qui vient d'entendre nos
» déclarations, de prendre en considération la per-
» plexité où nous met son décret du 7 de ce mois,
» qui ordonne que nous communiquerons, sans dé-
» lai, à M. le procureur du roi, et les pièces et les
» documens qui peuvent être relatifs aux événemens
» du 6 octobre. Nous la supplions d'ordonner que

» son comité des rapports, à qui nous nous em-
» presserons de donner toutes les explications qu'il
» pourra nous demander, vérifie les faits que nous
» venons d'exposer et les motifs de notre conduite.
» Quels que soient vos décrets, Messieurs, nous
» nous y conformerons avec le respect et l'obéis-
» sance que vous devez attendre d'un comité de ci-
» toyens appelés, par la Commune de Paris, à sur-
» veiller nuit et jour les ennemis de nos lois, à les
» contenir avec fermeté, et à les poursuivre avec
» courage. »

CHAPITRE VIII.

Rapport de Chabroud à l'Assemblée nationale, au nom du comité des rapports, sur la procédure du Châtelet relative à la dénonciation des faits arrivés au château de Versailles dans la matinée du 6 octobre 1789.

(Séances des 30 septembre et 1er octobre 1790.)

« MESSIEURS,

» D'horribles attentats ont été commis dans la journée du 6 octobre. Les ministres de la justice ont cherché les coupables. Ils vous ont dit : le secret de toutes les horreurs est dévoilé, les coupables sont assis parmi vous. Vous avez ordonné à votre comité des rapports d'examiner s'il y avait lieu à accusation contre ceux de vos membres qui vous sont désignés. J'ai été chargé de ce pénible ministère, et je vous apporte le fruit de mes soins.

» Une grande révolution venait de s'opérer, le calme était survenu : tout à coup l'inquiétude s'empare de nouveau des esprits. La capitale laisse échapper un peuple immense, qui va demander son salut

12

à l'Assemblée nationale et au Roi. Peut-être des scélérats s'étaient mêlés dans la multitude, et elle en était le mobile instrument. L'asile du monarque est environné. Le sang coule; quelqu'imprudente bravade n'a-t-elle pas provoqué le désordre ? L'armée parisienne arrive : l'ordre renaît, la nuit se passe; mais bientôt le jour paraît, et c'est le premier signal des forfaits. Une bande homicide s'avance : dans son ivresse elle ne respecte rien. Il n'y a bientôt plus d'espace entre les tigres et Louis XVI : le crime n'ira pas plus loin.

» Voilà une esquisse, et vous demandez un tableau. Vous voulez qu'on découvre l'étincelle qui a occasionné cet incendie? C'est un labyrinthe à parcourir. L'on a peine à saisir le fil et l'enchaînement des faits. L'esprit se perd et se confond au milieu de l'action et de la réaction des événemens qui se succèdent. L'esprit de parti reprend son influence : de grands ascendans essaient de maîtriser les jugemens. Les ministres de la loi se taisent, et on crie à la trahison. Ils instruisent, on crie à la partialité : des libellistes répandent qu'ils méditent le renversement des lois. C'est dans cet état de choses que la conscience des juges leur désigne deux de vos membres comme coupables. Et voici ce qu'ils ont ordonné : *Attendu que MM. Louis-Philippe-Joseph d'Orléans et Mirabeau l'aîné, députés à l'Assemblée nationale, paraissent être dans le cas d'être décrétés, nous disons que les expéditions de la présente information, ensemble de celle visée au réquisitoire*

du procureur du roi, seront portées à l'Assemblée nationale, conformément au décret du 26 juin dernier, sanctionné par le Roi.

» L'Assemblée nationale va décider s'il y a lieu à accusation. Il a dû s'armer de courage, celui qui est appelé à déchirer le voile ; il a dû s'attendre à entendre autour de lui murmurer les passions opposées. Eh bien ! ses regards seront constamment attachés vers le but, et il demeurera inflexible comme la vérité qu'il vous doit. Les juges ont érigé en certitude ce qui pouvait n'être qu'un soupçon. Je serai moins hardi, et je demanderai si l'affaire du 6 octobre n'est pas un de ces événemens où le sort se plaît à confondre la prévoyance humaine. Voici le plan que je me suis tracé. J'examinerai les causes éloignées ou prochaines de l'insurrection et des excès qui l'ont suivie ; je résumerai les preuves pour poser les principes, et je conclurai. — *Première partie. — Recherches des causes des excès commis.* — On a dit que le Peuple fut conduit à Versailles par les agens d'une intrigue ; on a dit, d'un autre côté, que l'intérêt de sa cause était son seul mobile. Tantôt c'est le hasard, tantôt c'est l'accomplissement d'un complot déconcerté. D'abord y a-t-il un complot ?

» M. Pelletier, premier témoin, dit qu'il a appris par des bruits publics, dans les sociétés, promenades, clubs ou cafés, que M. d'Orléans fomentait un parti avec quelques membres de l'Assemblée nationale, pour s'emparer de l'administration du royaume ;

que M. Mirabeau était un de ses principaux agens. M. Lafisse a aussi entendu dire, par différentes personnes et dans différentes sociétés, que ce projet existait. M. Malouet est agité de noirs pressentimens ; il pronostique des malheurs. Des bruits publics, des bruits de société, des pressentimens : presque toujours ils sont trompeurs. Nul témoin n'a montré la chaîne d'une intrigue concertée. Vous attendez un tableau, j'en apporterai cent ; vous verrez ensuite si vous pouvez composer un ensemble. Je suis chargé de dépecer, pour ainsi dire, mon ouvrage ; car chaque article demande une discussion particulière. Je ne dirai pas par quels motifs on a recueilli des faits, que leur date fait remonter au mois de juillet. Deux témoins déposent que des piques ont été fabriquées par le serrurier de M. d'Orléans, que ses domestiques avaient des habitudes avec les habitans du faubourg Saint-Antoine. Les habitudes des domestiques, on leur fait signifier ce qu'on veut ; les piques, elles ont été fabriquées par l'ordre du district des Filles-Saint-Thomas. M. Coroller a déjeuné chez M. Malouet avec plusieurs de ses collègues ; il leur a dit que la Révolution ne pouvait se faire sans commotion, et là dessus il est entré dans des détails. Trois convives, MM. Dufraisse, Guilhermy et Tailhardat ont tenu registre de la conversation ; et comme les devoirs de l'hospitalité ne sont rien devant les grands intérêts de l'État, ils ont rendu compte en justice de leur conversation.

(M. Dufraisse veut parler, il est interrompu par la partie gauche, qui le rappelle à l'ordre.)

» M. Perrin, avocat, le jeudi 9 juillet 1789, entendit une harangue dans laquelle on disait : « Nous nommons M. le duc d'Orléans pour lieutenant-général du royaume. » M. Mirabeau avait dit à M. Virieu qu'on voulait faire M. d'Orléans lieutenant-général du royaume; mais il devait l'obtenir de la médiation entre le Roi et le Peuple, et alors où trouve-t-on à blâmer? Antérieurement, M. Mirabeau avait dit à M. Bergasse qu'on ne ferait jamais un pas vers la Liberté, tant qu'on n'opèrerait pas une révolution à la cour ; interrogé sur la nature de cette révolution, il avait fait entendre qu'il importait d'élever M. le duc d'Orléans au poste de lieutenant-général du royaume. Quelqu'un lui ayant demandé si M. le duc d'Orléans y consentirait, il avait répondu que M. d'Orléans lui avait dit sur cela des choses très aimables. M. Virieu conversa à la place Louis XV avec un officier de la garde nationale, le 17 juillet, et cet officier lui dit que : si on avait attenté à la sûreté de l'Assemblée ou de quelqu'un de ses membres, on était déterminé, à Paris, à proclamer M. d'Orléans, soit Protecteur, soit lieutenant-général du royaume. Ce n'est ici qu'une mesure. Ce n'est, ni dans ce moment, ni dans ce lieu, qu'on peut chercher quelles mesures auraient été prises.

» M. Clermont-Tonnerre va plus loin : il tient de M. Besson, qu'un groupe d'hommes ayant porté dans le Palais-Royal le buste de M. d'Orléans et celui

de M. Necker, un de ces hommes a crié : « N'est-il pas vrai que vous voulez que ce prince soit votre roi, et que cet honnête homme soit son ministre? » Cri auquel un petit nombre de personnes a répondu : « Nous le voulons. » Il y a une seule observation à faire : M. Besson, entendu, n'a rien dit de cela. On est léger dans des propos familiers; on est grave devant les juges. Tous ces faits ont été suivis par la prise de la Bastille. Ce grand événement, devenu légitime par la nécessité, l'est encore devenu par le succès; il fit la gloire de Paris et le salut de l'empire (de l'Etat). Nous voulons découvrir des coupables, et non disputer au patriotisme les lauriers qu'il a cueillis. On dit que, quelques jours avant celui du 5 octobre, il se tenait des conciliabules à Passy, dans une maison où l'on faisait l'éducation des enfans de M. d'Orléans. M. Mirabeau le jeune a cité pour témoins M. et madame Coulomiers, qui ont été entendus et n'ont rien vu. Ici M. Malouet et toute sa société, MM. Guilhermy, Henry Longuève, Tailhardat, etc., ont déposé. Ces dépositions portent sur des propos tenus par des domestiques de M. Malouet; ces domestiques les tenaient d'un officier de M. Malouet; celui-ci d'un parfumeur de Versailles, qui les tenait probablement encore de quelqu'un. Cette généalogie donne peu de lumières. Deux soldats disent que le Roi sera enlevé pour le conduire à Paris. M. Mounier parle des inquiétudes du ministère : cela s'accorde mal avec les dépositions de MM. Lafisse et Chamseru. Plusieurs particuliers

déposent avoir entendu parler d'un conseil de régence. M. Guilhermy, député, rapporte que, « dans la nuit du 5 au 6 octobre, ayant été rappelé à l'Assemblée vers une heure après minuit, il fit rencontre, dans la cour du Chenil, d'un député qu'il n'a pas reconnu, dont il ignore le nom, et qui lui dit qu'il fallait nommer un régent du royaume, et que c'était pour cet objet qu'on se rendait à l'Assemblée. » On sait que l'Assemblée ne s'en est pas occupée et n'en a pas eu le projet. On a dit à M. Belleville que le Peuple aurait proclamé M. le dauphin, et à son défaut M. d'Orléans; que le Peuple répétait ce propos. Quand on médite des complots, on ne parle pas, et ce n'est pas le Peuple qu'on choisit pour confident. M. l'abbé Pomier a dit à un laïque, qui l'a dit à un prêtre nommé Dupré : « qu'aux environs de l'époque où M. d'Estaing a été mis à la tête des troupes de Versailles, un député ecclésiastique s'étant retiré à l'écart dans la salle de l'Assemblée nationale, pour lire son bréviaire, il avait entendu M. d'Orléans et M. Latouche converser ensemble en entrant dans la salle, et M. d'Orléans dire à M. Latouche : *Le coup est donc manqué ?* — Oui, a répondu M. Latouche. — Mais ne serait-il pas possible, reprit M. d'Orléans, de gagner d'Estaing ? — Oh non ! répliqua M. Latouche; il est inutile de penser à lui ; et alors ce député se retira bien vite pour ne pas être aperçu de ces messieurs. »

» M. Pomier, interrogé pour connaître la souche de ce fait, dit qu'il l'a entendu dire à quelqu'un

qu'il ne peut indiquer. M. Lachèze rapporte ces faits à l'époque de la discussion sur la succession d'Espagne; M. Digoine, au 6 octobre. M. Bergasse et M. Regnier racontent une conversation entre M. Mounier et M. Mirabeau l'aîné, dans laquelle ce dernier dit : « Eh ! mais, bonhomme que vous êtes, qui est-ce qui vous a dit qu'il ne faut pas un roi ? Mais qu'importe que ce soit Louis XVI ou Louis XVII ? » Je n'ai pas lu de sang-froid ces paroles abominables; j'ai dit : il y a un complot; mais revenu au calme qui me convient, je cherche la déposition de M. Mounier, et je n'y trouve rien qui confirme celles-ci. Laissons les bruits et passons à des faits. M. Lasalle, député, dépose « que M. Durban lui a dit savoir que, depuis le 3 octobre, les ouvriers qui travaillaient aux ferremens de la nouvelle salle de spectacle du Palais-Royal, avaient abandonné cet ouvrage pour s'occuper à faire des piques et des lances; qu'interrogés par M. Durban sur les motifs qui les engageaient à fabriquer ces armes, ils avaient répondu en avoir reçu l'ordre du chef de leur atelier. »

» Je cherche les dépositions de M. Durban et du chef d'atelier, je ne les trouve pas : craignait-on d'être éclairé? Le 5 octobre, M. René Magin, environ à sept heures du soir, passant devant la maison de M. Boulainvilliers, à Passy, a remarqué et a fait remarquer à ses camarades que cette maison était intérieurement illuminée. On pourrait observer que le témoin ne dit pas avoir vu d'autres fois cette maison à la même heure; qu'une armée passant

dans un moment de trouble, la lumière dans les appartemens était une précaution; que des milliers de citoyens ont dû voir la même chose, et qu'un seul en a déposé. M. Tailhardat rapporte que, le 5 octobre, s'étant approché de M. Sillery, et lui ayant entendu dire à des députés auprès desquels il était assis, que le Roi venait de partir, il lui a dit qu'il n'en était rien; qu'étant ensuite passé dans une autre partie de la salle, il entendit M. Louis Noailles dire également à ses voisins que le Roi venait de partir; que lui ayant dit, ainsi qu'il venait de le faire à M. Sillery, que la chose n'était pas, M. Noailles répondit que c'était M. Malouet qui venait de lui annoncer cette nouvelle; que le lendemain M. Malouet attesta qu'il n'avait même pas parlé à M. Noailles. Que conclure de cette déposition ? Cela passe mes lumières.

» Voici une autre énigme : M. Lachâtre, député, et M. Mirabeau le jeune, la proposent le 5 octobre. Un quidam annonçait qu'il y avait beaucoup de bruit à Paris. M. l'abbé Siéyès lui répondit : « Je le sais; mais je n'y comprends rien, cela marche en sens contraire. » Cela passe encore mes lumières. Après les énigmes viennent les prédictions, car il y a de tout dans cette affaire. Quelques jours avant le 6 octobre, un officier de la garde nationale de Versailles se présente, en uniforme, au jeu de la Reine; on le refuse à cause de son habit. En se retirant mécontent, il disait : « Nous verrons qui entrera dimanche. » Une seule personne dépose de ce fait; un seul

propos et un seul témoin ne font pas charge.

» M. Blaizot dépose « que, dix à douze jours avant le malheureux événement du 5 octobre, étant allé parler de livres à M. Mirabeau l'aîné, ce dernier lui dit qu'il croyait apercevoir qu'il y aurait des événemens malheureux à Versailles; mais que les honnêtes gens qui ressemblaient à lui témoin, n'avaient rien à craindre. » M. Belleville, en disant tenir ce fait de M. Blaizot, ajoute « que M. Mirabeau s'exprima ainsi après avoir fait retirer trois secrétaires et fait fermer la porte avec soin. » La déposition de M. Blaizot écarte cette circonstance; il ne reste plus qu'une inquiétude dans ce discours. « Quelques jours après, et de même avant l'événement, continue M. Blaizot, un particulier à lui inconnu, étant à regarder des livres, dit à un autre qui entra : J'ai une lettre qui m'est venue d'un tel, dans laquelle il me marque qu'il a peur pour moi; qu'il se répand dans les environs un bruit qu'il doit arriver à Versailles quelques événemens sinistres. » M. Blaizot croit que cette lettre venait de Toulouse.

» M. Voisins dépose qu'il a entendu dire que M. Latouche a dit que voulant se rendre de Toulouse à Bordeaux, un chevalier de Saint-Louis lui dit: « Vous ne trouverez pas Versailles dans l'état où vous l'avez laissé; » que ce propos fut tenu au moins huit à dix jours avant les événemens du 6 octobre. Voici une déposition qui passe en merveilleux celle dont je viens de vous entretenir : Mademoiselle Anne-Marguerite Andelle, ouvrière en linge, dépose, en-

tre autres choses, « que, le 28 septembre dernier, revenant de Versailles, où elle avait été présenter un mémoire à madame Victoire de France, et sur lequel on lui avait dit de revenir au commencement d'octobre, ce qui a donné lieu à son second voyage, et étant entre Auteuil et Passy, un particulier à elle inconnu, passablement mis, l'a abordée, paraissant prendre part à son chagrin ; qu'elle, déposante, lui en raconta les causes ; et il lui conseilla d'avoir recours aux bontés de M. d'Orléans, comme étant de sa paroisse, lui offrant une lettre de recommandation pour ce prince, l'engageant même à retourner à Versailles avec lui. La déposante lui ayant prouvé qu'elle était de la paroisse Saint-Eustache, par les certificats qu'elle lui a présentés, qu'elle nous a exhibés à l'instant et que nous lui avons remis ; qu'arrivés à Versailles, il lui indiqua une petite auberge où elle pourrait savoir si M. d'Orléans était chez lui ; que s'en étant informée et ayant rejoint ce particulier, il l'a conduite par une rue qui est presque vis-à-vis la maison de M. d'Orléans ; qu'après un certain trajet de chemin et près d'une église, ce particulier l'a laissée là lui disant de l'attendre ; qu'environ un quart d'heure et demi après, ce particulier lui a apporté une lettre à l'adresse de M. d'Orléans ; qu'ayant demandé à ce particulier de quelle part elle pouvait s'annoncer, il lui dit que le prince reconnaîtrait bien le cachet, en lui recommandant de ne la remettre qu'au prince ; que si elle ne pouvait le rejoindre, elle n'aurait qu'à s'adresser à

M. Latouche ou à Marcel, son valet de chambre, et que si elle ne trouvait ni les uns ni les autres, elle le rejoindrait, lui, à la grille de Montreuil; que s'étant présentée à l'hôtel de Monseigneur, que le particulier lui avait enseigné être l'hôtel de Vergennes, le Suisse la reçut fort mal; qu'elle se retira et se présenta à l'autre porte: elle trouva un postillon couché sur le gazon qui va en pente, à qui elle demanda s'il était possible qu'elle remît une lettre à Monseigneur; que ce postillon s'étant informé si c'était pour des bienfaits, lui dit que Monseigneur était très généreux, mais qu'il était difficile de parvenir à lui parler; que, la veille, une femme lui avait présenté une lettre; qu'à la vue du cachet, il lui avait remis dix louis; que si elle voulait tenter d'entrer, elle n'avait qu'à prendre, à droite en entrant, un petit escalier fort étroit, et au haut d'icelui, le corridor à gauche, qu'elle trouverait les gens de Monseigneur; qu'elle a suivi la route que ce postillon lui a indiquée; qu'un des gens de Monseigneur s'étant présenté, elle lui demanda s'il était posible qu'elle remît cette lettre au prince; que sur ce, ce particulier lui dit que le prince y était, mais qu'elle ne pouvait lui parler; lui demanda de quelle part elle venait; ne pouvant lui dire, il la renvoya avec sa lettre; que de là, étant allée chez M. Latouche, en passant pardevant le Grand-commun, elle trouva une porte à main gauche, où il y avait une sentinelle; qu'elle s'adressa à la porte d'après, ainsi qu'il lui avait été indiqué par le particulier

qui lui avait remis la lettre; que M. Latouche ni son valet-de-chambre n'y étaient pas; qu'au lieu d'aller à la grille de Montreuil, pour rejoindre le particulier qui lui avait remis ladite lettre, elle est allée au parc; que, se promenant seule, et réfléchissant que cette lettre lui appartenait, puisque c'était une recommandation pour elle, elle eut la curiosité de l'ouvrir et rompit le cachet; qu'au lieu de trouver une lettre de recommandation, elle trouva un grand papier épais, au haut duquel était une espèce de timbre en ovale, partagé par deux petites barres, entre lesquelles était écrit le mot *Concordia* : au dessus des deux barres était un demi-soleil, de la bouche duquel sortaient deux lances qui traversaient les deux barres et passaient aussi sur deux mains unies, symbole de la bonne foi, qui étaient au dessous des deux barres; au haut de l'ovale et en dehors était une couronne ornée de trois fleurs de lis, dont celle du milieu était renversée; d'un côté de l'ovale était un double aigle, et de l'autre une femme tenant une ancre d'espérance, le tout imprimé; que le *recto* et moitié du *verso* du premier feuillet de cette feuille de papier, étaient remplis de chiffres mêlés de caractères, qu'elle croyait grecs, avec des signatures et des paraphes; qu'elle n'a rien pu déchiffrer; qu'elle a remis ce papier dans sa poche et a continué sa promenade. Parvenue sur la route de Marly, à ce qu'on lui dit, elle a vu deux cavaliers vêtus de grandes redingotes bleu-de-roi, ayant l'air de chercher quelqu'un, courant à bride

abattue ; qu'ils ont demandé à une femme qui vend de la bière à une porte, si on n'avait pas vu une femme passer ; que cette marchande de bière leur dit : qu'il passait tant de monde qu'elle ne pouvait pas leur rendre raison là-dessus : qu'elle, déposante, curieuse de savoir quels étaient ces gens, elle s'en enquit à cette marchande de bière, qui lui dit qu'elle n'en savait rien ; que tout le monde prenait actuellement la livrée du Roi et de la Reine, et qu'on ne reconnaissait plus personne ; que ces deux cavaliers avaient ralenti leur course, et allaient de côté et d'autre, comme cherchant quelqu'un ; qu'elle, déposante, étant dans le parc de Marly, elle a vu ces deux cavaliers s'adresser à un pavillon à gauche, au bas d'une descente de gazon, et les a entendus demander si on n'avait pas vu une femme qui avait l'air étrangère ; que jugeant alors que ce pouvait être elle que ces cavaliers cherchaient, elle s'est enfoncée dans les charmilles et a coupé avec ses ciseaux, en petits morceaux, le papier qu'elle avait trouvé dans l'enveloppe qui lui avait été donnée pour M. d'Orléans, et les a éparpillés dans lesdites charmilles; que, sortie des charmilles, les cavaliers l'ont abordée, lui ont demandé si elle était de Paris ? Qu'elle leur répondit que non ; qu'ils la laissèrent : qu'elle remonta la pièce de gazon ; et comme elle allait sortir du parc, ces cavaliers sont accourus sur elle, ont mis pied à terre, se sont saisis d'elle brusquement, sans rien lui dire, l'ont fouillée dans ses poches et jusque dans son estomac; lui ont fait

les mêmes questions qu'ils lui avaient faites la première fois, et l'ont laissée ; d'où elle est revenue à Versailles, et le lendemain à Paris. »

» Cette aventure est étonnante ; mais cette femme est elle-même un prodige : quelle mémoire ! Elle a fait une première déposition et n'a rien dit de tout cela. Elle s'est présentée chez M. Clermont-Tonnerre, auquel elle a raconté une première aventure, sans parler de celle-ci.

» Je ne vous ai pas rendu compte des dépositions sur les opinions proférées dans l'Assemblée ; vous en entretenir, ce serait déjà blesser une loi sacrée. Quand les tribunaux s'occuperont de vos opinions, il n'y aura plus de liberté, plus de constitution. MM. Tailhardat, Turpin et Henry, députés, déposent, « qu'il a été montré, au comité des recherches de l'Assemblée nationale, par celui de la Commune de Paris, deux plaques de plomb, de la grandeur à peu près d'une demi-feuille de papier, portant tous deux les armes d'Orléans, et l'une d'elles ayant pour devise : *Vive d'Orléans !* » On est allé à la source, et M. Simon, graveur, a déposé : « qu'il a fait le modèle de ces plaques en cuivre, de l'ordre de M. Latouche ; qu'il y a environ quinze mois, ces plaques ont été fondues par un nommé Rousseau, fondeur, au nombre de cinq cents ; qu'elles étaient destinées à être mises sur des poteaux de limites de terres. »

» M. Tailhardat déclare, « que, pendant son exercice au comité des recherches, il a été apporté

par un membre du comité des recherches de la Commune de Paris, plein une petite boîte de morceaux de bois de diverses longueurs, en forme de lambels, provenant d'une très grande quantité qui avait été saisie sur des voitures, à la suite d'un régiment. Ces petites pièces de bois, ouvrage de la patience des solitaires, servent à faire des croix et des meubles propres à orner des corniches de cheminées. Elles ne paraissent pas annoncer quelque chose de bien coupable. M. Rasnec a dit que ces bois pouvaient être employés à faire des ponts. Il me semble voir des Ligueurs, portant leurs ponts comme leurs fusils, et les torrens cessant de devenir des obstacles. MM. Tailhardat, Henry et Turpin déposent également, « qu'à la même époque, Messieurs du comité de l'Hôtel-de-Ville se présentèrent à celui de l'Assemblée nationale, pour se concerter sur l'ouverture de plusieurs lettres adressées de Londres à des personnes attachées à M. d'Orléans, et dont quelques unes étaient même aux armes et de l'écriture de M. d'Orléans; qu'on en avait référé au Roi, qui avait répondu qu'il consentait bien que M. Dogny remît au comité des recherches les lettres qui paraîtraient suspectes; mais que c'était à la justice seule à juger si elle devait en ordonner l'ouverture. Je n'observerai pas que le secret des lettres est la loi la plus sacrée; je ne dirai pas que ces dépositions sont étrangères à l'affaire du 6 octobre.

» MM. Latontinière et Laimant déposent d'un récit qui leur a été fait par M. Blaugez, domestique

de ce dernier. M. Blaugez leur dit que, vers le 12 ou le 13 septembre 1789 suivant M. Latontinière, vers la fin de juin ou le commencement de juillet de la même année suivant M. Laimant, et il y a environ un an suivant M. Pierre Bouché, autre témoin entendu le 22 juin de cette année, M. Blaugez dit « qu'il avait été goûter, la veille, avec deux de ses amis de Paris dans un cabaret de la rue des Récollets de Versailles; qu'il avait quitté ses amis vers les sept heures du soir; qu'étant sorti du cabaret, un peu pris de vin, il était redescendu, en chantonnant, de la rue des Récollets dans celle du Vieux-Versailles; qu'au moment où il détournait la rue pour se rendre dans celle de la Surintendance, il avait été accosté par un jeune homme de la taille de cinq pieds six à sept pouces, sortant de l'auberge du *Juste*, vêtu d'un habit garni de boutons d'acier, un gilet, deux montres, et en général fort bien mis; que ce jeune homme, en l'abordant, le félicita sur sa gaîté; à quoi, lui domestique, répondit qu'il chantait, mais qu'il n'en était pas plus gai pour cela; qu'il était aussi affecté que tout le monde des malheurs publics; qu'il avait entendu dire que c'était la Reine qui en était cause; qu'à ces mots le jeune homme lui parla avec plus d'intérêt, et l'excita à entrer dans de plus longs détails sur les griefs qu'il prétendait avoir contre la Reine; qu'alors il se livra à beaucoup de propos contre la Reine; il en vint jusqu'à dire qu'il serait heureux s'il pouvait en délivrer la France. Ces dernières paroles firent un

13

effet tel sur le jeune homme, qu'il le félicita sur ses sentimens qu'il qualifiait de patriotiques, et, se retirant à l'écart près la boutique d'un cordonnier établi au coin de la rue du Vieux-Versailles, lui avait offert une fort grosse bourse pleine d'or et d'argent, pour entretenir les dispositions qu'il annonçait, et lui promit une récompense bien plus considérable s'il exécutait ce projet; que, d'ailleurs, il n'était pas le seul dans ces dispositions; que plus de soixante personnes avaient part à ce même complot, et étaient intéressées et payées pour qu'il eût du succès; que s'il voulait se rendre le même jour à Paris, à la place Louis XV, il y souperait avec ses complices, qui seraient bien aises de faire connaissance avec lui; qu'il avait répondu qu'il n'avait pas besoin d'argent, qu'il aurait bien le courage d'agir sans intérêt; que, quant au voyage de Paris, il remerciait des invitations qui lui étaient faites, parce qu'il avait son service auprès de son maître; qu'il pourrait compter sur lui, mais qu'il désirait savoir comment il lui serait possible de le joindre; que le jeune homme lui répondit que sous quelques jours il lui ferait parvenir de ses nouvelles, mais qu'il ne perdît pas son objet de vue, et qu'enfin après plusieurs démonstrations ils se séparèrent; qu'il était revenu à la Ménagerie en pensant à cette conversation, ce qui avait de plus en plus échauffé sa tête, au point que, sur la route, il avait poursuivi à coups de bâton un homme jusqu'à la porte de la Ménagerie; que là on lui avait ôté cet homme des mains,

et qu'il ne savait plus ce qu'on avait fait de lui, domestique, depuis ce moment, et qu'il n'avait repris ses esprits que le matin, où il s'était trouvé couché dans l'écurie du déposant; que le domestique s'étant retiré, le déposant et ledit sieur Laimant ne crurent pas devoir prendre sur eux de garder un secret d'une telle importance, et s'accordèrent à en faire part à M. de Villedeuil; que ledit déposant se chargea de cette démarche, et sur-le-champ alla chez M. de Villedeuil déposer de tous les faits ci-dessus. »

» Les dépositions de MM. Latontinière et Laimant diffèrent en quelques points importans. On a déjà remarqué une différence considérable dans les dates. M. Latontinière dit que M. Blaugez fut accosté par une personne. M. Laimant dit qu'il le fut par deux. Ce dernier s'exprime ainsi : « Ledit Blaugez est revenu, le soir, à la Ménagerie, sur les huit à neuf heures. » Il observe ensuite « qu'il n'a point vu M. Blaugez dans l'après-midi, mais seulement le lendemain à dix heures ; qu'il a été amené par M. Latontinière; qu'il l'avait trouvé dans un poulailler de la maison. » M. Bouché, troisième témoin, parle de propos tenus par M. Blaugez dans des accès de désespoir, et il dit ne pas se souvenir de ces propos. Voilà un fait bien grave et bien estropié. Comment n'a-t-on pas informé du jeune homme sorti du *Juste ?* Comment n'a-t-on pas entendu l'homme battu par Blaugez, et les personnes qui amenèrent celui-ci chez M. Latontinière? Est-il vraisemblable que l'on confie à un homme ivre, rencon-

tré par hasard, des complots aussi odieux ? Comment cet homme conserve-t-il, avec autant de détail, la mémoire de cette conversation, et ne se souvient-il plus de ce qu'on a fait de lui, depuis le moment où on a ôté de ses mains la personne qu'il battait, jusqu'à celui où il s'est, dit-il, trouvé dans l'écurie de M. Latontinière ? Voici d'autres dépositions qui présentent des faits importans. M. Miomandre-Château-Neuf dit qu'après le repas donné par les gardes du corps le 1er octobre, « on fit la motion de faire transporter la musique sur la terrasse de M. le dauphin : il pouvait être alors neuf heures environ du soir. Je suivis le cortége, après avoir demeuré environ un quart d'heure sur la terrasse. Je me proposais de monter à l'Œil-de-bœuf lorsque je fus arrêté dans le passage qui communique au grand escalier, auprès du corps de garde des hocquetons, par un chasseur des Trois-Évêchés, qui était le front appuyé sur le pommeau de son sabre hors du fourreau. Cet homme, en me voyant passer, me saisit par le poignet gauche, et me dit qu'il était bien malheureux : la douleur la plus profonde était peinte sur sa figure. Je lui demandai s'il avait quelques chagrins domestiques, s'il avait besoin de secours particuliers. Il me répondit qu'il n'avait besoin de rien que de la mort ; qu'il avait un poids sur le cœur qui l'étouffait. Je lui répondis qu'il pouvait s'en rapporter à moi, que je ferais mon possible pour lui être utile. Les larmes l'empêchaient de s'expliquer ; mais se voyant seul pour le moment

avec moi, il prononça ces mots sans aucune liaison : « Notre bon Roi, cette brave maison du Roi ; je suis un grand gueux ! les monstres ! qu'exigent-ils de moi ? —Qui ? lui demandai-je. — Ces j...f..... de commandant et d'Orléans : » dans l'instant il y eut beaucoup de monde qui nous entourèrent. Cet homme devint furieux, et il ne fut plus possible de le contenir. Il se mit la pointe du sabre sur l'estomac ; et ne pouvant l'arrêter, j'aperçus M. Duverger, garde du corps, compagnie de Luxembourg, et je m'écriai : « A moi ! M. Duverger ! » Il vint aussitôt et désarma ce chasseur. Malgré la force que M. Duverger et moi employâmes, nous ne pûmes empêcher que le militaire ne se blessât : le sang vint aussitôt, et l'homme devint plus furieux. Plusieurs personnes, à moi inconnues, donnèrent du secours pour saisir cet homme et l'emporter au delà des cours. Je fis avancer des porteurs ; mais il ne fut pas possible de le placer dans la chaise, et j'ai dirigé ma marche pour déposer cet homme au corps de garde des ci-devant gardes françaises, qui communique à l'escalier du ministre de la maison du roi, où le régiment des chasseurs des Trois-Évêchés avait établi une vedette. En traversant la cour royale, j'aperçus M. Saint-Marceau, officier des gardes du corps ; je l'appelai et le priai de vouloir être témoin des aveux que nous espérions avoir de cet homme. En arrivant dans le local ci-dessus désigné, je fis étendre une botte de paille et y fis placer cet homme, qui était tombé dans un abattement total : on lui fit donner tous les

secours du moment. Mais lorsque nous espérions être seuls avec lui, sont survenus plusieurs de ses camarades qui, à la vue de l'état de ce chasseur, se sont avancés, et un d'entre eux m'a détaché deux coups de pied dans l'estomac, en disant que c'était un mauvais sujet dont ils voulaient se défaire, et me décida à me retirer. » Plusieurs témoins déposent de ce fait avec quelques différences. Tous se rapportent au soupçon de séduction. Apparemment ce chasseur est mort; car on ne voit pas qu'il ait déposé, qu'il ait été appelé; on n'en parle en aucune manière.

» J'ai lu, dans une déclaration faite par M. Lecointre au comité des recherches de la ville de Paris, que, dans un accès de joie, le même jour, on escalada le balcon du Roi, et qu'un chasseur voulait se tuer ayant manqué l'escalade. Ce chasseur ne serait-il pas le même? M. Diot, curé de Ligny et député, dépose: « que, le lundi 5 octobre, vers les sept heures et demie du soir, passant par la Place-d'Armes, à Versailles, et s'étant arrêté pour quelques besoins près d'une baraque, à l'entrée de l'avenue de Paris, il entendit, de l'autre côté de cette baraque, trois personnes qui causaient ensemble. La curiosité l'ayant porté à écouter, parce que cette conversation lui parut fort animée, il entendit l'une de ces personnes engager fortement les deux autres, même en leur proposant de l'argent, à se joindre à plusieurs autres personnes qu'elle nomma, et dont lui déposant n'a pu retenir les noms, pour entrer dans le château

de Versailles, le lendemain matin, assassiner les gardes qui feraient résistance, et assassiner la Reine ; que les deux autres personnes, après avoir refusé d'abord, acquiescèrent, sur l'assurance qui leur fut donnée qu'une personne, attachée à M. d'Orléans, leur paierait la somme proposée ; que cette somme était de cinquante louis pour chacun, ou cinquante louis pour les deux, ce que le déposant ne peut se rappeler au juste ; que la conversation terminée, une de ces personnes, habillée en femme, de haute stature et d'une forte corpulence, et qu'à la voix il a reconnue pour être un homme, ayant passé du côté de la baraque où était lui déposant, s'étant aperçu que leur conversation avait été entendue par lui déposant, s'avança vers lui avec une épée ou une canne à épée à la main, avec intention de lui en porter un coup, coup que lui déposant a paré avec sa canne qu'il tenait à la main, et duquel coup cette personne fut désarmée ; que vu l'obscurité dans laquelle on était, lui déposant ne peut pas désigner plus particulièrement ces personnes ; qu'après cette scène, et pénétré de l'indignation de ce complot affreux, il avait conçu le dessein d'aller en donner connaissance au château ; mais qu'il n'a pu se faire un passage au milieu de ceux qui en remplissaient les abords ; et que, d'ailleurs, insulté par un grand nombre de particuliers, de la manière la plus outrageante, il put croire qu'au moment même sa vie n'était pas en sûreté. »

» M. Barras dit « que, le 5 octobre dernier, entre

dix et onze heures du soir, étant à l'entrée de la Place-d'Armes, il entendit la conversation de trois hommes. L'un des trois, âgé d'environ trente ans, blond, figure ovale, taille d'environ cinq pieds quatre pouces, vêtu d'un habit gris-marbré, et que le déposant a reconnu, par diverses indications, demeurer rue Saint-Honoré, et être un homme au dessus du commun, qui disait aux deux autres, avec chaleur et agitation, qu'on serait bientôt en forces, que les milices allaient arriver; qu'il fallait aller au château, se saisir de la personne du Roi et de la Reine, ainsi que de tous les coquins qui les entourent; qu'on n'avait pas besoin de tous ces gens; que, puisqu'ils ne savaient pas gouverner, il fallait se débarrasser de ce fardeau; qu'au reste il arrivait un homme de la milice nationale dont ils étaient sûrs, et qui seconderait bien leur dessein; qu'alors, lui déposant leur dit : « Quoi ! Messieurs, il y a donc des complots? C'est une horreur; le Roi n'est pas cause si ses ministres ont prévariqué; » qu'ils répondirent : « Bon, bon : à quoi bon un roi ? plus de tout cela. Au surplus, qu'êtes-vous, Monsieur ? Êtes-vous de la milice nationale ? » Qu'il leur répondit que non, mais qu'il était bon citoyen; et, frémissant du propos, il s'éloigna. Observe le déposant, que c'est particulièrement l'homme qu'il a ci-dessus désigné qui se livrait à toutes ces déclamations; qu'un des deux autres disait seulement : *Oui, tu as raison*, et que le troisième gardait le silence; que beaucoup d'autres personnes que lui déposant entouraient ces

particuliers et entendirent comme lui les horreurs dont il vient de rendre compte. »

» Ces deux témoins ont l'air de vouloir se rencontrer : plusieurs dépositions prouvent que l'obscurité était profonde. Je ne conçois pas comment M. Diot a pu voir et parer le coup qu'on lui portait, et M. Barras donner un signalement aussi détaillé. On ne concevra pas aisément encore que, malgré la faveur de l'obscurité, ce soit dans un lieu public que des conspirateurs cherchent à séduire des hommes dont ils veulent se faire des complices, qu'ils développent leurs perfides projets ; mais surtout on aura peine à croire que deux personnes, auxquelles le hasard révélait des secrets de cette importance, n'en aient pas donné connaissance à l'instant. M. Diot craint pour sa tranquillité, pour sa vie, comme si alors il était permis de s'occuper de son repos et de sa vie. (La partie droite murmure.) M. Barras se borne à faire des remontrances froides. Si je crois le récit de l'un et de l'autre, je dois mettre sur leur tête les événemens qui se préparaient. M. Derosnet observe que, « lorsque les femmes qui étaient entrées chez le Roi, vers sept heures, pour demander du pain, furent sorties, elles ne cessèrent de crier : *Vive le Roi !* qu'elles rendirent compte sur la Place-d'Armes de la réponse favorable qu'elles avaient reçue du Roi. Plusieurs femmes ouvrirent alors l'avis de retourner à Paris ; mais beaucoup d'autres dirent qu'il fallait bien s'en garder ; qu'on leur avait donné ordre exprès de rester. »

» M. Leclerc dépose : « qu'à neuf heures du matin, le mardi 6, M. Jannet, député de Troyes, ayant dit à M. Nivelet qu'il allait se rendre à la salle, le déposant lui observa qu'il devait quitter son épée et sa bourse, et prendre le costume de député des communes, pour éviter tout accident ; que M. Jannet suivit son conseil et se rendit à l'Assemblée, où il ne trouva que quelques députés, et qu'en traversant la cour des Menus, il entendit tirer quelques coups de fusil, qui paraissaient se diriger contre lui ; qu'en ayant fait part aux députés qui se trouvaient dans la salle, plusieurs lui répondirent qu'il n'y avait rien d'étonnant, attendu qu'il avait une de ses manchettes déchirées, le morceau attaché avec une épingle sur sa manche. » M. Jannet entendu, ne dit pas un mot de ce fait. Cette fusillade se passa sans bruit, et ne fut entendue de personne.

» On dépose qu'on avait payé des filles de joie pour les envoyer au régiment de Flandre. Les conspirateurs avaient des confidentes peu discrètes. Des témoins nombreux annoncent que des soldats payaient au café avec des écus de six livres. On dépose aussi que quarante-cinq mille livres ont été distribuées au régiment de Flandre à Saint-Denis. M. Masse, capitaine-commandant dans ce régiment, prêta à M. Belœillet, soldat de sa compagnie, garçon honnête, tranquille, bon sujet, une pièce de douze sols, le 4 ou le 5 octobre. Que le mercredi 7 il fut surpris de voir à ce soldat des écus de six

livres qu'il avait dans une bourse, et lui en témoigna sa surprise; à quoi ce soldat lui répondit: « *C'est que j'ai reçu de l'argent pour mes camarades*, à cause des travaux *par nous faits, et je n'ai pas encore eu le temps de les payer.* » A su, lui déposant, depuis, que ledit Belœillet a payé quelques sommes à quelques soldats.

» M. Montmorin, major en second du régiment de Flandre, voit, le 5 au soir, une femme portant dans l'un de ses bras un panier d'osier à anse, couvert d'une toile, et dans lequel il y avait de l'argent qu'elle distribuait au régiment de Flandre. Il fallait aussi gagner le Peuple. M. Duval, dit Grand-Maison, dépose qu'on a vu jeter de l'argent par les fenêtres du Palais-Royal. Il cite M. La Mothe, qui dépose aussi du même fait, et cite à son tour M. Duval. M. Hesse rapporte « qu'il a ouï dire, sans pouvoir décliner par qui, qu'il avait été distribué de l'argent au Palais-Royal à différentes époques ; qu'à une époque dont lui, déposant, n'est pas mémoratif, un des commis de M. Leroux, négociant, lui a dit qu'un particulier inconnu avait proposé au portier de M. Leroux de boire demi-setier, lui avait offert de l'argent, et lui avait dit d'aller au Palais-Royal à une adresse qu'il lui donnerait, parce qu'il avait l'air d'un bon garçon. » M. Firmin Mianné dépose qu'il a ouï dire à M. Destreffes, qu'étant chez lui lorsque sa blanchisseuse rapporta son linge, il lui dit : « Comment ! vous n'êtes pas à Versailles ? » Et que cette blanchisseuse lui répondit:

« M. le chevalier, vous êtes dans l'erreur d'imaginer que ce ne sont que des blanchisseuses et autres femmes de ce genre qui sont allées à Versailles ; on est bien venu sur mon bateau en faire la proposition à moi et à mes compagnes, et c'est une femme qui est venue, offrant six et douze livres ; mais cette femme n'est pas plus femme que vous. Je l'ai bien reconnu, car je blanchis son valet de chambre ; c'est un seigneur qui demeure au Palais-Royal ou aux environs. »

» On a déposé que cinquante garçons vitriers avaient été enrôlés à un louis. Les témoins varient, et descendent d'un louis à trois livres. M. Gérard-Henri Deblois a ouï dire que six ou sept millions étaient arrivés de Hollande. M. Lallemand dit que les femmes reçurent de l'argent dans l'Assemblée. Madame Andelle dépose qu'on en distribua dans la matinée du 6, dans la cour du château ; mais alors on était au terme ; la séduction pouvait paraître inutile : au reste, en lisant la déposition de madame Andelle, ne croirait-on pas lire le roman des *Mille et une nuits ?*

» Voilà beaucoup de dépositions ; je reste entre le soupçon et la croyance ; si l'on ajoute, je pourrai croire ; si l'on ôte, je ne puis même soupçonner. M. Montmorin affirme ; eh bien ! qu'il dise : j'ai vu, et mon irrésolution subsiste. (Il s'élève de grands murmures dans la partie droite.) J'ai quelque lieu de croire qu'il croit avoir vu ce qu'il n'a pas vu, et voici mes raisons. Un panier plein d'argent est d'un poids

trop lourd pour une femme ; des yeux qui distinguent de l'argent à travers une toile sont peut-être trop perçans, et puis il faisait nuit, et puis on ne trouve qu'un seul témoin quand il devrait y en avoir mille. J'ai donc pu croire que M. Montmorin a cru voir et s'est trompé. Je compte pour rien Marguerite Andelle : la vérité même est suspecte à côté de telles visions. Je voudrais des témoignages directs à la place des ouï-dire. Une considération vous a déjà frappés. Le devoir d'un rapporteur est de vous présenter un ensemble où l'attention puisse se reposer ; mais je prévoyais que dans trois cent-quatre-vingt-treize dépositions, dont chacune paraît avoir son thème à part, je prévoyais que je n'aurais à vous présenter qu'une liste sans ensemble. Il ne m'était donc pas donné de créer : mon imagination a dû dormir. Nous allons maintenant changer de marche, nous allons rechercher les causes.

» Le 5, des grenadiers se présentent à M. Lafayette. Voici le discours qu'ils lui adressent : « Mon général, le Peuple manque de pain, la misère est au comble, le comité des subsistances ou nous trompe ou est trompé ; nous sommes dans une position qui ne peut pas durer ; il n'est qu'un moyen de la faire cesser : allons à Versailles. » Je préviens ici que je n'ajoute pas une autre phrase qui est en contradiction avec ce qui précède, et qui se trouve d'ailleurs diversement rapportée. L'orateur est simple, il m'apprend que le pain manquait ; il est prouvé qu'on avait des inquiétudes sur les dis-

positions de la cour; que le Peuple était rempli d'indignation au sujet d'une insulte faite au signe de la liberté nationale. On désirait posséder le Roi à Paris pour faire cesser toutes les craintes. Voilà les causes présumées des mouvemens qui eurent lieu à Paris, et qui déterminèrent le départ pour Versailles. Si elles sont véritables, nous aurons fait un grand pas. Plusieurs jours auparavant, il y avait eu des mouvemens certains pour le pain; en partant pour Versailles, on disait : « Nous allons demander du pain au boulanger et à la boulangère : » c'est ainsi que l'on désignait le Roi et la Reine. Grâce à M. Maillard, cette caravane avait quelque discipline, observa quelque ordre : on n'a pas fait assez d'attention à l'action de ce citoyen obscur. Je me plais à rendre hommage à son courage, à sa présence d'esprit et à sa conduite. (Une partie de l'Assemblée applaudit.) Le lendemain on recueille des expressions basses, mais énergiques : il semblait que quand le Roi serait à Paris cette ville serait l'asile du bonheur et de l'abondance.

» Le besoin de subsistance peut donc paraître un puissant motif du départ pour Versailles. Il s'en présente un autre également digne de considération. Il était annoncé que le Roi devait fuir; qu'il devait se rendre à Metz; que l'Assemblée serait dissoute; que la guerre civile commencerait. M. Bouillé était désigné chef de cette armée; des cocardes blanches substituées à la cocarde nationale, augmentaient les soupçons. M. Delafont-Daguilhac, quelque temps

avant la journée du 6 octobre, a entendu dire à plusieurs personnes, entre autres à M. Laprade, chevalier de Saint-Louis, que le Roi pourrait se retirer à Metz ; il a, ainsi que plusieurs autres personnes, vu M. Laprade et deux autres inconnus vêtus d'uniformes verts, paremens rouges, se montrer à Paris ainsi qu'à Versailles. Le jour de l'événement M. Laprade disparut et on le dit à Londres. M. Roussille-Chamseru dépose que, « le dimanche 17 septembre dernier, il a recueilli, dans une société où les opinions sur la Révolution actuelle étaient variables, un plan de guerre civile dont on appuyait le succès en faveur des ordres privilégiés, sur ce qu'ils auraient le moyen et les facultés de soutenir trois campagnes, pendant que l'ordre du tiers-état pourrait à peine en soutenir une ; et, le jeudi suivant, 1er octobre, le déposant a été mandé dans une société où l'on avait projeté de lui déclarer des motions qu'il a prises par écrit.

» Ces motions consistent : 1° en un projet d'enrôlement et d'équipement d'un nouveau corps de troupe, comme surnumérariat indéfini des gardes-du-corps, sans qu'il y eût à cet égard aucune ordonnance du ministre de la guerre ; 2° en une annonce de divers régimens prêts à se rapprocher de nouveau de la capitale et de Versailles ; 3° en un projet de faire enclouer les canons de Paris, en subornant un certain nombre d'hommes par chaque district. Le déposant ajoute qu'on lui a assuré que M. le comte d'Estaing et un certain baron de Morgue,

qu'il croit être le comte d'Astorg, étaient d'intelligence dans tous ces projets, et qu'il s'agissait, et dès la semaine suivante, de favoriser l'évasion du Roi et de la famille royale à Metz. »

» L'uniforme de M. Laprade ne pouvait-il pas passer pour celui de surnuméraire des gardes du corps? le régiment de Flandre pouvait paraître l'avant-garde de l'armée.... Le 5 octobre, les voitures du Roi sont arrêtées à la grille de l'Orangerie : cinq témoins en déposent. Le procès-verbal de la garde nationale annonce qu'on a également arrêté à la grille du Dragon les voitures de la Reine. — Ici l'intérêt va croître. Suivant la déclaration faite au comité des recherches de la ville, par M. Le Cointre, M. d'Estaing se rend, le 18 septembre, au comité militaire de la garde nationale de Versailles; il exige le serment du secret; il lit une lettre dans laquelle M. Lafayette dit qu'il n'est plus maître de retenir les gardes-françaises qui veulent aller reprendre leurs postes à Versailles. M. d'Estaing représente qu'un secours de mille hommes serait nécessaire; les compagnies sont consultées : vingt-huit sur quarante-deux refusent de laisser entrer le régiment; la municipalité, engagée à demander que ce régiment soit appelé, ne veut le faire qu'en donnant connaissance de la lettre de M. Lafayette. Sur les observations de M. d'Estaing, on retire cette lettre, et l'on en rédige une que M. Saint-Priest signe; le Roi accorde la demande; l'Assemblée nationale en est informée; le 23, le régiment est aux portes de

la ville. Le 4 octobre, M. Le Cointre monte au château : il voit dans la galerie trois dames et plusieurs abbés distribuant des cocardes blanches. « Conservez-les bien, disent-elles ; c'est la seule bonne, c'est la triomphante. » Ces dames demandent le serment de ceux qu'elles reçoivent ainsi chevaliers, et le récipiendaire, après l'avoir prêté, leur baise la main.

» Un particulier armé de toutes pièces se trouve là pour soutenir les opérations de ces dames. Sur quelques observations de M. Le Cointre, ce particulier, nommé le chevalier de Cartouzières, le provoque en duel : M. Matrot, qui se trouve là, voit aussi ces dames distribuant des cocardes. — Je remarque que le procureur du roi du Châtelet n'a appelé en déposition, ni M. Le Cointre, ni M. Matrot. Vous croiriez qu'ils ne lui ont pas été désignés. J'ai demandé les listes qui avaient été données par le comité des recherches, et j'ai vu les noms de M. Le Cointre et de M. Matrot. J'ai trouvé une autre pièce écrite de la main de M. d'Estaing, également désignée au Châtelet, également négligée. Cette pièce est un brouillon de lettre dans laquelle M. d'Estaing parle de signatures de la noblesse et du clergé, du départ d'une armée, de M. Breteuil comme conseil, de M. Demercy, comme devant agir de concert ; on vous fera lecture de cette pièce. Les affaires connues de MM. Augeard et Douglas viennent à l'appui de ces bruits et de ces faits ; mais je ne cherche que la preuve des alarmes qui ont été connues, et non des conspirations qu'on a pu former.

» La conduite des gardes du corps pourrait seule avoir causé les mouvemens. On apprend de M. Le Cointre que les citoyens déclarèrent que les couleurs nationales et le serment civique ne pouvaient aller aux gardes du corps. Quelques témoins attestent la décence du dîner donné le 1er octobre à la salle de l'Opéra. M. Le Cointre dépose que la santé de la Nation y fut proposée et rejetée avec mépris ; que plusieurs personnes y prirent la cocarde blanche ; qu'elle a été portée par M. Varin, qui dit l'avoir acceptée à ce dîner ; que M. Leclerc a entendu crier sur la terrasse : *Vivent le Roi et la Reine ! au diable l'Assemblée nationale !* qu'un M. Parseval, aide-de-camp, à la suite de cette fête, escalade l'appartement de Louis XVI, s'empare des postes, s'écrie : *Ils sont à nous !* et arbore la cocarde blanche. Un garde du Roi, M. Canecaude, dépose qu'au moment où le Roi vint au repas, il demanda au maître de musique l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?* et qu'on y substitua l'air : *O Richard ! ô mon roi ! l'univers t'abandonne ;* allusion qui ne pouvait manquer d'être sentie. M. Le Cointre dit que cet air fut un signal pour escalader les loges : jeu significatif, par lequel peut-être on se disposait à quelques efforts. Tous ces détails se répandirent. Le déjeuner du 3 jeta des matières inflammables sur l'incendie. M. d'Estaing convient qu'au premier dîner la santé de la Nation fut omise à dessein. M. Hiver, dans un billet adressé à M. d'Estaing, dit qu'on cria sur la terrasse : *Vivent le Roi et la*

Reine ! f..... de l'Assemblée nationale et du duc d'Orléans. La déclaration de M. Le Cointre et le même billet de M. Hiver, instruisent d'un fait qui pouvait exciter des inquiétudes. La Reine avait donné des drapeaux à la garde nationale de Versailles ; quand on fut la remercier, elle répondit : « Je suis fort aise d'avoir donné des drapeaux à la garde nationale de Versailles..... L'armée et les citoyens doivent être fidèles au Roi..... J'ai été très contente de la journée de jeudi. » — Je ne cherche pas tant à juger les faits qu'à reconnaître l'effet qu'ils ont produit ; depuis long-temps le Peuple désirait son Roi : peut-être lui disait-on que quand il serait à Paris, les Parisiens ne manqueraient plus de rien ; il craignait, non pas que le Roi l'abandonnât, mais qu'il lui fût enlevé....

» Maintenant vous auriez à choisir entre des complots et des causes naturelles ; mais s'il y a plusieurs routes pour arriver à la vérité, il n'en faut négliger aucune. Un nom auguste fut prononcé, le 5 octobre, au milieu des imprécations. Le trône est comme un sanctuaire où le Peuple tient ses regards attachés.... La Reine avait dit qu'elle était contente du dîner de jeudi ; l'uniforme national avait été refusé à sa porte ; des dames de la cour avaient distribué des cocardes ; beaucoup de conjectures semblaient lier la Reine aux torts dont on accusait les gardes du Roi..... Examinons maintenant les faits : les gardes étaient en bataille sur la place. Plusieurs témoins disent, les uns que les gardes ont été hués,

les autres que des gens armés de piques sont allés à eux. Un garde dit qu'au sortir de l'hôtel de Charost il a été blessé d'un coup de massue ; son frère dépose que ce n'est qu'à minuit qu'on le lui amena blessé.... Si on croit M. Saint-Aulaire, un garde national a traversé les rangs, le sabre à la main, et sabrant de droite et de gauche. M. Madier dit que le garde national venait derrière les gardes du corps. Mademoiselle Marguerite Paton reçoit un coup de plat de sabre ; trois gardes du Roi quittent les rangs. M. Savonière poursuit un garde national qui se défend en fuyant ; un cri s'élève : *On nous laisse assassiner !* Un coup de fusil part, et M. Savonière est atteint.

» M. Charpentier, garde national de Versailles, est indiqué dans la procédure comme ayant tiré un coup de fusil ; il n'est pas décrété : le Châtelet a donc pensé que cet événement était la suite naturelle d'une agression. Les gardes se retirent ; quatre témoins déposent qu'un ou plusieurs coups de pistolet sont partis de la queue de la colonne. La garde nationale de Versailles répond par une décharge, et la guerre est déclarée... L'armée parisienne arrive en bon ordre ; elle se retire vers le milieu de la nuit, à quatre heures du matin, suivant M. Digoine et un cent-suisse ; le château n'était pas fermé et n'avait que la garde ordinaire : voilà le moment qui convient à des conjurés. Tout reste calme ; c'est avec le jour que la multitude se répand autour du château. M. Depéry traverse la place d'armes, dirige ses pas

vers la cour de marbre. Là, à ses côtés, un homme qui lui était inconnu, vêtu d'une veste courte, est tué d'un coup de feu. Voyant que ce meurtre pouvait être le signal du désordre, il se transporte à son bataillon, etc., etc. D'autres témoins disent qu'un garde du Roi a assassiné un homme de trois coups de couteaux; deux témoins ont entendu des coups de feu.

» Jusque-là il n'a été commis par le Peuple aucun excès : c'est ici qu'on trouve la première violence du Peuple. Un témoin dit qu'un garde du Roi, qui avait massacré un homme, avait été assommé. M. Durepaire se défend à la porte de la salle; il se retire, et un coup de pistolet fait tomber un homme à ses pieds. On désirerait que les momens fussent désignés, il y aurait moins de confusion. Il paraît que les premiers événemens se passèrent vers la chapelle; il paraît aussi que les gardes du Roi tuèrent deux hommes. M. Saint-Aulaire dit qu'un homme s'est avancé jusque dans la cour de marbre; ses deux pieds ont glissé en avant; qu'il est tombé en arrière, et s'est tué raide. Trois témoins déposent avoir entendu un coup de fusil partir. Trois autres disent avoir vu ce même homme tomber d'un coup de fusil. La déposition de M. Saint-Aulaire ne résiste pas contre ces témoignages. Ainsi, il paraît que le Peuple n'a commis un meurtre que pour en venger un autre. Je pense que la même chose est arrivée dans le grand escalier, théâtre de la dernière scène. Aussi je remarque que deux têtes seulement (il

s'élève de grands murmures dans la droite); je remarque que deux têtes seulement sont coupées, bien qu'un plus grand nombre périsse, parce que la vengeance dans le premier moment a épuisé toute son atrocité. Aussi je remarque qu'une rage excessive se dissipe quand les gardes du Roi sont retranchés, et qu'une poignée de gardes nationaux sépare tout. M. Claude-Louis de la Châtre, député, dépose en ces termes : « J'entrai ensuite dans la salle des gardes de la Reine; des traces de sang étaient à sa porte. Je pénétrai dans son appartement, dont je trouvai les portes ouvertes, et je frémis à l'aspect de son lit, qui me parut avoir été bouleversé par des malfaiteurs. J'y restai pendant quelques minutes à genoux sur un canapé; et lorsque j'eus repris mes sens, je sortis de cette chambre, devenue une lice d'horreur, et dans laquelle je crus entrevoir une femme attachée à la personne de la Reine, à ce que j'ai présumé à son air triste et abattu. »

» Ainsi, selon M. de la Châtre, le lit de la Reine parut avoir été bouleversé par des malfaiteurs, tandis qu'il est certain que cet appartement n'a pas été souillé par leur présence. (La partie droite murmure.) Voici la preuve : M. Rabel, garçon de la chambre du Roi, dépose que la Reine frappa à la porte derrière le poêle de l'Œil-de-Bœuf; qu'elle y entra fondant en larmes, criant : « *Mes amis, mes chers amis, sauvez-moi!....* » Que, pendant que la Reine passait chez le Roi, le Roi, inquiet d'elle et de sa famille, était allé la chercher par un passage

pratiqué sous l'Œil-de-Bœuf; que le Roi est rentré par la même porte que la Reine y était entrée, et qu'une minute plus tard le Roi aurait vu dans la chambre de la Reine les gens à piques qui y étaient entrés. M. Marquand, aussi garçon de chambre du Roi, fait à peu près la même déposition, mais ne dit pas que les gens à piques soient entrés dans la chambre de la Reine. M. Rabel n'affirme pas les avoir vus; il ouvre, ainsi que son camarade, l'Œil-de-Bœuf à la Reine, et le referme: il a cru ce qui n'était pas. Quant à M. de la Châtre, je considère le lieu et le moment: rempli de saisissement et de respect, un regard furtif le servit mal, son imagination vit le reste. Les femmes de la Reine déposent et ne disent pas qu'on entra; un valet de pied de la Reine et un cent-suisse présens n'en disent rien: leur silence vaut des négations. Trois gardes entrèrent chez la Reine, y virent le Roi et y restèrent après lui. La présence de ces trois gardes est une preuve que le Roi, une minute plus tard, n'aurait pas vu les gens à piques. M. Miomandre-Sainte-Marie, laissé pour mort, les vit passer dans la salle des gardes pour s'armer, et il vit que le danger de la Reine était passé.... Nous trouvons des excès et nous apercevons l'impulsion immédiate qui les occasionnait. Si vous admettez un complot, vous verrez que M. Blaugez et le chasseur des Trois-Évêchés auraient été destinés à en être les complices. Les conversations nocturnes, l'ordre donné aux femmes de rester, et les distributions d'argent annonceraient des chefs

puissans. Examinons maintenant les charges dans leurs rapports avec MM. Mirabeau et d'Orléans. »

(Un de MM. les secrétaires fait lecture de pièces dont l'extrait suit.)

Première lettre trouvée dans les papiers de M. d'Estaing, écrite de sa main.

« Lundi, 14 septembre 1789.

» Mon devoir et ma fidélité l'exigent, il faut que je mette aux pieds de la Reine ce que j'ai vu dans mon voyage de Paris. On m'a dit, dans la société et dans la bonne compagnie, qu'on prend des signatures de la noblesse et du clergé : les uns disent que c'est à la connaissance du Roi ; d'autres disent que c'est à son insu. On dit que le Roi ira par la Champagne ou à Verdun ; M. Bouillé est désigné ; M. Lafayette me l'a dit : il est froidement positif, M. Lafayette.... On nomme M. le maréchal de Broglie commandant le tout ; M. Breteuil conduit le projet, M. Mercy agit de concert. L'effet de ces propos, s'ils se répandaient dans le Peuple, serait incalculable. Je suis allé chez M. l'ambassadeur d'Espagne, et c'est là, je ne le cache pas à la Reine, que mon effroi a redoublé. M. Fernand-Nunès en a parlé avec moi ; je lui ai parlé de ce bruit et de ce plan qui occasionnerait la plus déshonorante guerre civile. Après avoir parlé de la cour errante, de la banqueroute indispensable, M. l'ambassadeur a baissé les yeux :

il est convenu que quelqu'un de considérable ou de croyable avait reçu des signatures. Ce fait m'inspire un genre de terreur que je n'ai jamais connu. La première démarche coûte assez cher : ce serait des flots de sang. La Reine peut conquérir au Roi son royaume, la nature lui en a prodigué les moyens... Je supplie la Reine de m'accorder une audience. »

Autre lettre de M. d'Estaing, également trouvée dans ses papiers.

« Il m'est impossible de ne pas mettre aux pieds de la Reine mon admiration; il faut qu'elle croie uniquement ses véritables serviteurs : sa fermeté triomphera de tout... L'ondulation des idées a failli tout perdre... Les anciens ministres du Roi n'ont peut-être mérité la haine que par l'instabilité des principes. Ils n'ont pu empêcher ce malheureux dîner. La santé à la Nation a été omise à dessein ; portée par des personnes augustes, elle aurait tout arrangé... Le hasard, car il est plus consolant d'y croire, a fait partir deux coups de pistolet, partis de trop bas pour venir de gens à cheval. J'ai voulu retenir la garde nationale de Versailles. J'ai en vain retenu ou relevé les coups... Il faut un autre enthousiasme; la Reine seule a le pouvoir de le faire naître. La voilà sur un grand théâtre ; avec quelques soins elle sera adorée... Ah ! Madame, soyez notre première citoyenne, vous serez tout si vos principes vous permettent de le vouloir. Le clergé et la noblesse n'ont que le Roi pour les sauver... M. La-

fayette m'a juré que les événemens en avaient fait un royaliste. Tout Français doit l'être jusqu'à un certain point. »

Billet de M. Hiver, officier de la garde nationale de Versailles, à M. d'Estaing.

« 3 Octobre 1789.

» Je suis trop attaché au Roi et à votre personne pour vous taire ce qui m'a été dit à l'Assemblée nationale... Étiez-vous du dîner? (Suit un colloque détaillé. Voici la dernière réponse.) Il est vrai que le propos a été tenu sur la terrasse par un homme ivre; cet homme a dit : « *Vivent le Roi et la Reine! au diable l'Assemblée nationale!* » — Permettez-moi une réflexion. La réponse de la Reine déplaira. Elle a dit : « *Je suis enchantée de la journée de jeudi.* » Notre fête était le mercredi. Je croirais prudent de ne pas donner de publicité à cette réponse. »

Charges contre M. Mirabeau et M. d'Orléans.

« Un complot a pu exister sans que vos deux collègues y aient eu part; mais les crimes du 6 octobre, réduits à des assassinats, ne peuvent être les leurs. S'ils ont contribué à ces assassinats, il y avait un complot. A leur égard, l'un est lié à l'autre, et tel est l'intérêt de notre recherche actuelle, qu'elle peut déterminer même le résultat de celle qui nous a d'abord occupés. J'appelle premièrement votre

attention sur les charges qui affectent M. Mirabeau. Je laisse de côté tout ce qui remonte à cette époque précieuse, où le retour à la Liberté consacra tous les efforts qui furent faits pour elle. Je ne parle ici ni des opinions soutenues dans l'Assemblée nationale ou entre ses membres, ni des pressentimens communiqués à Blaizot, à l'hôtel de la Reine. J'excepterais le propos tenu à M. Mounier, si la déposition de M. Mounier n'en démentait pas le rapport. Un témoin a dit que M. Mirabeau entretient des liaisons suspectes ; il a désigné trois personnes ; elles ne sont plus désignées après lui dans l'information ; ce n'est qu'un vain propos. Le 5 octobre arrivé, le peuple de Paris est annoncé à Versailles ; M. Mirabeau donne au président de l'Assemblée nationale, en secret, le conseil de se trouver mal, pour rompre la séance et aller tout de suite chez le Roi.

» Je suis d'autant plus embarrassé de l'importance que l'on donne à ce conseil, bon ou mauvais, de rompre la séance et d'aller chez le Roi, que l'on ne tarde pas d'interpréter mal, dans des circonstances qui ne diffèrent pas beaucoup, le conseil de ne pas aller chez le Roi ; or, si ce fut une trahison en dernier lieu de s'opposer à ce qu'on allât chez le Roi, il semble qu'en premier lieu, la proposition d'y aller ne fut pas une trahison.

» On dit que, dans la soirée, M. Mirabeau fut vu dans les rangs ou derrière les rangs du régiment de Flandre, portant un sabre nu et parlant aux soldats. Suivant M. Bouthillier, le lieutenant-colonel

en entendit assez pour s'être porté à quelque extrémité, s'il avait été plus maître de sa troupe, M. Miomandre-Sainte-Marie va jusqu'à rapporter, d'après M. Valfond, ce que disait M. Mirabeau : « Mes amis, prenez garde à vous : vos officiers et les gardes du Roi ont formé une conspiration contre vous ; les gardes du Roi viennent d'assassiner deux de vos camarades devant leur hôtel, et un troisième dans la rue Satory ; je suis ici pour vous défendre. » Voilà M. Mirabeau jouant le rôle de don Quichotte, transformé en visionnaire, qui pense qu'à l'ombre de son sabre, des régimens n'ont aucune offense à redouter. Je prends la déposition de M. Valfond, et je vois qu'entre lui et M. Mirabeau tout se réduisit à cette conversation : « Vous avez l'air d'un Charles XII, dit le premier ; on ne sait, répond l'autre, ce qui peut arriver. » Ce n'est pas tout : M. La Morte déclare qu'un officier d'infanterie lui a dit que l'homme vu dans les rangs du régiment de Flandre, était M. Gamache ; il ajoute que celui-ci ressemble de figure à M. Mirabeau. De plus, M. Bessancourt a déposé qu'il vit un homme en redingote, de la taille de cinq pieds sept à huit pouces, lequel portait un sabre nu et disait être le comte de ***. Ces trois étoiles vous surprennent dans une information où l'on cherche les noms comme les choses ; quant à moi, je remarque que la taille énoncée n'est pas celle de M. Mirabeau. Il se pourrait donc que la personne vue armée d'un sabre nu, ne fût pas M. Mirabeau ; mais quelle qu'ait été cette personne, il n'y a rien

à dire si le discours rapporté par M. Miomandre n'a pas été fait : et puisque personne ne l'a entendu, il ne reste qu'une promenade indifférente. M. Thierry-la-Ville vit des membres de l'Assemblée nationale se trouver à la rencontre des femmes sortant de chez le Roi, et leur crier : « Courage et liberté ; » dans ce nombre il crut reconnaître M. Mirabeau ; j'observe d'abord l'incertitude du témoin, et ensuite que, dans ce moment, il n'y avait aucune raison de ne pas applaudir au Peuple qui était venu exposer ses besoins et ses craintes, et qui n'avait annoncé aucun dessein hostile.

» M. Deschamps allant au château, dans la nuit, entendit des femmes crier : « *Où est notre comte de Mirabeau? nous voulons notre comte de Mirabeau.* » Partout ailleurs que dans une information, je prendrais cela pour une mauvaise plaisanterie ; mais le même M. Deschamps, en cela d'accord avec M. Henry, m'apprend que quelques instans après, comme ces femmes, introduites dans la salle de l'Assemblée nationale, y mettaient le trouble, ce fut M. Mirabeau qui les gourmanda vivement. Le second fait ne permet plus les interprétations mystérieuses du premier. Deux soldats parisiens arrêtent dans la nuit un citoyen de Versailles, pour lui demander où est l'habitation de M. Mirabeau. Vous allez penser que ces deux hommes cherchent M. Mirabeau et sont des émissaires ou des complices ; c'étaient un avocat et un tapissier, et l'un des deux déclare qu'il a l'honneur d'être l'ami intime du valet de chambre de M. Mirabeau.

» Le lendemain 6, M. Mirabeau fut vu par M. Gallemand caché avec d'autres membres de l'Assemblée nationale derrière les rangs du régiment de Flandre. Alors la fatale scène était passée, et je ne conçois pas M. Mirabeau se cachant, quand il n'y avait assurément aucune raison de se cacher. M. Mirabeau vous proposa une adresse aux provinces, pour les rassurer sur un événement dont il était à craindre qu'on ne leur fît des récits divers et menteurs. Il ajouta qu'il fallait apprendre aux Français *que le vaisseau de l'Etat allait avancer plus rapidement vers le port*. M. Madier a grand soin d'assurer qu'il rapporte fidèlement les expressions de l'orateur, et le Châtelet les souligne, et moi je ne vois pas ce que cette tournure oratoire cèle d'important et de suspect. Voici un apophthegme recueilli par M. Pelletier. M. Mirabeau, parlant de ce qui venait de se passer, s'était exprimé ainsi : « *Le Peuple a besoin quelquefois qu'on lui fasse faire le saut du tremplain.* » Je vois bien que l'on peut, en quintessenciant ce propos, en tirer parti pour commentaire ; mais, pour fonder une accusation, il n'est pas besoin d'aller si loin ; et puis M. Pelletier a ouï dire seulement.

» M. Mirabeau et M. d'Orléans sont prévenus d'une trame commune. Je vais vous faire part des seuls faits dans lesquels l'information les réunisse. — M. d'Orléans était déterminé à passer en Angleterre. M. Mirabeau, pour l'en détourner, lui dit que l'on n'avait contre lui que des indices, et que son départ allait produire des preuves ; c'est encore

un ouï-dire de M. Pelletier. Apparemment le conseil de M. Mirabeau avait été goûté; mais, pour retenir M. d'Orléans, on avait pensé qu'il fallait le dénoncer à l'Assemblée nationale, et M. Mirabeau s'en était chargé; le jour était pris, la séance était ouverte, lorsque M. Mirabeau reçut une lettre de M. d'Orléans, qui lui mandait : « — J'ai changé d'avis; ne faites rien : nous nous verrons ce soir. » — Le docteur Lafisse a ouï dire cela. Or, non seulement M. Mirabeau ouvre et lit la lettre, de manière que quelqu'un, placé derrière lui, peut la lire aussi; de plus, il la fait passer à l'un de ses voisins, qui sans doute était de la confidence; de plus, il s'exhale en reproches peu discrets, qualifiant rudement le personnage qui lui avait écrit, en ajoutant : « Il ne mérite pas la peine qu'on s'est donnée pour lui. » M. Pelletier et le docteur Lafisse ont ouï dire; et je m'étonne que ce qui s'est passé dans le sein de l'Assemblée nationale, et avec si peu de réserve, ne nous parvienne que par des rapports.

»Au milieu de l'ennuyeuse monotonie de ces anecdotes, votre impatience me demande si je n'arriverai pas enfin à de plus graves récits; vous m'accusez de m'appesantir sur des riens, et de retarder par une vaine prolixité une délibération importante. Eh bien ! j'ai tout dit; voilà l'énumération complète et fidèle des charges que j'ai péniblement cherchées contre M. Mirabeau. Je n'entends pas prévenir ici le jugement de l'Assemblée nationale. Je ne dis pas que ces charges, bien que très légères à mon

sens et au premier coup d'œil, ne méritent aucune attention.

» Arrêtons quelques points principaux : la promenade dans les rangs du régiment de Flandre, et l'accord que supposent entre M. Mirabeau et M. d'Orléans, ces conseils sur le départ du premier et le dessein d'une dénonciation bientôt abandonnée ; voilà ce qui peut faire croire que M. Mirabeau eut part à un complot. Il n'y a de ceci que des ouï-dire ; mais des ouï-dire qui se répandent ainsi, peuvent faire quelque impression. Quant à l'affaire isolée du 6 octobre, le sabre nu dont on prétend que M. Mirabeau était armé la veille, peut être un indice, mais il est le seul. Venons à M. d'Orléans.

» La première partie de mon rapport vous a présenté une énumération de bruits divers et de faits qui ne durent pas attacher vos regards. Je vous rappellerai le chasseur ivre et désespéré qui, sur les questions de M. Miomandre, nomma M. d'Orléans, et le même nom échappé dans la conversation qu'entendit M. Diot. Je vous rappellerai encore ce conseil de ne pas partir pour l'Angleterre, donné par M. Mirabeau, et ce projet avorté de dénonciation. Je m'arrête à ces distributions d'argent faites aux soldats, faites au Peuple, et que des indices multipliés, quelquefois pressans, semblent constater. Simple interprète de la procédure, je crains d'abord de me livrer à des conjectures qu'elle ne m'offre pas explicitement. Elles sont indiquées par M. Pelletier, qui suppose que M. d'Orléans a fait une dépense énorme,

et par le chasseur de M. Miomandre, qui, suivant M. Rebourseau, avait reçu de l'argent. Madame Marguerite Andelle reçoit un passeport miraculeux, avec lequel elle doit pénétrer jusqu'à M. d'Orléans, et quand elle l'aura vu, elle sera riche. Rien n'est extravagant comme la déposition de cette femme, si elle fut de bonne foi ; rien n'est plus grossièrement fourbe si elle jouissait de ses sens et de son entendement. On ne discute pas des témoignages de ce genre. La déposition de M. Frondeville demande un instant vos regards. Il vit M. d'Orléans, le 2 ou le 3 octobre, descendant de sa voiture, qu'une grande foule suivait, et entrant dans l'Assemblée nationale ; il remarqua quelque chose qui paraissait peser dans la poche droite du frac de M. d'Orléans ; il pensa que c'était un sac d'argent : il observa de façon à pouvoir s'en assurer, et vit *très distinctement* le sac tomber dans la basque droite de l'habit par une ouverture faite à la doublure, et la tête du sac répondre dans la ceinture de la culotte à laquelle elle était attachée. Il vit M. d'Orléans dans cet état durant deux jours de suite, et auparavant il n'avait rien vu de pareil. Le témoin ne sait pas si le sac contenait en effet de l'argent ; il n'en a vu faire aucun usage : il était permis à M. d'Orléans de porter un sac d'argent, de l'attacher à sa ceinture, de percer la doublure de sa poche... Puisque tout cela pouvait se voir *très distinctement*, il en fallait peut-être conclure qu'il n'y avait rien de suspect.

» M. Frondeville observe ; il avait sans doute quel-

que motif d'observer. Comment ne communiqua-t-il sa remarque à personne? comment eut-il, pendant deux jours entiers, la patiente discrétion de garder sa découverte pour lui?

» On prétend que le jardin du Palais-Royal était le théâtre des distributions, le lieu d'adresse du distributeur Otel. Les distributions et le distributeur sont une étrange chose; je ne sais rien de plus singulier que l'argent jeté par les fenêtres, et qu'ont déclaré M. Duval, sur la parole de M. de la Morte, et M. la Morte, sur la parole de M. Duval. Les distributions du Palais-Royal fussent-elles bien avérées, peut-être faudrait-il, pour compromettre M. d'Orléans, remonter jusqu'à lui, et je ne trouve pas le chemin qui conduit jusque-là. Si des millions sont venus de Hollande, je ne vois pas qu'ils aient passé dans les mains de M. d'Orléans; si de grandes sommes ont été distribuées, je ne vois pas qu'elles aient été répandues par lui; et, l'information à la main, je dois penser peut-être que ces faits lui sont étrangers. M. Pelletier a ouï-dire que M. d'Orléans fit appeler les gardes du Palais-Royal pour leur faire l'histoire du dîner du 1er octobre, et leur recommander de la rendre publique : pourquoi les gardes n'ont-ils pas été produits pour confirmer un ouï-dire qu'il était si aisé de vérifier? cette charge particulière aurait été de quelque conséquence. M. Pelletier a ouï dire encore qu'un grand nombre de courriers avaient couvert les routes, de la part de M. d'Orléans. M. Bouthillier vit, dans la nuit du 5 au 6 octobre, deux

hommes à cheval arriver de Paris à Versailles, dans la maison de M. d'Orléans, et successivement un autre homme partir à cheval de cette maison et aller vers le château; mais en soi des courriers ne sont pas suspects : c'est la mission qui caractérise la course, et ce que vit M. Bouthillier pouvait n'être qu'un mouvement indifférent.

» Quittons un moment M. d'Orléans pour parler de ses enfans. M. Raigecourt était auprès d'eux le 5 octobre, assistant à l'Assemblée nationale, dans la tribune des suppléans. La réponse du Roi à la Déclaration des droits donnait lieu à des débats; M. Raigecourt entendit ou crut entendre à côté de lui, M. de Chartres et M. Barbantane, qui était avec lui, dire qu'il fallait encore des lanternes, expressions qui furent répétées. Je dis *ou* crut entendre, car on m'a assuré que M. Raigecourt est extrêmement sourd, et je vois que M. Barbantane lui en fit le reproche. M. Beauharnais cependant entendit aussi ce propos; mais il ne l'entendit qu'une fois; et il put attribuer à M. de Chartres ce qui était la fin de la querelle et des explications que l'on donnait à M. Raigecourt. De ce fait, au reste, fût-il bien constaté, il y aurait peu de chose à conclure.

» Je retourne à M. d'Orléans, et je vais le suivre pendant le 5 et le 6 octobre. Je lis d'abord l'exposé que M. d'Orléans a publié de sa conduite, page 17. « Il n'y avait pas d'Assemblée le dimanche 4, et j'étais parti pour me rendre à Paris. J'étais dans l'intention de retourner le lundi matin à Versailles;

mais je fus retenu par le travail qu'avaient à faire avec moi quelques personnes de ma maison. J'appris successivement pendant ce jour l'effervescence qui régnait dans Paris, le départ pour Versailles... Je ne sus d'ailleurs rien de ce qui se passait à Versailles jusqu'au lendemain matin, que M. Lebrun me fit éveiller. Le même jour, vers huit heures du matin, je me mis en route pour me rendre à l'Assemblée nationale. Tout me parut tranquille jusqu'à l'entrée du pont de Sèvres; mais là je rencontrai les têtes des malheureuses victimes de la fureur du Peuple. Entre Sèvres et Versailles je rencontrai quelques charrettes chargées de vivres et escortées par un détachement de la garde nationale. Quelques uns des fusiliers pensèrent que ma voiture ne devait pas passer ce convoi... Mon postillon était Anglais et ne savait pas un mot de français : il écoutait sans comprendre, et continuait son chemin. Un des fusiliers le mit en joue à bout portant et tira son coup de fusil, qui par bonheur ne partit point. L'officier accourut, réprimanda le soldat, ordonna qu'on me laissât passer, et me donna deux hommes à cheval pour escorte. Je sortis sur-le-champ de chez moi pour me rendre à l'Assemblée nationale : je trouvai une partie des députés dans l'avenue; ils m'apprirent que le Roi désirait que l'Assemblée se tînt dans le salon d'Hercule. Je montai au château et j'allai chez Sa Majesté. J'appris ensuite que l'Assemblée se tiendrait dans la salle accoutumée, et j'y revins. »

» Vous avez entendu la version de M. d'Orléans,

vous allez juger de celle de l'information. M. Foucault était à Paris le 5; il sortit à la pointe du jour; il rencontra M. d'Orléans boulevart Saint-Honoré, en redingote grise et chapeau rond. M. Foucault était sorti de bonne heure par curiosité; M. d'Orléans était sorti de même, il n'importe par quel motif : ce fait ne m'apprend rien. Le même jour, à onze heures, M. La Corbière, étant au bois de Boulogne, vit deux quidams à cheval, demandant le chemin de Boulogne. Un quart d'heure après il vit M. d'Orléans, suivi de deux jockeys, entrer par la porte Maillot, s'arrêter près de l'obélisque, donner des ordres aux jockeys, ceux-ci le quitter, l'un allant vers Neuilly, l'autre vers la Muette, et lui aller vers Boulogne. Il vit ensuite M. d'Orléans revenir seul, et ayant repassé la porte Maillot, rester un moment indécis, puis revenir sur ses pas et prendre *au galop* le chemin de la Révolte. Il était alors midi et demi environ : M. Pierre Loutaud, domestique de M. La Corbière, tenait deux chevaux près de la porte Maillot; il ne vit qu'un quidam demander le chemin de Boulogne, puis il vit M. d'Orléans et les deux jockeys, puis il ne vit plus rien. J'ignore comment il ne vit pas, ainsi que son maître, M. d'Orléans revenir, s'arrêter et prendre le galop; ce qui semble être le fait dans lequel la charge consiste. M. Cornier, médecin, venant de Ruel à midi, entre dans le faubourg Saint-Honoré, puis retourne à pied à Ruel; il chemine entre le bois de Boulogne et Neuilly avec un boucher : trois cavaliers, un maître en ha-

bit gris, et deux jockeys en habit rouge viennent à eux. Le maître aborde le boucher : après quelque conversation, le boucher rejoint M. Cornier, et lui dit qu'il croit avoir parlé à M. d'Orléans.

» Je me demande, d'après ces témoignages, pourquoi le valet ne voit qu'un quidam tandis que le maître en voit deux? Pourquoi il ne voit pas revenir M. d'Orléans? Comment M. d'Orléans, revenu seul de Boulogne à midi et demi, suivant M. La Corbière, se trouve à peu près à la même heure revenir de Neuilly avec les deux jockeys? Enfin, quel rapport il y a entre ces courses de M. d'Orléans, le quidam ou les deux quidams, et ce qui devait se passer à Versailles le même jour et le lendemain? Mon embarras augmente si je lis la déposition de M. Boisse, garde du Roi : car le même jour, à une heure, il vit à Versailles M. d'Orléans sortir de l'Assemblée, monter à cheval et partir pour Paris. Il me paraît difficile que M. d'Orléans soit sorti du bois de Boulogne, seul, à midi et demi, ait été rencontré revenant de Neuilly, bien qu'il eût pris un autre chemin, et ait été vu en même temps à Versailles. M. Boisse vit encore M. d'Orléans à Versailles, au déclin du jour, sur le trottoir de l'avenue de Paris à droite. Croyant le voir à une heure en plein jour, lorsqu'il ne pouvait y être, puisque deux et même trois témoins le voyaient ailleurs, on aurait quelque raison de croire qu'il se trompe de même, et plus facilement, quand la nuit tombait; et puis, si M. d'Orléans sortit de l'Assemblée à une heure, s'il parut

dans l'avenue à la fin du jour, comment peut-il n'être vu que par M. Boisse?

» M. Mirabeau le jeune remarqua dans la soirée qu'un buvetier distribua au Peuple ses cervelas, ses fruits, son vin. On demanda à cet homme s'il voulait se ruiner, et M. Mirabeau le jeune l'entendit répondre que M. d'Orléans lui avait donné ses ordres. Cependant M. Mirabeau le jeune ne vit point M. d'Orléans, et il ne fut vu par aucun autre, ni dans l'Assemblée, ni à la buvette. Je ne puis m'empêcher de dire combien tout cela me paraît singulier : j'ajoute que, selon la déposition de M. Antoine, le président de l'Assemblée avait dit au buvetier de donner des vivres à cette foule exténuée, dernier témoignage qui m'a été confirmé par d'autres personnes; et je vous donnerai connaissance d'une déclaration qui en a été faite en dernier lieu, d'après la publicité de l'information.

» Un espion apparemment est envoyé chez la Reine : c'est un valet de chambre de M. d'Orléans. M. Digoine et M. Frondeville étaient présens; on raisonnait librement. La Reine imposa silence, en avertissant qu'un homme de M. d'Orléans venait d'entrer; et cela était si vrai, que ces Messieurs se retournant, M. Digoine le vit en habit puce et cheveux gris blancs, et M. Frondeville en habit gris et cheveux bruns.

» Je conviens que M. Frondeville n'achève pas le signalement; il se ravise et dit que sa mémoire peut ne pas être fidèle sur un fait aussi indifférent. Mais

pourquoi déposer d'un fait indifférent? Pourquoi se raviser sur un fait indifférent? Au surplus, j'observe que M. Digoine avait déposé le 19 avril, et M. Frondeville dépose le 21; le dernier se ravise, comme a fait M. Laimant dans l'affaire de Blaugez : fort à propos j'achève là mon commentaire. La matinée fatale commence. M. Burkoffer a ouï dire que M. Morel, en faction à l'une des portes du château, vit passer plusieurs fois dans la nuit M. d'Orléans. M. Morel, appelé, dit avoir été mis, à six heures et demie ou sept heures, en sentinelle à la porte de la salle des gardes du Roi, tenant à l'Œil-de-Bœuf; que sa consigne était de ne laisser entrer personne, et que M. d'Orléans s'étant présenté, et ayant été refusé par lui, passa dans une autre pièce. Je serai obligé de revenir à cette déposition. M. Chauchard a ouï dire à M. Deroux, que M. d'Orléans fut vu dans la nuit, soit au château, soit à l'Assemblée nationale, et même qu'il fut question entre lui et M. Lafayette d'une lettre qu'il avait écrite à ce général. M. Deroux vient ensuite, pour transporter bien avant dans la matinée et après le calme rétabli, la conversation de M. d'Orléans et de M. Lafayette. Déjà les deux têtes des gardes du Roi étaient soulevées sur des piques, et d'infâmes meurtriers les portaient comme en triomphe loin du lieu de leur crime, lorsque M. Claude La Châtre vint à sa fenêtre. Il ne vit plus les têtes, il ne dit pas l'heure, mais il déclare qu'il était avec Jacques Guenissey, Antoine Hudeline et Claude Méricourt. Il déclare encore que *très peu de temps après*

l'homme à la grande barbe a passé à la porte du pavillon de Talaru et a parlé au Suisse, auquel il a demandé une prise de tabac. Ces circonstances nous aideront à découvrir l'heure. Il vit M. d'Orléans longeant la ligne des troupes qui étaient postées dans la cour des ministres. Jacques Guenissey dit que c'était vers huit à neuf heures ; Claude Méricourt dit huit heures ; Antoine Hudeline était revenu de Paris ce jour-là même, et arrivé, dit-il, à huit heures, et l'on conçoit qu'il n'est pas allé sur-le-champ à la fenêtre. François Dupont, suisse de madame Talaru, ne vit pas M. d'Orléans ; mais il dépose qu'il était neuf à dix heures quand l'homme à la longue barbe lui demanda du tabac. M. d'Orléans montait vers la cour des princes ; selon M. Frondeville, il était sept à huit heures; selon M. Bayer, dix ou onze heures ; selon M. Quence, huit heures et demie; selon madame Besson et selon M. Jean Jobert, sept heures ; et selon M. Guillermy, par ouï-dire, six heures. Mais si M. Hudeline, revenu de Paris, et le suisse Dupont, nous ont aidés à découvrir l'heure véritable de ce fait, M. La Borde et M. Dodemain achèvent l'éclaircissement. Le premier était aussi venu de Paris, et il était neuf heures lorsqu'il vit M. d'Orléans ; le second remarque que, lorsque M. d'Orléans montait vers la cour des princes, tout était déjà tranquille, et le Roi s'était montré à son balcon.

» Il faut remarquer, d'ailleurs, que dès lors les troupes étaient en ligne, ce qui est de beaucoup postérieur aux scènes du grand escalier. Il ne s'agit

pas tant de déterminer précisément l'heure à laquelle M. d'Orléans parut dans la cour des ministres, que de juger s'il alla au château avant ou après la scène tragique, et dans un temps éloigné ou voisin de celui-là. On pourrait dire que M. d'Orléans traversa deux fois la cour des ministres ; mais comment la première fois personne ne l'aurait-il vu retourner? Ce qui donnerait quelque crédit à cette explication, c'est la différence des vêtemens que les témoins disent avoir vus sur M. d'Orléans. On reconnaît bientôt le peu de justesse de cet indice; car la différence d'habit n'est point liée à la différence d'heure. M. d'Orléans est en redingote ou en lévite à six heures et demie, sept heures, suivant MM. Morel et Jean Jobert; à huit heures un quart, suivant M. Miomandre-Châteauneuf; et à huit, neuf heures, selon M. Guenissey. Il est en frac rayé à six heures, selon M. La Serre; à cette même heure, M. Digoine le voit en frac gris; et MM. Saint-Aulaire et Santerre l'habillent encore en frac gris à neuf heures et demie. De plus, il a un chapeau à trois cornes à six heures, lorsqu'il est vu par M. Digoine; et à neuf heures, lorsqu'il est vu par M. Hudeline, et pourtant il porte un chapeau rond, selon MM. Jobert et Morel, à sept heures; selon M. Guenissey, à huit ou neuf heures; et selon M. Saint-Aulaire, à neuf heures et demie. Voilà de singulières diversités; mais comme elles s'étendent également sur tous les momens de l'intervalle de temps dont il s'agit, on ne peut pas en

conclure que M. d'Orléans ait monté deux fois la cour des ministres pour aller à celle des princes. Ajoutez à cela l'exposé de M. d'Orléans, qu'il est parti de Paris vers huit heures, qu'il a vu les deux têtes sanglantes à Sèvres, comme M. La Borde, venant de même de Paris, les y avait vues, et vous douterez de plus en plus que M. d'Orléans ait été au château de Versailles dans le temps des atrocités qui y furent commises. Avant de passer à d'autres faits, il faut suivre celui-ci dans ses circonstances. Selon M. Duval-Nampty, le Peuple entourait et suivait M. d'Orléans, traversant la cour des ministres, et l'on entendait crier : *Vive le roi d'Orléans!* M. La Châtre et M. Frondeville répètent le même cri ; M. Boisse prétend qu'il l'avait entendu la veille.

» M. d'Orléans, souffrant de telles acclamations, n'aurait pas été exempt de blâme, quand même on n'aurait pu lui reprocher de les avoir provoquées. Ce fait mérite donc d'être examiné. Si l'on suppose ces acclamations antérieures aux excès commis par la multitude, on les conçoit, et on juge l'intention qui les a produits ; mais, M. Boisse excepté, dont vous savez que le témoignage unique fait promener M. d'Orléans le 3, dans l'avenue de Paris, elles sont évidemment postérieures ; et alors je demande si l'on peut y croire une minute, et quel sens elles pourraient avoir.

» Je dirais volontiers que M. Nampty, M. La Châtre et M. Frondeville étaient occupés, d'après ce qui venait de se passer, de mille conjectures, et enten-

daient un cri pour l'autre dans leurs distractions. Aussi ceux qui n'étaient pas distraits, ceux qui ne conjecturaient pas, MM. Méricourt, Brayer, Quence, Guenissey, qui, étant dans la cour, entendaient de plus près, M. de La Borde qui arrivait, M. La Serre lui-même, que vous verrez bientôt n'être pas timide en témoignage, disent qu'ils ouïrent crier : « *Vive le duc d'Orléans !* » Ce sont six témoins qui ont mieux entendu que trois. Peut-être encore les cris de *Vive le duc d'Orléans !* ne sont-ils pas exempts de reproches et de mystère aux yeux de tous ceux qui veulent à tous prix trouver des crimes. Des acclamations, témoignages d'amour, hommage flatteur du Peuple à qui sa publicité ne permet pas d'être suspect, des acclamations seraient un attentat dans ces sérails de l'Asie, d'où un maître ombrageux règne par la crainte et défend tout autre sentiment. Là, un seul homme est compté : mériter de l'être est une trahison; et un sultan, dans sa vieillesse imbécille, commande aux ministres de sa vengeance de laver dans le sang de son fils le crime d'avoir été aimé. Mais parmi des hommes libres, ces bénédictions, qui honorent les bons citoyens et acquittent l'Etat, sont le trésor du Peuple, le germe à la fois et la récompense du patriotisme.

» Je demande votre attention ; je vais vous rendre compte d'une charge très grave : elle résulte principalement de la déposition de M. La Serre. Celui-ci montait, dit-il, le grand escalier, au milieu de la foule, après six heures; il entendit proférer au-

tour de lui ces mots : *Notre père est avec nous, marchons.* — Quel est donc votre père ? demanda-t-il. — Eh ! est-ce que vous ne le connaissez pas ? Eh ! f..... est-ce que vous ne le voyez pas ? Il est là , lui répondit-on d'un ton très énergique.—Alors, levant la tête et se haussant sur la pointe des pieds, il vit M. d'Orléans vêtu d'un frac rayé, sur le second palier, à la tête du Peuple, faisant du bras un geste qui indiquait la salle des gardes du corps de la Reine; il le vit ensuite tourner à gauche pour gagner l'appartement du Roi. Lui-même il alla dans cet appartement, et il apprit que M. d'Orléans n'était pas chez lui. Cette déposition n'est peut-être pas isolée. M. Morel, mis en faction à six heures et demie, sept heures, vit M. d'Orléans se présenter pour entrer chez le Roi. Il semble qu'échappé aux regards de M. La Serre, M. d'Orléans passe immédiatement sous ceux de M. Morel. M. Bercy, valet de pied de la Reine , entendit, on ne sait précisément d'où, des voix dire : « *C'est là ! c'est là !* » au moment où la multitude arrivait au dessus de l'escalier. S'il disait une voix , on pourrait croire que c'était M. d'Orléans qui accompagnait de ces mots son geste indicatif.

» M. Digoine assure qu'il vit M. d'Orléans au bas de l'escalier des Princes; il se pourrait que, monté par le grand escalier, il fût allé descendre par l'escalier des Princes. M. Miomandre-Châteauneuf, après avoir été témoin du premier choc qu'essuyèrent les gardes du Roi, au dessus du grand esca-

lier, se retira chez madame Dossun; il y fut retenu quelque temps; il sortit, descendit le grand escalier, au pied duquel il vit deux cent-suisses; l'un de ceux-ci levant son chapeau, il lui demanda qui il saluait, et on lui fit apercevoir M. d'Orléans à côté de deux hommes déguisés en femmes; il était alors, dit-il, huit heures et un quart. Je ne sais si cette déposition ne se rapprocherait pas de celle de M. La Serre. Alors je voudrais que les deux cent-suisses eussent été produits.

» M. Duval-Nampty a ouï dire à M. Groux, garde du Roi, que ce dernier avait vu M. d'Orléans en grande redingote grise, indiquer du bras, au Peuple, le grand escalier. M. Thierry-Laville dépose, d'après M. Rousseau, maître d'armes, que celui-ci avait vu M. d'Orléans, montant le grand escalier, en indiquant du bras, au Peuple, l'appartement de la Reine. Enfin M. Lartigue a dit, selon M. Guilhermy, avoir vu M. d'Orléans parmi les brigands qui s'introduisirent dans le château.

» Je ne sais si j'énonce bien cette série de témoignages qui s'accordent et s'entr'aident; mais elle me semble effrayante. Notre devoir est pourtant d'étudier ces dépositions.

» La déposition de Bercy, exprimant plusieurs voix, ne saurait désigner M. d'Orléans. On ne voit pas ce que signifiaient les mots : *c'est là, c'est là;* une conjecture peut les expliquer, mais elle suppose une foule qui s'indique elle-même, et exclut l'idée d'un indicateur particulier. M. Digoine ne dit

pas l'heure à laquelle il trouva M. d'Orléans au pied de l'escalier des Princes ; et si l'on en voulait juger d'après son récit, il faudrait consulter le temps qu'il dut mettre à se lever lorsqu'il fut averti de ce qui se passait, à se rendre de chez lui au château, à se présenter à la porte du salon d'Hercule, qu'il trouva fermée, à marcher de là au grand escalier, à le monter, et, ne pouvant pénétrer dans la salle des gardes, à se rendre de là à l'escalier des Princes et le descendre.

» Or, M. Digoine dit bien qu'il fut averti à cinq heures et demie ; mais cela était-il possible avant les faits mêmes dont on lui donnait avis ? Il était six heures lorsque le Peuple s'avança dans les cours et de là pénétra plus avant. Le docteur Goudran, M. Valdony, madame Thibaut et madame Angué déclarent précisément cette heure. Si donc M. Digoine a vu M. d'Orléans au pied de l'escalier des Princes, c'est évidemment trop tard pour que ce fait vienne à la suite de celui de M. La Serre. Il en est de même de la rencontre au bas du grand escalier de M. Miomandre ; car lui-même dit huit heures et un quart. Le rapport de M. Duval-Nampty, la redingote grise, et M. d'Orléans guidant la foule du bas de l'escalier, s'accordent mal avec la déposition de M. La Serre. M. Rousseau est produit dans l'information, et ne confirme pas le propos qui lui est attribué par M. Thierry. M. Groux et M. Lartigue, cités par M. Nampty et par M. Guilhermy, ne sont pas dans le nombre des témoins, et il ne

reste que les rapports. Le témoignage de M. Morel est plus sérieux. Voici ce qu'il faut remarquer : allant à sa faction, il traverse la multitude qui occupe le grand escalier, et c'est au moment de l'invasion, car il est témoin du coup de feu qui casse la tête d'un homme au pied de l'escalier, et c'est ensuite qu'il est posté vers l'Œil-de-Bœuf, et ensuite qu'il voit M. d'Orléans. Or, la garde nationale ne prit les postes dans l'intérieur du château qu'après avoir expulsé les bandits qui s'y étaient introduits. Quand ceux-ci montaient le grand escalier, les gardes du Roi occupaient seuls ces postes, seuls ils résistèrent, seuls ils se barricadèrent. Aussi M. Morel ne vit rien de tout cela. J'en conlus qu'il n'y était pas ; j'en conclus que, s'il fut mis en faction vers l'Œil-de-Bœuf, ce fut dans un autre moment, et dès lors sa déposition ne s'accorde plus avec celle de M. La Serre ; j'en conclus que, pour vouloir se donner comme témoin de trop de choses, M. Morel laisse voir qu'il n'a été témoin d'aucune.

Ces considérations sembleraient réduire la déposition de M. La Serre à elle-même ; mais, dans un fait si grave, une seule déposition, au milieu de certaines conjectures qui la renforceraient et seraient renforcées par elle, serait encore d'une grande importance, et l'on aurait peine à se défendre d'un sentiment même supérieur au soupçon. M. La Serre est-il au dessus de toute contradiction ? C'est ce que vous allez reconnaître. Je serais tenté de lui demander d'abord comment il se trouvait alors dans

le grand escalier : il n'était appelé par aucun service, il n'apportait aucun secours : quel était son dessein ? Il monte en même temps que la foule le grand escalier. Nous savons qu'à l'instant même un combat s'engagea : un homme fut tué au dessus de l'escalier, et un autre au dessous ; les gardes du Roi furent, après quelque résistance, accablés par la fureur et le nombre... Eh bien ! M. La Serre n'a pas vu cela. Un garde du Roi est terrassé, volé ; forcés de céder, lui et ses camarades se retirent, se ferment, se barricadent... Eh bien ! toute cette action échappe à M. La Serre : il est le seul homme qui, dans toute la journée, ait vu M. d'Orléans en frac rayé. Il voit M. d'Orléans tourner à gauche pour gagner l'appartement du Roi, et les passages pour aller chez le Roi sont condamnés. Lui-même il va dans l'appartement du Roi, comme lorsque, dans les momens les plus calmes, toutes les avenues sont libres d'obstacles. Et parvenu miraculeusement dans les appartemens du Roi, il n'y remarque aucun mouvement extraordinaire, ni l'inquiétude du Roi, ni la fuite de la Reine, ni les alarmes que reproduisent de minute en minute les mouvemens, les efforts et la bruyante colère de la troupe forcenée qui est aux portes. Il y avait sur le grand escalier et des oreilles et des yeux ; il est frappé dans ces deux sens aussitôt qu'il a aperçu M. d'Orléans, et il ne voit plus, n'entend plus. Après avoir battu ce témoignage par lui-même, on peut le battre par d'autres. M. d'Haucourt, garde du Roi, vit d'abord

deux femmes entrer dans la salle des gardes et en faire le tour : il faudrait supposer, si quelque projet avait été médité, qu'elles venaient prendre connaissance du lieu et que la troupe n'avait pas de guides plus sûrs. M. Valdony, cent-suisse, était au pied du grand escalier lorsque le Peuple s'y présenta, et il ne vit point M. d'Orléans. M. Galleman, qui monta l'escalier dans le même temps, remarqua quelque chose..., et il n'entendit pas le propos : « *Notre père est avec nous* , » et il ne vit pas M. d'Orléans. Au premier bruit que l'on entendit sur l'escalier, les gardes du Roi accoururent. MM. Guéroult-Berville, Laroque, d'Haucourt, Miomandre-Sainte-Marie, Rebourseau, tentèrent d'arrêter le Peuple qui montait l'escalier..., et ils ne virent pas M. d'Orléans. M. Miomandre-Châteauneuf, présent au premier choc...., ne vit pas M. d'Orléans. Dans de telles conjonctures, ne pas dire que M. d'Orléans marchait avec le Peuple et à sa tête, c'est affirmer qu'il n'y était pas. Le Peuple seul, guidé par son emportement, et le Peuple ayant à sa tête M. d'Orléans, sont deux spectacles qui ne se ressemblent point ; et les témoins rapportent qu'ils ont vu le premier, parce qu'ils n'ont pas vu le second. Enfin, pour se retirer en prenant à gauche, M. d'Orléans aurait dû passer quelque part, et pourtant il n'a paru d'aucun côté. Était-il donc invisible pour tout le monde, excepté pour M. La Serre ?

» L'information vous apprendra que plus tard, et le calme étant rétabli, M. d'Orléans fut vu dans les

appartemens du Roi, seul et rêveur, par M. Maison-Blanche, libre, gai et causant avec diverses personnes, par M. Digoine et MM. Durosnet et Santerre. M. d'Orléans convient qu'il est allé chez le Roi.

» Viennent des particularités indifférentes en elles-mêmes, et ridicules dans les dépositions.

» La liste des charges contre M. d'Orléans est nombreuse. Je continue de ne relever que ce qui me présente une certaine importance. Ainsi vous avez à retenir que M. d'Orléans fut nommé par le chasseur de M. Miomandre et par la personne suspecte dont M. Diot entendit les discours. Vous avez à retenir les distributions d'argent que quelques indices semblent ramener à M. d'Orléans. Vous avez à retenir surtout la déposition de M. La Serre; vous avez à retenir enfin ce que l'on dit s'être passé entre M. d'Orléans et M. Mirabeau, au sujet du départ de celui-là pour l'Angleterre. Après avoir sondé dans tous ses retranchemens ce secret funeste, dont la découverte vous fut annoncée, vous allez composer, s'il se peut, un ensemble des détails que vous avez parcourus, et chercher, dans un résumé général, les motifs de la conclusion à laquelle vous devez enfin vous arrêter. C'est l'objet de la troisième partie.

» Quelques faits et beaucoup de matière offerte aux conjectures, voilà, pour ainsi parler, la provision que nous avons faite. Une foule innombrable sort de Paris et se rend à Versailles le 5 octobre. Dans la soirée, un officier des gardes du Roi est blessé; plus

tard, l'escadron défilant, reçoit une grêle de coups de fusil; des excès et le pillage de l'hôtel des gardes suivent ces premiers mouvemens. Le Peuple entre à six heures du matin dans les cours du château, et des gardes du Roi sont massacrés. Successivement le grand escalier est rempli d'une troupe furieuse qui renverse tout devant elle; les gardes du Roi soutiennent l'ardeur d'une première attaque; ils sont accablés, forcés de fuir et de se retrancher. Voilà le délit dénoncé au Châtelet, et il est avéré.

» On a dit que des scélérats, couverts du sang de leurs victimes, pénétrèrent jusque dans l'appartement de la Reine. Je n'hésite pas : je retranche ce fait d'un désastre qui n'a pas besoin d'exagération. Deux témoins supposent cette dernière horreur; mais je considère ce qu'ils disent avoir vu, et je reconnais que leur expression va au delà. Sept témoins contraires, et surtout le verrou qui ne fut pas forcé, déterminent ma conviction. Le délit étant réduit à ses vrais termes, il faut chercher les coupables, dans ses circonstances, dans sa préparation, dans ses accidens. Il y a des bruits d'un complot profond; dans les détails, à peine passons-nous les ouï-dire et les idées éloignées qui se présentent aux esprits soupçonneux.

» L'aventure de Blaugez est un conte absurde qui se décrie par ses circonstances. Il y a un apprêt plus que suspect dans l'histoire de ce chasseur, que M. Miomandre fait expirer, que M. Rebourseau sauve de son désespoir, et dont M. Le Cointre ne fait qu'un

ridicule bravache, désolé d'avoir manqué l'escalade d'un balcon. Les propos nocturnes, entendus par M. Diot et M. Barras, ont contre eux leur invraisemblance, le sang-froid des deux témoins après d'horribles menaces, l'obscurité profonde au sein de laquelle un coup d'épée est paré avec une canne, et un signalement est tiré avec une extrême exactitude; et enfin M. Diot et M. Barras sont témoins isolés chacun dans le fait qu'ils rapportent. M. Leclerc est le seul qui parle de ce signe d'une manchette déchirée et d'un morceau attaché sur la manche, qui aurait distingué des factieux; et même il ne le vit point. Observez que M. Leclerc est celui qui, à la suite de la fête du 1er octobre, cria : *Vivent le Roi! la Reine! et au diable l'Assemblée nationale et M. d'Orléans!* L'argent distribué, dont parlent tant de témoins, fait une impression durable. Toutefois M. Morin est le seul de ces témoins qui ait vu le fait du panier d'osier, et Marguerite Andelle a vu trop de choses; il n'y a point d'autres témoins positifs.

» Des distributions d'argent peuvent appartenir à toutes les conspirations. Nous en cherchions une, nous avons suivi les traces d'une autre; on nous a parlé d'une faction qui pouvait amasser les moyens de trois campagnes, et qui s'était assurée de la délivrance d'un million et demi par mois. C'est donc là qu'était l'argent : mais d'où partaient les canaux qui l'ont distribué, si ce n'est du réservoir où il était amassé? On a soupçonné les ennemis de la France d'un dessein artificieusement combiné, où

les moyens auraient été de l'enrichir, et le but de la perdre; et ainsi des trésors nous auraient été envoyés pour opérer notre ruine. Au milieu de ces versions, on ne puise que l'incertitude; et là où l'on avait cru d'abord démêler quelque objet réel, on finit par ne voir que ces fantômes vains qu'en ces temps de troubles et de discorde des imaginations frappées sont sujettes à produire. Mon devoir est de vous rendre compte de toute l'impression que j'ai reçue. La multitude des bruits, des rapports, des propos, m'étonne, et semble condenser devant moi un nuage que ma vue ne peut percer. Je suis peu touché du discours que M. Rosnel seul a entendu. Je crois que, si des femmes avaient parlé d'un ordre de rester, elles auraient été entendues de plusieurs autres; mais l'action répond au propos; ces femmes restent, et voilà ce qu'il est difficile d'expliquer. On peut dire que le dessein d'amener le Roi à Paris, retint à Versailles ce peuple qui y passa la nuit; on peut dire qu'il fut successivement arrêté par le ressentiment que provoquèrent les coups de sabre et les coups de pistolet des gardes du Roi, et enfin par l'obscurité de la nuit; mais on ne se dissimule pas que quelque doute survit. Il reste à combiner avec ces considérations générales, qui m'ont appris peu de choses, les considérations particulières qui me ramènent à M. Mirabeau et à M. d'Orléans.

» Rappelons-nous les charges : M. Mirabeau a été, le 5 octobre, dans les rangs du régiment de Flandre.

On suppose un discours que personne n'a ouï ; il portait un sabre nu, mais il n'en a fait aucun usage, mais il a fait comprendre qu'il songeait à sa sûreté ; enfin il n'est pas certain que l'homme désigné ait été M. Mirabeau. Un conseil, dont le motif serait un aveu, a été donné à M. d'Orléans sur son départ pour l'Angleterre ; on a ouï dire cela, personne n'a entendu. M. d'Orléans a été nommé par le chasseur de M. Miomandre ; il n'y a que ce dernier qui le dise, et son récit choque la vraisemblance. Il a été nommé encore dans un groupe, où l'on conseillait d'abominables attentats ; mais des scélérats pourraient être apostés pour faire entendre, parmi des horreurs, le nom le plus respectable.

» La déposition de M. La Serre est aussi affirmative qu'elle est grave ; je serais tenté de dire qu'elle est ici la clé de la voûte : si elle tient, nous avons une masse qui va résister ; si elle manque, tout s'écroule.

D'autres dépositions semblent confirmer celle de M. La Serre. M. Morel se décèle lui-même. On voit qu'il n'a pas été mis en faction à l'heure qu'il cite. La déposition de M. Laserre est démentie par elle-même, démentie par des témoignages nombreux, démentie par toutes les circonstances. Un masque tombe à mes yeux, et je marche d'autant plus à la vérité qui se montre, que j'en avais été dévoyé durant quelques momens. Dès que l'imposture est évidente, dès qu'une si positive affirmation n'est pas un garant de la vérité, il devient permis de douter de tout, et il ne reste d'indices que contre les té-

moins et en faveur des prévenus. Une difficulté m'arrêterait si l'insurrection du 5 octobre et les crimes du 6 se montrant à moi dans tout ce qu'ils ont d'étonnant, je ne pouvais en démêler les causes et calmer les inquiétudes de mon imagination.

» Tout s'aplanit, lorsque je vois le peuple de Paris accourir à Versailles parce qu'il manque de pain, parce qu'il croit sa liberté menacée de quelque attentat nouveau, parce que, dans ses alarmes, il pense que la présence du Roi, au sein de la capitale, sera le terme de tous ses maux.

» Tout s'aplanit lorsque l'on me montre l'occasion du coup de fusil tiré sur M. Savonnière, dans les coups de sabre et dans le cri : *On nous laisse assassiner!* celle de la décharge bruyante qui part ensuite sur l'escadron des gardes du Roi, dans les coups de pistolet tirés de cet escadron contre les citoyens; et enfin celle de ce qu'eut d'horrible la matinée du 6, dans l'aspect des victimes qui parurent immolées par la vengeance ou par la trahison des gardes du Roi.

» Après tout cela, y a-t-il lieu à une accusation contre M. Mirabeau et M. d'Orléans? J'avoue que les juges du Châtelet n'ont pas douté; c'est en vertu de votre décret du 26 juin qu'ils ont eu recours à vous; et si M. Mirabeau et M. d'Orléans n'eussent pas été membres de l'Assemblée nationale, déjà l'accusation existerait. Ils ont écrit sur la procédure que M. Mirabeau et M. d'Orléans étaient dans le cas d'être décrétés, et vous n'avez pas oublié qu'admis à la barre, ils ont pris un ton plus affirmatif encore.

» Sous le régime de la Liberté, l'accusation demande des preuves. J'appelle preuves cet ensemble de renseignemens appliqués à un fait et à un homme, qui me démontre la vérité de l'un, et l'opération de l'autre.

» Dans cette jurisprudence barbare, dont l'Assemblée nationale nous délivrera, l'accusation pouvait être fondée sur des apparences, et la conscience des juges n'allait au délit que lorsqu'après une longue captivité les victimes étaient amenées devant eux pour entendre leur dernier arrêt. Si vous eussiez pensé que le droit d'accuser les citoyens dût tenir à ce premier coup d'œil, qui suffit dans les choses indifférentes et légères, M. Toulouse-Lautrec serait dans les fers.

» Deux témoins affirmatifs, clairs, uniformes, avaient chargé M. Toulouse, et il s'agissait aussi d'une conspiration; les juges du Châtelet auraient dit que M. Toulouse *paraissait être dans le cas d'être décrété*. Vous ne fûtes pas séduits par une apparence vraiment imposante; vous allâtes encore à la découverte de la vérité : là où les juges du Châtelet auraient presque vu la conviction, la calomnie ne soutint pas vos regards, et M. Toulouse fut absous. Ce que vous avez fait alors, vous le ferez aujourd'hui. Vous êtes entre vos collègues inculpés et le précipice vers lequel on les pousse, entre la vérité et les témoins, entre la justice et la prévention, et votre sagesse saura choisir.

» Un crime dénoncé tient à des circonstances qui

le caractérisent. Les preuves reçoivent aussi l'influence des conjectures. Isolez l'affaire des passions générales ou particulières qui l'accompagnent, vous serez dans les ténèbres ; ramenez-la, pour ainsi dire, dans le cadre auquel elle appartient, vous serez surpris de l'éclat de lumière qu'elle va réfléchir.

» J'ai peut-être enfin aperçu le moyen d'aller à la vérité sans nuages. Une grande révolution a changé la face de la France ; elle doit faire des heureux ; elle a produit des mécontens. L'édifice de la Constitution n'a pas été fondé sans contradictions. Des attaques ouvertes ont échoué, des attaques secrètes le minent encore. Il va s'élevant au milieu des efforts et de la rage impuissante d'une faction toujours vaincue, mais toujours révoltée. Supposez un événement. Au milieu de deux partis qui s'observent, avez-vous intérêt de l'approfondir ? N'interrogez ni d'un côté ni de l'autre ; au lieu de témoins vous trouveriez des champions, et vous ne trouveriez pas la vérité. Découvrez quelque personne simple, étrangère à la querelle, qui ait vu le fait et qui ne le commente pas : c'est là que vous serez instruits. Ainsi, par exemple, le grenadier qui harangua M. Lafayette, le 5 octobre ; ainsi, M. Maillard qui parla dans l'Assemblée nationale au nom d'une troupe de femmes qu'il avait guidée et contenue, vous diront naïvement comment le Peuple fut poussé à l'insurrection, et quels desseins le conduisirent à Versailles. Des témoins commentateurs, intéressés peut-être, envelopperont ce récit d'un mystère con-

forme à leurs vues. Ainsi M. Blaizot vous dira sans ornement que M. Mirabeau l'a entretenu de pressentimens fâcheux, et M. Belleville aura ses raisons pour ajouter que M. Mirabeau fit retirer trois secrétaires. Ainsi plusieurs témoins, dont les oreilles sont neutres, entendent crier : *Vive le duc d'Orléans !* et trois autres personnes entendent d'une plus grande distance : *Vive le roi d'Orléans !* Ainsi des témoins disent que M. d'Orléans riait en traversant la cour des ministres, et M. Dodemain s'érige en appréciateur de la pensée, et remarque que *M. d'Orléans n'avait pas l'air qu'il devait avoir dans une pareille circonstance*, etc....

» Si j'avais appartenu à une faction anti-patriotique, si j'avais été appelé à concerter l'enlèvement du Roi et la guerre civile, j'aurais pu désirer le soulèvement de la capitale, j'aurais pu susciter des inquiétudes sur les subsistances, j'aurais pu provoquer des distributions de cocardes odieuses, j'aurais pu semer des bruits inquiétans, j'aurais pu employer tous les moyens de produire des alarmes, et je me serais dit : c'est au milieu du trouble qui va naître, qu'il sera aisé de tromper le Roi, de le ravir à son peuple, d'étouffer la Liberté naissante, ou de la faire acheter encore par des flots de sang. J'articule des conjectures qui s'opposent à d'autres conjectures. L'information que nous avons examinée n'est-elle pas elle-même un complot ? Quelqu'un a dit que le Châtelet faisait le procès à la Révolution : cette remarque fut peut-être une grande vérité. On disait

cela lors de la poursuite que la Cour des aides avait entreprise au sujet de l'incendie des barrières. On serait ici tenté de le répéter : il est des circonstances où les intentions les plus pures sont un principe d'erreur, où l'on est entraîné on ne sait comment, où l'on cesse en quelque sorte d'être soi pour avoir une pensée d'emprunt. Ainsi parmi les discordes et les factions, la bonne foi même, environnée de piéges, n'en est pas toujours préservée. J'avouerai l'impression qu'avait faite sur moi ce discours, trop énergique peut-être, dans lequel vos collègues vous furent dénoncés ; je cherchais l'immobile équilibre de la justice : je crus démêler dans la balance une secrète oscillation. Quelque prévention m'a-t-elle ensuite guidé ? je l'ignore. Je vais vous exposer mes griefs, et vous les jugerez. D'abord je n'aime pas la complaisance avec laquelle on a transmis dans l'information des récits qui appartiennent à une époque glorieuse où les desseins avaient été un droit, et les entreprises des moyens légitimes : il semble qu'en haine de la Révolution, l'on remonte jusqu'à son berceau, et l'on voudrait le briser. Sans doute des témoins appelés peuvent s'expliquer avec les détails qu'ils estiment nécessaires, et il n'est pas permis au juge de les interrompre ; il ne faut pas que les dépositions sortent du fait qui est à éclaircir, car au-delà la nuance pouvait être délicate ; mais l'intention n'est plus équivoque lorsqu'on trouve des dépositions absolument relatives aux faits du mois de juillet. Or, Louis Poterne, Antoine et Joseph

Faure, n'ont été appelés que sur le fait des piques fabriquées le 14 juillet. M. Villelongue n'a paru que pour articuler les mouvemens prétendus des jockeys de M. d'Orléans à la même époque. N'est-il pas clair, après cela, que les juges ont voulu informer sur les faits du mois de juillet ?

» Le comité des recherches de la Commune avait provoqué la poursuite et donné des listes de témoins. L'on ne s'arrête pas à ces listes, et l'on a raison : les premiers appelés en indiquent d'autres, que l'on appelle à leur tour. Lorsque les témoins cités se taisent, on sait bien les interroger ; mais est-il question des piques fabriquées le 3 octobre par les ouvriers du Palais-Royal, M. Durban est cité, on ne demande point son témoignage, on néglige celui des ouvriers. Est-il question du chasseur dont a parlé M. Miomandre, celui-ci a nommé M. Duverger, M. Saint-Marceau ; il est allé vers un corps-de-garde : on ne fait déposer ni M. Duverger, ni M. Saint-Marceau, ni les soldats qui étaient alors dans le corps-de-garde. Le docteur Chamseru indique, sur des renseignemens particuliers, M. Lintex et M. Duquesnoy ; ils paraissent, et on les laisse, sans les interroger, dire qu'ils ne savent rien. Rousseau, fondeur, est interrogé à l'égard des plaques, car il disait d'abord ne rien savoir ; il explique le fait : il déclare que sur l'une des plaques Gibiard a gravé le nom de M. d'Orléans et le sien. Gibiard arrive, il dit ne rien savoir, et on ne l'interroge pas. M. d'Orléans a publié un Exposé justificatif : il déclare qu'il

était à Paris le 6 octobre, qu'il fut éveillé par M. Lebrun, arrêté sur la route de Versailles par un détachement de la garde nationale, dont l'officier le fit escorter. M. Lebrun était un témoin à produire ; il en aurait indiqué d'autres. Il n'est pas bien difficile de découvrir les personnes qui composaient le détachement rencontré à Sèvres, et surtout l'officier qui le commandait. Je remarque trois dépositions, dont l'objet unique fut de justifier un ministre. On avait cité, on avait altéré probablement un discours de M. Saint-Priest : trois témoins sont soigneusement découverts et produits pour restituer ce discours dans sa vérité. On se permettait ainsi de sortir, pour l'intérêt ou pour la gloire d'un homme en place, des bornes de la mission que l'on avait à remplir. Lorsqu'on faisait si peu d'état de la justification du citoyen, je demande pourquoi cette étrange prédilection en faveur du ministre ?

» Il est bien plus difficile de concevoir les officiers du Châtelet, dans l'intention qui éloigne de l'information MM. d'Estaing, Le Cointre et Martereau, dont le témoignage était si précieux à recueillir. Je les remarque entre plusieurs dont les noms étaient sur la liste du comité des recherches, et qui n'ont point été appelés. Et pourtant j'aurais cru que cette liste faisait en quelque sorte une partie de la dénonciation ; j'aurais cru qu'il n'appartenait pas aux tribunaux de composer ainsi avec les indications fournies par les dénonciateurs....

» Si les juges ont laissé échapper quelques signes

d'un secret penchant à décrier la Révolution, je vois que les témoins n'ont pas même pensé à le déguiser. Que signifient les rapports multipliés de M. Pelletier, qui, ayant tout ouï dire et n'ayant rien vu, remplit douze pages de son fiel anti-patriotique, et semble n'ouvrir l'information que pour donner, dans la malignité du prélude, la juste idée de ce qui va suivre ? Que signifie la longue narration au début de laquelle M. Mounier avertit qu'il dira plus qu'il n'a vu, et dont les détails semblent n'être ensuite qu'une glose amère qui, ne s'arrêtant pas aux faits, va jusqu'à supposer les intentions ? Que signifie l'histoire des pressentimens de M. Malouet et de sa société intime, où l'on sépare, dans l'Assemblée nationale, une classe de membres attachés aux principes constitutifs de la monarchie, comme si ces principes, dans leur pureté, avaient pu être divers ? Que signifie cette affectation malicieuse qui, lorsqu'il s'agit des crimes du 6 octobre, rappelle une ancienne conversation de Coroller et montre un mystère dans une légèreté ? qui met dans la bouche de M. Barnave un discours ridicule, pour supposer l'aveu d'un complot ? qui répète des expressions indifférentes de M. l'abbé Siéyès, avec le ton que l'on prend pour faire sous-entendre un sens profond ? qui établit M. Duport au milieu des soldats du régiment de Flandre, pour les haranguer ? qui entasse les membres de l'Assemblée nationale parmi le Peuple agité, pour le stimuler encore ? qui, dans l'affreuse matinée du 6 octobre, déguise en femmes MM. Barnave,

Chapelier, d'Aiguillon, Lameth? qui met un mystère dans les conversations de M. d'Orléans avec MM. Duport, de Liancourt, de Biron, de Sillery, de la Touche? qui, dans la même matinée, signale M. de Mirabeau, entouré de plusieurs de ses collègues, mal vêtu, et se cachant derrière les rangs d'un régiment, etc., etc., etc. ?

» Ce que tout cela signifie?...Ouvrez l'information : voyez comme ces atroces suppositions sont vagues, comme on s'enveloppe de rapports, comme les momens et les lieux sont à dessein ou confondus, ou passés sous silence, afin que la calomnie, sûre de son effet, se replie, change de face, et, dans sa mobilité, échappe à toutes les lumières. Ce que tout cela signifie?.... Voyez les noms qui sont proférés, choisis sur la liste des amis de la Liberté et des coopérateurs de la Constitution, noms chers aux citoyens et odieux aux ennemis du Peuple. Ne vous est-il pas démontré que la Constitution est le but de tous les traits que l'on aiguise en secret? Les fureurs qui veulent la renverser ne sont-elles pas exercées d'abord contre l'Assemblée nationale dont elle est l'ouvrage? Vous n'avez pas oublié la remarque de M. Virieu et de M. Henry, que, le 5 octobre, il y avait de la raideur dans certaines opinions. M. Frondeville va renchérir.

»Il vous dira ce qui se passait à l'Assemblée nationale lorsque le peuple de Paris y fut annoncé. « L'Assemblée, ajoutera-t-il, l'Assemblée, dont la très grande partie n'était pas dans le secret de ce qui

devait arriver, continua son travail. » *L'Assemblée, dont la très grande partie n'était pas dans le secret!...* En peu de mots combien de choses exprimées!..... Combien elle est imprégnée de venin l'intention qui la suggère!... Sera-t-il en vous une force d'indignation qui réponde à l'outrage? Ecoutez encore : M. Frondeville se joint à M. Batz; qualifiez cette basse et méchante note de la prétendue adresse des forçats de Toulon, « qui, n'ayant point d'argent à donner, offraient à l'Assemblée nationale leurs bras et leurs services pour le maintien de la Constitution... : » sarcasme que je ne saurais apprécier dans la bouche de quelque énergumène étranger à l'Assemblée nationale. Ne quittez pas M. Frondeville; il est fécond. Lui, M. Digoine et M. Claude La Châtre vont apprendre à la France que le Roi hésitait sur la Déclaration des droits et sur les articles constitutionnels qui lui avaient été présentés. Les femmes qui allèrent chez le Roi le 5 octobre, disaient, en sortant : « Nous savions bien que nous le ferions sanctionner : » ce qui prouve, dit M. Frondeville, qu'elles avaient ajouté à leurs demandes l'acceptation pure et simple du Roi.

» Ici la querelle à la Constitution ne se déguise pas, elle est ouverte; elle est déclarée. — On veut que l'acceptation du Roi soit imputée à l'empire des circonstances; on veut que le Peuple craigne encore de n'avoir embrassé, dans ses lois nouvelles, qu'un fantôme assis sur des fondemens ruineux. Ont-ils donc cru, nos détracteurs insensés, que ces vains

subterfuges convinssent aux grandes affaires des peuples, et que le monarque, qui fut assez grand pour rendre hommage à nos droits, voulût un jour voir sa gloire ternie dans un repentir inutile. Ont-ils pensé que cette Déclaration des droits, évangile immortel de la raison et de la nature, que votre sagesse a recueilli pour les hommes et pour les nations, dût, comme les transactions de l'intérêt, dépendre de quelques formes et de quelques volontés? Ainsi la Providence a voulu que, dans la tentative même qui nous menaçait, on nous laissât reconnaître le piége qui nous était tendu. Ainsi, la procédure du Châtelet décèle l'esprit secret qui la suscita. A présent, vous allez expliquer sans peine tout ce qu'elle avait pour nous de difficile. Vous concevrez comment l'extravagance d'un soldat, payé peut-être pour dire qu'il l'avait été, a fourni le sujet d'une description aussi incroyable que pittoresque; comment a été conçue l'aventure de ce valet associé, dans son ivresse, au coin d'une rue, à une grande conspiration. Vous concevrez M. Leclerc, fusilier, parce qu'il ne portait pas une manchette déchirée, quand personne ne portait une manchette déchirée; ces richesses distribuées au Peuple par des mains libérales et invisibles; les bruits, les rapports, les discours entendus, etc., etc. Vous concevrez cette déposition de M. La Serre, dont l'atroce imposture se trahit elle-même avant d'être démentie.

»Vous concevrez cette histoire ridicule de Margue-

rite Andelle, ce voyage féerie, cette amulette si bien décrite, et qui ressemble au rameau d'or de la sibylle, à la vue duquel les portes de l'enfer laissaient passer les vivans. Eh! quels prodiges ne sont pas intervenus dans cette affaire étonnante? Le ciel, vous le savez, le ciel y a pris intérêt. En ce temps profane, où l'art des miracles et des révélations semblait depuis long-temps oublié dans la perversité du monde, la Vierge a bien voulu descendre jusqu'à des mortels, et déposer dans leurs mains son témoignage irrécusable. Que penser enfin de l'affaire où le merveilleux intervient, et où les moyens naturels qui mènent à la vérité ne suffisent pas? Je le dirai franchement: quand pour me faire croire on a recours à des miracles, c'est alors que je ne crois pas.

» Messieurs, je n'ajoute rien.—Mon irrésolution est fixée. L'affaire où mon esprit a été successivement tourmenté de tant d'impressions diverses, est ramenée à ces termes simples où un seul point éclairci donne l'explication de tous; et il me semble enfin qu'enlacement par enlacement, j'ai défait le nœud gordien. Je ne vois plus qu'une conspiration, celle qui a été ourdie contre la Constitution. Une ligue s'est formée sur les débris de l'ancien régime, pour tenter le renversement du régime nouveau. Elle a dit: la force est unie contre nous à la justice, nous avons développé d'inutiles efforts; ployons pour nous relever; opposons l'intrigue à la force, l'artifice à la justice. Agissant ensuite dans l'ombre, elle a marqué un but dont elle ne s'écarte

pas ; déconcertée, elle substitue une mesure nouvelle, et son art est de se reproduire sous toutes les formes. Elle avait appelé cette armée qui devait envahir Paris et la Liberté naissante ; elle a suscité, elle a nourri cette procédure monstrueuse, cette guerre de greffe, passez-moi l'expression, dont le prétexte n'a pu dérober à nos yeux la prétention secrète. Je m'abuse peut-être, mais partout je crois voir son influence. Je l'accuse de la tiédeur dans laquelle le patriotisme semble s'engourdir, et de cette sécurité dangereuse qui a pris la place d'une sage et nécessaire réserve. Je l'accuse des nuages qui ont obscurci ces jours purs où les bons citoyens n'avaient qu'uneâme et ne formaient qu'un vœu. Je l'accuse des vains démêlés où cette milice généreuse qui, de la capitale, donna à tout l'Empire (l'État) un si noble exemple, ne craint pas d'exposer enfin le fruit de ses travaux. Je l'accuse de l'inconcevable illusion dont nous sommes frappés, et où germe, entre les vrais serviteurs de la Patrie, cette défiance qu'ils devraient garder pour ses ennemis. Je l'accuse de la division cruelle qui se propage entre nous et dans le sein de l'Assemblée nationale, alors même que la Liberté est l'objet commun de notre culte ; comme si les dogmes de cette religion étaient à la merci des tristes disputes qui enfantent les sectes. Ainsi l'on nous égare pour nous surprendre, et l'on nous divise pour nous vaincre ; et lorsque nous allons échapper à une embûche, d'autres plus dangereuses peut-être sont dressées où nous sommes attendus,

que dis-je?..... où nous semblons courir de nous-mêmes.

» Citoyens, vous êtes les maîtres de votre sort. Abjurez de funestes débats ; que les soupçons, que la défiance n'habitent plus parmi vous. Serrez-vous, continuez de former cette masse imposante qui renversa tous les obstacles et qui doit repousser tous les assauts. Vous n'avez pas acquitté votre dette envers la Patrie ; elle est toujours menacée. Le temps viendra, mais il n'est pas encore, où, délivrés d'alarmes, vous n'aurez plus qu'à recueillir, dans le bonheur du Peuple et la prospérité de l'Empire (l'Etat), la récompense digne de vous, qui vous est promise.

» Et quant aux malheurs du 6 octobre (car il faut enfin ne plus voir que d'horribles malheurs dans cette journée fatale), nous les livrerons à l'histoire éclairée pour l'instruction des races futures ; le tableau fidèle qu'elle en conservera, fournira une leçon utile aux rois, aux courtisans et aux peuples. — Voici le décret que le comité vous propose :

« L'Assemblée nationale, après avoir ouï le compte que lui a rendu son comité des rapports, de l'information faite à la requête du procureur du roi au Châtelet, les 11 décembre 1789 et jours suivans, et des charges concernant M. Mirabeau l'aîné et M. Louis-Philippe-Joseph d'Orléans,

» A déclaré et décrété qu'il n'y a pas lieu à accusation. »

L'Assemblée nationale, adoptant les motifs de ce

rapport, décréta, le 2 octobre, qu'il n'y avait pas lieu à accusation.

Telle est l'analyse fidèle de ce grand procès historique des 5 et 6 octobre 1789. Nous avons cru devoir la donner en entier malgré sa dimension, afin de mettre les lecteurs à même de juger par eux-mêmes, et non d'après les traditions mensongères de l'ignorance ou de l'esprit de parti.

Nous n'ajouterons qu'un mot, et il suffira pour caractériser cette monstrueuse procédure: c'est que le Châtelet n'entendit que des gardes-du-corps, des Suisses, des employés de la cour, des députés royalistes, des écrivains royalistes, par conséquent des ennemis politiques de Mirabeau et de Philippe d'Orléans. Quant aux témoins que voulurent produire ces deux honorables citoyens, on refusa de les entendre; M. Lebrun, entre autres, qui avait éveillé Philippe d'Orléans dans la matinée du 6 octobre, au Palais-Royal, à Paris, tandis que l'information plaçait ce prince à la tête de l'émeute au château de Versailles.

Quoi de plus concluant pour tout homme de bonne foi ?...

CHAPITRE IX.

Constitution civile du clergé. — Lettre de Louis XVI au roi de Prusse. — Journée des poignards. — Tentative d'évasion de la famille royale. — Son évasion.

Depuis sa translation de Versailles à Paris, l'Assemblée nationale avait pris une physionomie nouvelle avec les circonstances. Ses travaux semblaient plus intéressans parce qu'ils empruntaient un haut intérêt de questions importantes, telles que la vente des biens ecclésiastiques, la création des assignats, la circonscription départementale, l'abolition de la noblesse, la réformation judiciaire, la Constitution civile du clergé, etc. Ces choses ne plaisaient pas à Louis XVI, surtout la dernière. Il ne s'agissait point, cependant, de toucher à des croyances antiques, mais de régler les rapports de l'autorité civile avec la puissance religieuse, en subordonnant la forme extérieure du culte à la nouvelle forme politique, droit incontestable à tous les gouvernemens. On proclamait, en principe, *l'unité de la foi et la communion avec le chef visible de l'Eglise* : donc il n'y avait ni schisme, ni hérésie. On voulait seulement créer une Église nationale, indigène, croyant

et enseignant tout ce que l'Église universelle croyait et enseignait, mais indépendante physiquement de la cour de Rome ; car l'infaillibilité de cette cour n'est point admise par la catholicité entière, et ne saurait l'être à l'aspect de tant de papes qui ont souillé la tiare. Ainsi l'on ne se contentait pas d'affranchir la Nation de redevances fiscales qui constituaient, en France, au profit du Saint-Siége, une véritable suzeraineté temporelle : on refusait son intervention dans l'institution canonique des évêques, et l'on revenait, sur ce point, à la doctrine de l'Église primitive, aux usages constans du christianisme jusqu'au xve siècle. Il est vrai que l'on conférait au Peuple l'élection des évêques et des curés, ce qui était un abus très grave ; mais, en tout cas, cet abus paraissait l'effet de l'erreur générale, qui soumettait à l'élection toutes les fonctions publiques, et l'on doit croire que l'expérience aurait bientôt fait remettre au clergé le choix exclusif des ministres du sanctuaire. La réduction des évêchés au nombre des départemens était encore une question de simple forme et non point de principe. Quant à la suppression des cardinaux, des archevêques et des monastères, quel dogme altérait-elle ? De grâce, quelle analogie entre les traditions apostoliques et ces institutions parasites ? L'Assemblée nationale n'avait songé qu'à ramener le clergé à la simplicité de l'évangile, en adoptant ces diverses réformes, les 12 et 24 juillet 1790 ; mais comme les matières religieuses sont toujours des matières inflammables,

elle finit par allumer en France un vaste incendie. Devait-il en être autrement dans l'état des choses? Non. Comment pouvait-on espérer, d'ailleurs, que les évêques, dont la plupart vivaient plutôt à la cour que dans leurs diocèses, sacrifieraient sans peine leurs habitudes luxueuses aux préceptes évangéliques? Comment pouvait-on espérer que celui de Strasbourg, par exemple, espèce de petit souverain temporel, consentirait à échanger les quatre cent mille francs de rentes de son évêché pour les vingt mille francs annuels, fixés par le tarif, d'après le nombre de ses ouailles? Comment pouvait-on espérer que des milliers de fainéans, qui étaient à l'engrais dans les couvens avec des revenus immenses, consentiraient, eux aussi, à échanger ces immenses revenus pour le brouet clair de l'Assemblée nationale, c'est à dire pour un maximum individuel de douze cents francs?

Aussi la Religion était-elle perdue parce que les dignités ecclésiastiques ne devaient plus être héréditaires dans certaines familles, et parce que l'exubérance de la population ne devait plus se consumer dans l'oisiveté de la vie claustrale. La Religion était perdue! C'était, du moins, ce que disaient les dévots et les dévotes, les courtisans et les courtisanes, qui criaient à la persécution pour écraser la Révolution par le rocher de Sisyphe, que celle-ci avait soulevé si imprudemment. En même temps la conscience timorée du Roi s'alarmait à la seule idée d'une réforme religieuse : c'était, pour lui, toucher

à l'Arche sainte. Aussi ses scrupules l'engagèrent-ils à consulter le Pape en secret et à lui insinuer de ménager, par de sages concessions, le sort de l'Église de France. Ce fut en vain. Désespéré du silence de la chancellerie romaine, et harcelé par les instances contraires de l'Assemblée nationale, il se vit contraint par les circonstances de sanctionner les décrets des 12 et 24 juillet, à l'exception, toutefois, d'un autre du 27 novembre, sur le serment ecclésiastique, décret qu'il finit par sanctionner, le 26 décembre, après de nouvelles instances de la législature. Cette affaire eut sur sa destinée l'influence la plus fatale, puisqu'elle paraît l'avoir entraîné à la déplorable résolution de recourir à la diplomatie étrangère, ainsi que cela est prouvé par la lettre suivante qu'il écrivit au roi de Prusse, lettre qui a été retrouvée dans la correspondance du prince de Hardemberg, chancelier d'état de Prusse, et publiée, en 1828, dans les *Mémoires tirés des papiers* de cet *Homme d'État*, tome 1er, page 103 :

Paris, 3 décembre 1790.

« Monsieur mon frère,

» J'ai appris par M. de Moustier l'intérêt que » Votre Majesté avait témoigné, non seulement pour » ma personne, mais encore pour le bien de mon » royaume. Les dispositions de Votre Majesté à » m'en donner des témoignages dans tous les cas » où cet intérêt peut être utile pour le bien de mon » peuple, ont excité vivement ma sensibilité. Je le » réclame avec confiance dans ce moment-ci où,

» malgré l'acceptation que j'ai faite de la nouvelle
» Constitution (1), les factieux montrent ouverte-
» ment le projet de détruire le reste de la monar-
» chie. Je viens de m'adresser à l'Empereur, à l'Im-
» pératrice de Russie, aux rois d'Espagne et de
» Suède, et je leur présente l'idée d'un congrès des
» principales puissances de l'Europe, appuyé d'une
» force armée, comme la meilleure mesure pour
» arrêter ici les factieux, donner le moyen de réta-
» blir un ordre de choses plus désirable, et empê-
» cher que le mal qui nous travaille, puisse gagner
» les autres États de l'Europe. J'espère que Votre
» Majesté approuvera mes idées, et qu'elle me gar-
» dera le secret le plus absolu sur la démarche que
» je fais auprès d'elle : elle sentira aisément que
» les circonstances où je me trouve m'obligent à
» la plus grande circonspection ; c'est ce qui fait
» qu'il n'y a que le baron de Breteuil qui soit in-
» struit de mon secret, et Votre Majesté peut lui
» faire passer ce qu'elle voudra.

» Je saisis cette occasion de remercier Votre Ma-
» jesté des bontés qu'elle a pour le sieur Heymann,
» et je goûte une véritable satisfaction de donner à
» Votre Majesté les assurances d'estime avec les-
» quelles je suis,

» Monsieur mon frère,

» De Votre Majesté le bon frère :

» Signé LOUIS. »

(1) Son acceptation des décrets constitutionnels aux 5 et 6 octobre 1789 et au 4 février 1790.

Eh ! l'on viendra nous dire que Louis XVI n'a point appelé les armées étrangères en France !....

Mais ce qu'il y avait de plus drôle, c'était le vernis de bonne foi dont il cherchait à colorer sa trahison. Sans doute il est inutile de rappeler, à ce sujet, son acceptation, le 5 octobre, de la Déclaration des droits de l'homme et des dix-neuf premiers articles de la Constitution, ni l'approbation officieuse qu'il fit en personne, au sein de l'Assemblée nationale, le 4 février 1790, des principes généraux de la Constitution, ni le serment solennel de la Fédération, ni ses éternelles protestations de fidélité à la Constitution, etc. On avait découvert à Lyon, le 9 décembre 1790, une conspiration royaliste, qui avait pour objet d'insurger les départemens du Midi ; le *Journal de Paris* (nº 364) s'exprima ainsi dans l'analyse d'un rapport de Voidel sur cette affaire : « Le Roi lui-même, cédant aux » instances de la Reine, devait violer les sermens » qu'il a faits à la Nation, et se rendre au milieu de » ces révoltés comme dans le seul lieu de l'Empire » (de l'État) où il trouverait des Français. » Eh bien ! croirait-on que Louis XVI se prétendit calomnié par cette supposition ? Croirait-on qu'il se plaignit de cette calomnie à l'Assemblée nationale, le 23 décembre, et affirma que la Reine et lui *étaient infiniment attachés à la Constitution ?*

Infiniment attachés à la Constitution ! et cela vingt jours après sa lettre au roi de Prusse !

Ah ! c'était par trop fort.

Tandis que Louis XVI appelait en secret l'intervention étrangère à le relever de ses sermens, il lui préparait les voies en silence par ses éternelles tentatives d'évasion. Depuis que la première avait échoué avec tant d'éclat aux 5 et 6 octobre, la presse révolutionnaire en avait signalé plusieurs autres : mais ce projet, nié toujours, avait toujours été traversé par les circonstances. On ne conçoit plus aujourd'hui ces perpétuelles dénégations en présence de tant de faits contraires; aujourd'hui surtout que les auteurs de ces machinations ont pris soin d'en revendiquer la responsabilité pour s'en faire un titre aux largesses de la Restauration. On conçoit bien moins encore la conduite mesquine et déloyale d'un prince que la Révolution plaçait à sa tête, et qui ne s'occupait qu'à la harceler à coups d'épingles, c'est à dire par de petites manœuvres indignes de la majesté d'un grand peuple. Ce n'était pas assez de tendre une main perfide à tous les ennemis de la Révolution, il lui en recrutait encore d'autres, par la corruption, jusque dans ses propres rangs; il mutilait, dans l'ombre, la statue du Memnon de la Liberté par l'acquisition doublement ignominieuse de Mirabeau : car l'opprobre de ces sortes de marchés rejaillit également sur les deux parties contractantes. En vain Paul Marat, cette sentinelle si vigilante de la Liberté, avait-il dénoncé, le premier, l'existence du marché, Mirabeau parvint toujours à tromper l'opinion publique par l'impudeur de ses démentis, jusqu'à la découverte de l'Armoire

de fer, en 1792, où l'on trouva le témoignage authentique de sa trahison. Aussi les patriotes flottaient-ils entre les assertions tranchantes de Paul Marat et les démentis non moins tranchans de Mirabeau, et ne pouvaient-ils s'expliquer, en l'absence de preuves matérielles, la tendance rétrograde du grand orateur dès la fin de 1790. Aussi, lorsque l'Assemblée nationale, informée d'un mouvement extraordinaire de troupes en Allemagne, voulut prendre des mesures contre l'émigration naissante, Mirabeau s'opposa de toutes ses forces aux moyens coercitifs, et réussit à faire ajourner la loi proposée, le 28 février 1791. Cet ajournement fut signalé par une coïncidence assez remarquable.

Voici le fait :

Un décret du 20 novembre 1790 avait mis le château de Vincennes à la disposition de la commune de Paris, pour suppléer à l'insuffisance des prisons ordinaires de cette ville, dont plusieurs étaient en voie de réparation. Le 28 février, pendant que l'Assemblée nationale discutait le projet de loi contre les émigrans, des émissaires de l'aristocratie se répandirent dans le faubourg St-Antoine, et y semèrent le bruit que l'on voulait faire de ce château une prison d'Etat pour Philippe d'Orléans et les autres chefs patriotes. Sur ce bruit, un grand nombre de citoyens accourut tumultueusement à Vincennes et se mit à démolir la nouvelle Bastille. Bientôt arriva Lafayette à la tête de la garde nationale ; mais une partie de celle-ci ayant partagé les appréhensions

populaires, le commandant-général eut beaucoup de peine à calmer l'effervescence des esprits. Tandis qu'il était aux prises avec les tiraillemens de la multitude, quatre cents gentilshommes se présentèrent isolément aux Tuileries, en costume de cour, et furent admis dans l'intérieur à l'aide de cartes d'entrée signées par le duc de Villequier, premier gentilhomme de la chambre du Roi. Un valet de chambre, que ses humbles fonctions avaient exclu de ce projet, Cléry (1), s'aperçut que l'un d'eux était muni d'une arme cachée : sur son avis la garde nationale arrêta le personnage désigné; on le fouilla et l'on trouva un poignard sur lui; on en arrêta quelques autres; bref, on les arrêta tous; et, perquisition faite, on trouva sur tous des stylets, des poignards cachés sous leurs vêtemens. Pourquoi tous ces poignards? pour enlever le Roi en l'absence de Lafayette que l'on avait eu la précaution d'éloigner, au moyen de l'émeute de Vincennes. La garde nationale, irritée d'une telle découverte, maltraitait déjà ces singuliers conspirateurs, lorsque Louis XVI, qui feignit d'être attiré par le bruit, entra et demanda ce que c'était. « Sire, lui dit d'Esprémenil, leur chef, c'est votre fidèle noblesse qui » accourt auprès de votre personne sacrée pour la défendre !... » — « Ma personne, répondit le Roi qui » poursuivit son rôle d'étonné et sembla partager

(1) Ce personnage est le même qui accompagna Louis XVI au Temple.

» l'indignation de la garde nationale, ma personne est
» en sûreté au milieu de la garde citoyenne; si vous
» voulez me défendre, c'est sous l'uniforme qu'elle
» porte, qu'il faut vous présenter... Retirez-vous... »
Ainsi, Louis XVI eut la faiblesse de renier des hommes qui se dévouaient pour lui, et de les abandonner à la merci de la garde nationale, qui se contenta de les désarmer et de les chasser à coups de crosses de fusil, en leur infligeant, avec force corrections pédestres, l'énergique appellation de *Chevaliers du Poignard*, que l'histoire leur a conservée.

Le coup étant manqué, l'on recourut à un autre expédient :

Les fêtes de Pâques approchaient : le Roi voulut aller les passer à Saint-Cloud. Et pourquoi plutôt à Saint-Cloud qu'à Paris ? Les aristocrates insinuaient que c'était pour éluder le ministère des prêtres assermentés dans l'accomplissement du devoir pascal; mais les patriotes prétendaient, avec plus de raison, que ce n'était là qu'un vain stratagème pour favoriser l'évasion de la famille royale, comme il appert par l'extrait suivant du *Courrier de Paris*, du 19 avril 1791 : « Ce fut hier, sur les
» neuf heures et demie, qu'on sut que le Roi partait.
» Les citoyens ne pouvaient le croire, et l'on trai-
» tait d'absurdité le peu que nous avions dit; bien-
» tôt la nouvelle se confirme; la curiosité appelle
» quelques citoyens aux écuries du Roi. Ils y trou-
» vent des hommes sous la livrée du monarque, qui
» gémissent des ordres qu'ils ont reçus, et qui dis-

» posent de nombreux équipages avec tous les atti-» rails et les apprêts qu'une route un peu plus longue » que celle de Saint-Cloud exige; ils sont les pre-» miers à improuver une démarche aussi scanda-» leuse.... ; ils obéissent. Bientôt la foule s'augmente » aux portes du palais. L'inquiétude et l'indignation » se retracent sur toutes les figures ; le Peuple et la » garde nationale qu'on cherche tant à diviser, n'a-» vaient qu'un même esprit... M. Bailli arrive sur les » dix heures et demie ; il était accompagné de deux » personnes. Il se présente à la principale porte des » Tuileries, du côté du Carrousel, qui était fermée, » et avance du côté de la petite porte vers les ar-» cades, dont un piquet de la garde nationale, les » armes basses, défendait l'entrée. Il harangue le » Peuple ; il lui parle au nom de la loi, au nom de » la Liberté : « Monsieur, lui dit-on enfin, nous som-» mes bien loin de vouloir gêner les volontés du Roi : » mais quel moment choisit-il pour abandonner son » peuple ? Est-ce là l'instant où un prince, qui se dit » l'ami du Peuple, doit le fuir et le livrer au caprice » des prêtres réfractaires qu'il retire dans son pa-» lais ? » — M. Bailli se rend à ces raisons, descend » de voiture, et va chez le Roi lui porter son vœu, » au moins pour la quinzaine de Pâques.

» Tel était l'état des choses sur les onze heures, » lorsque la foule se porta avec plus d'affluence aux » Tuileries ; une partie gagna le Pont-Tournant. A » onze heures et quart se présentent, sous la pre-» mière arcade qui borde le mur des Tuileries, le

» cardinal de La Rochefoucaud et deux prêtres ré-
» fractaires. Cette vue irrite le Peuple ; les cris :
» *Aux fanatiques! Aux réfractaires!* se font enten-
» dre. *Ce sont eux ! Ce sont eux!* disait-on, *qui nous*
» *enlèvent notre Roi !* La voiture fut repoussée jusque
» vers le parapet. Arrive un détachement de garde
» nationale ; mais le carrosse aurait passé sur le
» corps des citoyens plutôt que sous l'arcade; d'ail-
» leurs le même sentiment aigrissait les esprits.
» Les voies ne s'ouvrent que lorsque cette éminence
» justifie que le cardinal était député ; mais il fal-
» lut passer par un autre chemin. A onze heures et
» demie se présente une des voitures du Roi ; bien-
» tôt elle rebrousse chemin.

» L'appel se faisait cependant dans toutes les sec-
» tions; la cavalerie ne tarde pas à arriver, elle se
» range en bataille en face des Tuileries du côté de
» la rue de l'Échelle. A midi la garde nationale ac-
» court de toutes parts; en général, elle ignorait
» le motif, ou l'avait appris en route. M. de La-
» fayette se présente bientôt à cheval. Il paraît que
» la mission de M. Bailli, ou n'avait pas été remplie,
» ou n'avait produit aucun effet; car les voitures
» furent demandées : protégées par la garde natio-
» nale et la cavalerie, elles parvinrent à entrer. Le
» Peuple, confondu avec les meilleurs citoyens, lais-
» sait un libre cours à son ressentiment, et, sans
» manquer de respect, il l'exprimait assez haut,
» plus encore contre ceux qui environnaient le Roi
» que contre le monarque lui-même.

» A midi et demi le Roi, la Reine, le dauphin, la » sœur du Roi, madame de Tourzel, sont montés » en voiture ; mais une opposition invincible s'est » manifestée lorsqu'on a vu que le vœu général » était méprisé et rejeté. MM. Bailli et Lafayette se » présentèrent successivement. Ce dernier fut mal » accueilli. Il parlait au nom de la loi ; mais le pu- » blic ne voyait que la loi méprisée par le Roi lui- » même, puisqu'il protégeait des prêtres fanatiques » et réfractaires, et qu'il aimait mieux obéir à leur » voix qu'à celle du Peuple.... M. Bailli rend compte » au monarque ; celui-ci persiste et demande que les » décrets s'exécutent. M. de Lafayette revient à la » charge ; un soldat citoyen, nommé Lauron, le sup- » plie de ne point se représenter ; il lui fait observer » que le Peuple est aigri, et qu'il a, au moins, droit » dans cette circonstance. Le général passe outre, » et, toujours appuyé sur les décrets de l'Assemblée » nationale, il va encore haranguer le Peuple. M. de » Lafayette avait la raison pour lui, mais le moment » n'était pas favorable pour la faire entendre au » Peuple, puisque le Roi lui-même refusait de s'y » soumettre, et que ce prince demandait obstiné- » ment qu'on exécutât les décrets ; *donc qu'on pro- » clamât la loi martiale*.... M. de Lafayette consulte » les divers détachemens de la garde nationale ; il » y trouve partout un sentiment unanime, une haine » égale contre les prêtres réfractaires, que le car- » dinal de Montmorency-Laval excitait par sa pré- » sence et par ses ricanemens ; car M. le cardinal,

» grand aumônier du Roi, ricanait avec MM. les ex-
» évêques de Senlis, de Laon, et autres logés dans
» le pavillon Marsan (fait très attesté).

» Un moment on crut que le Roi avait consenti
» à la demande qu'on lui faisait de ne pas quitter
» Paris, au moins pendant la quinzaine de Pâ-
» ques. Une députation se forme aussitôt parmi les
» citoyens. Ils se rendent à sa voiture pour le sup-
» plier d'ajouter une seconde grâce à la première ;
» c'était celle d'éloigner de sa personne les prêtres
» désobéissant à la loi, que son peuple voyait avec
» déplaisir et qui le trompaient.... Cette députation
» fut reçue avec humeur et repoussée par une ré-
» ponse brusque. La voiture du Roi était environnée
» de gens de sa suite, de MM. de Villequier, de
» Brissac, et du petit Amédée de Durfort ci-devant
» marquis de Duras, etc. Ces messieurs trouvaient
» fort mauvais que les grenadiers voulussent envi-
» ronner la voiture. Cette scène durait depuis près
» de deux heures. Enfin, ce qui détermina le Roi à
» donner contr'ordre, fut une nouvelle à laquelle
» il ne paraissait pas s'attendre. Un officier munici-
» pal vint lui présenter, pour la dixième fois, le
» vœu des citoyens ; le monarque ne présumait pas
» que le vœu des citoyens comprît celui de la garde
» nationale, puisqu'il réclamait toujours qu'on fît
» exécuter les décrets : « Sire, lui dit l'officier mu-
» nicipal, daignez observer que le vœu du Peuple
» est aussi celui de la garde nationale ; elle voit avec
» une douleur profonde que vous l'abandonniez

» dans ce moment, et que vous lui préfériez des prê-
» tres réfractaires qui se font gloire de désobéir aux
» lois dont vous vous êtes déclaré le protecteur. »
» — Les yeux du Roi se dessillèrent à ce mot; sa ré-
» ponse fut remarquable : « Ah ! ah! on ne m'avait
» pas dit cela. » — Et il renvoya sa voiture. »

Le lendemain, 19 avril, le Roi vint se plaindre à l'Assemblée nationale de la résistance que son voyage avait éprouvé. Cette plainte n'eut pas de suite; elle ne devait pas en avoir. Il se mettait, par sa fuite, en insurrection contre la Constitution: donc les citoyens qui l'arrêtèrent ne firent que rester fidèles à la Constitution elle-même.

Sur l'invitation du département de Paris, il fit adresser, le 23, par le ministre des affaires étrangères, une circulaire diplomatique à tous les agens français près des cours étrangères. Cette circulaire avait pour objet, du moins en apparence, de faire manifester, auprès de chaque cour, les sentimens personnels du Roi, ou du moins prétendus tels, *sur la Révolution et sur la Constitution, afin qu'il ne restât aucun doute ni sur les intentions de Sa Majesté, ni sur l'acceptation libre qu'elle avait donnée à la nouvelle forme du gouvernement, ni sur son serment irrévocable de la maintenir.* Rien de plus patelin que cette pièce; rien aussi de plus singulier, si ce n'est l'incident qui l'accompagna : une correspondance de Francfort avait signalé, *de visu*, dans le *Moniteur* du 31 mai, l'existence de contre-lettres annexées à la circulaire et destinées à en neutraliser l'effet se-

crètement. Le 1er juin, le ministre des affaires étrangères écrivit à l'Assemblée nationale, par ordre du Roi, pour démentir cette calomnie: on remarque dans sa lettre le paragraphe suivant: « J'atteste sur » ma responsabilité, sur ma tête, sur mon hon- » neur, que le projet insensé d'évasion, que l'on ne » rougit pas de prêter au Roi, n'a jamais existé. » Ah! si l'on pouvait connaître dans tous les détails » les soins et la vigilance de Sa Majesté, on verrait » combien ils sont d'une nature différente! »

Le post-scriptum de cette lettre n'est pas moins remarquable :

« Je viens dans l'instant, Monsieur le président, » de mettre cette lettre sous les yeux de Sa Majesté, » et non seulement elle m'a permis, mais elle m'a » ordonné d'avoir l'honneur de vous l'envoyer, et de » vous prier d'en donner communication à l'Assem- » blée nationale. »

Quelques jours auparavant, le 15 mai, les bataillons des Elèves militaires et des Vieillards ayant présenté au Roi une pierre de la Bastille, sur laquelle son portrait était empreint, ce prince répondit: « Je suis bien sensible à votre démarche; mon » portrait gravé sur une des pierres de la Bastille » me flatte infiniment, en me rappelant la puissance » des Français; il me rappellera que leur amour » pour moi est inépuisable, et que la reconnais- » sance exige que je fasse tout pour leur bonheur. » Puis, entrant dans la chambre du conseil où l'attendaient les ministres : « Messieurs, dit-il, voilà

» mon portrait sur une pierre de la Bastille : je veux » qu'il reste sur la table de nos délibérations : il » nous sera à tous d'une grande leçon et nous ap» prendra ce que nous devons faire pour le Peu» ple (1). »

« Peu de temps avant le 20 juin de la même an» née, Louis XVI assure au général de Rochambeau » qu'il n'a jamais eu l'intention de quitter Paris, et » lui donne sa parole que, dans aucun cas, il ne » s'éloignera de la capitale ; il enjoint au général de » donner ces assurances à son état-major, et de les » faire mettre à l'ordre du jour du corps qu'il com» mande à Lille. » (2)

Il est donc évident aujourd'hui que le Roi se f..tait des patriotes (car il faut appeler les choses par leur nom), et que tandis qu'il jetait par la fenêtre des poignées de sermens, ramassés officiellement par une cohue d'imbécilles, lui et sa femme étaient les premiers à rire, sous cape, de cette odieuse mystification. Aussi apprit-on, dans la matinée du 21, par un placard de la municipalité, que *les ennemis de la chose publique avaient enlevé la famille royale.*

Allons donc !

Enlevé !.... mauvaise facétie de la municipalité dans une matière si grave.

(1) (*Courrier des 83 Départemens*, par Gorsas, 22 mai 1791.)

(2) *Histoire de France*, par l'abbé de Montgaillard, tome 2, page 368.

Enlevé !.... nouvelle bassesse de la municipalité à joindre à tant d'autres.

Enlevé !...

Voilà bien les béats du parti constitutionnel ! les Bailli, les Lafayette, les Chapelier, les Duport, les Lameth, les Thouret, les Desmeuniers, etc. Depuis dix-huit mois la presse populaire ne cesse de leur carillonner que le Roi veut s'enfuir, que toutes les manœuvres de sa femme n'ont pas d'autre but ; et ils vous croient assez lâches et assez vils ! Hommes du 14 juillet et du 5 octobre, pour oser vous dire que *la famille royale a été enlevée*.... : comme s'ils n'étaient pas responsables, d'ailleurs, de cet *enlèvement* prétendu par leur présomptueuse incurie ; comme si ce n'était pas la plus amère dérision qu'essayer d'absoudre la volonté du monarque aux yeux de la Nation. Lorsqu'on leur criait de toutes parts que le Roi les abusait par ses protestations mensongères de fidélité à la Constitution, que faisaient ces hommes ? ils s'enveloppaient religieusement de leur respect pour la Constitution, c'est à dire ils se bouchaient les oreilles ; et aujourd'hui que l'éloquence des faits a confirmé si hautement les prévisions de leurs adversaires, que font-ils ? ils ont la couardise de rejeter vaguement sur des fantômes la responsabilité de leur propre imprévoyance.

Non ! non ! le Roi n'a pas été *enlevé :* il est parti de sa bonne volonté, et il a même pris soin d'en laisser la preuve avant de partir, en faisant remettre à l'intendant de la liste civile un long et violent ma-

nifeste contre la Constitution, intitulé : *Déclaration du Roi à sa sortie de Paris.* Lorsque l'on compare cette Déclaration à ses déclarations antérieures, si souvent réitérées, en faveur de la Constitution, et surtout à la circulaire si récente du 23 avril, on n'est pas peu surpris de cette audacieuse violation de la foi jurée, de cette audacieuse volte-face aux actes de la veille, aux paroles de la veille, aux sermens de la veille. Quoi ! hier encore, hier 20 juin, quelques heures avant son départ, il affectait de se plaindre aux gardes nationaux, de service aux Tuileries, des bruits injurieux (suivant lui) que l'on répandait sur un faux projet d'évasion de sa part ; et, aujourd'hui 21, il leur jette le gant, comme à toute la France, parce qu'il se croit déjà au milieu des armées étrangères. Il ne se contente pas de manquer à tous ses engagemens, il vient encore défendre une telle conduite dans un factum qu'il a rédigé sous l'impression prématurée d'une victoire prochaine ; il vient *arguer* le passé *de la nullité dont le défaut absolu de liberté entache toutes les démarches qu'il a faites depuis le mois d'octobre* 1789 ; il vient *protester solennellement contre tous les actes émanés de lui pendant sa captivité.....*

Sa captivité ! grand Dieu !

Il était donc captif !... Or, s'il était captif, qu'était l'Assemblée nationale, cet auguste aréopage de toutes les forces intellectuelles de la France ? Une assemblée de geôliers. Et les gardes nationaux ? Encore des geôliers sans doute.

Sa captivité !

Mais il n'en parlait pas quand il se faisait allouer annuellement, avec les attributs ordinaires du pouvoir royal, vingt-cinq millions de liste civile, et quatre millions d'épingles pour sa femme.

Sa captivité !

Mais pourquoi faisait-il mettre, naguère, dans la circulaire du 23 avril : « *Les ennemis de la Constitu-*
» *tion disent que le Roi n'est pas libre, calomnie*
» *atroce, si l'on suppose que sa volonté a pu être forcée ;*
» *absurde, si l'on prend pour défaut de liberté le con-*
» *sentement que Sa Majesté a exprimé, plusieurs fois,*
» *de rester au milieu des citoyens de Paris.* »

Fiez-vous donc à la parole des rois !....

Ah ! mieux vaudrait se fier au courroux des flots !...

Jadis pourtant un roi de France immortalisa son infortune par ces mots : « si la bonne foi était exilée
» de la terre, elle devrait se retrouver dans le cœur
» des rois (1) : » maxime fort belle en principe, mais très fausse dans l'application. En effet, la bonne foi, la morale, la vertu ne sont obligatoires que pour le Peuple ; les promesses des rois ne promettent rien, leurs engagemens n'engagent à rien : ils peuvent violer leurs sermens quand il leur plaît, pourvu, toutefois, qu'ils aient le soin essentiel, très essentiel, d'être assez forts pour défendre cette violation, sauf à la représenter, après, comme déterminée par l'intérêt de leur royaume. Ce sont des

(1) Jean-le-Bon.

êtres privilégiés à qui tout est permis, des êtres exceptionnels au dessus des autres êtres et des lois normales qui régissent tous les êtres. Qu'un homme, dans la vie ordinaire, manque à sa parole d'honneur : il sera honni, méprisé, repoussé de tout le monde ; mais qu'un prince, qu'un roi manque à la sienne, personne ne bougera, tant la chose est naturelle ! Que Louis XVI, par exemple, vous prouve, par sa fuite et surtout par son manifeste, qu'il a manqué à ses engagemens les plus sacrés d'homme et de roi, vous ne trouverez personne avec assez de barbe pour flétrir une telle conduite, dans cette atmosphère de corruption où nous nous débattons entre nous, vils mortels que nous sommes ! pour les menus plaisirs des rois ; on vous parlera de ses vertus privées, de sa catastrophe douloureuse, de l'antiquité de sa race, de la monarchie de quatorze siècles, des clubistes, des anarchistes, des buveurs de sang, des anthropophages, etc., c'est à dire on éludera la question, et l'on fera bien de l'éluder, parce qu'il est plus aisé de discourir sur des généralités que de répondre à des faits.

En définitive, il nous semble que l'on a tort d'imputer les infortunes de Louis XVI aux acteurs immédiats de ces infortunes ; car elles ne furent que la conséquence naturelle de sa politique anti-nationale, ou plutôt des conseils ignares qu'il eut le malheur de suivre.

CHAPITRE X.

—

Arrestation de la famille royale à Varennes. — Son retour à Paris. — Refus de Philippe d'Orléans d'accepter la couronne. — Adoption du principe de l'inviolabilité royale. — Clubs des Jacobins et des Cordeliers. — Pétition du Champ-de-Mars.

La famille royale s'évada dans la nuit du 20 au 21 juin 1791.

Louis-Stanislas-Xavier, ci-devant comte de Provence, frère du Roi, prit la route de Flandre et parvint à gagner la frontière. Ce prince manqua, lui aussi, à sa parole d'honneur, puisque, le 22 février précédent, une partie de la section des Cordeliers s'étant présentée à son domicile au Luxembourg, sur le bruit faussement répandu de son évasion, il engagea sa parole d'honneur de ne partir en aucun cas, ainsi que cela résulte du procès-verbal qui en fut dressé par Lablée, officier municipal de la susdite section.

On lit à ce sujet dans le *Courrier des quatre-vingt-trois départemens*, du 24 février 1791 : « Nous » avons oublié de dire qu'après la parole d'honneur » donnée par Monsieur de ne point abandonner le » Roi, une voix se fit entendre et cria : « Et si le » Roi venait à partir ?... » Monsieur regarda fixe-

» ment l'homme qui l'avait interpellé, et lui répon-
» dit avec dignité : « Osez-vous le prévoir ? » Quelle effronterie... (de la part de cet homme s'entend) d'avoir *osé prévoir* une telle chose ! ! !

Quant à Louis XVI, il partit avec sa femme, ses enfans et sa sœur Mme Élisabeth : mais reconnus à Montmédy par Drouet, maître de poste du lieu, ils furent devancés et arrêtés par lui à Varennes.

Cependant l'Assemblée nationale avait pris les rênes du gouvernement à la nouvelle de l'évasion du Roi. Informée de son arrestation, elle s'empressa d'envoyer à Varennes Barnave, Péthion et Latour-Maubourg, pour présider à son retour : il s'effectua, le 25, à Paris, au milieu de l'affluence des curieux, et de gardes nationales qui avaient grossi le cortége en route. Tous les regards, s'attachant au Roi, semblaient lui reprocher énergiquement sa conduite : c'était, en général, une indignation concentrée qui empruntait d'un sombre silence un caractère particulier. Chacun sentait qu'il avait fini de jouer son rôle ; qu'il n'était plus Roi ; qu'il avait abdiqué par le seul fait de sa fuite, et surtout de son inconcevable manifeste. Aussi les esprits éclairés se tournaient-ils encore vaguement vers le seul prince de la famille royale qui fût dévoué sincèrement à la Révolution. Philippe d'Orléans ! c'était l'expression vivante des besoins du moment, c'était l'homme des circonstances. Lui seul pouvait trancher la difficulté de la situation en acceptant la couronne, et rendre ainsi cette situation nette, lo-

gique, forte. Lui seul pouvait sauver la Constitution en ralliant autour d'elle toutes les nuances révolutionnaires, et, opposant à la coalition des rois la coalition de toutes les forces nationales, élever ce signe sacré au dessus de tous les orages et de toutes les atteintes; car on verra que Louis XVI ayant continué à se servir de la Constitution pour appeler l'intervention étrangère à détruire la Constitution elle-même, la Révolution fut forcée de renverser une constitution qui n'était plus dans les mains du Roi qu'un instrument de trahison, et se vit rejetée dans les convulsions terribles d'une dictature populaire, qui parvint enfin à conserver l'indépendance nationale au milieu des déchiremens de tout genre et de l'éruption volcanique de toutes les passions révolutionnaires. Lorsque l'on étudie la marche de la Révolution, l'on reconnaît que sa période d'ascendance commence au retour de Varennes, et que toutes ses violences progressives eurent pour principe l'intervention étrangère, qui eut elle-même pour principe la collusion secrète de la couronne avec les puissances coalisées : d'où l'on peut conclure logiquement que ces violences n'auraient pas eu lieu si Louis XVI avait observé la Constitution, au lieu d'appeler les armées étrangères à la renverser; d'où découle aussi cette conclusion subséquente : tout cela ne serait peut-être pas arrivé si Philippe d'Orléans avait été roi, parce qu'il aurait observé la Constitution, lui qui en était l'un des sujets les plus dévoués. Or, pour être roi,

qu'avait à faire celui-ci ? il n'avait qu'un mot à dire : eh bien ! ce mot, il ne l'a pas dit, ou, s'il en a dit un, ce n'est pas celui que l'on devait attendre de son patriotisme. Voici la lettre qu'il adressa, le lendemain même du retour de la famille royale, au journal intitulé : *l'Assemblée nationale*, et qui fut reproduite par tous les journaux du temps :

« Ayant lu, Monsieur, dans votre journal, n° 689,
» votre opinion sur les mesures à prendre, d'après
» le retour du Roi, et tout ce que vous ont dicté sur
» mon compte votre justice et votre impartialité,
» je dois vous répéter ce que j'ai déclaré publi-
» quement, dès le 21 et le 22 de ce mois, à plu-
» sieurs membres de l'Assemblée nationale : que je
» suis prêt à servir ma patrie sur terre, sur mer,
» dans la carrière diplomatique, en un mot, dans
» tous les postes qui n'exigeront que du zèle et un
» dévoûment sans bornes au bien public; mais que,
» s'il est question de régence, *je renonce dans ce*
» *moment, et pour toujours, aux droits que la Con-*
» *stitution m'y donne.* J'oserai dire qu'après avoir
» fait tant de sacrifices à l'intérêt du Peuple et à la
» cause de la Liberté, il ne m'est plus permis de
» sortir de la classe des simples citoyens, *où je ne*
» *me suis placé qu'avec la ferme résolution d'y rester*
» *toujours, et que l'ambition serait en moi une*
» *inconséquence inexcusable.* Ce n'est point pour
» imposer silence à mes détracteurs que je fais cette
» déclaration; je sais trop que mon zèle pour la Li-
» berté nationale, pour l'Égalité qui en est le fonde-

» ment, alimentera toujours leur haine contre moi;
» je dédaigne leurs calomnies : ma conduite en
» prouvera constamment la noirceur et l'absurdité;
» mais j'ai dû déclarer, dans cette occasion, mes
» sentimens et ma résolution *irrévocable*, afin que
» l'opinion publique ne s'appuie pas sur une fausse
» base dans ses calculs et combinaisons, relative-
» ment aux nouvelles mesures que l'on pourrait
» être forcé de prendre.

» Ce 26 juin 1791.

» Signé : LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS. »

Ici l'on se demande comment il se fait que l'on ait pu supposer l'ambition de la couronne au signataire d'une telle lettre. Eh ! mais, de grâce, s'il ambitionnait réellement la couronne, n'était-ce pas alors le moment de la prendre, le bon moment même ? Fût-il jamais, et pût-il jamais être une meilleure occasion ? Louis XVI venait d'irriter tous les patriotes par sa fuite, et surtout par son manifeste inconcevable ; l'Assemblée nationale venait de suspendre ses pouvoirs constitutionnels jusqu'à l'achèvement de la Constitution. Et pourquoi cette suspension plutôt que la déchéance ? Précisément à cause de l'embarras où l'on se trouvait par suite des intentions négatives, bien connues, de Philippe d'Orléans. Dans l'état normal des choses, le trône était vacant en fait et en droit; on n'avait qu'à pourvoir à la vacance. Que fait Philippe d'Orléans ?

au lieu d'accepter une offre si séduisante, il refuse; et de quelle manière? de la manière la plus formelle, la plus positive. Pour mieux exprimer sa volonté, la surabondance de sa volonté, si l'on peut ainsi parler, il semble avoir choisi les mots les plus significatifs de la langue : *il renonce dans ce moment, et pour toujours, aux droits que la Constitution lui donne à la régence*; *après avoir fait tant de sacrifices à l'intérêt du Peuple et à la cause de la Liberté, il ne lui est plus permis de sortir de la classe des simples citoyens, où il ne s'est placé qu'avec la ferme résolution d'y rester toujours; l'ambition serait en lui une inconséquence inexcusable; sa résolution est irrévocable.* En vérité, il faudrait torturer singulièrement le sens de ces mots pour en extraire une pensée contraire à leur sens littéral, ou bien il faudrait ne croire à la véracité de personne : cependant on doit toujours croire à la sincérité d'un honnête homme jusqu'à preuve opposée. Pourquoi avons-nous dit, et disons-nous encore, que l'on ne devait pas se fier aux paroles de Louis XVI? parce que son manifeste inconcevable, et sa correspondance secrète, trouvée aux Tuileries après le 10 août, prouvent évidemment que ce prince jouait une partie double. Mais ce n'est plus là le même cas. Philippe d'Orléans dit qu'il ne veut pas sortir de la classe des simples citoyens : quel acte antérieur ou postérieur a-t-on de lui, pour le constituer en opposition frauduleuse avec lui-même? aucun : donc on doit le croire; donc on ne peut pas persister logiquement

à penser, après la lecture de sa lettre, qu'il aspirait à la couronne.

Le refus de Philippe d'Orléans jeta l'Assemblée nationale dans une terrible perplexité, puisque ce refus la mit aux prises avec les passions révolutionnaires, qui demandaient la déchéance du Roi. Une enquête préliminaire avait été ordonnée sur l'équipée de Varennes, et il en résultait que le lieutenant-général ex-marquis de Bouillé, commandant à Metz, avait été l'âme de cette entreprise. En conséquence, un rapport fut fait, dans ce sens, à l'Assemblée nationale, le 13 juillet : le rapporteur, Muguet de Nanthou, conclut à l'inviolabilité de la personne royale, en même temps qu'à la mise en jugement de Bouillé et de ses complices. L'inviolabilité royale ! grave question, surtout alors que l'on n'avait encore aucune expérience en matière de législation. Les uns soumettaient la couronne au droit commun, les autres l'élevaient au dessus des lois. Les premiers avaient en leur faveur la logique du bon sens et de la nécessité ; les seconds ne pouvaient avoir que la raison d'État. Ceux-ci furent les plus puissans et ne triomphèrent pas moins par une escobarderie ; car ils obtinrent, le 15 juillet, un décret qui, sans s'expliquer sur le sort du Roi, renvoya Bouillé et ses complices devant la haute cour nationale, séant à Orléans, pour y être jugés conformément à la loi. Ainsi fut décidée cette question captieuse, que l'Assemblée nationale avait elle-même déjà décidée virtuellement en sens contraire, par la suspension de l'autorité

royale jusqu'à l'achèvement de la Constitution. Sans doute l'inviolabilité royale était une chose excellente; mais elle n'était, en tout cas, qu'une fiction conventionnelle, soumise par cela même aux règles normales de toutes les fictions, c'est à dire jusqu'aux limites de l'absurde. Or, Louis XVI n'avait-il pas abdiqué de fait et de droit, en tournant odieusement contre la Constitution le pouvoir qu'il tenait de la Constitution elle-même? Pourquoi songeait-on donc à le replacer sur le trône qu'il avait déserté la veille, et qu'il ne pouvait plus occuper avec dignité, ni même sans danger? Car on peut penser que si la logique avait prévalu sur le sophisme de la raison d'État, la Révolution aurait liquidé ses comptes avec Louis XVI par la déchéance, et n'aurait jamais eu à lui demander celui de l'invasion du territoire. Aussi l'Assemblée nationale faillit-elle au pays, lorsqu'elle jeta le manteau de l'inviolabilité sur une royauté qui s'était suicidée par le plus éclatant des parjures. Bientôt cette Assemblée perdit insensiblement la confiance des patriotes, et dès qu'elle représenta moins les progrès révolutionnaires, elle fut effacée par des expressions plus vraies de ces mêmes progrès. Dès lors apparurent sur l'horizon politique les tribunes flamboyantes des Jacobins et des Cordeliers, qui influèrent si puissamment sur les destinées de la Révolution.

Dans le principe, les députés de la Bretagne se réunissaient entre eux à Versailles pour conférer sur les intérêts de leur province; ce qui fit appeler

Club breton cette petite réunion de famille. Peu à peu les députés patriotes des autres provinces s'étant adjoints à eux, ils élargirent leur programme par la discussion préliminaire de tous les objets importans qui devaient être soumis aux délibérations de l'Assemblée nationale. Quelque temps après, celle-ci s'étant transportée à Paris, ils s'y établirent dans la bibliothèque du couvent des jacobins, sous le nom de Société des Amis de la Constitution. Alors cette société s'agrandit encore et ne se borna plus à se recruter sur les bancs de la représentation nationale. Elle provoqua dans les départemens de nombreuses affiliations qui, correspondant avec elle, résumèrent en son sein le mouvement révolutionnaire. Elle eut un bureau, une tribune, un journal officiel ; elle tint ses séances chaque jour, publiquement, et dans la soirée pour la commodité de tout le monde. Il est peu de questions politiques du temps qui n'aient été traitées par cette législature parasite, peut-être avec autant de lumière et de solennité que par la véritable législature. Tout se discutait, tout se décidait, pour ainsi dire, aux Jacobins. Les Jacobins ! Aujourd'hui ce mot est bien déchu de sa signification originale : il traîne parmi les immondices de la rue. Qu'est-ce qu'un Jacobin aujourd'hui ? C'est un malheureux en guenilles, ivre de vin et de sang. Eh pourtant les Jacobins n'étaient alors rien moins que cela ! C'était, au contraire, à cette époque, (précisons bien la date : 15 juillet 1791), une réunion d'hommes distingués dans

tous les genres, même par la naissance, tels que les Montmorency, les Montesquiou, les Biron, les d'Aumont, les Noailles, les d'Aiguillon, les Broglie, les Crillon, les Lameth, etc. ; tels encore qu'un jeune prince du sang royal que la France a couronné en 1830, et à qui elle a confié le soin de réaliser sur le trône, avec l'expérience de l'âge et des révolutions, les patriotiques illusions de sa jeunesse.

La Société des Amis des droits de l'homme et du citoyen, plus connue sous le nom de Club des Cordeliers, était bien différente sous tous les rapports. Elle comptait parmi ses chefs Danton, Legendre, Fréron, Chaumette, Hébert et autres patriotes exaltés, qui, du reste, n'avaient concouru, jusqu'alors, à la mort de personne. On voit déjà par l'opposition des noms quelle devait être l'opposition des doctrines entre ces deux Sociétés. En général, les Jacobins voulaient la royauté, les uns avec Louis XVI, les autres avec Philippe d'Orléans, mais la Constitution avant tout : quant aux Cordeliers, plus rapprochés du Peuple, plus turbulens de leur nature, plus échauffés des passions du moment, ils avaient rompu avec la monarchie depuis son fratricide sur la Constitution. Aussi, dès qu'ils avaient appris l'évasion de la famille royale, ils avaient demandé vainement à l'Assemblée nationale la déchéance de Louis XVI et l'établissement de la République. Le 15 juillet, pendant que la législature délibérait sur la question de l'inviolabilité, ils se rendirent au Champ-de-Mars, au nombre de quatre mille envi-

ron. De là ils envoyèrent des commissaires présenter à l'Assemblée nationale une pétition tendant à *suspendre toute détermination sur le sort du Roi, jusqu'à ce que le vœu bien prononcé de tout l'empire (l'Etat) eût été efficacement émis.* Charles Lameth, qui présidait, refusa de les recevoir. Alors ils prièrent de négocier leur admission à la barre, plusieurs députés qu'ils présumaient sympathiser avec eux, Maximilien (1), Péthion, Grégoire, Prieur de la Marne. Mais ceux-ci leur apprirent que le décret venait d'être rendu à l'instant même, et les engagèrent à s'abstenir, avec leurs commettans, de toute manifestation ultérieure, qui ne pouvait plus qu'être sans objet. Ce fut en vain. Le soir même, le vaste attroupement des Cordeliers se transporta aux Jacobins, qui étaient encore en séance. L'orateur des Cordeliers annonça que leur intention était de retourner au Champ-de-Mars, le lendemain, jurer sur l'autel de la Patrie de ne plus reconnaître Louis XVI pour Roi des Français, et invita la Société des Amis de la Constitution à se joindre à eux. Sur cette demande, il fut décidé que la Société rédigerait une pétition, dans ce sens, à l'Assemblée nationale, pétition qui serait portée aussitôt au Champ-de-Mars, pour y être offerte à la signature de tous les citoyens. En effet, cette pétition rédigée, dans la nuit, par Brissot et Choderlos de Laclos, fut portée, le 16, au Champ-de-Mars, où elle ne tarda pas à être couverte

(1) Maximilien Robespierre.

de signatures, tant l'entraînement était général! Mais lorsque l'on eut fini de la signer, on s'aperçut qu'elle énonçait le vœu de voir la *Nation pourvoir au remplacement de Louis XVI par tous les moyens constitutionnels.* Comme ces paroles impliquaient la conservation du principe monarchique, et que Philippe d'Orléans honorait Brissot et Choderlos de Laclos d'une amitié particulière, le puritanisme des Cordeliers s'en effaroucha; ils prétendirent avoir signé la pétition de bonne foi, sans en avoir pris connaissance, et retirèrent leurs signatures. Bref, elle fut annulée. Le 17, ils en rédigèrent eux-mêmes une autre plus conforme à l'austérité de leurs principes républicains, et passèrent la journée entière à la faire signer au Champ-de-Mars sur l'autel de la Patrie.

Ce jour était un dimanche, et l'affluence ordinaire des curieux produisit un très grand nombre de signataires. L'autorité municipale ne troubla point cette opération, qu'elle avait même approuvée comme l'exercice d'un droit constitutionnel, sans doute parce qu'elle en ignorait le véritable objet. Cependant ayant appris, à dix heures du matin, que le Peuple venait de massacrer deux hommes, qui avaient été trouvés cachés sous l'autel de la Patrie avec divers instrumens, un baril de poudre et des vivres, elle crut devoir mettre sur pied une force imposante, dont toutes les évolutions se réduisirent à des patrouilles. Au déclin du jour elle résolut, pour la sûreté de la nuit, de faire évacuer le Champ-de-

Mars qui ne désemplissait pas. Le maire et le commandant-général s'y présentèrent à la tête de troupes nombreuses, et précédés du drapeau rouge, en signe de proclamation de la loi martiale. D'abord on balaya, non sans peine, les flots agités de cette vaste population, qu'aigrissait encore l'aspect des uniformes et surtout du sinistre drapeau rouge. Bientôt, au milieu d'une grêle de pierres, un coup de pistolet parti des talus, blessa mortellement un dragon de l'escorte à côté du maire, qui aida lui-même à relever ce malheureux : alors le commandant-général, sans attendre les sommations légales, ordonna de riposter par une décharge. En même temps les troupes se précipitèrent vers l'autel de la Patrie, où la partie ardente, partie déjà si profondément froissée dans ses convictions politiques, croyait pouvoir user paisiblement d'un droit, vu, d'ailleurs, son attitude inoffensive et sans armes. Les marches de l'autel furent jonchées de cadavres ; des femmes, des enfans, des vieillards furent tués en fuyant.....

Des femmes ! des enfans ! des vieillards !

Telle fut cette journée si néfaste par le sang qu'elle vit répandre, et par la moisson de têtes illustres qu'elle fit tomber ultérieurement ; car son souvenir devint, dans la suite, le Moloch du patriotisme, du génie, du courage ; et ces terribles représailles semblèrent, en quelque sorte, la pompe funèbre des victimes du Champ-de-Mars.

CHAPITRE XI.

—

Réaction. — Scission Feuillantine du club des Jacobins. — Révision de la constitution. — Désintéressement de Philippe-d'Orléans. — Fin de la session de l'Assemblée nationale constituante.

La répression du Champ-de-Mars avait été trop fâcheuse pour que ses auteurs n'eussent pas à s'expliquer aux yeux de la Nation et de l'humanité. Aussi prétendirent-ils que les pétitionnaires avaient été mus par les agens de l'étranger, sans doute pour humilier les vaincus par un contact avilissant, par une complicité odieuse. Et comment prouvait-on, d'ailleurs, cette singulière assertion ? par l'extranéité de quelques individus ramassés dans la foule, au hasard, et relâchés au bout de peu de jours. Ce fut alors que l'on parla pour la première fois, en France, de la présence de ces agens qui devaient jouer un si grand rôle à l'avenir, du moins dans l'imagination de certains écrivains. On parvint à opérer une réaction contre les hommes du Champ-de-Mars, en brandissant ce fantôme aux yeux du vulgaire. Tout est croyable en révolution, parce que tout est possible : les impressions, quelles qu'elles

soient, pénètrent si facilement dans les masses! Voilà pourquoi la Révolution française offre tant d'exemples d'erreurs matérielles qui ont eu l'assentiment des contemporains, et que le prestige d'une longue croyance recommande en vain à la postérité; car le Peuple est si crédule : on le représente avec le courage du lion, avec la férocité du tigre... Eh bien ! il a la crédulité d'un enfant. Le club des Cordeliers fut dissous momentanément par la clameur publique; ses chefs errant sous l'inculpation d'un compérage infâme, n'échappèrent même qu'avec peine aux poignards des assassins. La presse retentissante devint muette d'effroi. La presse officielle se rapprocha de l'aristocratie qui boudait depuis l'arrestation du Roi, et ce rapprochement incestueux de principes si contraires dénonça hautement, comme vendus à l'étranger, les patriotes les plus connus. Quels étaient donc ces hommes vendus à l'étranger? Maximilien, Péthion, Buzot, Grégoire, Prieur de la Marne, etc., au sein de la représentation nationale; au dehors, Danton, Legendre, Fréron, Camille-Desmoulins, etc., c'est à dire les mêmes précisément, les mêmes qui devaient, plus tard, appeler la Nation entière aux armes contre l'étranger, et soulever contre lui toutes les forces nationales. Ce fut là le premier germe de division sérieuse qui éclata dans le parti révolutionnaire. Jusqu'alors ce parti avait été compact, malgré certaine opposition domestique et de détail, qui tenait plutôt à la forme qu'à la nature des choses.

Mais dès lors surgit dans son sein un dissentiment profond, qui s'envenima par une polémique virulente, et que les souvenirs du Champ-de-Mars changèrent en une haine irréconciliable. Dès lors commença cette épopée fratricide du Champ-de-Mars à la place de la Révolution ; cette Thébaïde terrible qui devait repaître si agréablement les yeux des aristocrates, et de ces mêmes étrangers que l'on signalait partout, et que l'on ne rencontrait nulle part.

Le Champ-de-Mars ! la place de la Révolution !

Il n'y avait pourtant que la rivière entre les deux, et cette rivière fut une rivière de sang.....

On avait procédé par la terreur contre les Cordeliers : on procéda par voie d'insinuation contre les Jacobins.

En effet, la facilité des admissions avait accru singulièrement la Société des Amis de la Constitution. Cet accroissement avait même été tel que les fondateurs finirent par se trouver, non seulement en minorité, mais perdus dans la foule. Aussi, dès le 12 mai 1790, prévoyant ce résultat, un essaim se détacha de la Société-mère par les soins de Bailly, de Lafayette, de Chapelier, de Siéyès, et se reconstitua particulièrement sous le nom de *Société Monarchique* ou *Société de* 1789. Cette scission peu nombreuse ne put résister aux brocards de la presse : elle ne tarda pas à périr, pour ainsi dire, d'inanition. Depuis, cet exemple fut imité par une autre partie bien plus nombreuse qui, voyant altérer chaque jour l'esprit

de l'institution, et obéissant, dit-on, à des instigations secrètes, profita de l'affaire du Champ-de-Mars pour répudier une confraternité importune. Les nouveaux scissionnaires transférèrent leurs pénates constitutionnels au couvent des Feuillans, où ils s'installèrent, eux aussi, sous le nom de Société des Amis de la Constitution, séant aux Feuillans, par opposition à la Société-mère qui continua d'exister aux Jacobins avec plus d'éclat que sa rivale. Ainsi les Feuillans dérivèrent des Jacobins primitifs, des Amis de la Constitution, par une filiation directe, immédiate. Les Feuillans s'appliquèrent à soutenir l'édifice en ruines de la Constitution, et furent ensevelis sous ses décombres. Quant à leurs anciens confrères, ils suivirent la pente des choses et devinrent une terrible machine de guerre dans les mains de la Révolution. On attribua ce schisme à la défection de Barnave, d'Adrien Duport, des Lameth, auxquels on reprochait, depuis quelque temps, une attitude stationnaire, et qui embrassèrent la cause du Feuillantisme avec une conviction chaleureuse. Mais y avait-il réellement défection de la part de ces députés ? Non sans doute. Cromwel a dit que *l'on ne va jamais si loin en révolution que lorsqu'on ne sait pas où l'on va* : c'est très vrai ; or, il en est dans les révolutions, comme dans le monde physique : lorsque l'on va toujours en avant, où va-t-on ? à l'infini. Donc il faut s'arrêter. Quand ? C'est là le point difficile. La Révolution française a rendu cette vérité palpable ; car il n'est peut-être pas un seul

homme de valeur dans le parti révolutionnaire qui ne se soit arrêté, tôt ou tard, par une sorte d'instinct providentiel. Maximilien lui-même, qui fut toujours à la tête du mouvement, finit par s'arrêter comme les autres, et paya cette vérité de sa vie. Dès qu'il est établi par une expérience si générale et si douloureuse, que chaque individualité dut subir son temps d'arrêt, il ne reste plus à examiner qu'une question d'opportunité, de sagacité, par rapport aux chefs du Feuillantisme. Eh bien ! cette question est facile à résoudre : c'est qu'ils avaient, dès lors, ce que les autres n'avaient pas encore, un juste pressentiment de l'avenir. Les premiers furent frappés, terrassés, pour ainsi dire, d'une illumination subite d'en haut ; les seconds marchaient dans l'ombre,

Ibant obscuri solâ sub nocte per umbras (1),

et ne virent enfin de lumière que celle des éclairs. Que voulaient Barnave et ses amis ? Ils voulaient maintenir la Constitution, même avec les répugnances royales, et préféraient cette situation, quelque mauvaise qu'elle fût, à une situation plus rationnelle peut-être, mais qu'il fallait conquérir au travers des orages. Ce fut dans cette intention seulement qu'ils se rapprochèrent de la couronne, et non, à l'exemple de Mirabeau, par un calcul odieux de vénalité. Ils espéraient ramener le Roi, par la persuasion, à la Constitution : déplorable illusion ! car

(1) Virgile.

ces honnêtes patriotes se compromirent aux yeux de la Nation pour un prince qui se jouait de leur crédulité comme de ses propres sermens. Ils avaient tort dans toutes les hypothèses , même dans celle d'une égale sincérité de part et d'autre , parce que ces sortes de transactions sentent toujours mauvais, lors même qu'elles sont le plus innocentes. Pourquoi, d'ailleurs, cette pantomime dans les coulisses, entre le bras qui portait, naguère encore, l'étendard de la Révolution, et la main qui tenait le fil de toutes les machinations aristocratiques ?

L'Assemblée nationale avait adopté les divers décrets qui devaient former la Constitution : il lui restait encore à les classer entre eux, à les coordonner en un faisceau de lois. Elle adjoignit un comité de révision au comité de Constitution pour cette opération corollaire : car les Feuillans, qui dominaient les délibérations, voulaient faire reviser la Constitution dans un sens plus monarchique, sans doute pour inspirer plus de confiance au monarque. Cette révision eut lieu : elle dut satisfaire pleinement ses auteurs. On ne se borna pas à fortifier l'action de la couronne, on sacrifia le droit commun à de vieux préjugés dynastiques. Ainsi, par exemple, le comité de Constitution, en proposant de déclarer princes français les membres de la famille royale, proposa aussi, le 24 août, de les priver de l'exercice des droits de citoyens actifs. C'était évidemment une lâche concession aux puériles frayeurs de la branche aînée. Eh ! pourquoi cette exclusion in-

directe, ou plutôt très directe de Philippe d'Orléans ? N'avait-il pas manifesté assez hautement *sa ferme résolution, son irrévocable résolution de rester toujours dans la classe des simples citoyens ?* En vain son ami Sillery défendit-il éloquemment sa cause, au nom du droit commun, on se contenta de conférer l'exercice des droits de citoyens actifs aux membres de la famille royale, et on les exclut de toutes les places à l'élection du Peuple. Alors Philippe d'Orléans montra une magnanimité dont l'histoire n'offre peut-être pas d'exemple : il déposa sur le bureau sa renonciation formelle à tous ses droits de membre de la dynastie, et déclara se tenir à ceux de simple citoyen, que nul ne pouvait lui ravir, aux termes mêmes de la Constitution. On voit encore, par cette nouvelle renonciation, que si cet ex-prince aspirait à la couronne, comme le croient tant de bonnes gens, il prenait du moins de singuliers moyens pour y parvenir.

Le travail de la révision était fini, et par cela même aussi celui de la Constitution. Enfin l'Assemblée nationale touchait au terme de ses longs travaux : elle venait d'accomplir le serment immortel du Jeu de Paume. Le 3 septembre, elle présenta l'acte constitutionnel au Roi, qui l'accepta le 13, et dont on célébra l'acceptation par sa réintégration dans l'exercice des pouvoirs constitutionnels, et par l'amnistie législative de tous les délits politiques. On ne pouvait mieux inaugurer les nouvelles destinées du pays que sous les auspices de la clémence,

et par le grand acte de la réconciliation générale.

La Constitution du 13 septembre 1791 ne fut point une œuvre parfaite, pas plus que toutes les autres conceptions de ce genre ; mais elle ne fut pas moins un monument remarquable de législation ; mais elle n'est pas moins encore, même aujourd'hui, ce que l'on a fait de mieux dans l'espèce. Parmi tant de sages institutions dont elle a doté la France, on admirera long-temps ses belles théories du jury et des tribunaux de conciliation. Sans doute sa magistrature élective et ses assemblées primaires peuvent fournir matière à de sérieuses réflexions ; mais n'oublions pas que l'on venait d'échapper à l'exagération du principe aristocratique, et que l'on pensait ne pouvoir s'opposer plus sûrement au retour des abus que par l'extension du principe contraire. N'oublions pas surtout que les pères de la Constitution, les Chapelier, les Thouret, les Duport, les Lameth, etc., ne croyaient pas organiser le désordre en faisant de l'élection la pierre angulaire de l'édifice constitutionnel, parce qu'ils n'avaient pas alors, parce qu'ils ne pouvaient pas avoir alors ce que nous avons à présent, l'expérience de leurs doctrines. Au reste, quelles que fussent leurs illusions, quel qu'en ait été le résultat, ils ont coulé parmi nous en bronze le gouvernement représentatif, et chaque jour semble attester, depuis, l'immortalité de leur ouvrage.

Noble et imposante Assemblée nationale !

Jadis l'envoyé d'un roi barbare crut voir, dans le

Sénat romain, une assemblée de rois : qu'eût-il dit s'il eût vu cet autre Sénat de toutes les gloires de la France ? Jamais tant de patriotisme, de talens et de sentimens généreux avaient-ils siégé dans la même enceinte ?

L'Assemblée-nationale-Constituante, établie à Versailles le 17 juin 1789, déclara sa session close le 30 septembre 1791.

CHAPITRE XII.

—

Assemblée-nationale-Législative. — Émigration. — Intrigues religieuses. — Décrets des 9 et 29 novembre 1790 contre les émigrés et les prêtres insermentés. — Véto du roi. — Trahison des ministres. — Ministère Girondin. — Déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohême.

1er Octobre 1791 : ouverture de l'Assemblée-nationale-Législative.

D'abord elle eut à s'occuper des relations extérieures. En effet, les princes émigrés s'étaient retirés à Coblentz, où ils travaillaient hautement à soulever l'Europe contre leur patrie. Ils avaient même obtenu, dès le 27 août, de Léopold II, empereur d'Allemagne, et du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, la fameuse déclaration de Pilnitz, qui servit de base à la coalition. En même temps ils fomentaient la division à l'intérieur, en provoquant l'émigration générale de la noblesse. A leur voix, les nobles s'expatriaient avec une facilité qui se conçoit à peine aujourd'hui que l'on en connaît les fâcheux résultats, et qui pourtant était alors assez rationnelle, parce que l'émigration avait toutes les

chances en sa faveur. D'ailleurs cette caste était accoutumée depuis si long-temps à se considérer comme la Nation elle-même, qu'elle ne pouvait pas douter de voir pencher de son côté la balance des événemens, surtout avec le concours si imposant de l'Europe entière. Aussi les émigrans partaient-ils avec toute la légèreté du caractère français, comme s'il s'était agi d'un voyage d'agrément, les uns au retour de la chasse, les autres au sortir de l'Opéra. Eh ! comment auraient-ils hésité, à la réception de la circulaire suivante :

« Monsieur,

» Vous êtes invité, de la part de Leurs Altesses
» Royales, à vous rendre aussitôt à Coblentz ; faute
» par vous de vous y présenter, vous serez déchu
» des droits et priviléges que la noblesse française
» va reconquérir sous la bannière de l'honneur.

» Coblentz, 1er septembre 1791.

» Signé : DE CALONNE, »

qui était alors le conseil des princes, et qui paraît avoir été l'instigateur de la fatale pensée de l'émigration ? Comme au temps des croisades, on envoyait des quenouilles aux retardataires : on se croyait si sûr du succès, que l'on pouvait bien se permettre cette innocente facétie ; car on rit de tout en France, même des choses les plus graves. Les malheureux ! ah ! qu'on les abusait cruellement ! On leur faisait tout abandonner, et on leur laissait

ignorer que leurs biens et leurs familles étaient les otages naturels de leurs ennemis. Ils fuyaient ces lieux qui leur étaient si chers par le culte des souvenirs domestiques, ces lieux qu'ils devaient ne plus revoir, ou du moins ne retrouver qu'après un long exil, et entre des mains étrangères, étrangers eux-mêmes au sein de l'héritage de leurs pères.

Tandis que le vertige de l'émigration dissolvait toutes les administrations, et surtout l'armée par les désertions continuelles, le fanatisme cherchait à soulever le Peuple au nom de la Religion. Le clergé se vengeait ainsi de la vente de ses biens, et Rome de la perte récente d'Avignon et du Comtat-Venaissin, aujourd'hui département de Vaucluse. Toute l'artillerie du Vatican était tournée contre d'humbles prêtres qui avaient le tort de reconnaître au gouvernement le droit de modifier ses rapports civils avec la puissance ecclésiastique. D'un autre côté, les prêtres insermentés, encouragés par-là, dans leur refus de serment, jetaient le trouble dans les consciences et la perturbation dans les esprits, par leurs prédications incendiaires. Ils semaient partout la défiance de l'avenir; ils effrayaient les campagnes par l'imminence des plus grands fléaux; ils lançaient les plus violens anathèmes contre les dépositaires de l'autorité publique; en un mot, ils se mettaient en état de révolte ouverte contre la loi.

Ainsi les émigrés à l'extérieur, et les prêtres insermentés à l'intérieur, concouraient hautement au même but, à faciliter l'invasion du territoire aux

armées étrangères. La Révolution ne fit donc, en principe, qu'user de son droit de défense, en leur appliquant les lois ordinaires et extraordinaires de la guerre, dont ils se rendaient justiciables par leur conduite.

En conséquence, un décret du 9 novembre somma les émigrés français, rassemblés au-delà des frontières, de se disperser avant le 1er janvier 1792, sous peine de mort et du séquestre de leurs revenus au profit de la Nation, séquestre qui aboutit à la confiscation de leurs biens eux-mêmes, par les décrets des 9 février et 30 mars 1792. Ces dispositions étaient sans doute rigoureuses, mais elles n'étaient pas moins empruntées à la monarchie elle-même. L'histoire nous apprend, effectivement, que plusieurs rois de France, François Ier, par exemple, et surtout Louis XIV, ne se bornèrent point, eux aussi, à de telles menaces contre les protestans, mais qu'après les avoir fait pendre, rouer, brûler, écarteler, etc., ils enrichirent encore de leurs dépouilles des familles puissantes. Eh! n'a-t-on pas vu, de nos jours, l'empereur Nicolas confisquer en Pologne, après la révolution de 1831, depuis les magnifiques domaines de la noblesse jusqu'à l'humble chaumière du laboureur, et les jeter en pâture aux obscurs instrumens de ses vengeances? N'avait-on pas vu, déjà, quelques années auparavant, les tyranneaux de l'Europe méridionale confisquer, en pareille circonstance, les propriétés de leurs bien aimés sujets, trop heureux d'échapper par la fuite aux atteintes

de leur *clémence?* Or, si tous ces princes avaient le droit d'agir comme ils ont agi, pourquoi blâmer l'Assemblée nationale d'avoir pris des mesures analogues contre les parricides auxiliaires d'une coalition formidable?

Le 29 novembre, un autre décret astreignit les prêtres insermentés au serment civique ordinaire, sous peine de la privation de leurs pensions et de tout traitement sur le trésor public. Jusqu'alors les prêtres avaient été soumis au serment ecclésiastique, fixé par le décret du 27 novembre 1790, et ainsi conçu : *Je jure de veiller avec soin aux fidèles dont la direction m'est confiée; je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi; je jure de maintenir, de tout mon pouvoir, la Constitution française, et notamment les décrets relatifs à la Constitution civile du clergé.* Comme la dernière partie de ce serment se rapportait aux matières religieuses, et que la plupart des prêtres le refusaient, au nom même de la liberté de conscience, on respecta leurs scrupules et on le remplaça par celui de tous les citoyens; en voici la teneur : *Je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir, de tout mon pouvoir, la Constitution du royaume, décrétée par l'Assemblée-nationale-Constituante, aux années* 1789, 1790 *et* 1791. De grâce, en quoi ce serment pouvait-il effaroucher les consciences? Est-ce que la Constitution n'assurait pas à tous les citoyens, d'ailleurs, le libre exercice de leur culte, la liberté entière de leurs opinions religieuses? Eh bien! ceux qui avaient re-

fusé le premier sous le prétexte de l'intolérance de la loi, refusèrent encore le second, bien qu'il fût purement politique, et qu'il n'eût aucun rapport avec les matières religieuses. C'était donc un parti pris entre eux de faire au gouvernement de l'opposition quand même! Disons-le hautement : c'était une petite coalition de petites passions, de petits intérêts, de petites gens, qui ne pouvaient rien par eux-mêmes, et qui n'aspiraient qu'à gagner du temps, par le retentissement de leurs plaintes, jusqu'à l'arrivée prochaine des armées étrangères.

Aussi le Roi ne manqua-t-il pas d'apposer son véto sur les décrets des 9 et 29 novembre.

Quoi! les émigrés s'enrégimentaient sur les bords du Rhin, avec l'intention ouverte d'apporter en France le double fléau de la guerre civile et étrangère, et Louis XVI ne voulait pas que l'on sévît contre eux!

Quoi! les prêtres insermentés leur préparaient les voies à l'intérieur, et Louis XVI ne voulait pas que l'on troublât ces singuliers préparatifs!

Que voulait-il donc?

Sans doute les laisser faire.

Mais le Roi, dira-t-on, pouvait-il sanctionner un décret de mort contre ses frères, contre les plus fidèles de ses sujets?

Fils de Saint Louis, pouvait-il approuver l'irruption de l'autorité civile dans le sanctuaire?

Non, il ne le pouvait pas; car les émigrés, les prêtres insermentés et les coalisés étaient ses amis

naturels, ses soutiens naturels, tandis qu'ils étaient en même temps, par cela même, les ennemis nés des dix-neuf vingtièmes de la Nation. C'est pour cela précisément que l'Assemblée Constituante avait eu si grand tort, dans l'affaire de Varennes, de fermer les yeux à la lumière et à la logique, parce qu'en replaçant Louis XVI sur le trône elle l'avait aussi replacé entre ses propres sympathies et les intérêts nationaux; parce qu'un conflit inévitable devait éclater, tôt ou tard, entre des élémens si opposés, et que ce conflit ne pouvait avoir, en définitive, que des suites désastreuses.

Ainsi cette faute commençait à porter ses fruits; ainsi la position du Roi s'agravait de la gravité même des circonstances, car il fallait enfin qu'il s'expliquât, ou plutôt ne s'expliquait-il pas assez par sa conduite ? En refusant sa sanction aux deux décrets, ne l'accordait-il pas virtuellement à la Contre-révolution armée ? En même temps les princes français, encouragés par l'impunité que leur promettait ce refus de sanction, continuaient leurs enrôlemens avec une nouvelle activité. Il y avait donc urgence à suppléer à l'exécution du décret du 9 novembre. Aussi l'Assemblée nationale engagea-t-elle la couronne, le 29 novembre, par un message spécial, à exiger des princes de l'empire germanique la cessation des enrôlemens et la dissolution immédiate des rassemblemens hostiles.

Le 14 décembre Louis XVI, accompagné des ministres, vint porter sa réponse à l'Assemblée natio-

nale : nouvelle hypocrisie de sa part ; car il fit semblant de blâmer hautement les émigrés, et il correspondait en secret avec eux, ce qui est prouvé par les fragmens de cette correspondance elle-même trouvés dans l'Armoire de fer.

Le monarque s'étant retiré, le ministre de la guerre, Narbonne, présenta le tableau de la situation militaire du royaume. Il annonça que le Roi l'avait chargé de donner les ordres pour la réunion prochaine aux frontières de cent cinquante mille hommes, divisés en trois armées, dont le commandement serait confié aux généraux Rochambau, Luckner et Lafayette. Il termina en disant qu'il allait partir lui-même, *par ordre du Roi*, pour aller sur les lieux, afin de hâter par sa présence l'organisation de ces troupes.

Le 24 décembre, le ministre des affaires étrangères, Delessart, communiqua officiellement à l'Assemblée nationale une lettre de l'empereur au roi des Français, en date du 3 décembre. Pourquoi ce retard dans cette communication ? C'est ce qui va résulter de l'objet de la lettre elle-même. Dans cette lettre, Léopold exprimait la résolution formelle de porter aux princes allemands possessionnés en Alsace et en Lorraine, « tous les secours qu'exigeaient » la dignité de la couronne impériale et le maintien » des constitutions publiques de l'Empire, s'ils » n'obtenaient pas leur réintégration pleine et en» tière » dans les droits féodaux que leur avait enlevés la nuit du 4 août, et pour lesquels la France

offrait une indemnité proportionnée à leur valeur réelle. On voit que cette lettre confirmait les dispositions hostiles de l'empereur, dispositions que Louis XVI cherchait à cacher avec tant de soin. C'est sans doute pour cela qu'il voulait la tenir secrète ; car il n'en parla point dans son discours du 14, bien qu'il l'eût reçue déjà, puisqu'une indiscrétion du ministre de la guerre en avait révélé l'existence. En effet, cette lettre devint à la Société des Jacobins, dès le 11, un puissant argument en faveur de la guerre, qui devint elle-même le sujet d'une division profonde parmi les patriotes. Maximilien, Danton, Camille Desmoulins, Billaud-Varennes, etc., qui dominaient à la tribune des Jacobins, dont ils avaient fait une succursale de la tribune nationale, ne voulaient pas que l'on attaquât, parce qu'ils pensaient que l'on ne pouvait pas encore attaquer avec avantage, dans l'état des choses. Au contraire, Vergniaud, Guadet, Gensonné, Grangeneuve, députés de la Gironde (ils furent appelés de là Girondins, ainsi que par extension, leurs amis politiques Brissot, Isnard, Condorcet, etc.), voulaient que l'on attaquât la coalition avant qu'elle eût opéré la réunion de toutes ses forces ; ils ne voyaient de salut pour la Révolution que dans l'offensive, et l'expérience a prouvé qu'ils avaient raison. C'est pourquoi ceux-ci firent inviter la couronne par l'Assemblée nationale, le 25 janvier 1792, à demander à l'empereur des explications catégoriques sur ses dispositions envers la France, et à lui décla-

rer que s'il ne répondait pas à cette demande avant le 1er mars, « son silence et toute réponse évasive » ou dilatoire seraient regardés comme une déclaration de guerre. » Le 17 février, le célèbre prince de Kaunitz, chef de la chancellerie autrichienne, adressa de Vienne un office impérial au comte de Blumendorff, chargé d'affaires de l'empereur à Paris, en réponse à une note du ministre des affaires étrangères Delessart, en date du 21 janvier, au sujet du mouvement des troupes de l'empereur dans les Pays-Bas et le Brisgaw. L'empereur n'eut point à traiter, dans cet office, la question du 25 janvier, puisqu'elle ne lui avait pas été soumise, malgré le décret de l'Assemblée nationale ; mais comme il venait de conclure avec la Prusse un traité secret d'alliance offensive et défensive contre la France, il se jeta dans un système d'inquisition intérieure des hommes et des choses en France, dont la fierté nationale devait se trouver si justement blessée. La précision de ses détails fit soupçonner une trahison, non sans fondement ; car madame de Staël, alors épouse de l'ambassadeur suédois à Paris, nous apprend que le modèle de l'office avait été envoyé par la Reine, à Bruxelles, au comte de Mercy- rgenteau, qui le fit passer à l'empereur (1). Cette assertion est confirmée par le témoignage suivant du prince de Hardenberg, chancelier d'état du

(1) *Considérations sur la Révolution française*, par madame la baronne de Staël, tome II, page 37.

royaume de Prusse : « On croit que ce qui concerne » l'état intérieur de la France dans l'office de l'em- » pereur, fut minuté par l'empereur lui-même, après » s'être concerté avec Louis XVI et ses conseillers » intimes (1). » Louis XVI et sa femme jouaient donc la comédie !

Mais ce que l'on ne comprenait pas bien alors, c'étaient les velléités belliqueuses du Roi, si contraires à son caractère ; car il voulait la guerre, et très sérieusement, ou du moins il feignait de la vouloir, et mystifiait en cela, comme en toute autre chose, la majorité de l'Assemblée nationale. Pourquoi voulait-il la guerre ? Sans doute parce qu'il croyait que la Révolution n'était pas à même de la faire avec succès, et que la première bataille suffirait pour le rétablir dans la plénitude antique de ses droits. Aussi, pendant qu'il paraissait s'associer aux éloquentes imprécations de la fierté nationale, s'occupait-il fort peu des moyens de venger la Nation des prétentions insultantes de l'empereur. Aussi s'apercevait-on, de plus en plus, qu'une volonté puissante, occulte, pesait sur la Nation de tout le poids de la puissance suprême, et retenait la France dans une inaction fatale, en présence des formidables armemens de la coalition. Il fut même constaté que le patriotisme et le zèle de Narbonne, ministre de la guerre, avaient toujours été paralysés

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un Homme d'État*, t. Ier, page 222.

par les intrigues de ses collègues Delessart et Bertrand de Molleville, qui finirent par le faire destituer; que Delessart, non seulement avait caché à l'Assemblée nationale plusieurs pièces diplomatiques attestant les intentions hostiles de l'empereur, mais encore ne s'était point conformé à l'invitation législative du 25 janvier; de sorte que la France se trouvait au 1er mars comme au 25 janvier, par rapport à l'empereur; que Bertrand de Molleville, ministre de la marine, avait favorisé l'émigration des officiers confiés à sa loyauté : chose que l'on ne voulait pas croire alors, et dont on ne peut plus douter aujourd'hui, depuis qu'il a eu le triste courage de s'en faire un titre à la reconnaissance et aux largesses du gouvernement anglais, en se vantant d'avoir fait avancer plusieurs mois de solde aux officiers de marine, pour faciliter leur émigration (1). On demanda la mise en accusation de Bertrand de Molleville; mais il parvint à la faire rejeter par l'astucieuse humilité de son langage. Peu de temps après il se retira du ministère pour se mettre à la tête d'une police occulte qu'il avait fondée pendant son administration, et dont il expose l'organisation avec une incroyable naïveté dans son *Histoire de la Révolution*; car on ne saurait trop répéter, on ne saurait trop faire observer au lecteur que tous ces hommes, qui criaient à la calomnie quand on suspectait la loyauté

(1) *Histoire de France*, par M. l'abbé de Montgaillard, tome III, page 49.

de leurs intentions, ont eu l'impudence, depuis, de se glorifier de faits qu'ils répudiaient hautement alors comme attentatoires à leur honneur. Delessart fut moins heureux : accusé par Brissot, on l'envoya devant la haute cour nationale d'Orléans, d'où il fut enveloppé, plus tard, dans le lugubre linceul de Septembre, lors de la translation des prisonniers de cette cour à Versailles. Les autres ministres, bien que moins impopulaires, furent forcés par la clameur publique à se démettre de leurs fonctions. Quels successeurs eurent-ils ?

Dumouriez, aux affaires étrangères ;

De Grave, puis Servan, à la guerre ;

Clavière, aux contributions publiques (finances) ;

Roland, à l'intérieur ;

Duranthon, à la justice ;

Lacoste, à la marine.

Ce ministère ne convint pas à la cour. qui crut le ridiculiser par l'innocente appellation de ministère *sans-culotte*. Antoinette surtout, humiliée de subir une telle nécessité, ne put passer sous les fourches caudines sans exhaler les plaintes d'une fierté malencontreuse. « Introduit dans la chambre de la Reine, Dumouriez trouva cette princesse seule, très rouge, se promenant à grands pas, avec une agitation qui présageait une explication très vive ; il alla se poster au coin de la cheminée, douloureusement affecté du sort malheureux de cette princesse et des sensations terribles qu'elle éprouvait. Elle vint à lui d'un air majestueux et irrité, et lui dit : « Mon-

» sieur, vous êtes tout puissant en ce moment; mais » c'est par la faveur du Peuple qui brise bien vite » ses idoles. Votre existence dépend de votre con- » duite. On dit que vous avez beaucoup de talens. » Vous devez juger que ni le Roi, ni moi, ne pou- » vons souffrir toutes ces nouveautés, ni la Consti- » tution. Je vous le déclare franchement; prenez » votre parti..... Cela ne durera pas, prenez garde » à vous ! » dit-elle en haussant la voix avec colère. (1) —Madame Campan explique cette étrange sortie par les espérances de la Reine dans les « for- » ces du dehors qui devenaient imposantes. » (2) En effet, la Suède, la Russie et les Etats de la maison de Bourbon accédaient à la coalition. Mais deux événemens imprévus en retardaient l'explosion : l'empereur Léopold était mort le 2 mars, et Gustave III, roi de Suède, généralissime futur des armées coalisées, avait expiré le 29 du même mois, assassiné par le comte Ankarstroem, dont il avait outragé l'honneur conjugal. Le fils aîné de Léopold lui succéda, sous le nom de François Ier, dans le gouvernement des États de la maison d'Autriche; car il ne fut élu que le 7 juillet suivant chef de l'Empire germanique. Sur de nouvelles interpellations de la France, il déclara persister dans les intentions de son père; et, le 20 avril, Louis XVI,

(1) *La Vie et les Mémoires du général Dumouriez*, tome II, page 163.

(2) *Mémoires de madame Campan*, tome II, page 203.

son oncle, vint proposer à l'Assemblée nationale de lui déclarer la guerre, proposition qui fut discutée, décrétée et sanctionnée le même jour.

CHAPITRE XIII.

Echec en Belgique. — Décrets du 27 mai 1792 pour la déportation des prêtres insermentés, et du 8 juin (même année) pour la formation d'un camp sous Paris. — Véto du Roi. — Changement du ministère. — Pétition populaire du 20 juin 1792. — Démarche de Lafayette pour la poursuite des pétitionnaires. — Suspension et réintégration de Pétion, maire de Paris, et de Manuel, procureur-syndic de la Commune.

A peine la guerre fut-elle déclarée au roi de Hongrie et de Bohême, que l'on envoya l'ordre à l'armée du Nord, commandée par Rochambeau, d'entrer en Belgique, où la Révolution comprimée frémissait sous le joug des Autrichiens. Cet ordre, expédié à la hâte, fut exécuté avec la même précipitation. Le général Biron ayant pris Quiévrain le 28 avril, en fut chassé dès le lendemain. En même temps le général Théobald Dillon s'avança vers Tournay; mais une panique s'étant emparée de ses troupes au milieu de l'action, il fut repoussé avec perte et massacré par ses propres soldats, qui l'accusaient de trahison. Ce double échec exalta singulièrement les espérances de la coalition. On peut en juger par ces paroles que le baron de Bischoffswerder, général-major et ministre de Frédéric-Guillaume, et le duc de Bruns-

wick, nouveau généralissime, adressèrent à quelques officiers supérieurs de l'armée prussienne, dans une revue, à Magdebourg : « N'achetez pas » trop de chevaux, Messieurs, dit le baron de Bis- » choffswerder; la comédie ne durera pas long- » temps. Les fumées de la Liberté se dissipent déjà » à Paris. L'armée des avocats sera bientôt anéantie » en Belgique, et nous serons de retour dans nos » foyers vers l'automne. » — « Messieurs, ajouta le » duc de Brunswick, pas tant d'embarras, pas trop » de dépense : tout ceci ne sera qu'une promenade » militaire. » En vérité, il fallait que la France eût été bien avilie par ses rois, pour inspirer un tel mépris à ceux-là mêmes qu'elle devait vaincre un jour sur tant de champs de bataille.

Cependant les prêtres insermentés s'agitaient à l'intérieur, et poursuivaient le cours de leurs intrigues avec l'impunité que leur assurait la couronne par son refus systématique de sanctionner le décret du 29 novembre. Ce fut alors que l'Assemblée nationale, placée par les événemens entre la terreur d'un ennemi victorieux et des machinations parricides qui semblaient insulter au deuil de la Patrie, recourut à une mesure antique, terrible, pour briser toutes les résistances : elle ordonna, le 27 mai, la déportation des prêtres réfractaires à la loi. Bientôt elle s'occupa des moyens de préserver la capitale d'une invasion en cas de revers ultérieurs, par l'établissement, auprès de Paris, d'un camp de vingt mille fédérés, qu'elle décréta, le 8 juin, à

l'occasion de la Fédération prochaine du 14 juillet. Le Roi mit son véto sur ces deux décrets. On conçoit que l'humanité du monarque répugnât au premier; mais comment expliquer son opposition au second, si ce n'est par sa collusion avec les puissances étrangères? En vain ses ministres lui représentèrent-ils la nécessité impérieuse d'une double sanction; en vain Roland, surtout, lui parla-t-il le *langage austère de la vérité* dans une lettre qui est restée fameuse : il fut inébranlable. Bien plus : il renvoya Roland, Servan, Clavière, que l'Assemblée nationale honora hautement des plus justes regrets. Il força les autres à se retirer, et recomposa le ministère de comparses législatives, que leur obscurité rendait plus propres à servir d'instrument à ses projets liberticides. Une telle conduite ne pouvait qu'indisposer les esprits, si fortement aigris déjà par la tournure fâcheuse des choses. Aussi s'ensuivit-il une fermentation extrême, le 20 juin, dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel (ou Marceau). Ce jour-là les habitans de ces faubourgs avaient résolu de célébrer le troisième anniversaire du serment du Jeu de Paume, en plantant, auprès des Tuileries, un arbre de la Liberté; et comme cette fête civique reportait naturellement l'attention sur les dangers du moment, ils avaient ajouté à leur résolution primitive celle de présenter au Roi leurs appréhensions sur l'avenir, en lui demandant la levée du véto, le rappel des ministres patriotes. L'autorité, consultée sur ce double projet, l'im-

prouva formellement, comme illégal, mais ne put en empêcher l'exécution. En effet, « la tête du cortége arriva aux Tuileries par la porte des Feuillans. Le mai devait être planté sur la terrasse de » ce nom ; mais ici une lutte assez violente s'éleva » entre le Peuple et M. Santerre, chef de bataillon » de la garde nationale, commandant le bataillon » des Enfans-Trouvés. « *Mes camarades*, dit M. Santerre, *vous m'avez forcé ce matin à marcher à votre* » *tête ; si j'ai fait quelque résistance, vous connaissez* » *mes motifs* (1). *Je vous demande, dans ce moment,* » *une preuve de déférence. La plantation de ce mai* » *pourrait occasionner quelque désordre dans un lieu* » *que vous voulez tous respecter ; les ennemis du Peu-* » *ple ne manqueraient pas de s'en prévaloir : ainsi je* » *vous demande en grâce de ne pas insister.* » Ce qui » donnait encore de justes craintes à M. Santerre, » c'était que l'on voulait qu'un coup de canon annonçât le moment où le mai serait érigé. On conçoit quelle alarme ce coup de canon aurait pu » produire aux Tuileries. Enfin, après un long pourparler, le Peuple consentit à ce que l'arbre de la » Liberté s'élevât dans la cour des Capucins.

(1) « M. Santerre voulait que le Peuple se présentât sans » armes, mais il ne put lui faire entendre raison. Une rumeur » menaçante s'éleva même ; quelques malintentionnés criaient » déjà que M. Santerre était un traître, ce qui le contraignit à » se mettre à la tête du cortége. Ce fait est constaté par l'extrait des délibérations de la section des Quinze-Vingts. »

» On avait envoyé une députation à l'Assemblée
» nationale, pour lui demander la permission de
» défiler dans son sein. Le décret qui l'accordait
» fut accueilli par le Peuple aux cris de : *Vive la*
» *Nation !* M. Santerre alors donne ordre aux ca-
» nonniers de rétrograder par la rue de l'Échelle,
» d'y attendre la tête de la colonne qui se dirigerait
» par le guichet de la rue Saint-Nicaise et les quais
» jusqu'au Pont-Marie. Cette mesure prise, et une
» escorte très nombreuse ayant été laissée à l'ar-
» tillerie, une partie du cortége défila dans l'As-
» semblée nationale pendant plus de trois heures,
» aux sons de la musique, qui jouait successive-
» ment : *Où peut-on être mieux? Ça ira !* et autres
» airs analogues. Lorsque cette promenade civique
» fut terminée, l'orateur de la députation dit à l'As-
» semblée nationale : « *Messieurs, organe du Peuple,*
» *je suis chargé de vous dire qu'il est prêt à verser son*
» *sang, le seul bien dont il puisse disposer, pour main-*
» *tenir vos décrets, et il vous prie d'accepter ce dra-*
» *peau.* » Après ce discours, M. Santerre se rendit à
» la porte des Tuileries du côté de la terrasse des
» Feuillans. Il était accompagné de six gardes na-
» tionaux, des tambours et de la musique ; il dé-
» fila devant le château, qui était bordé par une
» double haie de gardes nationaux, paraissant être
» là plutôt pour faire honneur au cortége que pour
» lui disputer le passage. La gendarmerie à cheval
» était rangée en ordre de bataille, et formait un
» rideau prolongé depuis les arcades jusques au

» côté opposé. Celui qui la commandait eut l'impru-
» dence, pour ne pas dire plus, de faire charger les
» armes, comme s'il se fût agi de l'arrivée des Au-
» trichiens. Un lieutenant de chasseurs témoigna
» aux cavaliers que cette manœuvre n'était pas à
» l'ordre du jour. « *A qui avons-nous à faire ?* leur
» dit-il; *à des camarades, à nos concitoyens. Que de-*
» *mandent-ils ? à faire une pétition. Tourner nos armes*
» *contre eux, ce serait les tourner contre nous-mêmes;*
» *c'est tout ce que demandent ceux qui cherchent à di-*
» *viser le Peuple de la garde nationale, et la garde na-*
» *tionale du Peuple. Au diable les souffleurs de guerre*
» *civile ! vive la Nation !* » Presque au moment même
» la cavalerie nationale mit pied à terre; les gen-
» darmes à pied et à cheval se réunirent à leurs
» frères d'armes du cortége, avec une franchise et
» une cordialité désespérantes pour les malveil-
» lans. Les Suisses manifestèrent la même opinion
» et tinrent la même conduite : ce n'était pas là le
» compte de leurs chefs, qui n'avaient pas fait dis-
» tribuer des cartouches pour n'en pas faire usage,
» ou tirer de la poudre aux moineaux. Les canon-
» niers du cortége, pendant ces entrefaites, s'avan-
» cèrent amicalement auprès des canonniers de ser-
» vice : « *Camarades,* leur dirent-ils, *nous sommes ici*
» *avec des intentions de paix; on nous a dit que vos*
» *canons étaient chargés, nous avons répondu : Vous*
» *en avez menti; pourquoi le seraient-ils ?.....* La
» garde nationale de service exigea que les canon-
» niers de la garde nationale du cortége visitassent

» ses canons ; et ceux-ci , en revanche, se soumirent
» à la même épreuve.

» En un moment les appartemens du château fu-
» rent remplis de toutes les classes de citoyens qui
» ne cessaient de répéter « *que le premier qui se por-*
» *terait à quelque excès envers la personne du Roi* , *ou*
» *envers la famille royale*, *serait puni sur-le-champ...*
» *Nous ne voulons obtenir de lui*, *disait le plus grand*
» *nombre*, *que l'abolition du véto.* Le cri d'*A bas le*
» *véto !* était répété de toutes parts. Le Peuple ayant
» été révolté que l'on fermât les portes à son ap-
» proche, malgré la protestation de ses sentimens
» pacifiques , en enfonça deux ou trois. Il manifesta
» énergiquement au Roi son vœu sur le véto, dans
» la chambre du conseil , où la Reine, couverte de
» rubans tricolores , s'était rendue avec son fils.
» Louis répondait au Peuple avec une sorte de vé-
» racité qui lui donnait le change (au Peuple) ; il fit
» plus : ayant aperçu un bonnet rouge entre les
» mains d'un citoyen, il le demanda et essaya de
» s'en coiffer ; il s'en coiffa effectivement lorsqu'un
» grenadier l'eût élargi sur son genou. Louis XVI ,
» couvert de ce bonnet, répondait d'un air riant
» et amical à toutes les requêtes du Peuple, qui
» criait des fenêtres à l'immensité des citoyens rem-
» plissant les cours et le Carrousel : « *Il a le bonnet*
» *rouge sur la tête !..... Il nous a promis de ne plus*
» *écouter ces coquins d'aristocrates et ces vilains ré-*
» *fractaires* (prêtres insermentés) !..... Lorsqu'il se
» saisit d'une bouteille et qu'il but à même , on

» vint également l'annoncer aux fenêtres en battant
» des mains : « *Il a bu à notre santé !.... et à la*
» *santé de la Constitution !... Il n'y a plus de véto !*
» *il l'a laissé au fond de la bouteille !....* » A ces cris
» répondaient des bravos du dehors, tant de la garde
» nationale que du cortége qui continuait à défiler.
» Ce fut dans cet intervalle que trois députations
» de l'Assemblée nationale arrivèrent successive-
» ment. A toutes le Roi protesta *qu'il n'avait rien à*
» *craindre, que le Peuple se conduisait on ne peut*
» *mieux;* » enfin, pour prouver qu'il n'avait rien vu
» dans les mouvemens du Peuple qui dût l'alar-
» mer, il prit la main d'un grenadier qui était à ses
» côtés et la porta sur son cœur en lui disant :
« *Moi ! je n'ai pas sujet d'avoir peur; tâtez plutôt s'il*
» *bat plus fort qu'à l'ordinaire.* » Le *Mercure univer-*
» *sel* d'hier assure qu'on lui répondit : « *Sire, vous*
» *nous avez toujours trompés, et votre cœur nous trompe*
» *encore en ce moment.* » Nous croyons cependant
» que cette réponse est controuvée.

» M. Santerre était allé rejoindre la tête de son
» cortége, et il n'apprit que sur le quai, en face de la
» rue du Coq, ce qui se passait, et que le Roi l'a-
» vait fait demander. Il s'y rendit avec toute la cé-
» lérité qui dépendait de lui, et eut beaucoup de
» peine à pénétrer ; il monta sur un tabouret et en-
» gagea les citoyens à défiler en les rappelant à
» l'ordre. Il se rendit ensuite à la chambre du con-
» seil, où le hasard voulut qu'il fût porté vers le
» lieu où était la Reine, qui le reconnut, et lui

» parla la première. « *Madame*, lui répondit-il, *vous*
» *voyez que vous vous êtes trompée ; vous voyez le peu-*
» *ple abandonné à lui même : il ne vous aime pas, et*
» *cependant il ne se permet aucune insulte ; il n'est*
» *pas un seul de ces hommes qui ne vous chérît autant*
» *que cet enfant* (*le prince royal*) *si vous le vouliez....*
» *Sauvez l'Etat, Madame, vous le pouvez : et moi*
» *qu'on accuse d'être un factieux, je vais vous servir*
» *de bouclier.....* » Ce discours fut tenu en présence
» de MM. Lajard, Lincoff, Bigot de Préameneu,
» Guinguerlot, Breunier médecin, et de mesdames
» Lamballe et Tourzel. — « J'ai été témoin, nous
» écrit une des personnes que nous venons de nom-
» mer, que la puissance d'un seul homme qui est
» aimé du Peuple, est plus forte que toutes les
» baïonnettes ; car, à la voix de M. Santerre, que
» j'avais mal jugé jusqu'alors, et dont je suspectais
» violemment les intentions, on se retira peu à peu,
» et le Roi regagna ses petits appartemens sans
» beaucoup de difficultés, après avoir donné sa pa-
» role de rendre justice, parole dont le Peuple se
» contenta, sur les sages et prudentes observations
» de M. Péthion (maire de Paris), qui représenta
» aux citoyens que c'était tout ce que le monarque
» pouvait faire dans cette circonstance ; mais que
» l'on devait tout attendre de la loyauté du Roi, et
» de la promesse sacrée qu'il avait faite. » (1)

Ainsi le 20 juin ne fut qu'une pétition tumul-

(1) *Courrier des* 83 *Départemens*, des 22 et 24 juin 1792.

tueuse, et pas autre chose. Ainsi tombe d'elle-même la supposition d'un attentat médité contre les jours de la famille royale ; car il est évident que, si ce projet avait existé, rien n'aurait pu en arrêter l'exécution, vu l'envahissement des Tuileries par plus de cent mille personnes. Le Roi, qui avait fait toutes les concessions aux pétitionnaires, n'accrédita pas moins cette calomnie par une proclamation insidieuse, où il dépeignit ceux-ci comme ayant « tenté » d'obtenir par la force la sanction que Sa Majesté » avait constitutionnellement refusée à deux décrets, » premier mensonge ; et lui-même comme n'ayant « opposé aux menaces et aux insultes des factieux » que sa conscience et son amour pour le bien pu- » blic, » deuxième mensonge. Ses plaintes eurent un si grand retentissement que le général Lafayette, qui commandait l'armée du Nord depuis la démission récente de Rochambeau, crut devoir se rendre à Paris pour demander à l'Assemblée nationale la poursuite des pétitionnaires. C'était sans doute un spectacle insolite que ce général dictant ainsi des lois aux représentans d'une grande nation, sous l'apparence d'un vœu respectueux : étrange anomalie des formes soldatesques du Bas-Empire avec les conditions d'un gouvernement libre. Au surplus, l'éducation politique de ce personnage n'était pas encore faite, pas plus que celle de beaucoup d'autres bons citoyens, qui ne songeaient, comme lui, qu'à rester fidèles à la Constitution, tandis que le Roi ne songeait, au contraire, qu'à la renverser. Ces

hommes avaient des yeux, et ne voyaient pas; des oreilles, et n'entendaient pas; une intelligence, et ne comprenaient pas que la royauté de Louis XVI était incompatible avec la Constitution. Il a fallu la coalition de toutes les aristocraties pour leur prouver que le Roi se jouait de leur bonne foi, et que tous ses sermens à la Constitution ne tendaient qu'à faire gagner du temps aux armées étrangères, pour livrer à celles-ci la Révolution, pieds et poings liés.

La démarche du général Lafayette n'eut pas de suite, du moins de la part de l'Assemblée nationale. Seulement, le 6 juillet, le Directoire du département, où dominait le Feuillantisme, suspendit de leurs fonctions, à raison du 20 juin, Péthion, maire de Paris, et Manuel, procureur-syndic de la Commune. A peine cette suspension fut-elle connue, qu'une députation du conseil-général de la Commune vint en demander la révocation à l'Assemblée nationale, et revendiquer hautement la solidarité de tous les actes de la municipalité relatifs au 20 juin. Bientôt les sections des Gravilliers et de la place Royale vinrent présenter les mêmes vœux et les mêmes sentimens, auxquels s'empressèrent d'adhérer les autres sections de la capitale. Péthion, objet principal de ces réclamations, exposa lui-même à la barre quelle avait été sa conduite, et conclut en disant qu'il n'attendait « d'autre clémence que la justice. » Son attente ne fut point trompée; car l'Assemblée nationale cassa l'arrêté du département, la veille même de la Fédération. Cette fête

civique eut lieu, comme les autres années, avec un enthousiasme général, difficile à décrire. La présence de Péthion surtout fut saluée par les plus vives acclamations, tandis que la famille royale ne trouva sur son passage que le silence des tombeaux. On eût dit un triomphateur romain sur son char de triomphe, tandis que le Roi « marchait, suivant la » comparaison d'un écrivain royaliste, comme un » débiteur que des records traînaient en pri- » son. » (1)

C'est bien là le cas de rappeler, avec Mirabeau, la proximité relative du Capitole et de la Roche-Tarpéienne. Quel homme en fit une plus triste expérience que Péthion? Infortuné Péthion! Le même peuple lui prodigua les couronnes en ce jour, et l'envoya mourir, un an après, sous la dent des bêtes féroces; car il n'est pas de pays au monde où l'on se popularise et où l'on se dépopularise aussi vite qu'en France, où les réputations se démonétisent avec autant de rapidité. Qu'est-ce donc le Peuple? c'est un despote qui glorifie ceux qui le glorifient lui-même, et les voue au mépris dès qu'ils cherchent à échapper au joug de sa faveur : pareil à ces tyrans de l'antiquité qui couronnaient leurs esclaves dans une orgie, et les faisaient jeter en pâture aux lamproies de leurs viviers, ou bien aux lions rugissans dans le cirque, pour repaître eux-mêmes leurs yeux par le barbare spectacle du supplice de ces malheureux.

(1) *Histoire particulière des Événemens de juin, juillet, août et septembre* 1792, par Maton de La Varenne.

CHAPITRE XIV.

Mission secrète de Mallet-Dupan auprès des puissances étrangères. — Correspondance parricide d'Antoinette. — Manifeste de Brunswick. — Pétition des sections de Paris pour la déchéance du Roi. — Ajournement de la solution de cette question par l'Assemblée nationale. — 10 Août 1792.

Tandis que le Roi tenait les patriotes en échec par ses éternels refus de sanction, il envoyait en secret Mallet-Dupan auprès des puissances coalisées, avec les instructions suivantes, rapportées par Bertrand de Molleville, son ancien ministre, écrivain royaliste dont les étranges révélations sont si précieuses pour l'histoire :

« 1° Le Roi joint ses prières à ses exhortations, » pour engager les princes et les Français émigrés » à ne point faire perdre à la guerre actuelle, par un » concours hostile et offensif de leur part, le carac- » tère de guerre étrangère faite de puissance à puis- » sance.

» 2° Il leur recommande expressément de s'en re- » mettre à lui et aux cours intervenantes, de la

» discussion et de la sûreté de leurs intérêts, lorsque
» le moment d'en traiter sera venu.

» 3° Il faut qu'ils paraissent seulement parties et
» non arbitres dans le différend, cet arbritrage de-
» vant être réservé à Sa Majesté lorsque la liberté
» lui sera rendue, et aux puissances qui l'exigeront.

» 4° Toute autre conduite produirait une guerre
» civile dans l'intérieur, mettrait en danger les jours
» du Roi et de sa famille, renverserait le trône, ferait
» égorger les royalistes, rallierait aux Jacobins tous
» les révolutionnaires qui s'en sont détachés et qui
» s'en détachent chaque jour, ranimerait une exal-
» tation qui tend à s'éteindre, et rendrait plus opi-
» niâtre une résistance qui fléchira devant les pre-
» miers succès, lorsque le sort de la Révolution ne
» paraîtra pas exclusivement remis à ceux contre qui
» elle a été dirigée, et qui en ont été les victimes.

» 5° Représenter aux cours de Vienne et de Berlin
» l'utilité d'un manifeste qui leur serait commun
» avec les autres États qui ont formé le concert, et
» l'importance de rédiger ce manifeste, de manière
» à séparer les Jacobins du reste de la Nation, à ras-
» surer tous ceux qui sont susceptibles de revenir
» de leur égarement, ou qui, sans vouloir la Consti-
» tution actuelle, désirent la suppression des abus et
» le règne de la Liberté modérée, sous un monarque
» à l'autorité duquel la loi mette des limites.

» 6° Faire entrer dans cette rédaction la vérité fon-
» damentale, qu'on fait la guerre à une faction anti-
» sociale, et non pas à la nation française ; que l'on

» prend la défense des gouvernemens légitimes et » des peuples contre une anarchie furieuse qui brise » parmi les hommes tous les liens de la sociabilité, » toutes les conventions à l'abri desquelles reposent » la liberté, la paix, la sûreté publique au dedans » et au dehors ; rassurer contre toute crainte de dé- » membrement, ne point imposer de lois, mais dé- » clarer énergiquement à l'Assemblée, aux corps » administratifs, aux municipalités, aux ministres, » qu'on les rendra personnellement et individuelle- » ment responsables, dans leurs corps et biens, de » tous attentats commis contre la personne sacrée » du Roi, contre celles de la Reine et de leur famille, » contre les personnes ou les propriétés de tous ci- » toyens quelconques.

» 7° Exprimer le vœu du Roi, qu'en entrant dans le » royaume les puissances déclarent qu'elles sont prê- » tes à donner la paix, mais qu'elles ne traiteront » ni ne peuvent traiter qu'avec le Roi ; qu'en consé- » quence elles requièrent que la plus entière liberté » lui soit rendue, et qu'ensuite on assemble un con- » grès où les divers intérêts seront discutés sur les » bases déjà arrêtées, où les émigrés seront admis » comme parties plaignantes, et où le plan général » de réclamation sera négocié sous les auspices et » sous la garantie des puissances. » (1)

Ces instructions furent présentées officiellement,

(1) *Histoire de la Révolution française*, par Bertrand de Molleville, tome VIII, page 39.

et en personne, par Mallet-Dupan, à Francfort, le 15 juillet 1792, aux comtes d'Haugwitz et de Cobentzel, plénipotentiaires des *puissances* (1). 15 Juillet ! cette date est à remarquer : ne l'oublions pas, car nous aurons besoin bientôt de la rapprocher d'une autre dont elle est inséparable.

Mais il est assez singulier, dira-t-on, que Louis XVI, en guerre avec les *puissances*, accréditât un envoyé secret auprès d'elles. Singulier ! pas du tout. En guerre ! bien moins encore : les loups ne se mangent pas entre eux. Ce prince n'était pas, d'ailleurs, et ne pouvait pas être en guerre avec la ligue des rois, puisqu'il avait provoqué cette ligue lui-même, puisqu'il en était le principe et la fin. La Nation seule était en guerre avec ces rois qui l'humiliaient jusqu'à l'abaisser au niveau de ses gouvernans; en guerre avec ces roitelets du Rhin, dont l'indépendance émanait de son épée, depuis le traité de Westphalie. Quant à Louis XVI, le seul fait de la mission de Mallet-Dupan et le texte des instructions qu'il lui donna prouvent évidemment qu'il ne voyait dans la guerre qu'un moyen de précipiter la péripétie en sa faveur. Nouvelle preuve, du reste, fort inutile : « Le vicomte de Caraman, agent particulier » de Louis XVI, se trouvait au quartier-général de » l'armée (austro-prussienne), mais incognito. Le » roi Frédéric-Guillaume avait permis qu'il fût atta- » ché à sa personne pendant la campagne, avec l'uni-

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un Homme d'Etat*, t. Ier, page 418.

» forme de son aide-de-camp, pour mieux cacher » sa position. » (1)

Quelle déloyauté!

Quelle perfidie!

Eh! l'on voudrait que des hommes de cœur se fussent croisé les bras devant une telle conduite!...

Eh! l'on voudrait que ces hommes, derniers vengeurs de la nationalité mourante, se fussent agenouillés d'eux-mêmes, sans doute pour consommer son opprobre avant de la livrer à l'étranger : pareille à cette jeune fille de Séjan que l'on ne dévoua au supplice qu'après l'avoir dévouée aux atteintes impures du bourreau lui-même!...

« Éveillée dès la pointe du jour, dit Mme Campan, » la Reine exigeait que l'on ne fermât ni volets, ni » persiennes, afin que ses longues nuits sans som» meil fussent moins pénibles. Vers le milieu d'une » de ces nuits où la lune éclairait sa chambre, elle » la contempla, et me dit que dans un mois elle ne » verrait pas cette lune sans être dégagée de ses » chaînes, et sans voir le Roi libre. Alors elle me » confia que tout marchait à la fois pour les délivrer, » mais que les opinions de leurs conseillers intimes » étaient partagées à un point alarmant ; que les uns » garantissaient le succès le plus complet, tandis » que les autres leur faisaient entrevoir des dangers » insurmontables. Elle ajouta qu'elle avait l'itiné-

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un Homme d'État*, t. I[er], page 418.

» raire de la marche des princes et du roi de Prusse;
» que tel jour ils seraient à Verdun, tel autre dans
» un autre endroit; que le siége de Lille allait se
» faire, etc. » (1)

Il existe aux Archives du royaume une série de pièces qui constituent contre cette princesse une accusation terrible : celle d'avoir appelé les armées étrangères en France. Ces pièces apportées, avec une infinité d'autres, de Vienne à Paris, après la campagne de Wagram, ont été découvertes par le savant M. Daunou, et publiées dans un recueil périodique (2). Leur nombre et leur étendue nous empêchant de les reproduire ici, nous nous bornerons à leur nomenclature :

1° Lettre autographe de Léopold II, empereur d'Allemagne, roi de Hongrie et de Bohême, à la reine de France, sa sœur (2 mai 1791).

2° Lettre autographe du même à la même (12 juin 1791).

3° Lettre autographe du même à la même (20 août 1791).

4° Lettre autographe du comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur autrichien à Bruxelles, au chancelier d'Etat de l'empereur, prince de Kaunitz (Bruxelles, 12 août 1791).

5° Lettre autographe du même à la reine de France (20 août 1791).

(1) *Mémoires de madame Campan*, tome II, page 229.

(2) *Revue Rétrospective*, mars et avril 1835.

6° Lettre autographe du même au prince de Kaunitz (Bruxelles, 4 septembre 1791).

7° Lettre autographe du même au comte de Romanzoff, ambassadeur russe à Coblentz (Bruxelles, 27 septembre 1791).

8° Lettre autographe du même à l'empereur Léopold (Bruxelles, 2 octobre 1791).

9° Lettre autographe du même au prince de Kaunitz (Bruxelles, 2 octobre 1791).

10° Lettre autographe du même au même (Bruxelles, 9 octobre 1791).

11° Lettre autographe du même à l'empereur Léopold (Bruxelles, 9 octobre 1791).

12° Réflexions de Burke, membre du parlement anglais, pour être envoyées à la reine de France (extrait par le comte de Mercy-Argenteau, 20 août 1791).

13° Lettre autographe du comte de Romanzoff au comte de Mercy-Argenteau (Coblentz, 12-23 septembre 1791).

14° Lettre autographe du comte de Lamarck (aristocrate gallo-belge, ami intime de Mirabeau et entremetteur de sa trahison) au comte de Mercy-Argenteau (Paris, 28 septembre 1791).

15° Lettre autographe de Louis XVI à ses frères. (Cette pièce diffère essentiellement des autres, en ce que le Roi cherche à dissuader ses frères de leur projet de coopération à l'invasion étrangère).

16° Mémoire secret pour la Reine (écriture inconnue).

17° Réponse au mémoire envoyé par la Reine et coté ci-dessous, n° 22 (écriture inconnue).

18° Copie d'une lettre de la Reine à l'empereur Léopold (1er juin 1791).

19° Copie d'une lettre de la même au même (30 juillet 1791).

20° Copie d'une lettre de la même au comte de Mercy-Argenteau (16-21-26 août 1791).

21° Copie d'une lettre de la même au même (12 septembre 1791).

22° Mémoire secret envoyé par la Reine à l'empereur Léopold (écriture inconnue).

23° Lettre autographe de la même au même, en lui envoyant le mémoire susdit (8 septembre 1791 (1).

(1) Quand on cite on devrait, au moins, citer exactement, parce que l'inexactitude peut devenir, en ce cas, une atteinte à la vérité, un faux historique.

C'est ce qu'aurait dû faire *la Revue Rétrospective* en rapportant cette pièce.

C'est ce que je vais faire :

« Ce 8 7bre

» *qu*'il y a longtemps mon cher *frere* que je n'ai *pû* vous » *ecrire*, et cependant mon *coeur* en avoit bien besoin, je sais » toutes les marques d'*amitie* et d'*interet* que vous ne *cessé* de » nous donner mais je vous conjure par cette *meme amitie*, de » ne pas vous laisser compromettre en rien pour nous, il est » certain que nous n'avons de ressource et de confiance qu'en » vous. Voici un *memoire* qui pourra vous montrer notre posi- » tion au vrai, et ce que nous pouvons et devons *esperer* de » vous. Je connois *tres* bien l'*ame* des 2 *freres*, du roi, il n'y a

Nous avons lu de nos yeux cette correspondance monstrueuse, grâce à l'obligeance de MM. les con-

» pas de *meilleure parent* qu'eux, (je dirois presque de *frere*)
» si je n'avois pas le bonheur d'*etre* votre *soeur. ils desirent*
» tous deux le bonheur la gloire du roi uniquement, mais ce
» qui les *entourent* est bien *different*, ils ont tous fait des *cal-*
» *cules particulier* pour leur fortune et leur ambition il est donc
» bien *interessant* que vous puissiez les contenir, et surtout
» comme M. de mercy doit *deja* vous l'avoir mandé de ma part
» d'exiger des princes et des *francois* en *general*, de *ce* tenir
» en *arriere* dans tout ce qui pourra arriver soit en *negocia-*
» *tions* soit que vous et les autres puissances, *faisiez* avancer
» des *trouppes. cette* mesure devient d'autant plus *necessaire*,
» que le roi allant accepter la constitution, ne pouvant faire au-
» trement, les *francois* au dehors *ce* montrant contre son ac-
» ceptation, *seroit regarde* comme *coupable* par cette race de
» *tigre* qui inondent ce royaume, et *bientot* ils nous *soubçon-*
» *neroit* d'accord avec eux, *hors* il est de notre plus grand *in-*
» *teret,* faisant tant que d'accepter d'inspirer la plus *grand* con-
» fiance, c'est le seul *moyens* pour que le peuple revenant de
» son ivresse, soit par les *malheures* qu'il *eprouvera* dans l'*in-*
» *terieure*, soit par la crainte du dehors, *reviennent a* nous en
» *detestant* tous les *auteures* de ses maux. je vous remercie
» mon cher *frere*, de la lettre que vous m'avez *ecrite* elle *etoit*
» parfaitement dans le sens que je pouvois *desirer*, et elle a fait
» un bon effet car ceux *meme a* qui je me suis *crû* obligée de
» la faire voir, *on parru*, ou *on crû* devoir *parroitre content*,
» mais qu'il m'en a *couté* pour vous *ecrire* une lettre de ce
» genre, aujourd'hui qu'au moins ma porte *et fermé*, et que je
» suis maitresse dans ma chambre, je puis vous assurer mon
» cher *frere*, de la tendre et inviolable amitié, avec laquelle je
» vous embrasse et qui ne cessera qu'avec ma vie
» *le* roi qui vous embrasse se porte bien *ainssi* que ses en-

servateurs des Archives du royaume, et, cette correspondance à la main, nous renvoyons hautement à la mémoire de la Reine la responsabilité de tous les malheurs qu'enfanta l'agression étrangère.

Maintenant, passons au caractère de la guerre commanditée par Louis XVI et sa femme.

Déclaration de S. A. S. le duc régnant de Brunswick-Lunebourg, commandant les armées combinées de Leurs Majestés l'empereur et le roi de Prusse, adressée aux habitans de la France :

« Leurs Majestés l'empereur et le roi de Prusse
» m'ayant confié le commandement des armées com-
» binées qu'ils ont fait rassembler sur les frontières
» de France, j'ai voulu annoncer aux habitans de ce
» royaume les motifs qui ont déterminé les mesures

» fants et moi, *dite* mille *chose* pour moi *a* ma belle *soeur* j'em-
» brasse *tout* vos enfants. »

Si quelqu'un suspecte la moindre infidélité dans cette reproduction, je l'engage à la collationner sur l'original qui est conservé aux Archives du royaume (section historique, série K, carton 163), à Paris, hôtel de Soubise, rue du Chaume, dans le Marais.

Si quelqu'un, en outre, suspecte l'authenticité de l'original lui-même, je l'engage encore à faire ce que j'ai fait moi-même, à rapprocher cet original du testament olographe de la Reine, testament conservé aussi aux Archives (grande salle des dépôts). Quant au résultat de cette expertise, je m'en rapporte à tout le monde, excepté aux borgnes et aux aveugles.

(*Note de l'Auteur.*)

» des deux souverains et les intentions qui les gui-
» dent.

» Après avoir supprimé arbitrairement les droits » et possessions des princes allemands en Alsace et » en Lorraine, troublé et renversé dans l'intérieur » le bon ordre et le gouvernement légitime, exercé, » contre la personne sacrée du Roi et contre son au- » guste famille, des attentats et des violences qui se » sont encore perpétués et renouvelés de jour en jour, » ceux qui ont usurpé les rênes de l'administration » ont enfin comblé la mesure en faisant déclarer une » guerre injuste à Sa Majesté l'empereur, et en atta- » quant ses provinces situées en Pays-Bas : quel- » ques unes des possessions de l'empire germanique » ont été enveloppées dans cette oppression, et plu- » sieurs autres n'ont échappé au même danger qu'en » cédant aux menaces impérieuses du parti domi- » nant et de ses émissaires.

» Sa Majesté le roi de Prusse, unie avec Sa Majesté » Impériale par les liens d'une alliance étroite et dé- » fensive, et membre prépondérant elle-même du » corps germanique, n'a donc pu se dispenser de » marcher au secours de son allié et de ses co-états ; » et c'est sous ce double rapport qu'elle prend la dé- » fense de ce monarque et de l'Allemagne.

» A ces grands intérêts se joint encore un but » également important, et qui tient à cœur aux deux » souverains, c'est de faire cesser l'anarchie dans » l'intérieur de la France, d'arrêter les attaques por- » tées au trône et à l'autel, de rétablir le pouvoir

» légal, de rendre au Roi la sûreté et la liberté dont » il est privé, et de le mettre en état d'exercer l'au- » torité légitime qui lui est due.

» Convaincus que la partie saine de la nation fran- » çaise abhorre les excès d'une faction qui la subju- » gue, et que le plus grand nombre des habitans » attend avec impatience le moment du secours » pour se déclarer ouvertement contre les entrepri- » ses odieuses de leurs oppresseurs, Sa Majesté l'em- » pereur et Sa Majesté le roi de Prusse les appellent » et les invitent à retourner sans délai aux voies » de la raison et de la justice, de l'ordre et de la » paix. C'est dans ces vues que moi, soussigné, gé- » néral commandant en chef les deux armées, dé- » clare :

» 1° Qu'entraînées dans la guerre présente par » des circonstances irrésistibles, les deux cours al- » liées ne se proposent d'autre but que le bonheur » de la France, sans prétendre s'enrichir par des » conquêtes.

» 2° Qu'elles n'entendent point s'immiscer dans » le gouvernement intérieur de la France, mais » qu'elles veulent uniquement délivrer le Roi, la » Reine et la famille royale, de leur captivité, et » procurer à Sa Majesté Très Chrétienne la sûreté né- » cessaire pour qu'elle puisse faire sans danger, sans » obstacle, les convocations qu'elle jugera à propos, » et travailler à assurer le bonheur de ses sujets, » suivant ses promesses, et autant qu'il dépendra » d'elle.

» 3° Que les armées combinées protègeront les » villes, bourgs et villages, et les personnes et les » biens de tous ceux qui se soumettront au Roi, et » qu'elles concourront au rétablissement instantané » de l'ordre et de la police dans toute la France.

» 4° Que les gardes nationales sont sommées de » veiller provisoirement à la tranquillité des villes » et des campagnes, à la sûreté des personnes et » des biens de tous les Français, jusqu'à l'arrivée » des troupes de Leurs Majestés impériale et royale, » ou jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, sous » peine d'en être personnellement responsables : » qu'au contraire ceux des gardes nationaux qui au- » ront combattu contre les troupes des deux cours » alliées, et qui seront pris les armes à la main, se- » ront traités en ennemis, et punis comme rebelles » à leur Roi et comme perturbateurs du repos pu- » blic.

» 5° Que les généraux, officiers, bas-officiers et » soldats des troupes de ligne françaises sont égale- » ment sommés de revenir à leur ancienne fidélité, » et de se soumettre sur-le-champ au Roi, leur lé- » gitime souverain.

» 6° Que les membres des départemens, des dis- » tricts et des municipalités seront également res- » ponsables, sur leurs têtes et sur leurs biens, de » tous les délits, incendies, assassinats, pillages et » voies de fait qu'ils laisseront commettre, ou qu'ils » ne se seront pas notoirement efforcé d'empêcher » dans leurs territoires ; qu'ils seront également te-

» nus de continuer provisoirement leurs fonctions » jusqu'à ce que Sa Majesté Très Chrétienne, remise » en pleine liberté, y ait pourvu ultérieurement, ou » qu'il en ait été autrement ordonné en son nom » dans l'intervalle.

» 7. Que les habitans des villes, bourgs et vil- » lages qui oseraient se défendre contre les troupes » de Leurs Majestés Impériale et Royale, et tirer sur » elles soit en rase campagne, soit par les fenêtres, » portes et ouvertures de leurs maisons, seront » punis sur-le-champ, suivant la rigueur du droit » de la guerre, et leurs maisons démolies ou brû- » lées. Tous les habitans, au contraire, desdites » villes, bourgs et villages qui s'empresseront de se » soumettre à leur Roi, en ouvrant leurs portes aux » troupes de Leurs Majestés, seront à l'instant sous » leur sauve-garde immédiate; leurs personnes, leurs » biens, leurs effets seront sous la protection des » lois, et il sera pourvu à la sûreté générale de tous » et de chacun d'eux.

» 8° Que la ville de Paris et tous ses habitans, sans » distinction, seront tenus de se soumettre sur-le- » champ et sans délai au Roi, de mettre ce prince » en pleine et entière liberté, et de lui assurer, ainsi » qu'à toutes les personnes royales, l'inviolabilité » et le respect auxquels le droit de la nature et » des gens oblige les sujets envers les souverains; » Leurs Majestés Impériale et Royale rendant per- » sonnellement responsables de tous les événemens, » sur leurs têtes, pour être jugés militairement,

» sans espoir de pardon, tous les membres de l'As-
» semblée nationale, du département, des districts,
» de la municipalité et de la garde nationale de
» Paris, les juges de paix et tous autres qu'il ap-
» partiendra; déclarant en outre Leursdites Majes-
» tés, sur leur foi et parole d'empereur et de roi,
» que si le château des Tuileries est forcé ou insulté;
» que s'il est fait la moindre violence, le moindre
» outrage à Leurs Majestés le Roi, la Reine et à la
» famille royale; s'il n'est pas pourvu immédiate-
» ment à leur sûreté, à leur conservation et à leur
» liberté, elles en tireront une vengeance exem-
» plaire et à jamais mémorable, en livrant la ville
» de Paris à une exécution militaire et à une sub-
» version totale, et les révoltés coupables d'attentats
» aux supplices qu'ils auront mérités. Leurs Majes-
» tés impériale et royale promettent, au contraire,
» aux habitans de la ville de Paris d'employer leurs
» bons offices auprès de Sa Majesté Très Chrétienne
» pour obtenir le pardon de leurs torts et de leurs
» erreurs, et de prendre les mesures les plus rigou-
» reuses pour assurer leurs personnes et leurs biens
» s'ils obéissent promptement et exactement à l'in-
» jonction ci-dessus.

» Enfin, Leurs Majestés, ne pouvant reconnaître
» pour lois en France que celles qui émaneront du
» Roi jouissant d'une liberté parfaite, protestent d'a-
» vance contre l'authenticité de toutes les déclara-
» tions qui pourraient être faites au nom de Sa Ma-
» jesté Très Chrétienne, tant que sa personne sacrée,

» celles de la Reine et de toute la famille royale ne
» seront pas réellement en sûreté ; à l'effet de quoi,
» Leurs Majestés Impériale et Royale invitent et sol-
» licitent Sa Majesté Très Chrétienne de désigner la
» ville de son royaume la plus voisine de ses fron-
» tières, dans laquelle elle jugera à propos de se re-
» tirer avec la Reine et sa famille, sous une bonne
» et sûre escorte qui lui sera envoyée pour cet effet,
» afin que Sa Majesté Très Chrétienne puisse en toute
» sûreté appeler auprès d'elle les ministres et les
» conseillers qu'il lui plaira de désigner, faire telles
» convocations qui lui paraîtront convenables, pour-
» voir au rétablissement du bon ordre et régler l'ad-
» ministration de son royaume.

» Enfin je déclare et m'engage encore, en mon
» propre et privé nom, et en ma qualité susdite, de
» faire observer partout aux troupes confiées à mon
» commandement une bonne et exacte discipline,
» promettant de traiter avec douceur et modération
» les sujets bien intentionnés qui se montreront pai-
» sibles et soumis, et de n'employer la force qu'en-
» vers ceux qui se rendront coupables de résistance
» ou de mauvaise volonté.

» C'est par ces raisons que je requiers et exhorte
» tous les habitans du royaume, de la manière la
» plus forte et la plus instante, de ne pas s'opposer
» à la marche et aux opérations des troupes que je
» commande, mais de leur accorder plutôt partout
» une libre entrée, et toute bonne volonté, aide et
» assistance que les circonstances pourront exiger.

» Donné au quartier-général de Coblentz, le 25 juil-
» let 1792.

» Signé : CHARLES-GUILLAUME-FERDINAND,
» duc de Brunswick-Lunebourg. »

Ce n'est pas au Tartare ivre, signataire de cette déclaration, que l'histoire doit en demander compte.

Non ! Non !...

C'est plutôt aux passions insensées qui la conçurent ; c'est donc aux frères du Roi qui la formulèrent avec la pointe de l'épée d'un étranger ; c'est donc au Roi lui-même qui en envoya le modèle par un autre étranger, par Mallet-Dupan (1), bien qu'elle ait été surchargée, à son insu, d'un luxe de terreur que l'on croyait si efficace et qui n'a été que ridicule. Quel jour Mallet-Dupan présenta-t-il ses instructions ? Le 15 juillet. Quel jour parut le fameux manifeste ? Le 25 juillet... Eh ! l'on voudrait attribuer cette coïncidence au hasard ! Eh ! l'on voudrait suspendre un fantôme entre ces deux dates ! On nous prend donc pour des imbéciles ! ou l'on nous croit donc assez lâches et assez vils pour fermer les yeux à la lumière !

Que voulaient les coalisés, d'ailleurs ? « Délivrer » le Roi de sa captivité, » en style de chancellerie, c'est à dire le rétablir dans l'exercice du pouvoir absolu. N'était-ce pas au nom du Roi que l'on agitait le spectre de la mort sur toute une population ?

(1) Mallet-Dupan était Genevois.

N'était-ce pas au nom du Roi que l'on annonçait l'incendie des villes, la dévastation des campagnes, le sac de la reine elle-même des cités, et toutes les horreurs d'une guerre de sauvages ? Or Louis XVI, étant intéressé si hautement au succès de la coalition, pouvait-il coopérer franchement à la repousser? Pouvait-il combattre ses frères, ses parens, ses amis, et toutes ses sympathies politiques et religieuses enrégimentées dans les rangs ennemis? Ne devait-on pas craindre, au contraire, qu'il tournât plutôt contre la Constitution le pouvoir qu'il tenait de la Constitution elle-même? Ne venait-il pas déjà de le tourner contre elle, en confiant le porte-feuille de la guerre à Dabancourt, neveu de l'émigré Calonne, du grand prevôt de l'émigration ? Un neveu de Calonne ministre de la guerre ! Et dans quelles circonstances, grand Dieu ! Autant valait Calonne lui-même ou le duc de Brunswick. Ici se présente une réflexion bien simple. La voici : comment aurait-on pu soutenir, avec ces élémens, une guerre qui débutait sous de si terribles auspices? Eh cependant il ne s'agissait plus pour la Révolution des formes de son existence, mais de son existence elle-même; il s'agissait pour elle d'être ou de n'être pas. Conséquemment elle n'avait plus, dans l'état des choses, qu'une alternative douloureuse entre son propre suicide et la déchéance de Louis XVI. Cette dernière mesure semblait urgente, surtout depuis l'apparition du manifeste de la coalition. Aussi les sections de Paris, constituées en permanence à l'approche des

dangers de la Patrie, s'empressèrent de la voter à la majorité de quarante-sept sur quarante-huit. Le 3 août le maire de Paris, de la capitale qui était menacée personnellement *d'une subversion totale*, (Péthion), vint à la tête d'une députation de la Commune, présenter le vœu des sections à l'Assemblée nationale, et lui demander, en outre, la nomination d'un Conseil exécutif, provisoire, jusqu'à la convocation prochaine d'une Convention nationale élue par tous les citoyens. Des pétitions analogues exprimèrent le même vœu de tous les points de la France. Enfin l'Assemblée nationale eut à s'expliquer sur cette matière délicate. Le 9 août, Condorcet fit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner cette question; et, après avoir signalé les dangers inséparables d'une solution quelconque, il proposa de surseoir jusqu'à ce que l'on eût fixé la compétence: ce qui fut adopté. Voilà bien le type générique des assemblées délibérantes: elles préparent les révolutions et ne les consomment pas. Les révolutions commencent par les martyrs et finissent par les traîtres; mais il existe entre ces deux classes une classe intermédiaire: c'est celle des beaux esprits, des rhéteurs, des avocats, des médecins, gens éminemment civils, qui ont toutes les recettes, excepté celle du courage. Que peut-on attendre de ces hommes, si ce n'est des sophismes? Qu'on leur demande des armes, et ils répondront par des cymbales retentissantes.

Cependant l'ajournement de la déchéance, équi-

valant à un refus, ajoutait à l'irritation des esprits, exaspérés déjà par la perspective des épouvantables désastres dont on osait menacer la France au nom même du Roi. Alors les chefs de quelques sociétés populaires, ne prenant avis que des dangers de la Patrie, songèrent à conquérir par leur courage ce qu'ils désespéraient d'obtenir par les voies constitutionnelles. Dans cette intention, ils se mirent en rapport avec les Fédérés de Brest et de Marseille, qui passaient à Paris pour se rendre au camp de Soissons. La nuit suivante, des commissaires extraordinaires des sections se présentèrent à l'Hôtel-de-Ville, et s'y substituèrent au conseil-général de la Commune. Le premier soin de cette Commune insurrectionnelle fut de confirmer le personnel de l'administration municipale, et d'offrir en elle-même un centre d'action aux conjurés. En même temps le trouble et la confusion régnaient au château des Tuileries, où l'on redoutait une attaque. Voici quels étaient les moyens de défense : le régiment entier de Royal-Suisse, six cents volontaires royalistes, la gendarmerie à pied et à cheval, et deux bataillons de la garde nationale, ceux des Petits-Pères et des Filles-Saint-Thomas. Le 10, la famille royale descendit, de bonne heure, passer ces troupes en revue dans le Carrousel ; elle en fut accueillie par un morne silence. Les Suisses surtout ne paraissaient pas disposés à se battre ; en vain Antoinette parcourut-elle leurs rangs, les yeux rouges, étincelant de fureur ; rien ne put altérer le flegme helvétique. En vain,

dans son désespoir, arracha-t-elle un pistolet des mains de leur colonel, et, présentant cette arme au Roi, lui dit-elle : « Allons, voici le moment de vous montrer !... » Le monarque se contenta de lever les yeux au ciel, et alors elle se mit à pleurer ; car elle sentait bien que ses Allemands n'étaient pas près de toucher-barre. En effet, le tocsin sonna bientôt, et la terreur, volant de clocher en clocher, s'abattit enfin sur ce palais fameux, d'où la terreur elle-même était sortie si souvent au nom du despotisme. Au milieu de ce bouleversement, les membres du département vinrent offrir à la famille royale de pourvoir à sa sûreté, en l'accompagnant à l'Assemblée nationale. Cette offre fut acceptée à la fin, malgré l'énergique opposition de la Reine, qui préférait *se faire clouer aux murs du château*, disait-elle, *plutôt que d'en sortir*. Il était temps néanmoins d'accepter : on venait d'apprendre que le Faubourg Saint-Antoine commençait à descendre ; que le commandant-général de la garde nationale (Mandat) avait été tué sur la Grève ; que les bataillons de cette garde se joignaient aux colonnes du Peuple, au lieu de s'opposer à leur passage. En général, on a dissimulé cette défection si remarquable, sans doute parce qu'elle était une éclatante réprobation de la conduite du Roi. Tant que la bourgeoisie parisienne put douter des tendances anti-nationales de ce prince, elle le défendit invariablement contre tous les genres d'agression ; mais lorsque les projets hautement avoués de la coalition lui eurent enfin dessillé les

yeux, elle abandonna Louis XVI à son sort et se rangea du côté de l'indépendance nationale. C'est ce qui explique la volte-face de la garde nationale au 20 juin, et surtout au 10 août. Dans ce jour, cinquante-huit bataillons sur soixante passèrent au Peuple activement ou passivement : encore les deux seuls qui restèrent fidèles à la famille royale (ceux des Petits-Pères et des Filles-Saint-Thomas), se bornèrent-ils à accompagner cette famille à l'Assemblée nationale. Comme au 20 juin, l'exemple de la garde nationale fut imité par la gendarmerie, qui passa au Peuple dès l'arrivée des premières colonnes commandées par Santerre, Westermann, Lazowski, Barbaroux. Il est constant que « les Suisses parurent aux fenêtres et donnèrent des signes de fraternité ; que pour faire connaître qu'ils n'avaient pas envie de tirer sur les citoyens, ils jetèrent à bas quelques cartouches et les papiers qui les enveloppaient (1). » Mais le feu ne s'engagea pas moins de part et d'autre, par le plus déplorable des malentendus, et, après une demi-heure d'un combat terrible, le château fut pris d'assaut, et ses malheureux défenseurs, poursuivis partout, furent massacrés partout où l'on put les atteindre. Déjà la colère du Peuple avait allumé les flammes qui devaient consumer l'antique demeure des rois : heureusement on parvint à leur arracher ce magnifique monument. Néanmoins tous les meubles furent sacca-

(1) Récit du 10 août, par Péthion, maire de Paris.

gés, incendiés, ou jetés dans la Seine; et pourtant, au milieu de cette épouvantable confusion, l'on remarqua la même probité populaire que l'on a retrouvée, en 1830, dans des événemens analogues; car le peuple de Paris est brave et probe à la fois; il se joue de la mort pendant le combat, et, après la victoire, il monte la garde en sabots et le bras en écharpe autour des millions entassés à la Banque, jusqu'à ce que le rétablissement de l'ordre lui permette de regagner ses humbles foyers. Honneur à ce peuple ! honneur aux enfans de Paris !

A peine le canon avait-il commencé de gronder contre le château, que l'Assemblée nationale, sortant enfin de sa léthargie profonde, prit une imposante résolution. Elle décréta la suspension des pouvoirs constitutionnels du Roi, à l'exemple de l'Assemblée Constituante; de plus, la nomination d'un Conseil-exécutif, provisoire, l'exécution immédiate des décrets non-sanctionnés, la convocation prochaine d'une Convention nationale, élue par tous les citoyens, et chargée de fixer définitivement les destinées du pays. Ces diverses décisions reçurent des circonstances une solennité inouie dans l'histoire; car elles furent proclamées au bruit du canon, dont les boulets, franchissant les Tuileries, franchissaient en même temps l'enceinte législative y attenante : pareilles à ces oracles du mont Sinaï, que le Dieu de la Bible rendait au milieu du tonnerre et des éclairs.

Ainsi, cette journée mémorable eut pour objet le triomphe de l'indépendance nationale, et non

l'établissement de la République, comme on l'a fait croire, jusqu'à ce jour, à tant de bonnes gens. Ainsi, ce fut moins l'essai d'une théorie gouvernementale qu'une manœuvre de stratégie audacieuse, pour briser la collusion de la couronne avec les armées étrangères : car ce n'est ni à Valmy, ni à Jemmapes que la coalition a été vaincue, mais sous les créneaux des Tuileries. Voilà sans doute pourquoi l'on a conspué les hommes du 10 août, tandis que l'on a glorifié leurs fils du 29 juillet 1830. Mais, de grâce, quelle différence entre les pères et les fils ? On nous dit que ceux-ci sont morts pour la défense des lois : eh ! pour quelle cause sont donc morts ceux-là ? N'est-ce pas, eux aussi, pour la défense des lois ? N'est-ce pas pour la défense de la Constitution, que Louis XVI travaillait à détruire, malgré la multitude et la solennité de ses sermens ? N'est-ce pas pour la défense du territoire que Louis XVI faisait envahir par une autre irruption de barbares ? Qu'avait-on à faire au 29 juillet ? A désarmer un vieillard en démence. Et au 10 août ? C'était bien autre chose assurément : alors on avait à repousser une ligue formidable, concertée avec le chef même du pouvoir exécutif, qui disposait, par la Constitution, de toutes les ressources du pays, et pouvait, en cette qualité, conduire les événemens au but de ses désirs, c'est à dire à la ruine de la Constitution. Aussi pensons-nous, pour cela, que la Révolution n'avait pas d'autre moyen rationnel, pas d'autre planche de salut, dans l'état des choses, que la déchéance du monar-

que. L'Assemblée Constituante avait reculé devant cette extrémité : l'Assemblée Législative eut la même faiblesse, (tranchons le mot) la même couardise dans des conjonctures bien plus graves, puisqu'elle ne prononça que la suspension, lors même que la force, à laquelle le Roi recourait si hautement, venait de prononcer si hautement contre lui. En effet, Louis XVI avait cessé de régner depuis l'affaire de Varennes, malgré toutes les logomachies parlementaires ; il ne régnait plus sur tous ceux qui croyaient à la sainteté de la foi jurée, de même qu'il ne régnait plus aussi, depuis le manifeste de Brunswick, sur tous ceux qui tenaient à l'indépendance nationale et qui étaient en état de porter les armes. Il faut en conclure que la représentation nationale resta fidèle à la Constitution jusqu'à la fin ; qu'elle se transporta toute entière, pour ainsi dire, sur la brèche de la Constitution, tandis que Louis XVI conspirait avec l'étranger leur double catastrophe. Eh bien ! c'est précisément cette conjuration parricide, insensée, que les hommes du 10 août déjouèrent par leur courage. Les hommes du 10 août !..., et du 2 *septembre*, ajoutera-t-on peut-être : comme s'il existait le moindre rapport entre ces deux journées si différentes ; comme si l'on pouvait souiller le souvenir de l'une en évoquant le souvenir lugubre de l'autre. Que se passa-t-il au 10 août ? Il y eut attaque à main armée contre les défenseurs armés du trône, soutenus, d'ailleurs, par l'irruption prochaine de deux cent mille auxiliaires étrangers : au

2 septembre il y eut massacre de prisonniers (chose abominable), désarmés (chose plus abominable encore)..... Donc il ne peut y avoir aucune affinité entre le principe (nous ne disons pas les principes) et le fait des 10 août et 2 septembre. Les hommes du 10 août !.... En vérité il y a quelque chose de fatalique dans cette expression là; car, sans eux, que serait la France aujourd'hui ? Ne vous semble-t-il pas voir gravée sur les murs des Tuileries, par la main du destin, l'inscription des Thermopyles : « Passant, va dire à Sparte que nous sommes morts » ici pour obéir à ses saintes lois ? » Qu'importe que leurs restes héroïques soient devenus la proie de vautours dévorans? On a bien pu effacer les traces de la tempête sur le majestueux édifice, de même aussi que celles du 29 juillet sur quelques autres édifices publics : mais effacera-t-on aussi bien de l'histoire le souvenir monumental de ces deux journées? Quelle foi, d'ailleurs, peut-on avoir dans ces bataillons, qui sont censés garder la grandeur autour de ce palais frappé deux fois par la foudre en moins d'un demi-siècle, et qui ne gardent en définitive.... que des ruines?

CHAPITRE XV.

Conseil exécutif. — Commune du 10 août. — Députation de la Commune à l'Assemblée nationale. — Discours de Vergniaud, de Danton. — Enrôlemens au Champ-de-Mars. — 2 et 3 septembre 1792.

Voici la composition du Conseil exécutif :

Roland.	à l'intérieur.
Clavières. . . .	aux contributions publiques (finances).
Servan.	à la guerre.
Danton.	à la justice.
Monge.	à la marine.
Lebrun.	aux affaires étrangères.
Grouvelle. . .	secrétaire.

Mais à côté de ce Conseil s'élevait une puissance rivale, puissance redoutable.....

C'était la Commune de Paris, la Commune du 10 août.

La Commune du 10 août !

En général on n'entend par ces mots qu'une poignée de bandits, qu'une caverne d'anthropophages.....

Eh ! pourtant, tout bien examiné, c'est la Commune du 10 août qui a sauvé la France alors : ce qui n'implique pas, au surplus, l'approbation de tous ses actes. Ce sont les hommes de la Commune qui n'ont jamais désespéré du salut de la Patrie ; ce sont ces hommes qui ont électrisé le courage du Peuple par leur courage personnel ; ce sont ces hommes qui n'ont eu besoin que de frapper le sol, comme Pompée, pour en faire sortir des légions armées ; ce sont ces hommes, enfin, dont l'infatigable activité, pourvoyant à tout, suffisant à tout, semble avoir associé la nature entière à la défense de la Révolution. Eh ! dans quelles circonstances, grand Dieu ! deux cent mille hommes envahissaient les frontières du nord et de l'est : on n'avait à leur opposer que des troupes moins nombreuses des deux tiers, désorganisées par l'émigration de tous les officiers, et démoralisées, d'ailleurs, par les premiers revers en Belgique. Il est vrai que partaient de tous côtés ces immortels bataillons de volontaires, dont le souvenir est resté si populaire en France et personnel à chaque famille : mais qui les faisait partir ? Que pouvaient, d'ailleurs, ces bataillons eux-mêmes, formés à la hâte, contre les vieilles phalanges du grand Frédéric ? Aussi remarquons bien que si la France a vaincu, ce n'est que par le nombre et à force de sacrifices ; et que si le coursier du nord, hennissant au bruit des fanfares de la victoire, a reculé enfin, ce n'est qu'à l'aspect de l'onde ensanglantée de la Meuse. En même temps

la Pologne était reconquise, la Turquie vaincue; la Suède et la Russie, ces ennemies naturelles, avaient fait leur paix pour faire la guerre à la France; les frontières d'Espagne et du Piémont se hérissaient de troupes; l'Angleterre se préparait à sortir de la neutralité menaçante où la retenait la mission de Chauvelin. A l'intérieur, les prêtres insermentés agitaient les campagnes, empêchaient les enrôlemens et la perception des impôts, insurgeaient la Vendée, formaient dans le Midi des rassemblemens armés; chaque jour découvrait de nouveaux complots, chaque jour apportait de nouveaux malheurs. Ainsi, par exemple, trois régimens français, ou plutôt étrangers au service de France (Royal-Allemand, Saxe, Berchiny) venaient de passer à l'ennemi; des généraux abandonnaient leurs soldats pour ne pas se soumettre aux décrets du 10 août; l'armée austro-prussienne s'emparait de Longwy, le 23, et rejetant les Français à droite et à gauche, s'avançait sur Verdun, qui fut assiégée le 31. A cette sinistre nouvelle, un crêpe de douleur s'épandit sur tous les fronts. L'Assemblée nationale décréta des mesures extraordinaires, telles que l'application de tous les chevaux de luxe au service des armées, la mobilisation de la moitié de la garde nationale de Paris, etc. Le dimanche 2 septembre, à neuf heures du matin, deux députés de la Commune se présentèrent à la barre de l'Assemblée nationale. Ils annoncèrent que le conseil-général avait arrêté que l'on sonnerait à l'instant le tocsin dans Paris; que le canon d'alarme

serait tiré ; que la générale allait appeler les citoyens au Champ-de-Mars pour marcher à l'ennemi ; que des commissaires étaient envoyés sur la route de Châlons, pour inviter tous les citoyens, habitant sur les bords de cette route, à se joindre à ceux qui partiraient de la capitale. Le président, Héraut de Séchelles, répondit aux députés de la Commune : « Les représentans de la Nation, prêts à mourir » comme vous, rendent justice à votre patriotisme ; » ils vous remercient au nom de la France entière, » et vous invitent à la séance. »

Vergniaud : « C'est aujourd'hui que Paris doit » vraiment se montrer dans toute sa grandeur ; je » reconnais son courage à la démarche qu'elle vient » de faire, et maintenant on peut dire que la Patrie » est sauvée. Depuis plusieurs jours l'ennemi faisait » des progrès, et nous n'avions qu'une crainte, c'é- » tait que les citoyens de Paris se montrassent, par » un zèle malentendu, plus occupés à faire des mo- » tions et des pétitions qu'à repousser les ennemis » extérieurs. Aujourd'hui ils ont connu les vrais » dangers de la Patrie : nous ne craignons plus rien. » Il paraît que le plan de nos ennemis est de se por- » ter sur Paris, en laissant derrière eux nos places » fortes et nos armées. Or, cette marche sera de leur » part la plus insigne folie, et pour nous le projet » le plus salutaire, si cette ville exécute les grands » projets qu'elle a conçus.

» En effet, quand ces hordes étrangères s'avance- » ront, nos armées, qui ne sont pas assez fortes

» pour les attaquer, le seront assez pour les suivre,
» les harceler, leur couper les communications avec
» les armées extérieures. Et si, à un point déter-
» miné, nous leur présentons tout à coup un front
» redoutable; si la brave armée parisienne les prend
» en tête, lorsqu'elles seront cernées par nos ba-
» taillons qui les auront suivies, c'est alors qu'elles
» seront dévorées par cette terre qu'elles auront
» profanée de leur marche sacrilége. Mais, au mi-
» lieu de ces espérances flatteuses, il est une réflexion
» qu'il ne faut pas dissimuler. Nos ennemis ont un
» grand moyen sur lequel ils comptent beaucoup;
» c'est celui des terreurs paniques. Ils sèment l'or;
» ils envoient des émissaires pour en exagérer l'effet,
» répandre au loin l'alarme et la consternation; et,
» vous le savez, il est des hommes pétris d'un limon
» si fangeux, qu'il se décompose à l'idée du moindre
» danger. Je voudrais qu'on pût signaler cette espèce
» à figure humaine et sans âme, en réunir tous les
» individus dans la même ville, à Longwy, par exem-
» ple, qu'on appellerait la ville des lâches, et là,
» devenus l'opprobre de la nature, leur rassemble-
» ment délivrerait les bons citoyens d'une peste bien
» funeste d'hommes qui sèment partout des idées
» de découragement, suspendent les élans du pa-
» triotisme, prennent des nains pour des géans,
» la poussière qui vole devant une compagnie de
» houlans pour des bataillons armés, et désespèrent
» toujours du salut de la Patrie. Que Paris déploie
» donc aujourd'hui une grande énergie; qu'elle ré-

» siste à ces terreurs paniques, et la victoire couron-
» nera bientôt nos efforts. Hommes du 14 juillet et
» du 10 août, c'est vous que j'invoque ; oui, l'As-
» semblée nationale peut compter sur votre courage.
» Cependant pourquoi les retranchemens du camp
» qui est sous les remparts de cette cité ne sont-ils
» pas plus avancés ? Où sont les bèches, les pioches
» et tous les instrumens qui ont élevé l'autel de la
» Fédération et nivelé le Champ-de-Mars ? Vous avez
» manifesté une grande ardeur pour les fêtes ; sans
» doute vous n'en aurez pas moins pour les combats ;
» vous avez chanté, célébré la Liberté ; il faut la dé-
» fendre. Nous n'avons plus à renverser des rois de
» bronze, mais des rois environnés d'armées puis-
» santes. Je demande que la Commune de Paris con-
» certe avec le pouvoir exécutif les mesures qu'elle
» est dans l'intention de prendre. Je demande aussi
» que l'Assemblée nationale, qui dans ce moment-ci
» est plutôt un grand comité militaire qu'un corps
» législatif, envoie à l'instant, et chaque jour, douze
» commissaires au camp, non pour exhorter par de
» vains discours les citoyens à travailler, mais pour
» piocher eux-mêmes : car il n'est plus temps de dis-
» courir, il faut piocher la fosse de nos ennemis, ou
» chaque pas qu'ils font en avant pioche la nôtre. »

Des acclamations universelles se font entendre dans les tribunes ; l'Assemblée se lève toute entière et décrète la proposition de Vergniaud.

Danton, ministre de la justice : « Il est bien satis-
» faisant, Messieurs, pour les ministres d'un peuple

»libre, d'avoir à lui annoncer que la Patrie va être
» sauvée. Tout s'émeut, tout s'ébranle, tout brûle de
» combattre. Vous savez que Verdun n'est point en-
» core au pouvoir de nos ennemis. Vous savez que la
» garnison a juré d'immoler le premier qui propose-
» rait de se rendre. Une partie du Peuple va se por-
» ter aux frontières, une autre va creuser des retran-
» chemens, et la troisième, avec des piques, défen-
» dra l'intérieur de nos villes. Paris va seconder ces
» grands efforts. Les commissaires de la Commune
» vont proclamer, d'une manière solennelle, l'invita-
» tion aux citoyens de s'armer et de marcher pour la
» défense de la Patrie. C'est en ce moment, Mes-
» sieurs, que vous pouvez déclarer que la France
» entière a bien mérité de la Patrie; c'est en ce mo-
» ment que l'Assemblée nationale va devenir un vé-
» ritable comité de guerre. Nous demandons que
» vous concouriez avec nous à diriger ce mouvement
» sublime du Peuple, en nommant des commissaires
» qui nous seconderont dans ces grandes mesures.
» Nous demandons que quiconque refusera de servir
» de sa personne, ou de remettre ses armes, soit
» puni de mort. Nous demandons qu'il soit fait une
» instruction aux citoyens pour diriger leurs mouve-
» mens. Nous demandons qu'il soit envoyé des cour-
» riers dans tous les départemens, pour les avertir
» des décrets que vous aurez rendus. Le canon que
» vous allez entendre n'est point un signal d'alarme,
» c'est la charge sur les ennemis de la Patrie. (On
» applaudit.) Pour les vaincre, Messieurs, il nous

» faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de » l'audace, et la France est sauvée. » (Les applaudissemens recommencent.)

Les diverses propositions du ministre de la justice furent décrétées.

Pendant ces débats, la Commune avait fait afficher dans Paris la proclamation suivante :

« Citoyens,

» L'ennemi est aux portes de Paris ; Verdun, qui » l'arrête, ne peut tenir que huit jours. Tous les ci» toyens qui défendent le château ont juré de mou» rir plutôt que de se rendre. C'est vous dire que, » quand ils vous font un rempart de leurs corps, il » est de votre devoir de voler à leur secours. Ci» toyens, aujourd'hui même, à l'instant même, que » tous les amis de la Liberté se rangent sous ses dra» peaux ! Allons nous réunir au Champ-de-Mars ! » qu'une armée de soixante mille hommes se forme » sans délai ! et marchons aussitôt à l'ennemi pour » succomber sous ses coups, ou pour l'exterminer » sous les nôtres ! »

Cette proclamation ne pouvait être qu'une vaine formalité, car le patriotisme devançait déjà l'appel de la loi. Déjà les citoyens accouraient de tous côtés au Champ-de-Mars et dans les sections. En même temps les officiers municipaux parcouraient les rues à cheval, brandissant des drapeaux tricolores, sans autre escorte que des tambours qui battaient la générale et faisaient des pauses de distance en dis-

tance. Alors les officiers municipaux se mettaient à haranguer la foule qui se pressait autour d'eux, silencieuse, agitée, humant la terreur dans les airs, au glas funèbre du tocsin. Bientôt un coup de canon lointain vibrait dans tous les cœurs, et le sombre cortége s'acheminait lentement vers le Champ-de-Mars, en se grossissant des passans. Tel fut l'enthousiasme universel, que la capitale fournit aussitôt soixante mille volontaires, qui partirent les jours suivans, à mesure qu'ils purent être armés et équipés. Des malades s'arrachèrent de leurs lits pour partir, ou pour aller travailler aux retranchemens. Des infirmes déguisèrent leurs infirmités pour obtenir des armes que se disputait une multitude haletante de l'impatience d'en avoir. Les vieillards, les enfans eux-mêmes, furent atteints de ce vertige d'héroïsme : ceux-ci surtout se présentèrent en si grand nombre que l'on dut refuser des armes aux instances des plus jeunes ; quant aux autres, on leur donna des mousquetons au lieu de fusils qu'ils ne pouvaient pas porter, et on les intercala dans les compagnies de grenadiers, de manière que chaque grenadier eut, en quelque sorte, son enfant à défendre. En vérité ces choses sont si extraordinaires qu'elles paraissent incroyables aujourd'hui ; nous touchons encore à ces temps, et ils ne semblent pas moins les temps fabuleux de notre histoire.

Cependant une grande fermentation commençait à se manifester au Champ-de-Mars, sur ce sol si volcanique de toutes les passions révolutionnaires.

On s'y entretenait beaucoup de certain article d'un journal du matin : c'était l'analyse du plan des coalisés, d'après une correspondance allemande, avec la confirmation des épouvantables dispositions du généralissime. On rapprochait cette révélation du fait suivant : la veille, un voleur, attaché au carcan sur la place de Grève, s'était mis à crier à tue-tête : « Vive le roi ! au diable la Nation ! » Soustrait à la fureur du Peuple, il avait été traduit aussitôt devant le tribunal du 17 août, et condamné à mort, sans désemparer, comme conspirateur. Alors il avait annoncé avec une sorte d'emphase *qu'il mourrait content puisqu'il mourrait pour une si belle cause ; mais que sa mort serait bientôt vengée ; qu'une vaste conspiration était organisée dans les prisons ; que les prisonniers devaient être armés à l'approche du duc de Brunswick, tuer les sentinelles, mettre le feu dans Paris, égorger les patriotes, délivrer la famille royale détenue au Temple*, etc. Les guichetiers de plusieurs prisons furent interrogés à ce sujet : les uns prétendirent avoir observé parmi les prisonniers une joie insolite ; les autres déposèrent les avoir entendu s'écrier : « *Vivent les émigrés ! vivent nos bons* » *princes ! vivent les Prussiens ! vivent nos libéra-* » *teurs !* etc. » Et, sur ces témoignages, on ne douta plus de l'existence d'une vaste conspiration dans les prisons, attestée déjà par la voix solennelle d'un mourant ; car le Peuple, qui est toujours si crédule, ne l'est jamais plus qu'en révolution. Ainsi la jactance d'un insensé, jetée au milieu des terribles

émotions du moment, fit croire à la réalité d'une conspiration chimérique dans les prisons. A cette nouvelle, vous auriez vu tous les visages s'assombrir au Champ-de-Mars. La colère bouillonnait dans tous les cœurs, fulgurait dans tous les regards...... Ceux-ci s'arrachaient les cheveux; ceux-là, fixant sur la terre leurs yeux muets de fureur, semblaient s'animer à la vengeance, à l'aspect de cette terre encore imprégnée du sang de leurs frères (1). « Quoi! disaient entr'eux ces hommes exaspérés par » l'effroyable perspective de la chute imminente de » Verdun, quoi! nous partons et nous laissons der- » rière nous nos plus cruels ennemis conspirer no- » tre ruine au fond même de leurs prisons!... Nous » partons, et nous abandonnons nos femmes, nos » enfans, qu'ils ne manqueront pas d'égorger, tandis » que nous tomberons nous-mêmes sur les champs de » bataille, ou que nous expirerons dans les suppli- » ces!... Ils nous font mettre hors la loi du genre hu- » main, et nous ne les y mettrions pas à notre tour!... » Ils nous poussent dans la tombe, et nous ne les y en- » traînerions pas avec nous!... Aux prisons!!! Aux pri- » sons!!! » O jour éternellement néfaste, où retentit ce cri fatal! Soudain la foule rugissante se précipite aux Carmes et y massacre, *infandum*!.... Cent quatre-vingts prêtres, au nombre desquels étaient l'archevêque d'Arles et les évêques jumeaux de Saintes, de Beauvais. De là cette multitude, enivrée de sang,

(1) Allusion à la répression sanglante du Champ-de-Mars, par Lafayette et Bailly.

se rue à l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés; mais ici la scène change et revêt les saintes formes de la justice, par la plus monstrueuse des parodies. Pareils aux tribunaux wéhémiques du moyen-âge, trois juges et douze jurés, pris au hasard, siégent au nom du redoutable principe de la souveraineté du Peuple. On apporte devant eux le registre des écrous; chaque détenu comparaît; il est interrogé, jugé sommairement, mais avec une sorte d'impartialité, comme si l'on voulait achever de profaner ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes. Les acquittemens sont proclamés par les applaudissemens de l'horrible auditoire, et les condamnations par les cris étouffés des victimes immolées, à l'instant même, sur le seuil de la prison. Cent soixante-sept prisonniers étaient enfermés à l'Abbaye : cent vingt-deux furent condamnés, quarante-cinq acquittés pour insuffisance de preuves. Parmi ces derniers on remarqua Jourgniac de Saint-Méard et Maton de La Varenne, écrivains royalistes, qui n'ont pas peu contribué, par leurs écrits, à surcharger d'horreur des scènes assez horribles d'elles-mêmes; Cazotte, romancier obscur, compromis par une correspondance trouvée aux Tuileries, et qui dut son salut à ses cheveux blancs et aux larmes de sa fille; Sombreuil, ex-gouverneur des Invalides, autre vieillard, père d'une autre Antigone, dont les larmes contribuèrent aussi à le sauver. A propos de cette héroïne de la piété filiale, on a dit qu'elle ne parvint à conserver une vie si précieuse qu'au péril

de la sienne, en buvant un verre de sang; et la poésie, qui vit de fictions, s'est emparée naturellement de celle-ci. Avant de croire une chose, il faut examiner d'abord si elle est croyable; de même aussi avant d'affirmer qu'elle a été, faut-il s'enquérir si elle a pu être. Or, nous posons en principe qu'il est physiologiquement impossible de boire un verre de sang impunément; et comme Mlle Sombreuil a survécu long-tems après (elle est morte à Avignon en 1823), nous sommes en droit de reléguer cet affreux épisode au nombre des contes populaires destinés à repaître l'imagination des enfans de tous les âges.

Les mêmes scènes de carnage régulier se répétèrent pendant la nuit et les jours suivans 3 et 4 septembre au Châtelet, où il y eut quarante-quatre acquittemens et cent quatre-vingt-neuf condamnations; à Saint-Firmin, à la Force, à la Conciergerie, aux Bernardins, à la Salpétrière, à Bicêtre, sans doute dans une proportion égale, parce que l'on ignore le nombre exact des morts et des mises en liberté dans ces diverses prisons.

La Force ! la Force ! O souvenir douloureux ! Ici se présente un spectre historique : c'est celui d'une femme tombée du faîte des grandeurs dans la fosse aux lions. Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan avait épousé le prince de Lamballe, frère de la duchesse d'Orléans, et cette jeune femme, parée de toutes les grâces, croyant embrasser l'image du bonheur, n'avait étreint dans ses bras qu'un ca-

davre (1) : triste pronostic de sa propre fin qui devait être si malheureuse. Suivant l'auteur du *Nouveau Tableau de Paris* (2) : « Le sincère attachement » de madame de Lamballe pour la Reine fut son seul » crime. Au milieu de nos agitations elle n'avait » joué aucun rôle ; rien ne pouvait la rendre sus- » pecte aux yeux du Peuple dont elle n'était connue » que par des actes multipliés de bienfaisance. Les » écrivains les plus féroces, les déclamateurs les plus » fougueux ne l'avaient jamais attaquée dans leurs » feuilles. » Autant d'erreurs que de mots, à part la bienfaisance qui peut avoir été réelle. Surintendante de la maison de la Reine, madame de Lamballe s'était associée à tous ses tripotages politiques, ce qui est prouvé par la mission secrète qu'elle remplit en Angleterre au mois de juin 1791, et par leur commérage dans l'affaire du Comité autrichien, qui lui valut de nombreuses *attaques* de la part des journaux (3). Ainsi elle s'était acquis personnelle-

(1) Son mari Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas de Bourbon, prince de Lamballe, fils du vertueux duc de Penthièvre, mourut au château de Lucienne, le 6 mai 1768, à l'âge de vingt ans. Leur mariage avait été célébré à Turin le 18 janvier 1767.

(2) Mercier.

(3) Après la déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohême (20 avril 1792), Carra signala, dans les *Annales Patriotiques*, l'existence d'un comité secret qu'il qualifia de Comité autrichien. Ce Comité, qu'il composait de la Reine, de madame de Lamballe et des ex-ministres Montmorin et Ber-

ment une haine spéciale qui suffit pour expliquer sa fin tragique, sans recourir à toute autre interprétation. C'est donc bien gratuitement que certains écrivains royalistes l'ont représentée comme la victime de Philippe d'Orléans, son beau-frère, qui l'aurait fait assassiner pour se liquider envers elle d'un douaire annuel de 300,000 liv. A propos de ce douaire, il semblerait assez naturel d'en prouver l'existence, au lieu de se borner à citer un chiffre arbitraire; mais non, l'on se contente d'inventer une fable odieuse pour accréditer une autre fable plus odieuse encore. D'ailleurs Philippe d'Orléans n'a-t-il pas son contingent naturel dans toutes les infamies de la rue? Pourquoi échapperait-il aux souvenirs de Septembre? N'a-t-il pas fait circuler, depuis long-

trand de Molleville, correspondait avec l'empereur d'Allemagne pour lui faciliter l'invasion du royaume, au moyen de renseignemens officiels sur l'état des partis, des troupes, des ressources du pays, etc. Montmorin et Bertrand de Molleville portèrent plainte en diffamation contre Carra, et subsidiairement contre les députés Chabot, Bazire et Merlin de Thionville, qui avaient fourni les indices à Carra. Le juge de paix, La Rivière, qui connut de cette affaire, commença contre eux une instruction, dans laquelle fut citée et entendue madame de Lamballe, ainsi que cela résulte de son discours à l'Assemblée nationale, où il fut appelé, le 19 mai, pour rendre compte de ses poursuites contre les trois députés susdits. La procédure fut annulée par rapport à ces députés, et le juge de paix envoyé lui-même, pour abus de pouvoir, à la haute cour nationale d'Orléans; quant à Carra elle n'eut pas de suite, sans doute à cause des événemens.

temps, dans les masses, les flots d'un or corrupteur ? Est-il donc étonnant que ces flots, se changeant en flots de sang, inondent aujourd'hui la place publique, même de celui de ses proches ?.... Ah ! malheureux ! malheureux ! que ne pérîtes-vous dans le sein de votre mère !.....

On a beaucoup exagéré le nombre des victimes de ces fatales journées. Cependant Maton de la Varenne, dont le témoignage ne saurait être suspect en cette matière, ne le porte qu'à mille quatre-vingt-six, dont il donne la liste alphabétique (1), et auxquels on doit ajouter soixante-sept autres qui succombèrent à Versailles peu de jours après. Cela fait un total de onze cent cinquante-trois, que nous croyons bien près de la vérité, s'il n'est pas la vérité même.

Nous avons vu déjà que l'irruption du Peuple dans les prisons fut subite, accidentelle, imprévue, spontanée; qu'elle fut l'effet d'un affreux vertige, d'un épouvantable ouragan qui éclata sur Paris, à la double nouvelle de l'arrivée du roi de Prusse à Verdun et d'une conspiration chimérique des prisonniers. C'est d'autant plus vrai qu'il est moins établi que la Commune ait offert cette hécatombe à la terrible déesse de la Liberté, comme on l'a cru jusqu'à ce jour; car on a toujours confondu ces massacres

(1) *Histoire particulière des Événemens qui ont eu lieu en France, pendant les mois de juin, juillet, août et septembre* 1792, page 419.

avec les mesures extraordinaires qui furent alors commandées par les circonstances. Il résulte néanmoins des procès-verbaux de la Commune, qu'elle n'attendit pas l'exemple de l'Assemblée nationale pour se précipiter au milieu de ces saturnales de la mort, et que rien ne put arrêter la fureur ou plutôt la rage du Peuple, qui, se croyant trahi, croyait voir poindre à chaque instant les avant-postes ennemis. Telle fut, en particulier, la noble conduite de Péthion, de Manuel : on ne leur a pas moins imputé pourtant une atroce et absurde collusion avec le fer homicide; on est même allé jusqu'à tourner contre eux leurs propres bienfaits, en les accusant de n'avoir fait élargir certains prisonniers à l'avance, que pour soustraire ceux-ci au Moloch de Septembre : d'où l'on peut inférer naturellement que ces fonctionnaires auraient mieux agi, dans leur propre intérêt, en ne les faisant pas élargir. Quant au ministre de la justice, sa complicité n'est pas mieux prouvée, puisqu'elle repose uniquement sur l'exclamation suivante qu'on lui attribue et dont rien n'atteste l'authenticité : « Périsse ma mémoire et que la Patrie soit sauvée ! » Il est vrai que l'on s'est armé de son discours du 2 septembre à l'Assemblée nationale; mais il suffit de lire ce discours pour voir qu'il n'eut aucun trait aux massacres, et qu'il sonna le tocsin au lieu de l'agonie des victimes. Au surplus, dans l'hypothèse où ce discours aurait été l'éclair qui précédait la foudre, comment pourrait-on expliquer le silence

de l'Assemblée nationale ? Comment pourrait-on concevoir que les représentans d'un peuple civilisé se fussent croisé les bras à l'aspect de cet audacieux messager de la mort, venant leur annoncer la transformation des prisons en abattoirs de chair humaine?

Mais que signifiait, dira-t-on, l'encombrement extraordinaire des prisons dans les derniers jours d'août? Il ne signifiait rien contre la Commune, puisque, loin d'être le fait de la Commune, il n'était que le résultat de l'exécution des décrets des 26 et 28 août. Ces décrets avaient été lancés sous l'impression produite par la nouvelle de la chute de Longwy, et de l'investissement prochain deVerdun. Aussi, fulminés dans un moment de colère, avaient-ils ordonné la déportation à la Guiane de tous les prêtres insermentés dans un délai de quinze jours, la perquisition des armes au moyen de visites domiciliaires, le désarmement de tous les gens suspects. Ainsi la Commune, en arrêtant les prêtres insermentés, en faisant des visites domiciliaires, en désarmant les gens suspects, n'agissait point arbitrairement, mais dans la sphère de ses attributions et de la légalité. Elle ne préparait point les sinistres élémens d'une Saint-Barthélemi révolutionnaire : car ces mesures n'avaient rien d'exceptionnel en elles-mêmes, rien de spécial à la ville de Paris; elles étaient générales pour toute la France, et, en tout cas, il était impossible de prévoir les scènes épouvantables qui allaient se passer, bien que l'atmosphère politique fût chargée, surchargée d'électri-

cité. Ainsi donc si l'encombrement des prisons devait prouver quelque chose, ce serait plutôt, en tout cas, contre l'Assemblée nationale qui l'ordonna, que contre la Commune qui n'eut qu'à l'effectuer, à l'exemple de toutes les autres communes du royaume.

Pendant que l'on procédait à l'exécution de ces deux décrets, le conseil-général de la Commune décernait un mandat d'arrêt contre Girey-Dupré, imprimeur du *Patriote français*, et ami de Brissot, de Guadet, de Vergniaud. Ceux-ci, le même jour, dénoncèrent ce fait à l'Assemblée nationale, qui annula le mandat d'arrêt, avec injonction à la municipalité d'être plus circonspecte à l'avenir. La Commune n'accepta point cette injonction, car elle envoya, dès le lendemain 31 août, une députation à l'Assemblée nationale pour justifier sa conduite. Tallien, orateur de cette députation, y prononça ce discours que nous recommandons expressément à l'attention du lecteur. « Législateurs, les représentans provisoires de la commune de Paris ont été » calomniés ; ils ont été jugés sans avoir été entendus ; ils viennent vous demander justice. Appelés » par le Peuple dans la nuit du 9 au 10 août pour » sauver la Patrie, ils ont dû faire ce qu'ils ont fait. » Le Peuple n'a pas limité leurs pouvoirs ; il leur a » a dit : Allez, agissez en mon nom, et j'approuverai tout ce que vous aurez fait.

» Nous vous le demandons, Messieurs, le Corps » législatif n'a-t-il pas toujours été environné du

» respect des citoyens de Paris? Son enceinte n'a été
» souillée que par la présence du digne descendant
» de Louis XI et de l'émule de Médicis. Si ces ty-
» rans vivent encore, n'est-ce pas au respect du
» Peuple pour l'Assemblée nationale qu'ils en sont
» redevables? Vous avez applaudi vous-mêmes à tou-
» tes nos mesures. Vous êtes remontés par nous à
» la hauteur des représentans d'un peuple libre;
» c'est vous-mêmes qui nous avez donné le titre ho-
» norable de représentans de la Commune, et vous
» avez voulu communiquer directement avec nous.
» Tout ce que nous avons fait, le Peuple l'a sanc-
» tionné. (Applaudissemens des citoyens dans les
» tribunes.) Ce ne sont pas quelques factieux,
» comme on voudrait le faire croire, c'est un million
» de citoyens; interrogez-les sur nous, et partout
» ils vous diront : ils ont sauvé la Patrie. Si quel-
» ques uns d'entre nous ont pu prévariquer, nous
» demandons, au nom de la Commune, leur puni-
» tion. Nous étions chargés de sauver la Patrie; nous
» l'avons juré, et nous avons cassé des juges de paix
» indignes de ce beau titre; nous avons cassé une
» municipalité feuillantine. Nous n'avons donné au-
» cun ordre contre la liberté des bons citoyens; mais
» nous nous ferons gloire d'avoir séquestré les biens
» des émigrés. Nous avons fait arrêter des conspi-
» rateurs, et nous les avons mis entre les mains des
» tribunaux pour leur salut et pour celui de l'État.
» Nous avons chassé les moines et les religieuses
» pour mettre en vente les maisons qu'ils occu-

» paient ; nous avons proscrit les journaux incendiai-
» res qui corrompaient l'opinion publique. Nous
» avons fait des visites domiciliaires : qui nous les
» avait ordonnées ? Vous. Les armes saisies chez les
» gens suspects, nous vous les apporterons pour les
» remettre entre les mains des défenseurs de la Pa-
» trie. Nous avons fait arrêter les prêtres perturba-
» teurs : ils sont enfermés dans une maison particu-
» lière, et, sous peu de jours, le sol de la Liberté
» sera purgé de leur présence. On nous a accusés
» d'avoir désorganisé l'administration, et notam-
» ment celle des subsistances ; mais à qui la faute ?
» Les administrateurs eux-mêmes, où étaient-ils
» dans les jours de péril ? La plupart n'a pas reparu
» à la Maison commune. La section des Lombards
» est venue réclamer contre nous dans votre sein ;
» mais le vœu d'une seule section n'anéantira point
» celui d'une majorité très prononcée des autres sec-
» tions de Paris. Hier, les citoyens, dans nos tri-
» bunes, nous ont encore reconnus pour leurs re-
» présentans ; ils nous ont juré qu'ils nous conser-
» vaient leur confiance. Si vous nous frappez, frap-
» pez donc aussi ce Peuple qui a fait la Révolution
» le 14 juillet, qui l'a consolidée le 10 août, et qui
» la maintiendra. Il est maintenant en assemblées
» primaires, il exerce sa souveraineté ; consultez-
» le, et qu'il prononce sur notre sort. Vous nous
» avez entendus, prononcez, nous sommes là. Les
» hommes du 10 août ne veulent que la justice et
» qu'obéir à la volonté du Peuple. »

Nous avons rapporté ce discours en entier, bien qu'il soit peut-être étranger au sujet, afin de montrer à quel point on s'est trompé, lorsque l'on s'en est prévalu pour prouver la complicité, la préméditation de la Commune, dans les pompes sépulcrales de Septembre. En général, on se contente d'en citer cette phrase isolée sur les prêtres perturbateurs, avec une perfide surabondance de points d'exclamation : « Ils sont enfermés dans une maison particu-
» lière, et, sous peu de jours, le sol de la Liberté
» sera purgé de leur présence. » Pour expliquer le sens naturel de ces paroles, il est naturel de recourir à l'objet qui leur était relatif, c'est à dire au décret du 26 août sur les prêtres perturbateurs. Or que disait ce décret ? Il disait que cette classe de prêtres serait déportée à la Guiane dans un délai de quinze jours : donc Tallien, en faisant allusion à ce décret, voulait dire et disait réellement : « Vous
» avez fixé un délai de quinze jours pour la déporta-
» tion des prêtres perturbateurs ; ce délai est inu-
» tile, car, sous peu de jours, ils seront dirigés à
» leur destination ; sous peu de jours *le sol de la*
» *Liberté sera purgée* (1) *de leur présence.* » Toute autre

(1) Quelques semaines après, le 22 septembre 1792, une députation de la Commune d'Orléans vint informer la Convention nationale que le peuple d'Orléans avait prononcé la suspension de plusieurs officiers municipaux, pour cause d'incivisme. Quelques orateurs ayant demandé de généraliser cette mesure, en l'étendant à l'administration entière et aux tribunaux, Léonard Bourdon dit :

interprétation ne peut qu'être arbitraire, absurde, judaïque, monstrueuse : absurde surtout, eh! pourquoi? Parce qu'on ne peut pas penser que la Commune, qui venait, ce jour-là même, soumettre sa conduite au contrôle de la représentation nationale, eût la

« Comme ayant été commissaire du pouvoir exécutif national, j'atteste que partout les électeurs n'attendent que la permission de la Convention nationale pour *purger* les administrations des membres gangrenés qui s'y trouvent. »

Que voulait dire par là Léonard Bourdon? Que les électeurs attendaient partout, de la Convention nationale, le signal de nouvelles journées de Septembre? Non, sans doute. Il voulait dire seulement que les électeurs attendaient partout que la Convention nationale ordonnât le renouvellement des administrations et des tribunaux, parce qu'alors on aurait partout le soin d'éliminer des choix les fauteurs du royalisme; parce qu'alors on *purgerait lés administrations des membres gangrenés.*

Telle était la pensée de Léonard Bourdon.

Telle était aussi celle de Tallien.

Tallien raisonnait dans l'exécution du décret du 26 août; Léonard Bourdon, dans l'hypothèse d'un décret à faire pour *purger* les administrations et les tribunaux des élémens hétérogènes. Mais aucun d'eux n'avait la folie barbare de provoquer le Peuple au massacre de ses ennemis.

Au surplus, le mot *purger* a été employé souvent, par la langue révolutionnaire, dans l'acception littérale de Tallien et de Léonard Bourdon, c'est à dire, comme synonyme de chasser, d'exclure, d'évincer, d'éliminer, d'épurer, de purifier, etc. Je pourrais multiplier les exemples à l'appui, mais je me bornerai à celui du 22 septembre, parce qu'il eut une plus grande affinité avec les paroles de Tallien, par une sorte de contemporanéité, d'actualité.

(*Note de l'Auteur.*)

folie de vouloir s'élever au dessus d'elle, en disant aux mandataires de la France entière : « Vous avez » ordonné la déportation des prêtres perturbateurs : » eh bien ! nous allons les faire égorger. » Quant au silence de Tallien sur la non mise en jugement des prêtres perturbateurs avec les autres conspirateurs, rien de plus naturel, puisque le décret du 26 août ne soumettait les premiers à aucune espèce de juridiction, mais à la déportation pure et simple, comme ennemis irréconciliables de la Révolution.

L'argument le plus sérieux en faveur de la préméditation de la Commune résulte des deux pièces suivantes :

La première est un « mandat du 4 septembre » signé N.... Jé....(Nicout-Jérôme), La....(Lamarck), » commissaires de la Commune, visé Mé... (Méhée), » au profit de Gil... Pet.. (Gillet-Petit), pour » prix du temps qu'ils ont mis, lui et trois de ses » camarades, à l'expédition des prêtres de St-Firmin » pendant deux jours, suivant la réquisition faite » auxdits commissaires par la section des Sans-» Culottes qui les mit en ouvrage, ci..... 48 livres. »

La seconde est un « arrêté du conseil-général du » 6 septembre, signé Coulo..... (Coulombeau), secré-» taire-greffier, pour avancer à C..... pour salaire » des personnes qui ont travaillé à conserver la sa-» lubrité de l'air, les 3, 4 et 5 septembre ; et de ceux » qui ont présidé à ces opérations dangereuses, sui-» vant son mémoire y annexé, lequel mémoire con-» tient les noms de V....., P....., C..... et R....., com-

» missaires nommés par l'assemblée générale de la » section du Finistère, ceux des ouvriers qui y ont » travaillé, les fournitures qui ont été faites, et le » paiement de trois des quatre commissaires de la » section du Finistère, ledit mémoire taxé par V....., » président; Co....., secrétaire-adjoint, et payé à » Ch.............................. ci.... 1,463 livres. »

D'abord ces pièces n'ont aucun caractère d'authenticité.

En voici la raison :

Le 7 vendémiaire an IX, Guenot, ancien administrateur des domaines, des finances et des contributions de la Commune en 1792, adressa au Premier Consul une copie de « l'État des sommes payées par » le trésorier de la Commune de Paris, pour le » compte du conseil-général, pour dépenses occa- » sionnées par la révolution du 10 août 1792. » Eh! pourquoi pas cet état lui-même? C'est qu'il avait été brûlé avec les pièces justificatives, du moins selon Guenot, par ordre de la Commune. Or, s'il avait été brûlé, Guenot était bien audacieux de venir apporter, dans une matière si grave, son témoignage obscur, isolé, unique, et de jeter ainsi un os à ronger à tous les contre-révolutionnaires du globe.

Mais, sans nous arrêter à cette fin de non recevoir, nous admettrons la parfaite authenticité des pièces, et nous dirons : de quel droit vient-on changer le sens littéral des mots? Est-ce qu'une langue doit subordonner sa signification naturelle aux caprices de passions politiques? Depuis quand

le substantif *expédition* est-il devenu synonyme de massacre, d'égorgement? Quelles preuves a-t-on pour extraire un salaire infâme de l'arrêté du 6 septembre? Eh bien! si ce mandat, si cet arrêté ont existé, nous soutenons qu'ils n'ont eu pour objet qu'une mesure de salubrité, commandée par la chaleur extraordinaire de l'atmosphère. Nous en trouvons la preuve dans leur concordance avec l'ordre suivant du comité de surveillance :

« Au nom du Peuple !

» Mes camarades,

» Il est enjoint de faire enlever les corps morts, » de laver et nettoyer toutes les taches de sang, par- » ticulièrement dans les cours, chambres, escaliers » de l'Abbaye. A cet effet, vous êtes autorisés à pren- » dre des fossoyeurs, charretiers, ouvriers, etc.

» A l'Hôtel-de-Ville, le 4 septembre 1792.

» Signé : PANIS, SERGENT, administrateurs;

» MÉHÉE, secrétaire-greffier. »

A dire vrai, ce comité peut avoir mérité les reproches que l'on adresse injustement à la Commune, dont il n'était qu'une fraction minime : non pas qu'il ait conçu l'idée des massacres, non pas qu'il les ait préparés, mais parce que les plus graves présomptions tendent à le faire suspecter de les avoir autorisés tacitement, en les assimilant aux formes juridiques d'une vaste exécution prevôtale. Ces présomptions s'aggravent encore de l'élargissement ordonné par lui des prisonniers non politiques,

au commencement de l'irruption du Peuple dans les prisons. Enfin les doutes s'évanouissent à la lecture d'une circulaire de ce comité aux départemens, en date du 3 septembre, circulaire provocatrice de scènes analogues, et qui, fort heureusement, resta sans effet, du moins à quelques exceptions près. Ici l'on se demande quels furent les membres de ce terrible comité de surveillance : Duplain, Panis, Lenfant, Jourdeuil, Paul Marat, Deforgues, Leclerc, Dufort, Cailly. On doit leur associer dans les malédictions de l'humanité Maillard, Hébert, Lhuillier, Ceyrat, Henriot, Ronsin, Rossignol, etc., qui paraissent avoir siégé dans les tribunaux populaires, suivant la sinistre appellation de l'époque; Billaud-Varennes, substitut du procureur de la Commune, Billaud-Varennes qui, dépêché en cette qualité sur le champ de la mort, pour arrêter le carnage, ne fit que l'encourager, et accrédita, plus que personne, par son caractère officiel, cette erreur monstrueuse, qu'il agissait en vertu des ordres de la Commune, tandis qu'il les transgressait, au contraire, de la manière la plus abominable. En vérité, ces hommes ont assumé sur eux une effroyable responsabilité, en se jouant ainsi de la vie de leurs semblables. Au surplus, que de mal ont-ils fait à la cause elle-même qu'ils croyaient servir ! C'est par eux que la statue de la Liberté a sué du sang et des pleurs ; par eux que cette image auguste, abîmée, pour ainsi dire, dans la plus juste douleur, est devenue le signe de ralliement de tous ses ennemis. En effet, les souve-

nirs de Septembre vont peser sur la Révolution comme un sombre cauchemar ; ils vont jeter sur elle un reflet lugubre, comme celui de ces lampes funéraires qui brûlent auprès d'un cadavre, à peine refroidi. On dirait la voix des victimes frappées par la tempête et restées sans sépulture, s'élevant sans cesse pour demander un tombeau que personne n'ose creuser, de peur d'une horrible solidarité.

Voilà donc un nouveau germe de division parmi les patriotes ! Bientôt ils n'auront pas seulement à se défendre contre le fer ennemi, mais encore contre la discorde soufflée dans leurs rangs par le fantôme vengeur de Septembre.

CHAPITRE XVI.

—

Chute de Verdun. — Bataille de Valmy. — Retraite de l'armée austro-prussienne. — Changement de nom de Philippe-d'Orléans. — Calomnie fameuse. — Elections de la Convention nationale. — Convention nationale. — Proclamation de la République. — Fédéralisme. — Nouvelle preuve de désintéressement de Philippe-d'Orléans. — Proposition de Buzot pour le bannissement de la maison d'Orléans. — Bannissement des Bourbons. — Ajournement de quelques jours en faveur de la maison d'Orléans. — Suspension de l'exécution de ce décret. — Ajournement général de cette question jusqu'après le jugement de Louis XVI.

Les premiers mouvemens de la coalition furent heureux. Le 2 septembre elle s'empara de Verdun, dont le gouverneur, Beaurepaire, s'illustra par l'héroïsme de l'honneur militaire. N'ayant pu s'opposer à la reddition de cette place, « Messieurs, dit-il » aux officiers, j'ai juré de ne me rendre que mort ; » survivez à votre honte, puisque vous le pouvez : » quant à moi, fidèle à mes sermens, voici mon der» nier mot : je meurs libre ; » et prenant un pistolet sur la table du conseil il se fit sauter la cervelle au milieu de l'état-major.

Jusqu'alors tout avait réussi aux coalisés. Ils

avaient séparé l'armée du Nord (l'armée principale) de celles de la Moselle et du Rhin; et, maîtres du cours de la Meuse, il ne leur restait plus qu'à refouler la première entre l'Aisne et l'Oise, pour arriver sans obstacle à Paris. Mais Brennus venait de jeter son épée dans la balance des événemens; c'est à dire Dumouriez venait d'être appelé au commandement de l'armée du Nord, à la place de Lafayette, qui avait déserté le 18 août. Le nouveau général en chef sentit parfaitement le danger de son infériorité numérique : aussi s'opiniâtra-t-il, par une sorte d'illumination providentielle, à ne point se retirer vers Reims et Châlons, comme on le lui proposait de toutes parts, comme le lui ordonnait même le Conseil exécutif, mais à se défendre dans les défilés de l'Argonne, qu'il nomma si justement les Thermopyles de la France. Cette contrée est située entre la Meuse, la Marne et l'Aisne; elle est couverte de collines, de forêts, de ruisseaux, de marécages. C'est dans cette position si favorable qu'il résolut d'attendre des renforts. Après avoir guerroyé sans résultat contre le corps autrichien de Clairfayt qui avait passé la Meuse à Stenai, il vint s'établir à Sainte-Menehould, où il trouva la division Beurnonville qui arrivait du camp de Maulde, et vingt-cinq mille hommes amenés par Kellermann des armées de la Moselle et du Rhin. Le duc de Brunswick manœuvra sur les flancs de l'armée française, de manière à se placer entre elle et Châlons, pour l'enfermer dans les défilés et lui couper la retraite. Le

général ennemi exécuta fort heureusement cette manœuvre ; puis, pour en compléter le succès, il attaqua, le 20 septembre, le corps de Kellermann sur les hauteurs historiques de Valmy. Là le général français avait dressé une batterie de dix-huit pièces auprès du célèbre moulin de ce nom. A cinq heures du matin, Kellermann forma son infanterie en trois colonnes de front, avec défense de tirer, afin de charger à la baïonnette, au moment où le plateau serait envahi. Aussi, lorsque les Prussiens commencèrent à le gravir, Kellermann eut un beau mouvement : il éleva au bout de son épée son chapeau surmonté d'un plumet tricolore, et poussa le cri magique de *vive la Nation !* qui fut répété sur toute la ligne avec tant d'enthousiasme que les assaillans furent partout repoussés. Après une longue canonnade, qui est restée fameuse dans les fastes militaires, Kellermann demeura maître du champ de bataille, sans avoir pu même être entamé. Le lendemain l'armée entière prit l'offensive contre l'armée prussienne, et la força de se replier sur la Meuse. Le roi de Prusse, témoin de la défaite de son armée, ravagée déjà par la famine et les maladies, sentant lui-même l'impossibilité de se maintenir au milieu d'une population insurgée contre lui, offrit de se retirer à condition que l'on ne troublerait point sa retraite. On accepta cette offre. Il se remit donc en marche pour regagner le Rhin par Trèves et Coblentz ; Clairfayt en fit autant : il retourna, par Namur et Mons, en Belgique, où le rejoignit bientôt

le corps autrichien d'Albert de Saxe-Teschen, qui fut forcé, lui aussi, de lever le siége de Lille après dix jours de bombardement.

Au milieu de la confusion produite par la rapidité de ces événemens, l'Assemblée-nationale-Législative touchait au terme de ses travaux, et les élections générales pour la législature suivante répandaient une nouvelle agitation dans les esprits. En effet, ce n'était pas une petite affaire. Aussi l'instinct universel désignait-il partout, surtout à Paris, les hommes les plus énergiques, ou dont le passé présentait le plus de garanties pour l'avenir. En fait de garanties, qui pouvait en offrir plus que Philippe d'Orléans ? Il est vrai qu'il s'était effacé depuis les 5 et 6 octobre : mais il avait renoncé solennellement à la couronne, au retour de Varennes, et il avait confirmé cette renonciation par la solennité de son silence après le 10 août. On connaissait, en tout cas, ses opinions largement progressives, républicaines même, puisqu'il avait abdiqué ses droits de prince, pour se tenir uniquement à ceux de simple citoyen. De plus, sa position personnelle par rapport à Louis XVI était dessinée mieux que jamais ; car il avait tenté plusieurs fois, soit par lui-même, soit par des intermédiaires, de se rapprocher du Roi, qui avait toujours éludé l'idée seule d'un rapprochement. Ainsi, par exemple, amiral en 1792, il ne put être employé en cette qualité; repoussé de la marine, il crut devoir demander au Roi, suivant un vieil usage princier, la permission de se

rendre à l'armée du Nord, ou deux de ses fils servaient avec distinction. Le monarque ayant répondu froidement qu'il *pouvait faire tout ce qu'il voudrait*, il partit avec son troisième fils, et donna au monde le noble et touchant spectacle d'un père combattant avec ses trois fils pour l'indépendance de son pays. Peu de temps après, le maréchal Luckner, commandant l'armée du Nord par intérim, reçut ordre de le renvoyer ; et, sur cet ordre brutal, Philippe d'Orléans revint à Paris, ou du moins à Sceaux, où il se retira dans ses propriétés, victime, comme ses ancêtres, de la vieille politique de famille. Ah ! plutôt, que ne prit-il alors un fusil pour aller se faire tuer aux avant-postes, bien qu'il lui fût interdit de mêler son sang à celui du dernier soldat ! Peut-être au moins la calomnie se serait-elle arrêtée à l'aspect de ce père infortuné, emporté par ses trois fils, et de leur glorieuse douleur !

Tels étaient les titres particuliers qui recommandaient Philippe d'Orléans à la confiance de ses concitoyens. Mais à ce sujet s'élevait une difficulté grave : sous quel nom le désigner sur le registre des inscriptions électorales? Il ne pouvait plus être Bourbon ou d'Orléans, puisque l'Assemblée Constituante avait proscrit spécialement tous les noms de terres, par suite de l'abolition de la féodalité. D'un autre côté, il n'avait pas, non plus, de nom patronymique, parce que l'origine de la famille royale remontait au temps si reculé des noms personnels, où l'usage des noms héréditaires n'était pas encore établi. Aussi, pour con-

cilier les nécessités sociales avec la légalité, la Constitution avait statué que les princes du sang se borneraient à porter leurs prénoms, avec la simple adjonction de princes Français. Or Philippe d'Orléans ayant renoncé à cette qualité, il se trouvait, le seul en France, dans la position singulière de n'avoir plus de nom, suivant la législation de l'époque. Eh bien! ce fut précisément à cause de cette position bizarre et tout à fait exceptionnelle, qu'il se vit obligé de prendre un autre nom pour se présenter aux suffrages des électeurs : car on tenait beaucoup à introduire dans les conseils de la Liberté celui qui l'avait introduite dans le palais des Rois. Il fut donc autorisé par la Commune à choisir un nouveau nom. Quel mal à cela puisqu'il n'en avait plus? Quant à ce nouveau nom, chacun le connaît. Ce ne fut point, comme on a daigné le croire, un terme d'argot révolutionnaire, un travestissement de la faiblesse et de la peur, une lâche concession aux mugissemens de la rue, mais l'expression vulgaire, usuelle du principe organique de la Révolution, ou plutôt de la Révolution elle-même, dans l'homme qui en avait illustré les premiers combats par l'éclat de sa grandeur personnelle. Pourquoi la Révolution avait-elle été faite en principe? Pour l'admission de tous les Français aux avantages sociaux, en un mot pour l'Egalité. Ainsi Philippe d'Orléans, en choisissant ce mot pour nom, s'identifiait hautement à la chose, lui prince, lui Bourbon; il répudiait toute complicité dans les distinctions

privilégiaires de l'ancien régime, de même qu'il protestait aussi, par cette dénomination, contre toute velléité de succession collatérale. Au surplus, nous livrerons volontiers cette appellation aux plaisanteries inoffensives de tous les beaux esprits; car les choses les plus graves ont toujours leur côté plaisant en France, du moins aux yeux de certaines gens : d'ailleurs, tous les lazzis du monde ne dénatureront jamais le sens réel, historique, de ce fameux substantif.

Mais ce que l'on ne doit point passer aussi facilement, ce sont les faits, ce sont les paroles que la malveillance impute aux morts, et que propage trop souvent la crédulité du vulgaire. C'est là un genre de faux que la loyauté de toutes les opinions doit flétrir pour venger la morale par une solidarité mutuelle, puisqu'il échappe naturellement à l'atteinte des lois. C'est, en quelque sorte, un brigandage pareil à celui qui dépouille les tombeaux dans l'horreur d'une nuit profonde...... Bref, on a dit, on a répété que Philippe d'Orléans avait eu l'impudeur de se vanter publiquement, en présence des électeurs assemblés, d'être fils du cocher de sa mère, sans doute pour consommer irrévocablement la rupture de tous ses liens de famille. Sur cela grandes exclamations, grandes récriminations de la nature outragée si horriblement. Eh! mon Dieu ! pas tant d'exclamations : il n'y a pas eu outrage à la nature mais au bon sens. Au surplus, ce n'est pas là le seul de ce genre en cette matière; car il n'est point une partie de l'histoire générale qui ait été

surchargée d'absurde et d'abominable autant que la Révolution française. Ainsi, par exemple, la Restauration a osé faire écrire que Napoléon avait traîné à ses pieds par les cheveux, qui ?.... un vieillard; qui encore ?... le Vieillard-Roi, Pie VII. Or, aujourd'hui que les passions de cette époque sont heureusement éteintes, aujourd'hui que la victime elle-même est en présence de la justice impartiale de l'histoire, entre les accusateurs et l'accusé, ne peut-on pas dire à tout homme de bonne foi ? « Mettez la » main sur votre conscience d'honnête homme, et » dites-nous si vous croyez que l'Empereur a traîné » le Pape par les cheveux.... » Et nous aussi nous dirons à notre tour au lecteur, dans une espèce analogue : « Mettez la main sur votre conscience » d'honnête homme, et dites-nous si vous croyez que » Philippe d'Orléans a pu consommer un tel parricide » sur la mémoire de sa mère...» Allons donc ! ce n'est pas là de l'opposition; c'est un assassinat; c'est plus qu'un assassinat ; c'est quelque chose de tellement monstrueux qu'il n'est aucun mot dans aucune langue pour le caractériser, parce que, la chose ne s'étant jamais vue, on n'a jamais eu besoin de l'exprimer. Certes, c'est bien là le coup le plus terrible de la fatalité acharnée à la mémoire de Philippe d'Orléans, que cette initiative dégoûtante même au fond de la sentine de tous les crimes et de tous les vices, où l'a précipité vivant la rage de ses ennemis et où elle voudrait en vain enchaîner son ombre frémissante.

Ah ! malheureux ! malheureux !...

On aurait tort de penser que cette abominable invention eût dès lors le même retentissement qu'elle a eu depuis. Jusqu'en 1796 personne n'en avait parlé, personne n'en avait soupçonné l'existence, pas même les royalistes. Ce fut alors seulement que parut un ouvrage regardé, en général, comme un pamphlet, et qui n'est qu'un roman de mauvais goût, à l'usage des laquais de grandes maisons, l'*Histoire de la conjuration de Louis-Philippe Joseph d'Orléans, surnommé Egalité*, 3 vol. in-8. L'auteur de cet ouvrage, Montjoie, le plus injuste, le plus passionné, le plus absurde, le plus extravagant de tous les écrivains royalistes, crut piquant de faire tenir publiquement ce propos à Philippe d'Orléans : « Je suis fils du cocher de ma mère, » de même qu'il avait cru, déjà, sans doute aussi piquant de le revêtir d'une douzaine de gilets aux approches de la canicule, et de le gratifier en même temps d'une infinité de bêtises semblables, évidemment adressées autant à de basses intelligences qu'à de basses passions. C'est la première et la dernière fois que nous parlons de l'œuvre de Montjoie : aussi nous empressons-nous d'ajouter que nous n'avons point prétendu en faire la contre-partie (1) en faisant l'histoire de Philippe d'Orléans :

(1) Cette contre-partie existe déjà : c'est *l'Explication de l'énigme du roman* intitulé : *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*, etc., Weredisthad, 4 volumes in-8°, sans date. Quel est le mot de l'énigme ? Ma foi ! je n'en sais rien ; car je n'ai jamais pu trouver cet ouvrage qui

car s'il est des points auxquels on ne peut pas atteindre, il en est aussi auxquels on dédaignerait de descendre. Quelques années après, Bertrand de Molleville secoua le cynisme de Montjoie, et l'enveloppa d'une transparence ingénieuse : « Pour inspirer plus » de confiance, dit-il, quelques émissaires affidés du » duc d'Orléans, répandus dans les clubs et dans » les groupes populaires, lui donnaient une généa» logie très-conforme aux sentimens qu'il professait, » et affirmaient qu'il était fils d'un cocher ; que, par » conséquent, on devait le regarder comme un vrai » Sans-Culotte. C'est ainsi que ce prince dégradé, » non content d'être descendu au degré le plus bas » de la plus ignominieuse turpitude, voulait encore » y entraîner sa mère et ses enfans.» (1) On voit par ces paroles, que Bertrand de Molleville, en empruntant cette fable à Montjoie, n'a point osé cependant l'attribuer personnellement à Philippe d'Orléans, mais au zèle étrangement officieux des *émissaires affidés* de celui-ci. Qu'il en infère, par induc-

est fort rare aujourd'hui, et dont Barbier, le plus savant bibliophile qui ait existé, paraît n'avoir connu qu'un seul exemplaire. Tout ce que je sais, c'est qu'il fut rédigé par Rouzet, ex-membre de la Convention nationale, et que ce personnage ayant été honoré, jusqu'à sa mort arrivée en 1820, de toute la confiance de la duchesse douairière d'Orléans, son travail peut être considéré comme la réfutation officielle du roman de Montjoie.

(1) *Histoire de la Révolution française*, par Bertrand de Molleville, tome X, page 274.

tion, une complicité imaginaire, libre à lui ; mais aussi libre à nous d'en conclure, en l'absence de preuves, que cette accusation ne fut sous la plume de ces écrivains qu'une vengeance d'émigrés, qu'un vain persiflage, que tous les contre-révolutionnaires ont affecté de prendre au sérieux, et qui ne peut être pour les autres qu'une affreuse et la plus affreuse des mystifications.

Pour revenir aux élections, elles furent significatives dans toute la France, surtout à Paris, où l'on élut Philippe d'Orléans sous son nouveau nom de Philippe Égalité, avec Maximilien, Danton, Manuel, David, Panis, Legendre, Sergent, Paul Marat, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Collot d'Herbois, Billaud-Varennes, etc. Il faut, pour bien comprendre ces choix, se reporter aux circonstances qui les suggérèrent. Quelles étaient donc ces circonstances ? Verdun venait de se rendre ; plus de places fortes jusqu'à Paris ; on n'avait plus de ressource que dans le patriotisme des citoyens pour arrêter la marche triomphante de l'armée austro-prussienne, encouragée, d'ailleurs, par la double supériorité du nombre et du succès. Comment exalter le patriotisme des citoyens, si ce n'était en leur inspirant la confiance ? Et comment leur inspirer la confiance, si ce n'était en élevant au dessus de leurs têtes le signe auguste de la Liberté, incarné dans quelques hommes, dont l'accentuation révolutionnaire semblait le meilleur gage de l'indépendance nationale ? Voilà pourquoi la législature nouvelle fut recrutée

principalement en dehors des législatures précédentes, dans la presse, dans les sociétés populaires, c'est à dire de tous les élémens les plus capables d'exalter le concours de toutes les forces nationales. C'est ce qui explique l'ostracisme électoral du parti constitutionnel, dont les longues illusions aboutissaient, en définitive, à l'invasion étrangère et à sa propre ruine; car la Constitution ne subsistait plus, et ne pouvait même plus subsister depuis que le parjure du roi de la Constitution avait appelé les armées ennemies à la renverser. Aussi lorsque la Convention nationale s'installa, le 21 septembre 1792, n'eut-elle qu'à reconnaître un fait général, un fait accompli, et à le sanctionner par l'abolition préliminaire de la royauté. Il fut donc décrété par elle en ce jour, à *l'unanimité* (unanimité bien remarquable), « que la royauté était abolie en France, et que » tous les actes publics porteraient dorénavant la » date de l'an premier de la République. »

Il est évident, par cette mesure et par cette unanimité, que la Convention nationale, en abolissant la royauté, souscrivit au vœu des masses, au besoin le plus impérieux du moment, loin de vouloir expérimenter les paralogismes de J.-J. Rousseau, dont on n'avait que faire, d'ailleurs, dans des conjonctures si douloureuses. La Révolution elle-même n'avait point eu pour principe telle ou telle forme gouvernementale, mais seulement la destruction des abus. Or, ces abus étant détruits, la monarchie régénérée n'avait rien d'hostile au développement des intérêts

généraux : il était donc inutile de se rejeter dans les chances aléatoires des révolutions. Cela même est si vrai, que le parti constitutionnel fut toujours en immense majorité jusqu'au retour de Varennes, et que personne en France ne parla de république jusqu'au moment où l'on dût désespérer de la conversion du Roi. C'est un fait que Gensonné a reconnu positivement dans la *Chronique de Paris* du mois de février 1793. Son collègue Salles a partagé cet avis à la tribune, et l'a réduit en chiffres, en signalant soixante-dix mille royalistes constitutionnels parmi les cent mille électeurs de la capitale dans les élections de la Législative. Maximilien lui-même, que l'on considère, en général, comme le chef des patriotes avancés, n'était pas encore républicain ; car la nature de ses opinions était clairement indiquée par le titre seul d'un journal qu'il publiait alors (*le Défenseur de la Constitution*), et qui avait beaucoup de consistance, sans doute parce que les principes de ce journal s'adressaient à des sympathies nombreuses et imposantes. A cette époque, et même aux approches du 10 août, la Constitution semblait encore puissante ; elle était représentée dans les armées par les Lafayette, les Biron, les Custine, les Montesquiou, les Broglie, les Lameth, etc. ; et dans le sanctuaire des lois, par les Brissot, les Guadet, les Vergniaud, les Condorcet, les Gensonné, etc., personnages que l'on ne peut pas plus suspecter de républicanisme que les précédens, puisque ces députés firent tous leurs efforts pour empêcher le 10 août,

puisque, la veille même de ce grand jour, ils cherchèrent à conjurer l'orage, en proposant vainement à la couronne de sanctionner les fameux décrets, de rappeler les ministres patriotes. Brissot, entr'autres, qui passait avec raison pour l'expression de cette école politique, disait à la tribune, le 25 juillet 1792, quelques jours avant le 10 août : « On nous parle d'une faction de régicides qui veut » créer un dictateur, établir la République. Cette » idée paraîtra sans doute un paradoxe, mais c'est » une vérité. Il n'est pas de meilleur moyen que le » régicide pour éterniser la royauté. Non, ce n'est » point avec le massacre révoltant d'un individu » qu'on l'abolira jamais. La résurrection de la royauté » en Angleterre fut due au supplice de Charles Ier ; » il révolta le peuple et l'amena aux genoux de son » fils. Si donc ces républicains régicides existent, il » faut avouer que ce sont des républicains bien stu- » pides, et tels que les rois devraient les payer pour » rendre le républicanisme à jamais exécrable. Quoi » qu'il en soit, si ce pacte de régicides existe, s'il » existe des hommes qui travaillent à établir à pré- » sent la République sur les débris de la Constitu- » tion, le glaive de la loi doit frapper sur eux comme » sur les amis actifs des deux chambres, et sur les » contre-révolutionnaires de Coblentz. » Voilà des paroles bien explicites ! eh pourtant ! à peine quelques semaines après, Brissot devenait républicain avec la plupart des patriotes. Pourquoi ce changement si subit dans un homme si grave ? Parce que

les temps étaient changés. Eh ! qui les fit changer? Louis XVI lui-même. Oui, ce fut sa collusion avec les armées coalisées ; ce furent surtout les menaces barbares de ses frères qui républicanisèrent en France tous les hommes de cœur, ayant une vie à défendre, et sentant déjà la rougeur au front à l'aspect des uniformes prussiens et autrichiens sur le territoire. Alors la Révolution se voyant trahie à l'intérieur par le Roi, envahie à l'extérieur par la ligue actuelle ou prochaine de tous les rois, et n'ayant à leur opposer que la sainteté de sa cause et son propre désespoir, fut rejetée, par la seule force des choses, dans la négation de tous les rois, dans l'horreur même d'une institution complice de tant de calamités. Ainsi le gouvernement républicain ne fut point un état normal, définitif, mais extraordinaire, mais accidentel, mais momentané, mais imposé par un orage... Eh ! par quel orage, grand Dieu ! par la plus douloureuse de toutes les nécessités ; de sorte qu'il dut disparaître avec les terribles circonstances qui l'avaient produit : d'où l'on doit conclure que la Révolution n'aurait jamais enfanté la République si les choses avaient suivi leur cours naturel, c'est à dire si Louis XVI avait observé loyalement la Constitution, au lieu d'ameuter contre elle, en secret, les puissances étrangères.

A peine la République fut-elle proclamée que les dissensions intérieures compromirent son existence. Les ombres de Septembre apparurent au milieu des rivalités politiques, et frappèrent d'un sombre ver-

tige les premiers débats de la Convention nationale. Alors éclata parmi les patriotes une scission profonde, plus terrible que jamais. D'un côté, la députation parisienne résuma la majorité sous le nom de la Montagne, parce que ses membres siégèrent au sommet de l'amphithéâtre législatif; de l'autre, les Brissotins ou Girondins représentèrent la minorité, l'ancienne majorité législative, débordée par l'impétuosité du torrent. Ceux-ci commencèrent le combat en déblatérant contre l'influence excentrique de la capitale, bien que cette influence fût dans la nature même des choses, dans sa population, par exemple, dans sa topographie politique. Ils prétendirent que leurs adversaires, que des hommes accoutumés à battre le despotisme en brèche et à professer hautement les idées les plus absolues de liberté, d'égalité, ne voulaient, en définitive, qu'absorber la Révolution au profit de l'un ou de plusieurs d'entre eux. De là cette vaine accusation de dictature, de triumvirat, appliquée vaguement à Maximilien, à Danton, à Paul Marat, qui reprochèrent, en revanche, aux Brissotins, avec bien plus de raison, d'aspirer à scinder la France en républiques fédératives, c'est à dire à détruire l'unité régulatrice, le type générique de toutes les réformes de la Révolution. Aussi, le 25 septembre, la Convention nationale fit-elle justice de la première imputation par l'ordre du jour, et de la seconde en déclarant que la République serait *une et indivisible*. *Une et indivisible*! que d'esprit, que de sel a-t-on gaspillé

sur ces mots-là ! Eh pourtant! ils ne contenaient pas moins une idée sérieuse, une idée grave, une idée rationnelle. De quoi s'agissait-il? du Fédéralisme : question nouvelle, question fatale s'il en fût jamais, puisqu'elle devait inonder la place publique du plus noble sang de la France. Or, dès que l'on pouvait croire à l'existence du Fédéralisme comme parti politique, la Montagne, cette noble personnification du principe révolutionnaire, ne pouvait pas accepter un projet qui tendait à l'affaiblissement des forces du pays par leur division. Voilà pourquoi les Montagnards s'élevèrent contre le Fédéralisme avec toute la chaleur du patriotisme et d'une conviction profonde ; car ils voulaient resserrer la défense dans un centre unique d'activité où tous les rayons aboutissent, pour la rendre plus compacte, et par cela même plus efficace, plus puissante. Aussi déclarèrent-ils solennellement, par le décret du 25 septembre, qu'il n'y avait et ne pouvait y avoir en France qu'un seul gouvernement, abstraction faite de toute spécialité de lieux, de personnes; que ce gouvernement lui-même ne pouvait se fractionner ni se subdiviser en plusieurs gouvernemens ; en un mot, pour nous servir de leurs propres expressions, que la République était *une et indivisible*. Cette doctrine prévalut heureusement sur la doctrine opposée, grâce à Maximilien et à Danton, qui sauvèrent, par elle, la Révolution de l'abîme ; ils en firent même leur pensée constante, malgré les accusations d'ambition dont elle fut le prétexte contre eux. C'est

donc à eux principalement que l'on doit reporter l'honneur de l'organisation actuelle, du mécanisme intérieur de la France, et non à Napoléon, qui ne fit qu'exécuter et développer, en des temps meilleurs, ce que les premiers avaient conçu, avant lui, dans des temps malheureux.

Ce principe était d'autant plus populaire, d'ailleurs, qu'il semblait plus conforme aux nouveaux besoins des circonstances et qu'il concordait mieux avec la marche progressive des choses; car la République ne se bornait plus à se défendre, elle reprenait l'offensive de toutes parts, et, naguères envahie, elle envahissait à son tour le territoire de ses ennemis. Ce n'était pas, comme ceux-ci, par la force des armes, mais par la force bien plus puissante de la sympathie des populations. Ainsi, pendant que Montesquiou s'emparait de la Savoie et Anselme du comté de Nice, Custine gravait, en courant, les trois mots de César sur les places inexpugnables de Spire, de Worms, de Mayence, de Cassel, de Francfort. D'un autre côté, Dumouriez entrait en Belgique par Quiévrain, et, peu de jours après, le 6 novembre, le soleil de l'antique Liberté brabançonne se levait au milieu des brumes immortelles de Jemmapes. Ces conquêtes se firent avec une rapidité prodigieuse. En effet, la guerre n'avait été jusqu'alors, sous quelque rapport qu'on l'envisageât, qu'une lutte perpétuelle de rivalités princières, dont les rois étaient le but, et les peuples, en définitive, les instrumens et les victimes; car, à bien

prendre, quelle amélioration sociale pouvaient espérer ceux-ci, en échange de leur sang versé pour l'orgueil héraldique des maisons souveraines ? La Révolution, au contraire, ne considéra plus la guerre sous le point de vue de l'égoïsme dynastique, mais sous le point de vue de l'humanité, c'est à dire dans l'intérêt de ceux qui en supportaient toutes les charges, tandis que les autres en faisaient un jeu barbare de leur ambition ou de leur vanité : aussi dit-elle à tous les peuples, avec cette puissance de franchise et de bonne foi qui caractérisa si éminemment tous ses actes : « Ce n'est pas à vous que nous » faisons la guerre, c'est à vos rois qui sont venus » nous attaquer dans nos propres foyers et s'ingérer » audacieusement dans nos affaires, comme si nous » n'étions pas assez fiers et assez forts pour être maî- » tres chez nous. Nous sommes en paix avec vous : » eh ! ne sommes-nous pas pétris du même limon » que vous ? vos besoins, vos intérêts ne sont-ils pas » les nôtres ? Il est vrai que notre attitude récipro- » que est hostile ; mais cette hostilité n'est que l'effet » d'un malentendu ; vos rois pourront prolonger en- » core ce malentendu par la force ; ils pourront en- » core nous faire entre-tuer, vous et nous, pour leurs » menus plaisirs, malheureux que nous sommes ! » pareils à ces gladiateurs romains, dont les der- » niers instans semblaient destinés à repaître les » sens blasés des superbes dominateurs du monde. » Mais ce malentendu ne subsistera pas toujours : » un jour le bandeau tombera de vos yeux, comme

» il est tombé des nôtres, et alors vous reconnaîtrez » en nous des amis et non des ennemis..... ou bien, » s'il est déjà tombé, posons les armes de part et » d'autre, embrassons-nous et soyons frères. » Voilà quel fut l'esprit de la Révolution par ses idées si larges de fraternité universelle. Voilà pourquoi sa cause fut si populaire chez toutes les nations qui comprirent parfaitement que sa cause était leur propre cause, ou plutôt celle du genre humain lui-même. C'est ce qui explique les succès éclatans de la République et l'étrange déconvenue des vieilles chancelleries, qui, habituées à faire mouvoir des troupes sur la carte comme sur un échiquier, avaient réduit les destinées du monde aux froids comparti-mens de la stratégie.

Le triomphe de la République naissante fut signalé par un surcroît de rigueur contre les émigrés, que poursuivaient déjà des lois terribles. Dès lors le sol natal s'entr'ouvrit pour les engloutir; car un décret du 23 octobre les bannit à perpétuité, sous peine de mort en cas de rentrée. Dans cette occurrence, Philippe d'Orléans, se disposant à rappeler en France Adélaïde d'Orléans, sa fille, qui était allée en Angleterre au mois d'octobre 1791, pour se perfectionner dans la langue anglaise, demanda que ce voyage ne fût point assimilé à l'émigration par une fausse interprétation des lois sur la matière. La Convention nationale décréta, sur cette demande, le 22 novembre, « que ceux qui étaient sortis du » territoire de la République pour commencer ou

» perfectionner leur éducation et acquérir de nou-
» velles connaissances, ou se livrer à l'étude des
» sciences, arts ou métiers, ainsi que leurs institu-
» teurs et institutrices, notoirement connus, n'a-
» vaient point fui en haine des lois, ni dans la vue
» de conspirer contre la liberté publique, et ne pou-
» vaient être considérés comme émigrés. »

On voit par-là que la Convention nationale n'avait point octroyé d'exception au père d'Adélaïde d'Orléans, puisque la mesure avait été générale. Cependant on ne défigura pas moins ce fait si simple en lui-même, en le représentant comme l'effet d'une condescendance particulière, outrageante pour l'Egalité. Des esprits ombrageux, excités peut-être en secret par les intrigues du royalisme, saisirent cette occasion pour jeter dans le public de perfides insinuations sur les vues de Philippe d'Orléans, et sur l'avenir d'une Liberté enfantée par tant de sacrifices. Alors il crut devoir protester ainsi, de nouveau, contre ces nouvelles imputations de la malveillance qui s'attachait à tous ses pas, et le pousuivait jusque dans le sanctuaire de ses affections domestiques:

Louis-Philippe-Joseph Égalité, ci-devant d'Orléans,
à ses concitoyens.

« Paris, ce 9 décembre, l'an premier de la République.

» Plusieurs journaux affectent de publier que j'ai
» des desseins ambitieux et contraires à la liberté de
» mon pays; que, dans le cas où Louis XVI ne serait

» plus, je suis placé derrière le rideau pour mettre
» mon fils ou moi à la tête du gouvernement. Je ne
» prendrais pas la peine de me défendre de pareilles
» imputations, si elles ne tendaient pas à jeter la di-
» vision et la discorde, à faire naître des partis et
» à empêcher que le système d'égalité, qui doit
» faire le bonheur des Français et la base de la Ré-
» publique, ne s'établisse. Voici donc ma profession
» de foi à cet égard; elle est la même que dans l'an-
» née 1791, dans les derniers temps de l'Assemblée
» Constituante. Voici ce que je prononçai à la tri-
» bune : — Je ne crois pas, Messieurs, que vos co-
» mités entendent priver aucun parent du Roi de la
» faculté d'opter entre la qualité de citoyen français
» et l'expectative, soit prochaine, soit éloignée, du
» trône. Je conclus donc à ce que vous rejetiez pu-
» rement et simplement l'article de vos comités;
» mais, dans le cas où vous l'adopteriez, je déclare
» que je déposerai sur le bureau ma renonciation
» formelle aux droits de membre de la dynastie
» régnante, pour me tenir à ceux de citoyen français.
» — Mes enfans sont prêts à signer de leur sang
» qu'ils sont dans les mêmes sentimens que moi.

» Signé : LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH ÉGALITÉ. »

Il semble qu'une telle explication d'un homme qui avait fait à la Révolution tous les genres de sacrifices, aurait pu, aurait même dû suffire aux craintes exagérées de quelques patriotes. Eh pourtant il n'en fut point ainsi ! Pourquoi ? Par une raison fort

simple : c'est qu'il n'y a pas de plus aveugles que ceux qui ne veulent pas voir, et de plus sourds que ceux qui ne veulent pas entendre.

Le 16 décembre 1792, il fut décrété, à l'unanimité, sur la motion de Thuriot, « que quiconque » proposerait ou tenterait de rompre l'unité de la » République française, ou d'en détacher des par- » ties intégrantes pour les unir à un territoire » étranger, serait puni de mort. »

Alors Buzot se leva et dit de sa place : « Citoyens, » vous avez bien fait de prononcer cette loi contre » ceux qui tenteraient de démembrer l'Empire (l'É- » tat) ; mais on vous dénonçait les royalistes, et ce » décret ne frappe point sur eux. Si vous voulez me » le permettre, je vais vous proposer une mesure » nouvelle et que je crois salutaire. » (*Oui*, *oui*, répond l'assemblée entière.— Il monte à la tribune.)

Buzot :

« Un grand acte de vengeance nationale va bien- » tôt s'accomplir. La justice, trop long-temps ef- » frayante pour le faible, contre lequel seule elle » était exercée, va s'appesantir enfin sur la tête des » rois, et consacrer son glaive à la défense de l'Ega- » lité. Le trône est renversé, le tyran bientôt ne » sera plus..... prenez garde, le despotisme vit en- » core et la Constitution n'est pas faite.

» Le despotisme vit encore au sein des hommes » corrompus, nourris de ses habitudes, de ses pré- » jugés, de ses vices ; de ces hommes qui travail- » laient à son rétablissement avant les derniers

» triomphes de la Liberté, et qui favoriseraient son » retour, s'ils le pouvaient impunément.

» Comme les Romains qui, après avoir chassé » Tarquin, s'engagèrent, par serment, à ne souffrir » jamais ni roi dans leur ville, ni rien qui pût mettre » en péril la Liberté, vous avez décrété la peine de » mort contre celui qui proposerait le rétablisse- » ment de la monarchie, ou de toute autre autorité » attentatoire à la souveraineté du Peuple.

» Comme eux, vous avez encore un grand exemple » à donner. Rome n'avait pas perdu les avantages » de son origine; son peuple fier et pauvre n'avait » pas long-temps fléchi sous le joug de la tyrannie. » Les sages lois de Numa avaient diminué sa ru- » desse sans altérer son énergie; les institutions de » Servius avaient réglé l'exercice des droits de ci- » toyen; Tarquin seul, par ses excès, parut les mé- » connaître, et ce peuple généreux chassa son pre- » mier tyran; cependant il se trouva dans son sein » de nombreux partisans de la royauté; Tarquin-le- » Superbe eût été rappelé par eux, sans le terrible » courage de Brutus sacrifiant la paternité au salut » de la République naissante, et un successeur lui » eût peut-être été donné, sans la sagesse du même » consul déterminant le peuple à bannir Lucius, le » dernier du sang des Tarquins.

» Nous sortons d'un long esclavage dont les flé- » trissures n'attestent que trop la durée et la pro- » fondeur; nous sommes en proie à toutes les pas- » sions corruptrices qu'il a fait naître : le mouve-

» ment de la Révolution les a déchaînées avec furie,
» et elles sont prêtes à saisir le premier fantôme ca-
» pable de rappeler le pouvoir qui les protège.

» Louis XVI, criminel et enchaîné, paraissait moins
» dangereux ; vous l'avez immolé à la sûreté publi-
» que, vous devez à cette sûreté le banissement de
» sa famille.

» Si quelque exception pouvait être faite, ce ne
» serait pas sans doute en faveur de la branche
» d'Orléans ; car, par cela même qu'elle fut plus
» chérie, elle est plus inquiétante pour la Liberté.
» Dès le commencement de la Révolution, d'Or-
» léans fixa les regards du Peuple ; son buste pro-
» mené dans Paris, le jour même de l'insurrection,
» présentait une nouvelle idole ; bientôt il fut accu-
» sé de projets d'usurpation, et s'il est vrai qu'il ne
» les ait pas conçus, il paraît, du moins, qu'ils exis-
» tèrent et qu'on les couvrit de son nom.

» Ainsi le sang des rois est un prétexte, lorsqu'il
» n'est plus une cause de troubles et d'agitation ;
» ne l'ajoutons point à toutes celles qui rendent ora-
» geuse la formation des républiques. Une fortune,
» et surtout des espérances encore immenses ; des
» relations intimes avec les grands d'Angleterre ; le
» nom de Bourbon pour les puissances étrangères,
» jalouses de nous donner un maître afin de s'as-
» surer un allié ; celui d'Egalité, pour les Français
» faciles à toucher, et dont le choix singulier fait
» remarquer d'autant plus son objet qu'il affecte de
» le cacher ; des enfans dont le jeune et bouillant

» courage peut être aisément séduit par l'ambition,
» dont l'ambition peut être habilement excitée par
» les soins et l'alliance de quelques rois étrangers :
» c'en est trop pour que Philippe puisse exister en
» France sans alarmer la Liberté. S'il l'aime, s'il
» l'a servie, qu'il achève son sacrifice et nous dé-
» livre de la présence d'un descendant des Capets.

» Dans la situation où nous sommes, les considé-
» rations personnelles, les affections même ne peu-
» vent entrer en balance avec les scrupules de la
» Liberté ; elle impose les précautions les plus ri-
» goureuses ; elle veut éteindre l'espoir de la royau-
» té, effacer toute image qui pourrait en éveiller le
» souvenir.

» Charles I[er] porta sa tête sur l'échafaud, et ce-
» pendant l'Angleterre releva le trône pour y pla-
» cer un roi de son sang. Nous n'avons plus, il est
» vrai, parmi nous de grands semblables à ces lords
» qui le rappelèrent; mais il existe partout des
» hommes avides de pouvoir. L'ambition a ses prê-
» tres, habiles à créer des idoles, sous le nom des-
» quelles ils dominent ; et la superstition monar-
» chique, ainsi que toutes les superstitions du
» monde, est moins l'ouvrage de l'erreur que celui
» de l'imposture.

» L'ignorance n'est pas tellement dissipée qu'il
» fût impossible de la séduire, et, ne fût-il ques-
» tion que de prévenir des agitations passagères, une
» lutte même inutile, le repos public est trop pré-
» cieux, trop nécessaire pour négliger une mesure

» qui doit l'assurer. Le soupçon de royalisme est une
» source de troubles continuels : aujourd'hui même
» c'est lui qui nous tourmente ; on se craint, on
» s'accuse réciproquement ; bannissez le nom, le
» sang des rois, vous anéantirez l'espoir et de ceux
» qui les aiment, et de quiconque se servirait d'eux
» pour nous diviser.

» S'il est vrai, comme je le crois, que la Liberté
» ne puisse exister et avoir tout son essor que dans
» un gouvernement républicain, vous devez promptement
» rejeter de votre sein tout ce qui tient au
» pouvoir arbitraire. On ne reçut pas impunément
» dans l'enfance l'espoir de le partager un jour ;
» et quiconque crut exercer un jour ce que l'on
» appelait des droits, est suspect à l'ennemi des
» tyrans.

» La Liberté, qu'on n'acquiert qu'avec des combats,
» je dirai même avec l'adversité, qui ne se
» conserve qu'avec des mœurs et ne respire qu'à
» l'ombre des lois, fière comme la vertu dont elle
» s'appuie, est exclusive comme l'amour ; le Peuple
» qui l'adore sans jalousie ne tarde pas de la perdre,
» et le soin vigilant d'écarter tout ce qui lui fait ombrage
» est la première règle de son culte.

» Je demande que Philippe et ses fils aillent porter
» ailleurs que dans la République le malheur
» d'être nés près du trône, d'en avoir connu les maximes
» et reçu les exemples ; le malheur d'être revêtus
» d'un nom qui peut servir de ralliement à des
» factieux ou aux émissaires des puissances voisines,

» et dont l'oreille d'un homme libre ne doit plus » être blessée. »

On demande l'impression et l'ajournement du discours de Buzot. Après une discussion dans laquelle furent entendus, en sens divers, Louvet, Bréard, Lanjuinais, Chabot, Génissieux, St-Just, Merlin de Thionville, la proposition de Buzot fut ajournée à deux jours en ce qui touchait Philippe d'Orléans, et adoptée en ces termes relativement aux autres membres de la famille royale : « Tous les » membres de la famille des Bourbons-Capets qui se » trouvent actuellement en France, excepté ceux » qui sont détenus au Temple, et sur le sort des» quels la Convention nationale s'est réservé de pro» noncer, sortiront, dans trois jours, du départe» ment de Paris, (1) et, dans huit jours, du territoire » de la République ainsi que du territoire occupé » par ses armées. »

La discussion de la proposition de Buzot relative à Philippe d'Orléans, ajournée à deux jours le 16 décembre, fut reprise le 19. Après une nouvelle discussion, dans laquelle parlèrent seuls Fayau et Lanjuinais, la suspension de l'exécution du décret du 16 décembre, et l'ajournement jusqu'après le jugement de Louis XVI, furent adoptés à la presqu'unanimité, sur la proposition de Péthion et de Kersaint.

(1) Ce n'est qu'en l'an V que la ville de Paris et sa banlieue prirent le nom de département de la Seine : jusqu'alors elles avaient été appelées le département de Paris.

CHAPITRE XVII.

—

21 Janvier 1793.

Il n'est pas facile de traiter cette question ; car personne n'a osé, jusqu'à ce jour, l'envisager sous son véritable point de vue. On s'est contenté de plaindre le sort de *l'auguste victime*, de préconiser ses vertus, et d'abhorrer, en même temps, le souvenir de ses juges ; comme si ceux-ci ne l'avaient condamné que pour l'absurde et barbare plaisir de faire tomber une tête royale. La religion est venue en aide à la politique : elles ont transporté sa mémoire dans les temples, à côté des objets offerts à la vénération des fidèles ; et son procès, elles en ont fait une sorte de mythe larmoyant, de Passion d'un nouveau Jésus-Christ, conspué, flagellé, crucifié pour le salut des nobles et des prêtres, à l'exemple de celui de Nazareth pour le salut du genre humain : de manière qu'il n'y a pas plus moyen aujourd'hui de toucher à la divinité de l'un que de l'autre, et que la vérité refoulée au fond des cœurs a dû se consumer en elle-même, à la vue de ce long cri de dou-

leur qui s'élève, depuis cinquante ans, des Tuileries sépulcrales de Saint-Denis, veuves d'une si grande infortune.

Sans doute la Révolution ne pouvait pas donner au monde un spectacle plus affligeant; car l'aspect d'un roi sur l'échafaud ne glace pas d'effroi l'humanité seulement, mais la société entière, parce qu'un tel spectacle bouleverse toutes les idées qui tiennent à l'organisation sociale elle-même. Aussi, pour l'expliquer, faut-il se dépouiller de toutes les préventions contemporaines et se reporter aux circonstances.

D'abord il est inutile d'établir la compétence, puisque Louis XVI l'a reconnue lui-même. D'ailleurs les peuples ne sont point inféodés aux rois comme des troupeaux, dont la royauté puisse disposer arbitrairement et sans aucune protestation des diverses nationalités. On peut nier ce principe tant que l'on voudra, car on peut en redouter les conséquences; mais peut-on aussi bien se soustraire à l'éclat de son application dans tous les temps, chez tous les peuples? L'histoire abonde en rois détrônés, tantôt par la révolte de leurs sujets, tantôt par la turbulence des grands, tantôt encore par les foudres de Rome, et, en réalité, par la justesse inaltérable de ce principe dans ses transformations diverses. Ainsi le droit de contrôle sur la puissance des rois fut incontestable aux yeux de toutes les nations: il est dans le droit naturel, dans le droit des gens; il est écrit partout, jusque sur les Pyramides où il

semble rayonner de toute la pompe des siècles, du sein de la poussière antique des Pharaons.

Cela posé, passons aux faits :

Nous avons vu déjà que l'Assemblée Législative avait prononcé, le 10 août, la suspension provisoire des pouvoirs constitutionnels du Roi, comme l'Assemblée Constituante après le retour de Varennes. Cette double suspension avait été motivée par la collusion flagrante de la couronne avec les puissances étrangères, collusion dont on eut des preuves matérielles, irréfragables, le 16 septembre 1792, par un rapport de Gohier sur les papiers inventoriés dans les bureaux de la liste civile. De nouvelles investigations ayant produit de nouvelles découvertes en ce genre, la Convention nationale en confia l'examen à une commission de vingt-quatre membres. Cette commission lui présenta le fruit de ses travaux, le 6 novembre, par l'organe de Dufriche-Valazé, dont le rapport embrassa principalement la politique intérieure de Louis XVI ; ce rapport conclut à la mise en jugement du monarque. Le lendemain, Mailhe, au nom du comité de législation, fit un autre rapport sur les conclusions de la commission ; il conclut aussi, lui, à la mise en jugement. Le 13 novembre, la discussion étant ouverte à ce sujet, Morisson excipa de l'inviolabilité royale consacrée par la Constitution, et de l'absence de lois positives, préexistantes, sur la matière. St-Just répondit que l'on ne pouvait pas s'arrêter à ces objections, parce que l'on devait juger le Roi d'après

le droit des gens, et non d'après les lois civiles. Fauchet appuya l'opinion de Morisson ; Robert, celle de Saint-Just. Le 15, Rouzet proposa d'ajourner toute décision sur le sort de Louis XVI et de sa famille, jusqu'à la présentation de la Constitution prochaine à l'acceptation du Peuple. Grégoire prétendit, au contraire, que l'état de fermentation extrême de l'Europe appelait une prompte solution de la question ; que le Roi devait être jugé, d'ailleurs, parce que l'inviolabilité ne s'appliquait qu'aux actes administratifs, consommés par lui sous la responsabilité de ses ministres, et non aux actes personnels et clandestins qui pouvaient constituer sa trahison. Le 20, un incident fâcheux compliqua la position déjà si fâcheuse du Roi : Roland, ministre de l'intérieur, déposa sur le bureau de la Convention nationale des pièces que l'on venait de trouver aux Tuileries dans l'Armoire dite de fer, et qui contenaient la correspondance secrète de la cour avec Mirabeau, Lafayette, Bertrand de Molleville, etc. « Ces pièces, dit Roland, étaient dans un lieu si particulier, si secret, que si la seule personne de Paris, qui en avait connaissance, ne l'avait indiqué, il aurait été impossible de les découvrir. Elles étaient derrière un panneau de lambris, dans un trou pratiqué dans le mur et fermé par une porte de fer : c'est l'ouvrier qui avait fait cette porte, le serrurier Gamin, qui m'en a fait la déclaration. » Le 21, Thomas Payne considéra Louis XVI comme faisant partie d'une conjuration de tous les rois

contre les peuples, et opina pour qu'il fût jugé, afin que son jugement servît de leçon aux uns et aux autres. Le 28, Faure demanda l'ordre du jour sur les conclusions du comité de législation, ou leur envoi à toutes les assemblées primaires de la République, pour que l'on connût le vœu du Peuple entier. Serre se prononça pour le jugement. Le 2 décembre, une députation de la Commune vint demander à la Convention nationale, au nom de toutes les sections, d'accélérer le jugement du Roi. Le 3, Maximilien, en reproduisant les terribles idées de Saint-Just, renchérit sur elles ; il n'y avait point de procès à faire, suivant lui : Louis XVI n'était point un accusé ; les membres de la Convention n'étaient point des juges ; ils n'étaient, ils ne pouvaient être que des hommes d'état et les représentans de la Nation. Ils n'avaient point à rendre une sentence pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer. « Les peuples, dit-il, ne jugent pas » comme les cours judiciaires ; ils ne rendent point » de sentences, ils lancent la foudre ; ils ne condam» nent pas les rois, ils les replongent dans le néant ; » et cette justice vaut bien celle des tribunaux. » Mais une immense majorité décida, contrairement à cette doctrine, que Louis XVI serait jugé par la Convention nationale.

En conséquence on choisit une commission de vingt et un membres pour dresser l'acte d'accusation. Cette commission le fit précéder, le 10 décem-

bre, par un rapport de Robert Lindet sur la conduite du Roi depuis le commencement de la Révolution. Elle le présenta, le 11, par la voix de Barbaroux : il fut adopté sans discussion. Le même jour Louis XVI comparut à la barre et y subit un interrogatoire général : le monarque déchu se renferma dans un système complet de dénégation ; car il nia tout, jusqu'à son écriture et à celle de ses frères. Ayant pris pour défenseurs, Tronchet, Malesherbes et Desèze ; celui-ci le défendit, le 26, d'une manière bien faible, il est vrai, mais chose bien difficile, en tout cas, en présence des charges accablantes de l'accusation. Le 27 Saint-Just ouvrit la discussion sur le fond par une diatribe contre l'accusé, que Rouzet voulut traiter en prisonnier de guerre, vu le principe constitutionnel de l'inviolabilité royale, et en l'absence d'une législation précise. Pour simplifier les débats, Salles proposa que l'on se bornât à prononcer sur la culpabilité, et, en cas d'affirmative, à renvoyer au Peuple le choix entre la mort, ou l'exil à la paix générale. Serre opina pour la détention pendant la guerre, et pour le bannissement après la paix. Barbaroux ne s'occupa que de prouver la culpabilité et de combattre l'inviolabilité. Lequinio pensa, le 28, que l'on devait rechercher seulement si Louis XVI était convaincu d'attentat contre la souveraineté nationale, et quelle peine il avait méritée s'il en était convaincu. Rabaut Saint-Étienne : même avis que Salles. Buzot conclut à la peine de mort et à l'appel au Peuple, non pour

sauver le condamné par un dilatoire, mais pour donner au jugement l'éclatante sanction de la volonté générale. Maximilien s'éleva contre l'appel au Peuple par l'impossibilité même de son exécution, et par ses dangers en présence de la guerre étrangère. Le 31 Vergniaud soutint l'appel au Peuple, parce que tout acte émané de la représentation nationale lui semblait un attentat à la souveraineté du Peuple, s'il n'était pas soumis à la ratification formelle ou tacite de celui-ci. Moreau (de Châlons) et Dubois-Crancé rejetèrent l'appel au Peuple comme annulant tous les pouvoirs donnés aux représentans de la Nation. Le 1er janvier 1793 Petit et Brissot furent pour l'appel au Peuple; Jean Bon-Saint-André lui fut opposé. Le 2 Guillemard et Gensonné parlèrent pour; Carra parla contre. Le 3 d'Artigoyte fut contre; Péthion, pour. Le 4 Barrère analysa longuement et réfuta les moyens présentés par la défense, ainsi qu'en faveur de l'appel au Peuple. Le 7 la discussion fut fermée et la délibération renvoyée à huitaine. Le 15 on posa ainsi les questions résultant de l'instruction et des débats :

PREMIER APPEL NOMINAL. — Première question : *Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la Liberté de la Nation et d'attentat contre la sûreté générale de l'État ?*

Nombre des votans.	720
Oui.	709

Votes divers et non négatifs (non négatifs!.....). 11

DEUXIÈME APPEL NOMINAL. — Deuxième question : *Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet, sera-t-il soumis à la ratification du Peuple?*

Nombre des votans.	715
Oui.	286
Non.	424
Votes divers ou conditionnels. . . .	5

TROISIÈME APPEL NOMINAL. — Troisième question : *Quelle peine sera infligée à Louis Capet?* (Séance permanente des 16 et 17 janvier.)

Nombre des votans.	721
Pour la mort sans condition. . . .	387
Pour la détention, les fers, le bannissement ou la mort en cas d'invasion du territoire par les armées étrangères. . .	334

Alors Tronchet, Malesherbes et Desèze apportèrent à la barre une déclaration du Roi, par laquelle il interjetait appel à la Nation elle-même du décret qui l'avait reconnu coupable de conspiration contre la Liberté de la Nation, et d'attentat contre la sûreté générale de l'État.

Cette déclaration fut rejetée.

Le 19 on s'occupa de statuer sur une question ainsi conçue, d'après un amendement de Mailhe :

QUATRIÈME APPEL NOMINAL. — Quatrième question : *Sera-t-il sursis à l'exécution du jugement de Louis Capet?*

Nombre des votans.	690
Oui.	310
Non.	380

Le résultat des quatre appels nominaux fut adopté en ces termes, dans la nuit du 19 au 20, à trois heures du matin :

« ARTICLE 1er. La Convention nationale déclare » Louis Capet, dernier roi des Français, coupable » de conspiration contre la Liberté de la Nation et » d'attentat contre la sûreté générale de l'État.

» ART. 2. La Convention nationale décrète que » Louis Capet subira la peine de mort.

» ART. 3. La Convention nationale déclare nul » l'acte de Louis Capet, apporté à la barre par ses » conseils, qualifié d'appel à la Nation du jugement » rendu contre lui par la Convention ; défend à qui » que ce soit d'y donner aucune suite, à peine d'être » poursuivi et puni comme coupable d'attentat con» tre la sûreté générale de la République. »

Le lendemain, 21 janvier 1793, ce jugement fut exécuté sur la place de la Révolution, au milieu d'un silence lugubre, en face de ce palais encore tout resplendissant de la puissance récente du condamné et de la grandeur historique de ses ancêtres. A dix heures du matin, l'héritier de tant de rois monta sur l'échafaud comme le plus obscur des

criminels; et si quelque chose le distingua de ceux-ci, ce fut seulement sa courageuse résignation et le pardon sublime qui signala ses derniers momens.

Telle fut la fin déplorable du plus infortuné des rois ; car on ne trouve pas peut-être dans l'histoire l'exemple d'une pareille infortune. A peine assis sur le trône, il s'occupa de sages réformes, au lieu de s'abandonner au prestige enivrant de la puissance, au lieu de prendre, avec le diadême, cette couronne d'illusions qui ceint trop souvent les têtes royales. Mais les préjugés de sa naissance aveuglèrent toujours son esprit sur le principe même de ces réformes. Dépositaire d'une immense autorité, il crut en tenir l'investiture d'en haut tandis qu'elle n'était dans ses mains qu'un fidéi-commis des siècles. De là son erreur à traduire en concession royale les droits imprescriptibles de la Nation. De là sa prédilection pour les classes privilégiées, dont il s'obstina vainement à soutenir l'existence exceptionnelle par sa Déclaration du 23 juin 1789, malgré l'opinion si hautement contraire de la presqu'unanimité des citoyens. De là l'impossibilité de plier cette nature princière au lit du Procuste de l'Égalité. De là son opposition perpétuelle à la Constitution qu'il approuvait officiellement, et qu'il combattait sourdement par de petites intrigues. On a dit qu'il fut un bon roi : mais ceux qui le répètent savent bien que, s'il fut un bon roi, ce fut uniquement pour les nobles et les prêtres, et non pour les autres, puisqu'il repoussa de toutes ses forces la Révolu-

tion, qui offrait à ceux-ci les moyens d'améliorer leur condition sociale par le développement de leurs facultés. Qu'il ait été bon, généreux, humain, charitable, c'est possible : ces qualités peuvent honorer l'homme; mais que font-elles au Roi ? Jusqu'à quand la raison sera-t-elle prostituée au fétichisme de certains individus ? Quoi donc ! on viendra glorifier la trahison de Louis XVI, parce que, disposant de tous les revenus du royaume, il aura donné les miettes de sa table à des malheureux exténués de faim, ou bien à d'autres, grelotant de froid, les couvertures râpées de ses cavales bondissantes dans une atmosphère enflammée ! Non, il ne fut pas un bon roi, car il fut, au contraire, l'ennemi du Peuple par ses tendances exclusivement aristocratiques, en un mot, par toutes les pulsations de son cœur.

Ce n'est pas à dire, néanmoins, qu'il ait été condamné pour cela : ce serait une grande erreur de le penser. Louis XVI n'a pas été condamné pour sa politique intérieure, comme on affecte de le dire, mais pour sa politique extérieure, mais pour ses intelligences parricides avec la coalition. Voilà le point capital autour duquel gravitent tous les autres, qui ne sont qu'accessoires par rapport à celui-ci. Maintenant, pour apprécier sa condamnation, il s'agit de savoir s'il avait appelé réellement les armées étrangères. Or, nous n'hésitons pas à répondre avec l'unanimité de la Convention nationale : oui, Louis XVI avait appelé réellement les armées étrangères; si quelqu'un ose en douter, qu'il lise les

pièces de son procès, et entr'autres le rapport de Gohier, dont nous avons déjà parlé. C'est un fait si bien prouvé, d'ailleurs, que, pareil à la lumière, les aveugles seuls ne peuvent pas le voir. Ces campagnes dévastées, qui accusaient-elles ? le Roi; ces moissons incendiées ? le Roi; ces villages saccagés ? le Roi; ces villes bombardées, Lille, par exemple, qui essuya, pendant dix jours, l'épouvantable météore de soixante mille obus et boulets rouges ? le Roi; Paris elle-même, la Cité-Reine, cette capitale de la civilisation, qui l'avait fait menacer d'*une subversion totale ?* les frères du Roi. Eh ! pourquoi tant de désastres ? pour le Roi, puisque les barbares instrumens de tant de calamités annonçaient hautement qu'ils n'avaient pas d'autre but que celui de le rétablir dans la plénitude de sa puissance. Eh ! l'on voudrait que les patriotes ne lui eussent pas demandé compte de tant de maux ! Eh ! l'on voudrait qu'ils se fussent contentés de ramasser dans le sang les lambeaux de la Constitution déchirée par lui-même, et d'en envelopper leur douleur, comme de la dépouille ensanglantée du centaure mourant de la fable !

Mais il fallait une expiation, suivant les uns; suivant les autres, un exemple à tous les rois; et de cette double fatalité combinée avec le malheur des temps résulta la catastrophe la plus affligeante.

Cela nous conduit à examiner une question très délicate, que nos devanciers ont eu la précaution ingénieuse d'éluder toujours, et que nous n'élu-

derons pas, car nous l'attaquerons de front, selon notre usage :

La majorité de la Nation voulait-elle la mort du Roi ? Nous ne disons pas oui. Mais comment pourrait-on dire non, à l'aspect de tout ce qui s'est fait alors et depuis ?

D'abord, il est constant que la Convention nationale, élue par tous les citoyens, avait reçu d'eux la mission spéciale de juger Louis XVI. Telle était alors l'opinion générale des patriotes sur cette matière, que le seul fait de le juger impliquait essentiellement celui de le condamner.

Première présomption.

Deuxième présomption :

Si la majorité de la Nation s'intéressait tant au sort de Louis XVI que l'on veut bien le dire, comment se fait-il qu'elle ne soit pas intervenue entre lui et ses juges, pendant les trois mois environ que dura son procès ? Comment se fait-il qu'elle n'ait pas chassé du sanctuaire de la représentation nationale ces mandataires si odieusement infidèles ? A qui veut-on persuader qu'une poignée d'individus ait pu supplicier toutes les affections d'un grand peuple, en présence de ce peuple lui-même et de l'Europe frémissante ?

Troisième présomption :

Voici encore quelque chose d'inconcevable : pourquoi venaient les armées étrangères ? pour délivrer le Roi ? Or, si les armées françaises voulaient tant, aussi elles, qu'il fût délivré, pourquoi s'opposaient-

elles donc à leur passage, surtout à l'aspect des cris de mort qui retentissaient à la tribune contre le prisonnier du Temple ? « L'indépendance nationale, » dira-t-on...... ; » mais l'indépendance nationale n'était pas compromise dans le sens des royalistes; car la coalition ne se présentait que pour accomplir les vœux les plus chers du royalisme : au surplus, elle ne prenait possession des places fortes qu'au nom du monarque prisonnier. L'indépendance nationale n'existait donc et ne pouvait exister que dans le sens des patriotes, qui disaient avec tout le calme de la force et du droit : « Nous voulons » être maîtres chez nous, et nous le serons parce » que nous pouvons l'être. » Ainsi tous ceux qui étaient aux armées, tous ceux mêmes qui concouraient au gouvernement de la République, dans les services civils ou militaires, ne peuvent pas échapper à un degré quelconque de responsabilité dans la mort de Louis XVI, ne fût-ce qu'un cent millionième; et cela par une raison fort simple : c'est que s'ils n'ont pas commis eux-mêmes l'acte du 21 janvier, ils ont fourni les moyens de le commettre; c'est que la Convention nationale n'aurait jamais osé condamner Louis XVI si elle ne s'était sentie soutenue par une masse de sympathies capables de la soustraire à la vengeance de tous les rois. Que les chouans et les émigrés réclament une exception, à la bonne heure; ils ont protesté, les armes à la main, du moins les chouans; car les émigrés n'ont jamais été que ridicules.

Quatrième présomption :

Les Juifs ont été dispersés sur tout le globe, dit-on, pour avoir crucifié Jésus-Christ. Vaincus, honnis, poursuivis par l'intolérance, ils cherchent en vain, depuis dix-huit siècles, à rassembler les pierres éparses de leur temple, et, au lieu de ces sacrés débris, ils ne recueillent que la pitié des nations, symbole de la colère divine. — Eh! les Juifs du 21 janvier? Ah! sans doute ils sont maudits, aussi eux, pour avoir mis à mort l'Oint du Seigneur; et s'ils ont vécu parmi nous, ce n'est qu'en parias, étrangers à nos mœurs, proscrits par nos lois et par l'exécration de la France entière. Eh bien! pas du tout. Au contraire ils ont, en général, occupé les premières fonctions de l'État, sans doute parce qu'ils ont été les plus capables de les occuper : comme si le sort se fût fait un jeu barbare de donner à leur jugement la sanction de l'intelligence et du génie. Mais si la France avait eu pour eux tant d'horreur, aurait-elle toléré cette exaltation insolite, qui n'était, dans ce cas, qu'une insulte audacieuse à sa douleur? Non : elle les aurait rejetés dans la solitude de leurs remords. Aujourd'hui même..... Oh! si vous connaissiez bien tous leurs noms, combien vous seriez désabusé! Vous ne pourriez pas prendre un journal, vous ne pourriez pas citer une administration, une corporation quelconques, sans y rencontrer leur souvenir, à chaque instant, dans leurs fils, petits-fils, parens ou alliés. Vous ne pourriez pas faire un pas sans être exposé à cou-

doyer le 21 janvier, à trouver l'un de ces noms sinistres, frappés, pour ainsi dire, à l'effigie de la mort, et qui rappellent à l'esprit la royauté, la société elle-même acculées sous le couteau. Dites-le donc franchement : vous êtes envahi par ce fait de tout côté, sous toutes les transformations, et vous ne voulez pas en convenir parce qu'il blesse vos sympathies politiques, parce que son seul aspect vous refoule le sang au cœur et la rougeur au front.

Cinquième présomption :

Mais cela suffit, car nous n'en finirions pas.

Au reste, on doit regretter que Louis XVI ait péri victime de l'irritation extraordinaire des esprits, et que la clémence nationale n'ait pu désarmer l'inflexibilité de ses juges : la clémence, le plus bel attribut de la puissance des nations, aussi bien que de celle des rois. C'est d'autant plus à regretter que sa conduite, quelque coupable et inexcusable qu'elle fût, semblait moins son fait personnel que l'effet des obsessions intimes attachées à son existence ; car la fatalité avait jeté dans sa couche l'une de ces femmes impérieuses qui soulèvent les tempêtes et finissent par bouleverser les empires.

On aurait pu s'entendre avec lui : avec elle, jamais.

La mort de Louis XVI est le point culminant de la Révolution : c'est aussi celui de l'histoire en matière de responsabilité des rois. Il n'y a rien d'analogue dans le passé, pas même la catastrophe de Charles I[er], qui en diffère essentiellement par ses

causes purement religieuses, par ses formes expéditives, et surtout par ses circonstances extérieures. Lorsque l'Angleterre donna au monde le premier spectacle de la responsabilité réelle des rois, elle était défendue contre leur courroux par le courroux même des flots, par sa position insulaire, et elle n'avait de rival, sur les mers, que le pavillon batave, le vieux pavillon classique de la Liberté. Certes c'était bien autre chose en France au 21 janvier! La Convention nationale était ou allait être en guerre avec tous les rois (avec tous littéralement parlant), puisque dès le 19 novembre 1792 elle avait « offert secours et fraternité à tous les peuples » qui voudraient recouvrer leur liberté. » A l'intérieur : point de finances, point d'argent, point d'armes, point de munitions, point d'armée organisée, point de gouvernement, pour ainsi dire, car tout était à créer, (et l'on n'avait que de l'enthousiasme!) les défections militaires à redouter, les rivalités parlementaires à contenir, la chouannerie naissante, les mécontens de toutes les classes, les conspirations de tous les genres, etc. Il est évident par-là que les hommes du 21 janvier n'avaient aucune chance raisonnable en leur faveur; il est évident qu'ils apportaient eux-mêmes leurs têtes sur le billot de l'avenir, en se dévouant à ce qu'ils croyaient une nécessité douloureuse. Aussi lorsqu'ils eurent jeté à l'Europe le gant ensanglanté, la Nation, électrisée par le courage et le péril de ces hommes qui venaient de se sacrifier pour elle, fit-elle de leur cause

sa propre cause, et de leur sûreté individuelle une affaire de dignité nationale. Aussi n'eurent-ils besoin que de se présenter pour entraîner la France à leur suite, et de marcher pour faire jaillir des étincelles sous leurs pas.

Parmi eux il en est un que le royalisme honore d'une haine particulière : c'est celui dont le nom figure à chaque page de cet ouvrage. Depuis 1830 on affecte de rappeler avec un luxe d'épithètes retentissantes, qu'il vota la mort de Louis XVI et qu'il était parent de Louis XVI. Que veut-on en conclure? Qu'il eut tort? Eh! mais qui dit le contraire? Oui, sans doute il eut tort, parce qu'il blessa toutes les convenances, et qu'il pouvait les respecter en s'abstenant, comme le bon sens le plus vulgaire lui en faisait un devoir. S'il ne s'est pas abstenu, qu'est-ce que cela prouve? C'est qu'il n'avait aucune portée dans l'esprit; c'est qu'il ne comprenait ni la délicatesse de sa position, ni la gravité d'un vote affirmatif; c'est qu'il était, en un mot, le plus nul des hommes. D'un autre côté, ne devait-il pas aussi songer à ses enfans? S'il avait eu pour eux l'amitié intelligente du père le plus ordinaire, ne devait-il pas penser qu'il compromettait leur nom d'une manière déplorable, en répandant le sang d'un parent sur l'échafaud, tandis qu'eux, au contraire, cherchaient à verser noblement le sien sur les champs de bataille? Pourquoi donc les forcer à pleurer, par anticipation, sur leur père?

Ah! malheureux! malheureux!

Mais il voulait, dit-on, être roi quand même!...
— Encore les contes de nos grand'mères...

C'est bien toujours le même système! Ce système consiste à rapetisser le grand mouvement social de 1789 aux proportions infimes d'un individu, et à nous représenter cet individu comme ayant révolutionné la France à son profit, comme ayant préludé à un attentat sur la Liberté par un attentat sur l'humanité, comme ayant aspiré à se revêtir des dépouilles sanglantes de son parent, de sa victime. Que l'on ait pu croire cela dans le temps lorsque le sol tremblait encore, lorsque le volcan fumait encore, passe; mais aujourd'hui la lave est refroidie, le volcan lui-même est éteint, la nature entière est calme; la raison doit donc s'élever au dessus des passions d'un autre siècle, et ne connaître que la vérité; aussi ne peut-on plus croire logiquement que Philippe d'Orléans a voté la mort de Louis XVI pour se mettre à sa place. Cette assertion ne suppose pas la moindre idée du véritable état des choses, parce que la royauté n'était plus même possible dans les circonstances. Le principe royal venait de périr avec Louis XVI. Mais la royauté aurait-elle même été possible, Philippe d'Orléans s'en excluait naturellement par son vote; car la France ne serait pas allée chercher un autre roi à la table des Atrides. Quant à ce vote, le voici : « Uniquement occupé de mon devoir; convaincu que tous ceux qui » ont attenté, ou qui attenteraient, par la suite, à » la souveraineté du Peuple, etc. » Par la suite! re-

marquons bien ce mot; ce mot est très remarquable. Quoi de plus positif, de plus significatif? Philippe d'Orléans ne se fermait-il pas irrévocablement tout accès au trône et à la dictature, puisqu'il prononçait lui-même si explicitement sa propre condamnation, dans l'hypothèse éventuelle de son élévation quelconque? Bref, son tort principal est d'avoir ouvert les yeux sur un fait avec tout le monde, tandis qu'il était si facile pour lui de ne pas les ouvrir, et de concilier ainsi les plus saintes exigences.

Au résumé, Louis XVI a été condamné pour sa collusion avec les armées étrangères, et non pas pour autre chose. Ce n'est point un tribunal qui l'a jugé; c'est la représentation nationale elle-même: on ne peut donc attaquer ce verdict de la Nation que par la voie de l'inscription de faux. Eh! comment s'inscrire en faux contre le fait capital qui en est la base, lorsque l'histoire a déjà buriné ce fait sur les pages de bronze du temps? On aura beau secouer l'horreur d'un passé terrible sur le présent, vierge de sang politique, on ne parviendra jamais à ramener l'avenir aux pieds d'une ombre royale, c'est à dire aux principes qui se rattachent à cette ombre. En 1793, elle a bien pu faire courir aux armes tous les rois: en 1830 elle n'a pu émouvoir qu'une poignée de pauvres paysans, que la Révolution triomphante a bien fait de renvoyer à leurs travaux. Ainsi la France est restée maîtresse, en définitive, de régler elle-même ses destinées, et même de couronner le fils de l'homme qui passa le Rubicon, comme

elle avait couronné la victoire à une autre époque. Ainsi le Peuple, rendu à lui-même, a chassé de la place publique les pleureurs officiels, non pas qu'il fût blessé par le principe ou le stérile éclat d'une douleur fastueuse, mais parce qu'une commémoration quelconque pouvait tendre à perpétuer des haines qui tendaient heureusement, au contraire, à s'éteindre. Ainsi s'effacent, de jour en jour, des souvenirs irritans, qui ne sont plus en rapport avec les mœurs actuelles ni avec les progrès de la civilisation; car l'oubli du passé, si précieux dans tous les temps, est surtout nécessaire après les grandes commotions sociales, parce qu'il peut seul ramener le calme dans les esprits et fermer l'abîme des révolutions.

CHAPITRE XVIII.

—

Déclaration de guerre à l'Angleterre et à la Hollande. — Politique générale de l'Angleterre. — Coalition universelle contre la France. — Enthousiasme national. — Le représentant du Peuple aux armées. — Intrigues odieuses de l'Angleterre dans l'intérieur de la France. — Irruption de femmes du Peuple dans quelques magasins d'épiceries. — La femme du Peuple. — Caractère du 25 février.

Jusqu'alors l'Angleterre était restée neutre, ou du moins elle avait paru telle par son refus d'accéder à la ligue de Pilnitz. Cependant ses dispositions semblaient avoir varié depuis le 10 août, et devenaient de plus en plus équivoques. Enfin elle jeta le masque à la mort de Louis XVI, en renvoyant l'ambassadeur français. En conséquence, la Convention nationale, sur le rapport de Brissot, lui déclara la guerre le 1er février, et à la Hollande aussi, que l'on considérait, en France, comme une colonie anglaise.

D'abord, il est un fait incontestable, c'est que la Révolution française était très populaire en Angleterre; elle y avait même excité tant de sympathie

que l'on commençait à y redouter la contagion de ses principes ; de sorte que l'on fut obligé de suspendre la liberté individuelle, la liberté de la presse, et de faire une législation exceptionnelle sur le séjour des étrangers, c'est à dire des Français. Le cabinet de Saint-James n'avait point osé prendre l'initiative de la guerre, parce qu'il craignait de blesser l'opinion publique si hautement contraire à toute agression contre les réformateurs français : aussi cherchait-il à les pousser à bout, afin de rejeter sur eux tout l'odieux de la rupture. Mais songeait-il, en même temps, à relever le gant que la Convention nationale venait de lancer à tous les rois ? Non, sans doute ; car il ne s'était intéressé nullement au sort de Louis XVI ; il n'avait fait aucune démarche en sa faveur ; il avait même éludé, au contraire, le vœu bien positif de la chambre des communes pour une intervention, non pas militaire ou diplomatique, mais seulement officieuse, au nom de l'humanité. On voit, par le témoignage de madame Campan, que la Reine, étonnée de l'indifférence de l'Angleterre, avait envoyé secrètement un agent sonder les dispositions de cette puissance; *que tout* ce que cet agent *avait pu arracher à Pitt, dans lequel il n'avait trouvé qu'une réserve alarmante, était qu'il ne laisserait pas périr la monarchie française ; que ce serait une grande faute pour la tranquillité de toute l'Europe, de laisser l'esprit révolutionnaire amener en France une république organisée.*
« Toutes les fois que Pitt, disait Antoinette, s'est

» prononcé sur la nécessité de maintenir en France » une monarchie, il a gardé le plus absolu silence » sur ce qui concerne le monarque. Le résultat de » ces entretiens n'a rien que de sinistre ; mais cette » monarchie même qu'il veut sauver en nous lais- » sant succomber, en aura-t-il les moyens et la » force ? » (1) Or, puisqu'il est démontré que le ministère anglais ne fit rien pour prévenir le 21 janvier, pourquoi lui supposer l'ambition d'une vengeance chevaleresque ? Que voulait-il donc en se brouillant avec la Révolution française, malgré l'affinité réciproque et naturelle des institutions ? Que voulait Pitt surtout, en soudoyant ouvertement ses ennemis intérieurs et extérieurs ? qu'une chose : profiter des circonstances pour établir en Europe la prépondérance anglaise, comme la France y avait établi la sienne, au dix-septième siècle, dans des conjonctures analogues. Pitt sentait parfaitement que l'édifice européen du traité de Westphalie tombait en ruines ; que l'Europe entière était dans les convulsions de l'enfantement d'une nouvelle société ; que la France, prenant l'initiative de la régénération universelle, serait appelée tôt ou tard, bien moins par sa puissance matérielle que par sa puissance morale, à exercer sur tout le continent une supériorité, pour ainsi dire, exclusive ; et que la vieille Albion se trouverait reléguée sur les mers, en dernier résultat, entre une population affamée par

(1) *Mémoires de madame Campan*, tome II, page 191.

la surabondance des produits et le cratère fumant de l'Irlande. C'est pourquoi Pitt s'opposa si fortement à l'intronisation de la Liberté en France ; car ce n'était pas à ses yeux une vaine question de préséance internationale, digne à peine de passionner les beaux esprits de la cour, mais une autre bien plus grave pour toute la Nation : celle d'être, ou de n'être pas. En effet, ce personnage est le fondateur de cette école positive, mercantile, matérialiste même, qui subordonne les principes aux intérêts, et le sort des nations aux fluctuations de la bourse de Londres, ou bien aux emmagasinemens de Manchester et de Birmingham. A dire vrai, l'Angleterre, pays aristocratique, diffère essentiellement de la France, terre classique de l'Egalité : en France, la Révolution a dissous la propriété en la morcelant à l'infini, et elle a rattaché ainsi l'infinité au sol ; en Angleterre, au contraire, l'aristocratie est restée maîtresse du sol à travers toutes les révolutions, parce qu'elle a su se mettre à leur tête, au lieu de s'obstiner follement à leur résister, et d'être emportée par le torrent, comme la noblesse française. Aussi la Grande-Bretagne est-elle occupée aujourd'hui par quelques milliers de familles, de même qu'au temps des Saxons et des Normands : le reste ne possède pas, et est obligé, pour subsister, de s'adonner au commerce ou d'aller s'aventurer sur les flots. Tant de bras, surtout multipliés par eux-mêmes, c'est à dire par la force magique de la vapeur, doivent produire, dans une

progression effrayante, au dessus des besoins de la consommation intérieure. Eh bien ! il faut que tous ces produits s'écoulent du sol britannique, n'importe par quels moyens, à peine de le voir trembler sous les pas de ses paisibles possesseurs. Cela seul explique la politique de Pitt, politique des intérêts, politique empreinte du sceau de la nécessité, de la fatalité même, et qui, depuis, s'est perpétuée, par une filiation continue, dans toutes les transformations ministérielles : de manière qu'en Angleterre, wigh ou tory, tout cabinet commence par être Anglais avant d'être autre chose, et lui sacrifie toujours, invariablement, les sympathies et les répugnances individuelles de ses membres. Ainsi, par exemple, elle a introduit les républiques espagnoles au banquet de la diplomatie; et le bruit des constitutions européennes qui croulaient sous les armes de la Sainte-Alliance, est venu expirer en vain, avec la vague, au pied de ses escadres. Qui a donné, en Europe, la première poignée de main diplomatique à la Révolution de Juillet ? ce sont les wigs, direz-vous; pas du tout; ce sont les torys, au contraire; c'est l'absolutisme lui-même, et l'absolutisme fait soldat : c'est Wellinghton...... ; encore Sa Grâce n'a-t-elle pas même attendu que le canot de l'exil eût recueilli les débris de la tempête et ses propres affections, si tant est que de tels gens soient susceptibles d'avoir des affections ! Les chouans et les émigrés avaient donc bien tort de compter sur la camaraderie des torys ! comme

si l'on se passionnait au-delà du détroit pour les idées chevaleresques ; comme si l'Angleterre n'était pas écrasée, d'ailleurs, sous le poids de sa dette, que les chevaux des trois royaumes pourraient à peine traîner, véritable justice de Dieu et de l'humanité ; comme si ses longues guerres contre la Révolution française, source unique de cette dette, avaient eu pour but le rétablissement d'une famille sur le trône de France. A ce propos, Canning, ministre des affaires étrangères en Angleterre, nous semble avoir tranché solennellement la question dans sa note célèbre du 25 mars 1825, à Zéa Bermudez, ministre des affaires étrangères en Espagne, au sujet de la reconnaissance anticipée des républiques espagnoles. Celui-ci s'était autorisé de la conduite de l'Angleterre envers la Révolution française, pour improuver la politique anglaise envers les colonies espagnoles, et félicitait insidieusement la nation britannique du dévoûment qu'elle avait témoigné à la famille de Bourbon ; mais le ministre anglais répondit, en substance, avec une noble fierté, que l'Angleterre ne pouvait accepter de tels éloges, parce qu'elle n'avait consulté que sa dignité et ses intérêts dans ses démêlés avec la Révolution française, et qu'elle n'avait été mue par aucune autre considération.

Dès que l'Angleterre se fut jointe aux coalisés, elle devint l'arbitre suprême de la coalition. Non contente de leur fournir ses vaisseaux et ses armées, elle suppléa par des subsides à leurs besoins financiers, et sillonna de ses intrigues la surface de tout

le continent. A cette occasion, elle se rapprocha du Saint-Siége, dont elle était séparée, depuis si longtemps, par une mer de sang catholique. Sans doute une telle alliance ne pouvait qu'être monstrueuse, par le concubinage de l'ultramontanisme avec l'église anglicane parée des dépouilles de l'Irlande fidèle. Ainsi le sombre génie de Pitt cherchait dans le catholicisme un levier pour soulever l'Europe méridionale, pendant qu'il imposait l'opprobre de ses guinées à l'âpre fierté des peuples du Nord. Tel fut ce double machiavélisme, que la Révolution se vit bientôt en guerre avec la maison d'Autriche, la Prusse, l'Empire germanique, la Russie, la Suède, le Danemarck, la Hollande, l'Angleterre, le Portugal, l'Espagne, Naples, Rome, la Toscane, Venise, Gênes, le Piémont, la Suisse, etc.

Certes, s'il fut jamais un grand spectacle sous le soleil, ce fut celui de la Convention nationale lançant ses quatorze armées contre toutes les aristocraties de l'Europe, et déchirée, à l'intérieur, par le chancre dévorant de la guerre civile. Il y avait alors de l'enthousiasme en France, eh! quel enthousiasme! car on ne peut plus aujourd'hui s'en faire une idée. La Révolution appelait tous les courages à sa défense, en même temps que toutes les forces productrices du pays, les sciences, les arts, l'industrie, etc. On n'avait ni or, ni argent; on en fit avec du papier. Mais qu'importaient, d'ailleurs, ces métaux de la monarchie? n'avait-on pas le métal de la Liberté?... du fer. Des manufactures d'armes et de munitions

s'organisaient dans les villes ; les campagnes apportaient les matières premières. On changeait en canons les cloches des églises; la ferronnerie des châteaux en boulets, en piques, en fusils; et les balles, on les faisait avec l'étain domestique et même avec le plomb des cercueils : de sorte que l'on tournait ainsi contre les émigrés jusqu'aux ossemens de leurs pères. D'un autre côté l'élan belliqueux répondait partout à l'appel de la loi. Partout retentissaient ces hymnes immortels dont le seul souvenir fait encore trembler tous les rois : *la Marseillaise*, *le Chant du Départ*, *la Carmagnole*, etc. On partait en chantant; on abandonnait tout le plus gaîment du monde : le villageois, son humble habitation; le bourgeois, ses habitudes luxueuses; on allait à la mort comme à une partie de plaisir : c'était, en quelque sorte, un vertige d'héroïsme qui électrisait toutes les têtes, qui courait, sur l'aile des vents, d'un bout de la France à l'autre. Eh! que de héros il a produits! que de morts héroïques ensevelis dans l'obscurité! Ces hommes supportaient avec une constance admirable les incommodités usuelles de la guerre, la fatigue, les privations de tout genre, les variations atmosphériques : tant était profond en eux l'instinct d'un grand devoir patriotique! et lorsque la nature épuisée par tant de souffrances trahissait leur courage, ils succombaient, au moins, avec l'assurance d'être bientôt vengés. Que de fois, le soir d'un combat, le représentant du Peuple, passant devant le front d'un bataillon qui venait d'être

réduit à moitié, se bornait-il à dire avec l'impassibilité stoïque du temps : « Vous avez bien mérité de » la Nation... Il est accordé à chaque homme une » ration d'eau-de-vie et une paire de sabots. » Et ils étaient tous contens, si contens même qu'ils n'aspiraient qu'à recommencer, avec lui, le lendemain; car le représentant du Peuple se battait aussi, lui, soldat à l'avant-garde et général au conseil, au lieu de se retrancher dans sa grandeur, à l'exemple des princes.

Le représentant du Peuple!

Qu'est-ce donc le représentant du Peuple?

C'est un type exceptionnel, propre à la Révolution française, et qui n'a d'analogue chez aucun peuple. C'est la personnification de la souveraineté nationale dans les camps. Il a la prépondérance en cette qualité, mais il la justifie par sa bravoure; il donne des ordres, mais il mange la soupe du soldat; il signe les capitulations, mais il couche au bivouac. Pour lui nulle distinction particulière : point d'aides-de-camp, point de clinquant militaire, point de ces colifichets appelés décorations. Ami de la Liberté, il en est l'image; de l'Égalité, il en est aussi l'image; car voici toute sa mise : habit à longues basques, culotte de daim, bottes à revers, chapeau à plumes, écharpe tricolore, demi-espadon. Il ne monte pas le coursier hennissant, bien pansé, bien luisant, le coursier classique de la peinture et de la poésie; il monte le cheval de l'agriculture, autre volontaire comme lui, et qui semble avoir tout quitté,

comme lui, pour venir défendre l'indépendance nationale. On amène devant lui les généraux, les princes prisonniers, les ambassadeurs qui apportent les clés des villes ou le sort des royaumes ; et sa simplicité républicaine, parée de l'éclat de la victoire, contraste noblement avec la magnificence de ces superbes vaincus. On dépose à ses pieds les trésors des rois, les dépouilles des églises, et ces riches trophées ne font sur lui que l'effet de la lumière sur l'onde fugitive.

Faut-il donc s'étonner que l'on ait pu faire de telles choses avec de tels hommes !

Passons maintenant aux obstacles intérieurs, qui concoururent si puissamment avec l'attaque extérieure, et affaiblirent par cela même les moyens de la défense.

On reconnaît ici, pour la première fois, les traces d'une pensée odieuse, provocatrice incessante de troubles et de mouvemens populaires ; car la police alors saisit plusieurs pièces anonymes, datées de Londres, écrites en anglais, et qui décelaient une vaste agence étrangère, organisée secrètement en France pour y produire une subversion totale. Parmi ces pièces figuraient les instructions suivantes : « Le plan de l'incendie des magasins à fourrage du » gouvernement doit être exécuté, quoiqu'il doive être » notre dernière ressource, et il doit avoir lieu dans » toutes les villes le même jour. A tout événement, » soyez prêts avec tous les hommes choisis pour le » 10 ou le 16 août ; *les mèches phosphoriques seront* » *suffisantes*, et une centaine peut-être donnée à

» chaque affidé sans danger, vu que chaque centaine » ne forme qu'un volume d'un pouce et demi de » long. Nous aurons soin de pourvoir chaque *comité* » d'un nombre suffisant avant ce temps. Milord dé- » sire seulement que vous gardiez toujours avec vous » des affidés ; mais ne souffrez pas que N... ait au- » cune part à cette opération ; il boit trop : d'ailleurs » l'affaire de Douai a manqué d'être découverte par » sa précipitation. Faites venir O......, de Caen, et » C...., de Paris...... Dites-leur de ne pas épargner » les dépenses, qu'ils soient généreux en toute » chose..... Maintenez le change aussi haut que vous » pourrez ; faites-le monter jusqu'à deux cents livres » par livre sterling ; que Hunter soit bien payé ; » assurez-le, de la part de Milord, que le temps qu'il » perd lui vaudra plus que le double de sa commis- » sion..... Il faut que *nous fassions de plus en plus* » *tomber les assignats* ; refusez ceux de la Républi- » que ; maintenez les hauts prix, et que les négocians » *accaparent tous les articles de première nécessité*. Si » vous pouvez persuader le collége d'acheter le suif » et toutes les chandelles à un prix quelconque, fai- » tes que le Peuple paie justement cent sous la li- » vre.... Que Chester aille, de temps en temps, à » Ardes et à Dunkerque. Encore une fois, n'épargnez » pas l'argent. Nous espérons que *l'affaire des assas-* » *sinats* sera conduite avec prudence ; les *curés dé-* » *guisés* et les *femmes* sont les personnes les plus » propres. Envoyez cinquante mille francs à Rouen » et autant à Caen, etc., etc. »

Ces terribles instructions ne furent que trop bien exécutées : elles produisirent partout une vive agitation, surtout en exhumant du passé le spectre horrible de la famine, comme si tous les fléaux eussent dû fondre à la fois sur la France. Il est vrai que la question des subsistances ne surgit point partout, du moins à Paris, où la Commune eut la sagesse de maintenir le prix du pain à un taux modéré, par des sacrifices extraordinaires ; mais on ne put pas en faire autant pour les objets d'un usage habituel, tels que le sucre, le café, le savon, la chandelle, etc., dont la hausse excessive, subite, pesa principalement sur les classes inférieures. D'où provenait cette hausse ? De la guerre maritime, de la dépréciation progressive des assignats, et de l'accaparement des denrées usuelles. L'instinct du Peuple croyait aux accaparemens, et il pouvait bien y croire, puisque la suite a justifié si bien cette croyance. Or, partant de ce fait, sa raison devait se révolter contre un gain si odieusement illicite, contre une spéculation infâme sur sa propre existence. De là, quelle distance à l'indignation ! et de l'indignation à la justice brutale, individuelle ! Aussi, le 25 février, des attroupemens de femmes se ruèrent-ils chez certains épiciers que l'on accusait d'accaparement. Il n'y eut point pillage dans le sens littéral de ce mot, mais seulement réduction forcée de la plus-value. Ces femmes les contraignirent de débiter, à l'instant même, au prix ordinaire, tous les objets de nécessité générale, qui avaient reçu de la

cupidité, la veille, une hausse factice, désordonnée. Les officiers municipaux intervinrent par la persuasion, et ne parvinrent à en persuader aucune; d'un autre côté, la garde nationale refusa d'intervenir, soit répugnance pour les moyens violens, soit communauté de vœux et de sentimens avec ces femmes elles-mêmes. Au reste, point de sang versé, nul attentat sur les personnes: ce fut simplement une émeute de femmes. De femmes! Et ce n'est pas peu dire, néanmoins, parce qu'elles ont joué dans ces fastes de la rue un rôle d'activité qui n'est pas dans leur nature. La femme révolutionnaire n'est point une espèce du genre; c'est encore un type exceptionnel, propre à la Révolution française, et qui n'a d'analogue chez aucun peuple. Ce n'est ni l'amazone, ni la prostituée, ni la poissarde, ni la furie, et pourtant c'est quelque chose de tout cela! Elle va demander du pain à Versailles au 5 octobre, et ne craint pas de se colleter avec les gardes du corps. Passionnée pour les combats de la tribune, elle assiste, le jour, aux séances de la législature; le soir, à celles des Jacobins: car elle préfère le retentissement, malheureuse qu'elle est! aux humbles et chastes douceurs du foyer domestique, tant la politique absorbe son existence! Elle déblatère contre la fuite de Varennes, ou pétitionne au Champ-de-Mars pour la déchéance du Roi. Elle s'assied sur le trône au 10 août, et danse des rondes autour des cadavres encore tout chauds des Suisses. Elle apparaît en Septembre....: ses pieds tachés de sang re-

poussent les dépouilles des victimes, comme si elle dédaignait de s'en approprier la moindre parcelle. Ennemie des Girondins, elle porte le deuil des héros de la Montagne, de Paul Marat, de Danton. Peu à peu elle se désenchante de Maximilien, naguère son idole, et finit par le poursuivre jusqu'à l'échafaud, de ses imprécations délirantes. Bientôt rejetée dans la vie positive par le désarmement général des partis, voyez-la, sous la tente demi-usée de revendeuse, reposer sa chétive existence consumée par tant d'émotions diverses : là elle voit passer le Premier Consul allant se faire couronner à Notre-Dame, et un sourire prophétique semble errer sur ses lèvres décolorées ; car elle en a vu tant d'autres ! Enfin, épuisée par les déceptions et la misère, elle tombe, et la pitié des passans l'emporte à l'hospice voisin, où elle expire dans les bras de ces saintes héroïnes qui ont des soins pour toutes les souffrances et des larmes pour toutes les infortunes.

En général on a dénaturé le caractère du 25 février, parce qu'on l'a réduit aux formes hideuses de l'ivresse et du pillage. On est même allé plus loin encore, en imputant à la Commune et aux Jacobins une initiative odieuse : comme si leur innocence n'était pas démontrée de la manière la plus éclatante. En effet, il résulte des procès-verbaux de la Commune, qu'elle repoussa toutes les pétitions pour la taxe des objets de consommation usuelle. Il est non moins constant, par le journal des Jacobins, que cette société, dont le personnel était en

rapport plus immédiat avec les souffrances des masses, fit en vain tous ses efforts pour calmer l'irritation des esprits, au lieu de chercher à les pousser au désespoir; et que, loin de prêcher la rébellion aux lois, elle donna l'exemple du patriotisme et des sacrifices : car elle arrêta que chacun de ses membres s'abstiendrait de sucre et de café pendant la disette de ces denrées, de même qu'elle avait déjà fait, en janvier 1792, dans une circonstance analogue. Il paraît aussi que ses chefs, tels que Maximilien, Thuriot, Dubois-Crancé, etc., se prononcèrent hautement pour la liberté entière du commerce, pour le respect absolu du droit de propriété. Ils ne cessèrent d'exhorter le Peuple à la tranquillité, à la résignation, et de lui représenter la crise actuelle comme passagère, comme suscitée par les machinations de l'aristocratie. Quelle dut donc être leur douleur à l'aspect des violences déplorables du 25 février !....

Ainsi le 25 février ne fut point provoqué par l'exagération du principe révolutionnaire, mais plutôt par les manœuvres subreptices du ministère anglais. L'histoire a recueilli, d'ailleurs, ce mot profond tombé de la tribune anglaise : « Les Français veulent la Liberté; je la leur ferai trouver à travers les marais de la licence. » Sans doute on reconnaît à ces traits le sang de ce même Chatham, qui fit jurer à son fils, encore enfant, dit-on, une haine éternelle à la France, petite scène d'intérieur imitée de l'antique. On sait que celui-ci tint parfai-

tement son serment, car les circonstances ne lui furent que trop favorables. La guerre qu'il fit à la Révolution fut une guerre impie, bien moins par son but anti-social que par ses moyens infâmes et inouis chez les peuples civilisés. Il procéda par la torche, pour ainsi dire, et c'est bien là le cas de répéter, avec l'Empereur, que *cet homme s'est acquis l'immortalité d'Erostrate*.

Aussi la Convention nationale, en le vouant à l'exécration du genre humain, ne fit-elle qu'acquitter la dette du sang, la dette de l'humanité elle-même.

CHAPITRE XIX.

—

Invasion de Dumouriez en Hollande. — Revers sur la Meuse. — Institution du Tribunal révolutionnaire. — Premiers Symptômes de réaction contre les Girondins.

Après la déclaration de guerre à la Hollande, Dumouriez, général en chef de l'armée du Nord qui occupait la Belgique, envahit le territoire batave à la tête d'une expédition de quatorze mille hommes, et s'y empara promptement de Bréda, de Klundert, de Gertruydemberg, etc., en laissant échelonnées sur la Meuse ses forces principales, aux ordres des généraux Valence et Miranda. En face de ceux-ci, l'armée autrichienne, accrue de nombreux renforts, s'étendait entre l'Erfft et la Roër, où elle avait été rejetée depuis la bataille de Jemmapes. Le prince de Saxe-Cobourg venait d'en prendre le commandement et de la réorganiser sur un pied formidable. Aussi, profitant de l'absence de Dumouriez, il attaqua, le 1er mars, l'armée française cantonnée aux environs d'Aix-la-Chapelle, et il parvint à la repousser en désordre jusqu'à Louvain : telle fut même la

déroute, que les Français perdirent, en quelques jours, plusieurs milliers de prisonniers, une grande partie du matériel, tous les passages de la Meuse, et vingt-cinq lieues de terrain. A la nouvelle d'un si grand désastre, la Convention nationale ne désespéra point du salut de la République; elle se contenta d'envoyer des commissaires dans les sections de Paris et dans les départemens, « requérir tous » les citoyens, au nom de la Patrie, de voler au se- » cours de leurs frères dans la Belgique. » Bientôt le spectre de la terreur agita le drapeau noir du haut des tours de Notre-Dame, les théâtres furent fermés, la générale battit de toutes parts, et, le 8, les passans se pressèrent avec avidité, dans les rues, autour d'une proclamation de la Commune, proclamation en style de celle du 2 septembre.

Le lendemain, la Convention nationale apprit qu'un élan général se manifestait de tout côté; que déjà quinze mille volontaires étaient enrôlés et prêts à partir; mais qu'ils demandaient, auparavant, des garanties contre les trahisons et contre les manœuvres des aristocrates. Cette demande semblait d'autant plus imposante qu'un plus grand nombre de sections l'appuyait davantage. Elle avait pour objet le rétablissement du Tribunal extraordinaire du 17 août, supprimé, le 29 novembre, par un mouvement de générosité nationale, après la double conquête de la Belgique et de la Savoie. A dire vrai, les circonstances actuelles avaient beaucoup d'analogie avec celles qui motivèrent ou suivirent l'instal-

lation de ce tribunal, avec les premiers jours de Septembre, par exemple. Alors aussi l'on venait d'apprendre un grand désastre ; alors aussi l'on faisait un appel solennel au patriotisme de tous les citoyens ; alors aussi d'innombrables volontaires brûlaient de marcher à l'ennemi ; mais, avant de partir, ils voulaient, eux aussi, que l'on sévît contre les machinations intérieures qui s'ourdiraient derrière eux ; ils voulaient, eux aussi, que leurs femmes et leurs enfans ne fussent point exposés à être égorgés lâchement dans leurs propres foyers, tandis qu'eux-mêmes iraient, au loin, verser leur sang sur les champs de bataille. Ce sentiment réagit douloureusement sur le sort des prisonniers, parce que le Peuple, exaspéré de l'insolence et de l'impunité des conspirateurs, et désespéré de la chute imminente de Verdun, se dit dans son désespoir : « On ne veut » pas me faire justice : donc je vais me la faire moi- » même !.... ; » et de cet horrible raisonnement dériva l'un des drames les plus épouvantables qui aient affligé l'humanité. Or, ne devait-on pas redouter une fatale similitude à l'aspect de la déroute d'Aix-la-Chapelle ? Ne devait-on pas craindre naturellement que les mêmes causes produisissent les mêmes effets ? Comment prévenir une répétition de la lugubre tragédie, sinon en désarmant la colère du Peuple ? Eh ! comment désarmer la colère du Peuple, sinon en remettant à la loi le soin de sa vengeance ? Voilà pourquoi la Convention fit droit au vœu des sections et des volontaires, le 9 mars,

par l'érection « d'un tribunal criminel extraordi- » naire, sans appel et sans recours en cassation, » pour le jugement de tous les traîtres, conspira- » teurs et contre-révolutionnaires. » On le nomma le Tribunal révolutionnaire, et il ne justifia que trop bien cette dénomination; car il paraît avoir prononcé deux mille sept cent quarante-deux condamnations capitales, du moins d'après une statistique de l'époque. Ceux qui l'établirent n'en prévirent point les dangers, parce qu'ils ne purent pas prévoir les complications terribles qui en amenèrent un abus si effroyable. Il fut dans leurs mains une arme meurtrière, une machine de guerre, dont ils ne connaissaient pas l'usage, puisqu'ils en furent les principales victimes. Croyaient-ils donc dresser eux-mêmes l'instrument de leur propre supplice? Non, sans doute. Et de la mort de tant de Français? Pas davantage. Ils croyaient simplement faire ce que font tous les gouvernemens, ce que tous les gouvernemens ont le droit incontestable de faire, c'est à dire déjouer les complots de leurs ennemis par l'efficacité d'une prompte répression. Au surplus, quelque affreux que soit devenu ce tribunal, il ne fut jamais, en tout cas, qu'un affreux plagiat fait à la monarchie elle-même. En effet, les Chambres Ardentes, les commissions du Conseil, etc., étaient, sous l'ancien régime, de véritables tribunaux révolutionnaires, qui échappaient à l'odieux de leur destination par leur fréquence ou leur multiplicité. Eh! les cours prevôtales de 1815! Oh! pour celles-ci, c'est

bien plus sensible, parce qu'elles sont plus près de nous, et qu'elles exhalent encore une sorte de parfum, tel qu'un vampire s'en lècherait les lèvres. « Leurs arrêts, disait la loi du 20 décembre 1815, » seront rendus en dernier ressort et sans recours » en cassation ; ils seront exécutés dans les vingt-» quatre heures, à moins que le condamné ne soit » recommandé à la commisération du Roi. » Eh! les royalistes viendront parler du Tribunal révolutionnaire!.....

Sans doute l'institution de ce tribunal parut urgente, car elle rencontra peu d'opposition; encore cette opposition fut-elle moins sur le fond que sur la forme, puisqu'elle tomba devant l'adjonction du jury. Les Girondins eux-mêmes, symbole du parti modéré de la Convention nationale, ne s'y opposèrent que faiblement, excepté Vergniaud et Lanjuinais, qui semblèrent envelopper leur douleur dans un sombre pressentiment de l'avenir. Cette conduite équivoque des Girondins reporta l'attention sur leur conduite antérieure, non moins équivoque depuis l'ouverture de la session. En général, ils avaient été, pendant la Législative, à l'apogée de leur popularité, lorsqu'ils avaient défendu pied à pied, pour ainsi dire, l'indépendance nationale contre la collusion de la couronne et des chancelleries étrangères. Alors leurs paroles avaient eu de la puissance, de la solennité, un immense retentissement; mais lorsqu'une trombe de sang eut crevé en Septembre, ils reculèrent d'effroi, et ne songèrent plus qu'à s'af-

franchir, aux yeux de l'histoire, d'une solidarité odieuse. De là leurs éternelles déclamations sur des faits accomplis ; de là leur sophisme de l'appel au Peuple après avoir condamné Louis XVI ; de là leur série de négations systématiques, leur inertie perpétuelle, tandis que tout s'ébranlait, tout s'agitait autour d'eux. Ils se laissaient traîner à la remorque par le char révolutionnaire, au lieu de le diriger eux-mêmes, comme auparavant ; en un mot, ils ne représentaient plus, comme auparavant, l'actualité révolutionnaire. On peut attribuer, en ce sens, la palme de l'éloquence à la Montagne, non pas que celle-ci possédât plus de talens académiques, plus de forces intellectuelles que la Gironde, mais parce que, ressentant plus vivement les impressions du moment, elle dut les rendre avec plus d'énergie et de vérité. Aussi s'accrut-elle insensiblement de tout le discrédit de sa rivale ; car l'instinct grossier du Peuple alla jusqu'à imputer les revers de la Meuse à la politique tortueuse de la Gironde, et même à une conspiration positive de ce parti. Calomnie atroce !... En effet, quelques reproches que l'on puisse faire aux Girondins, on ne peut pas leur faire celui-ci ; non, l'on ne peut pas croire au concubinage de l'absolutisme avec ces grandes ombres !...

Cependant le Peuple croyait, lui, ou du moins commençait à croire à cette alliance monstrueuse : et c'est pour cela qu'il songea dès lors, dans son indignation, à porter une main impie sur la repré-

sentation nationale. C'est aussi pour cela que les plus exaltés parmi les plus exaltés, Varlet, Champion, Fournier, Lazowski, Desfieux, etc., conçurent le projet extravagant de faire révoquer, par le corps électoral, les pouvoirs d'une centaine de députés poursuivis journellement par les criailleries de la rue. Ils ne se bornèrent pas à vouloir les chasser de la tribune, ils voulurent encore leur interdire la presse, sans doute pour achever de les bâillonner, suivant la méthode constante de l'intolérance et de la tyrannie. En conséquence, le soir du 9 mars, ils se ruèrent dans les bureaux de certains journaux qui passaient pour organes de la Gironde, et en saccagèrent brutalement tout le matériel; puis ils promenèrent partout, pendant la nuit, un arrêté des Cordeliers, ainsi conçu:

« Le département de Paris, partie intégrante du » Souverain, est invité à s'emparer de l'exercice de » la souveraineté: le corps électoral de Paris est au- » torisé à renouveler les membres traîtres à la cause » du Peuple. Il sera envoyé des députés au comité » d'insurrection. »

Or, cet arrêté n'était pas autre chose qu'un faux dans toute l'acception du terme. Le club des Cordeliers n'avait rien fait de semblable; il protesta hautement contre cet abus audacieux de son nom; il fit même davantage, il expulsa de son sein Martin, le seul Cordelier qui avait pris part à cette affaire.

Maintenant, à l'aide de cet arrêté frauduleux, les chefs de l'insurrection prochaine obtinrent, dans la

matinée du 10, une adresse insurrectionnelle de la section des Quatre-Nations aux autres sections.

Cette adresse réussit auprès de quelques sections; mais le coup ayant manqué, elles s'empressèrent aussitôt de retirer leur adhésion, et la section des Quatre-Nations ne fut pas la dernière à se plaindre de la surprise faite à sa bonne foi : car personne, en général, ne veut avoir le tort dans ce cas-là.

Les chefs du mouvement furent moins heureux auprès du conseil général de la Commune : ils ne purent l'attirer dans leur parti.

Après s'être agités vainement dans tous les sens, pendant la journée entière, pour entraîner le Peuple avec eux, ils se transportèrent, en désespoir de cause, dans la soirée, sous les piliers des halles, où la section de la Halle-aux-Blés donnait un repas d'adieu à deux bataillons de volontaires qu'elle envoyait en Belgique. Là ils fraternisèrent ensemble, le verre à la main, et n'eurent pas de peine à les enthousiasmer en leur faveur. Bientôt les uns et les autres, échauffés par le vin, se rendirent au club des Jacobins, que présidait en ce moment Collot-d'Herbois. Ils y firent les motions les plus incendiaires, telles que de marcher sur la Convention pour la dissoudre, ou du moins pour en retrancher certains députés prétendus indignes; de sorte même que Paul Marat et Dubois-Crancé, présens, furent obligés de prendre la défense des vrais principes contre leurs fumées bachiques, et ne purent aucunement tempérer la fougue insensée des mo-

tionnaires. En vain le président chercha-t-il à leur rappeler que l'on devait respecter le sanctuaire de la représentation nationale ; que les députés, d'ailleurs, « étaient inviolables... » A ce mot un volontaire s'avance vers le bureau, et, interpellant le président, lui dit froidement : « Qu'est-ce que votre » inviolabilité? je m'en f... » Puis, se tournant vers les tribunes, il ajoute : « Que ceux qui sont » de mon avis me suivent ! » Aussitôt des applaudissemens, des cris de Vive la Nation! retentissent ; on fait main-basse sur les lumières, malgré les énergiques réclamations du bureau qui prétend que la séance n'est pas encore finie, que beaucoup d'orateurs sont encore inscrits pour parler sur l'ordre du jour. De vives discussions, des rixes même s'élèvent dans l'obscurité entre les bouillans convives des halles et les Jacobins, sans doute moins repus et troublés ainsi dans le paisible exercice d'un droit. On rallume les lumières, la séance continue, et les perturbateurs, ne pouvant emmener les Jacobins avec eux, s'en vont tumultueusement aux Cordeliers; mais ce club ne tient pas en ce moment : premier désappointement. De là ils se divisent en deux colonnes, dont l'une marche sur le Conseil exécutif, et l'autre sur la Convention ; mais un bataillon de volontaires brestois qu'ils rencontrent refuse de faire cause commune avec eux, et charge même les armes devant eux : nouveau désappointement. Ici le ministre de la guerre en personne, Beurnonville, leur barre le passage avec le corps entier de la gen-

darmerie ; plus loin, le commandant-général Santerre et les autorités de la Commune paraissent à la tête de la garde nationale, et les somment en vain de se disperser. Enfin une petite pluie fine survient fort à propos, et tout rentre dans l'ordre insensiblement : car il n'y a rien de si puissant pour dissiper les émeutes parisiennes.

Ainsi en résumé :

Institution du Tribunal révolutionnaire afin de prévenir de nouvelles journées de Septembre, à la suite de la déroute d'Aix-la-Chapelle.

Voilà pour le 9 mars.

Echauffourée d'une poignée d'obscurs agitateurs, pas même Cordeliers ou Jacobins, tendant à faire annuler, par le corps électoral, les pouvoirs de la Gironde.

Voilà pour le 10 mars.

Ainsi tombe, devant le simple exposé des choses, l'existence d'un complot fratricide d'une partie de la Convention contre l'autre : supposition gratuite, absurde, puisque la Montagne elle-même prit l'initiative, par l'organe de Paul Marat, pour faire décréter la poursuite de ces excès, qu'elle imputait, avec la Gironde, aux menées ténébreuses de l'aristocratie. Lorsque l'on examine cette question sérieusement, on reconnaît que les 9 et 10 mars, loin d'avoir été l'effet d'une conspiration de la Montagne ou de l'aristocratie, ne furent que la suite naturelle de l'explosion récente du 25 février, et d'une sorte de surexcitation générale, su-

bite, de fébrilité révolutionnaire, produite par la nouvelle inopinée des désastres de la Belgique. Ces journées, considérées sous leur véritable point de vue, semblent avoir été le prélude du 31 mai : on sait que le 31 mai rejeta les Girondins de la législature. Or, c'est précisément ce que voulaient, dès lors, les hommes des 9 et 10 mars ; ils voulaient, dès lors, obtenir par la force brutale ce qu'ils obtinrent, depuis, de la force des choses et de la Convention elle-même; mais la poire n'était pas encore mûre. Plût à Dieu que leurs vœux n'eussent été jamais exaucés !... Ah ! du moins, la Révolution n'aurait pas été réduite à dévorer ses propres enfans, comme Saturne, suivant l'expression de Vergniaud, et la France à s'agenouiller, en pleurs, sur le marbre auguste du patriotisme et du génie !

CHAPITRE XX.

—

Conduite équivoque de Dumouriez en Belgique. — Décret qui l'appelle à la barre. — Il fait arrêter les commissaires extraordinaires de la Convention nationale. — Sa trahison.

Cependant Dumouriez avait été rappelé de la Hollande, et son retour en Belgique semblait ajouter aux embarras du moment, au lieu de les écarter, comme on devait le présumer naturellement. En effet, ce général, ayant appris que plusieurs places de la West-Flandre avaient profité, pour s'insurger, des revers de l'armée française, rechercha la cause de cette insurrection et crut la reconnaître dans la conduite de commissaires du pouvoir exécutif, qui avaient fait enlever le superflu de l'argenterie des églises pour subvenir aux frais de l'occupation. En conséquence il ordonna de restituer toute cette argenterie, le 11 mars, avec une sorte de solennité qui rendit plus éclatant l'arbitraire de cette restitution. Il fit plus : il invita tous les Belges, par une proclamation du même jour, à lui adresser leurs plaintes individuelles contre « les vexations

» tyranniques de quelques uns des agens connus » sous le nom de commissaires du pouvoir exécutif. » Il ne se contenta pas de cette singulière invitation : par une autre proclamation du même jour, il défendit à toutes les sociétés patriotiques de « s'immis- » cer aucunement dans les affaires publiques, » et enjoignit à tous les commandans militaires de faire fermer les clubs qui contreviendraient à cette défense. En un mot, il se posa fastueusement comme le réparateur de toutes les injustices, comme le protecteur de tous les droits, de tous les intérêts. Jadis les prêtres étaient d'or et les calices de bois : qu'il voulût alors le contraire en Belgique, passe ; mais qu'il se permît d'enrayer l'action du pouvoir exécutif par la flétrissure de ses agens, c'était trop fort. Eh ! pourquoi cet audacieux soldat voulait-il ravir aux Belges le droit sacré d'association, lui que l'on avait vu, dans un autre temps, présider les Jacobins en bonnet rouge ?

Ce contraste était trop frappant, cette conduite était trop étrange pour que Dumouriez n'eût pas à s'expliquer. Aussi c'est ce qu'il fit, le 12 mars, dans une lettre qu'il adressa de Louvain à la Convention, lettre pleine d'aigreur et d'animosité.

Cette lettre parut même si extraordinaire que le comité de défense générale ne crut pas devoir la communiquer à la Convention, du moins provisoirement ; car on ne la connut en France que par les journaux de la Belgique. Ce comité ne voulut pas seulement dissimuler au public l'état de la situa-

tion ; il voulut encore donner une marque d'estime et de confiance à Dumouriez lui-même, en cherchant à préserver ainsi son épée de la souillure du moindre soupçon. En effet, on avait tant de confiance en lui que la section Poissonnière, étant venue demander sa mise en accusation, le 12 mars, un cri général d'accusation s'éleva dans l'assemblée, comme si la calomnie seule eût pu suspecter ses intentions. Isnard, Paul Marat, Barrère prirent hautement sa défense, que Maximilien et Danton avaient déjà prise peu de jours auparavant. Quant aux hardis pétitionnaires, on les envoya au comité de sûreté générale pour y être interrogés, parce que l'objet de leur pétition sembla si extravagant que l'on ne put pas s'empêcher de l'attribuer aux suggestions étrangères.

Après avoir repris le commandement de l'armée, Dumouriez s'empressa de rétablir ses communications avec l'expédition de Hollande, et se plaça lui-même entre les deux Geetes, depuis leur confluent jusqu'à Heylissem. D'abord il parvint à se maintenir dans toutes ses positions, malgré plusieurs attaques des Autrichiens ; puis, enhardi par ce succès, il voulut les attaquer à son tour, le 18 mars, dans ces mêmes plaines de Neerwinden, où jadis une armée française avait vaincu sous les ordres du maréchal de Luxembourg ; mais le résultat ne fut pas le même. Les Républicains, accablés par le nombre, furent défaits complètement, et la perte de cette bataille entraîna l'évacuation entière de la Belgique.

A cette nouvelle si fâcheuse se joignit une autre non moins fâcheuse : ce fut celle de bruits injurieux que l'on répandit sur le général en chef, en lui supposant des projets invraisemblables, ou du moins contraires à ses habitudes révolutionnaires. Enfin, ces bruits ayant pris de la consistance en quelques jours, et concordant, d'ailleurs, avec le ton acerbe, impérieux, menaçant même, qu'il affecta dans sa correspondance officielle, un décret l'appela, le 30 mars, à la barre de la Convention pour y rendre compte de sa conduite. En même temps les commissaires en Belgique furent rappelés et remplacés par de nouveaux, avec la mission spéciale de suspendre et de faire arrêter tous les généraux, officiers, fonctionnaires, ou simples citoyens qui pourraient paraître suspects. Cette commission fut composée de Beurnonville, ministre de la guerre, et des représentans Camus, Quinette, Bancal, Lamarque. Ils arrivèrent, le 2 avril, à Saint-Amand, où Dumouriez avait transféré son quartier-général, pour se rapprocher des forteresses de Valenciennes et de Condé, dont il cherchait, dit-on, à s'emparer insidieusement. Les commissaires l'abordèrent au milieu de son état-major, et lui notifièrent le décret du 30 mars. Le général en chef répondit à cette lecture que sa présence était nécessaire à l'armée; que son intention bien positive était de ne point se rendre à Paris, parce qu'il y serait condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire; puis il se répandit en invectives contre la Convention, et même en fanfaronnades

ridicules. Après avoir épuisé tous les moyens de persuasion, les commissaires, désespérant de vaincre sa résistance, lui déclarèrent, au nom de la loi, qu'il était suspendu de ses fonctions; que l'on allait procéder à son arrestation et à la saisie de tous ses papiers. Alors Dumouriez jeta le masque, et, transporté de colère, il ordonna de les arrêter eux-mêmes: ce qui fut exécuté sur le champ. Il ne se borna pas à cela : il les livra lâchement à Cobourg qui les reçut plus lâchement encore, si c'est possible : on connaît leurs longues souffrances dans les prisons de l'Autriche. Dumouriez venait, par-là, de se mettre hors de la loi : donc la Convention ne fit qu'acquiescer à ce fait, en suspendant sur sa tête le couteau de la vengeance nationale, à l'aspect de la morale, de l'honneur et de l'humanité si odieusement outragés. En effet, il avait tripoté secrètement avec l'ennemi l'une de ces négociations hideuses, que tous les partis abhorrent, parce qu'aucun d'eux n'est à l'abri de leurs atteintes. Il était d'accord avec le susdit Cobourg à marcher de concert sur la capitale, pour y opérer la Contre-révolution par le rétablissement de la Constitution de 1791, et il devait livrer aux Autrichiens les places fortes de la frontière, comme garantie de sa sincérité. Mais cette combinaison échoua heureusement devant le patriotisme de l'armée: l'armée entière demeura fidèle au drapeau tricolore, symbole glorieux de l'indépendance nationale. Quant à Dumouriez, il fut obligé de s'enfuir, le 4 avril, avec une vingtaine d'officiers,

parmi lesquels on remarquait les généraux Valence et Louis-Philippe d'Orléans. Telle était même contre lui l'indignation universelle, qu'il faillit être tué, en s'enfuyant, sous les balles vengeresses de ses propres soldats.

Voilà donc la fin du héros de l'Argonne, du conquérant de la Belgique !

Quelle fin malheureuse! quelle catastrophe inconcevable !

Ainsi Dumouriez perdit, en peu de jours, par son étourderie, l'une des plus belles réputations militaires de l'époque. Eh! pourtant, il avait si peu de chose à faire pour la conserver, pour l'accroître ! Il n'avait qu'à rester fidèle à lui-même. C'était, en quelque sorte, l'homme des circonstances, l'homme indispensable du moment : il pouvait acquérir, en cette qualité, une gloire immortelle, par le seul fait de l'accomplissement de son devoir, au lieu d'aller promener sur la terre étrangère l'opprobre de son avilissement et le long supplice de ses remords. Aussi, partout où il porta ses pas, eut-il à subir l'humiliation d'un trop juste dédain, même de ceux dont il avait servi si bien les fureurs; comme si sa conduite eût été gravée sur son front en traits de flamme. La Patrie se referma sur lui éternellement, car une sorte de pudeur nationale l'en repoussa toujours; et il mourut, long-temps après, en Angleterre, sous le poids des ans et du mépris de tous les honnêtes gens. C'est qu'il est des lois saintes que l'on ne peut pas fouler aux pieds impunément; c'est

que nul ne peut approuver le parricide à l'honneur, pas même ceux qui en profitent.

Les traîtres ! on s'en sert et on les méprise.....

Mais il voulait, dit-on (du moins il le dit lui-même dans ses mémoires), il voulait ramener la tranquillité en France par le rétablissement de la Constitution de 1791. Or, si telle était son intention, quel funeste moyen employa-t-il ? Hélas ! le remède fut pire que le mal. Lorsque l'on observe la marche des événemens on est frappé de cette idée : que la trahison de Dumouriez jeta la Révolution dans les voies de la violence, irrévocablement. C'est une fatale vérité, vérité incontestable : elle respire, au surplus, dans tous les débats postérieurs, surtout dans les terribles harangues de Maximilien que l'on pourrait réduire à ces mots : « Dumouriez nous avait » donné toutes les garanties possibles : Dumouriez » nous a trahis : donc nous ne devons plus avoir » confiance en personne !..... » Dès lors la victoire fut mise à l'ordre du jour, comme on disait alors, c'est à dire, en autres termes, l'épée de Damoclès fut suspendue sur la tête de tous les généraux : ils durent vaincre, sous peine d'expier, par l'échafaud, les chances contraires de la guerre. Dès lors surgit un nouveau ferment de discorde, plus puissant que les autres, puisqu'il se rattacha plus directement à l'existence même de la Révolution. A ce sujet les patriotes se mirent en état de suspicion mutuelle : ils recherchèrent entre eux le fil d'une complicité imaginaire ; et trop souvent ils prirent pour des réali-

tés les cruelles déceptions des circonstances. On voit par là que les projets de Dumouriez, loin de profiter à l'humanité, attirèrent sur elle un déluge de maux. Encore l'existence de ces projets n'est-elle pas bien démontrée : car ce serait une présomption atténuante en sa faveur. Non, il n'est pas démontré que sa trahison ait eu pour objet le rétablissement de la Constitution de 1791. Elle fut subite, spontanée, irréfléchie. Elle eut pour principe son opposition vaniteuse à l'exécution du décret du 15 décembre 1792, qui avait organisé dans les pays conquis une administration civile, rivale de l'autorité militaire; pour cause immédiate, la perte de la bataille de Neerwinden, qui froissa tant son âme altière, indignée d'avoir échangé contre une défaite la conquête de la Hollande. Homme de l'ancien régime, il revint naturellement à ses anciennes habitudes, parce qu'il n'avait ni moralité, ni conviction. Il abandonna la cause populaire, de même qu'il l'avait embrassée, par légèreté, par amour-propre, par ambition peut-être, et non par vénalité, comme Pichegru, l'infâme des infâmes.

Maintenant, qu'il ait aspiré, en même temps, au Stathoudérat de la Hollande, au rétablissement du duché de Brabant :

C'est possible.

Mais, en tout cas, ceux qui prétendent cela ne sont pas plus en droit de l'affirmer, que nous de le nier : car on est réduit, sur ce point, à de vaines conjectures.

Qu'il ait songé, d'un autre côté, à relever les tables de la Constitution de 1791 dans les mains de Louis-Philippe d'Orléans :

C'est encore possible.

Cependant on peut douter qu'une telle combinaison eût pu réussir en France dans l'état des esprits, surtout par de tels moyens. On peut aussi douter que Louis-Philippe d'Orléans eût accepté la couronne d'une épée parjure et des ennemis de sa patrie. Ce prince l'a reçue depuis, mais, au moins, de ses concitoyens ; et cette intronisation si différente en définitive, a dû ne lui laisser rien à regretter personnellement de la marche des choses.

CHAPITRE XXI.

—

Arrestation de Philippe d'Orléans, Sillery et autres. — Translation de Philippe d'Orléans à Marseille. — Son interrogatoire. — Sa détention. — Son procès au Tribunal révolutionnaire. — Sa condamnation. — Exécution du jugement.

La trahison de Dumouriez reporta naturellement l'attention sur le vieux fantôme du parti d'Orléans, et sur la proposition de Buzot pour le bannissement de tous les Bourbons. A ce sujet, Boyer-Fonfrède, entre autres, s'exprima ainsi, le 4 avril, à la Convention nationale : « On a dit, avec raison et esprit, » qu'il ne fallait pas conserver dans la République » de la graine d'émigrés ; je ne veux pas, moi, non » plus, y conserver de la graine des rois : celle-là » germe dans la corruption. Les Egalité, dit-on, ont » servi la Liberté. Je ne veux rien devoir, moi, à » ces hommes dans les veines desquels coule le sang » des rois ; et je dois dire ici tous mes soupçons : » c'est devant le général Egalité que Dumouriez a » fait ses atroces confidences, et il n'est point en-

» core arrêté. Je demande qu'il le soit et traduit » à la barre ainsi que Valence.» (1)

Malgré cette demande on ne statua rien, du moins pour le moment, sur les généraux Valence et Louis-Philippe d'Orléans, parce que l'on ne connaissait pas encore leur fuite ; mais comme on les soupçonnait de connivence avec l'ex-général en chef, on s'empressa d'appliquer à leurs parens les dispositions rigoureuses d'un décret du même jour. Ce décret portait que « les pères et mères, les femmes et » enfans des officiers de l'armée commandée par » Dumouriez, seraient gardés à vue, comme otages, » jusqu'à la mise en liberté des commissaires de la » Convention nationale, détenus par la perfidie de » Dumouriez, etc. » En conséquence, la Convention nationale ordonna que la femme et les enfans du général Valence, mesdames Montesson et d'Orléans, tante et mère de Louis-Philippe d'Orléans, seraient mis en état d'arrestation; que Sillery, beau-père du premier, et Philippe d'Orléans père du second, « se» raient gardés à vue, avec liberté d'aller où ils » jugeraient à propos, dans Paris seulement.» On voit par-là que cette quasi-arrestation de Sillery et de Philippe d'Orléans n'impliquait, de leur part, aucun genre de complicité avec Dumouriez, mais qu'elle était seulement une mesure comminatoire, tendante à la délivrance des commissaires de la Con-

(1) Ces paroles font allusion à la présence de Louis-Philippe d'Orléans et de Valence aux conférences des commissaires Proly, Péreyra, Dubuisson avec Dumouriez.

vention nationale, que l'on croyait encore dans les mains de l'ex-général en chef. Il est même si vrai que ces deux personnages furent étrangers à la tentative insensée de Dumouriez, qu'ils provoquèrent eux-mêmes leur propre arrestation et la visite de tous leurs papiers, pour se justifier hautement aux yeux de leurs concitoyens. « Quand il s'agira de punir les » traîtres, dit Sillery en se tournant vers le buste » de Brutus, si mon gendre est coupable, je suis » ici devant l'image de Brutus.....» « Si je suis cou» pable, dit à son tour Philippe d'Orléans, je dois » être puni; si mon fils l'est, je vois aussi Bru» tus......» Cette évocation de l'antiquité n'excite plus aujourd'hui que le sourire, parce qu'elle n'est plus pour nous que de l'antiquité; mais elle n'était pas moins sérieuse alors, parce qu'elle empruntait une sombre gravité du reflet de l'échafaud, qui scintillait, pour ainsi dire, sur tous ces grands débats. Non, Sillery et Philippe d'Orléans n'ont rien eu de commun avec Dumouriez; car ils l'ont prouvé par toute leur conduite, malgré les imputations mensongères dont ils ont été l'objet. C'étaient, d'ailleurs, des hommes de bonne foi, républicains sincères, qui avaient le malheur de croire à la possibilité d'une république vertueuse, fondée sur le désintéressement, et qui furent dévorés, en définitive, par leurs propres illusions, comme tant d'autres.

Le 6 avril, on apprit officiellement que les généraux Valence et Louis-Philippe d'Orléans s'étaient enfuis avec Dumouriez. Cette nouvelle changea l'état

de la question, et aggrava singulièrement la position déjà si fâcheuse de Sillery et de Philippe d'Orléans. Alors Boyer-Fonfrède reproduisit ses éloquentes catilinaires contre les Bourbons, et obtint enfin que tous les membres de cette famille fussent retenus en otages, pour répondre de la sûreté des commissaires de la Convention nationale. On étendit cette mesure à Sillery, malgré ses protestations d'innocence, et à plusieurs autres, tels que Choderlos de Laclos, Victor de Broglie, etc., qui parurent susceptibles, par leurs affinités, d'avoir trempé dans la prétendue conjuration que l'on s'efforçait de rattacher à l'ambition héréditaire de la maison d'Orléans.

Le 7, Gohier, ministre de la justice, informa la Convention nationale que Philippe d'Orléans excipait de sa qualité législative contre l'exécution du décret de la veille ; mais on rejeta cette exception par l'ordre du jour, et Philippe d'Orléans dut se résigner à cette nouvelle injustice, à cette nouvelle ingratitude des hommes.

Le 8, la Convention nationale ordonna la translation à Marseille de tous les Bourbons, hormis ceux qui étaient au Temple.

Dès le lendemain, Philippe d'Orléans fut dirigé sur sa destination avec son jeune fils, ci-devant comte de Beaujolais, et déposé avec lui au fort Notre-Dame-de-la-Garde, où il eut la douleur et la consolation tout à la fois de rencontrer son autre fils, ci-devant duc de Montpensier, adjudant-général

l'armée du Var, arrêté, lui aussi, en vertu du décret relatif aux Bourbons. Etrange rapprochement des révolutions! Le père et les trois fils combattaient ensemble, l'année dernière, sur le même champ de bataille, pour l'indépendance nationale: aujourd'hui l'un d'eux est en fuite, et les autres sont avec lui dans la même prison, sous la prévention la plus poignante pour des hommes de cœur, sous celle d'avoir attenté à la liberté de leur patrie.

Le 16, on décréta « que le président du tribunal » criminel du département des Bouches-du-Rhône, » ou les juges par lui délégués, interrogeraient les » individus de la famille des Bourbons détenus à » Marseille, sur tous les faits relatifs à la conspira- » tion ourdie contre la Liberté française; qu'une ex- » pédition de ces interrogatoires serait envoyée au » Comité de Salut public, » établi récemment; « que » le séquestre serait mis sur tous les biens de Phi- » lippe Égalité, etc.» Celui-ci, conformément à ce décret, comparut, le 7 mai, devant le président du tribunal criminel des Bouches-du-Rhône. Il répondit avec autant de sang froid que de précision à toutes les questions qui lui furent adressées. Il nia hautement avoir eu des rapports suivis avec Mirabeau, Lafayette, Dumouriez. Il rejeta toute pensée d'ambition quelconque, et, rappelant ses diverses déclarations à cet égard, il se plaignit de l'acharnement de ses ennemis à calomnier ses intentions. Il dit, en substance, qu'il siégeait sur la Montagne parce que ses opinions l'y avaient amené naturellement; qu'il

livrait sa conduite entière à l'examen le plus scrupuleux, sans craindre qu'un seul de ses actes, qu'une seule de ses paroles vînt justifier les attaques de ses ennemis ; qu'il ne s'était jamais occupé d'intrigues politiques ; qu'il n'avait soudoyé aucun parti, assisté à aucun conciliabule, ni conspiré en aucune manière contre la Révolution.

Ces explications si franches auraient dû aboutir à son élargissement, d'autant plus qu'elles n'étaient contredites par aucun fait matériel. Mais telle ne fut point leur issue ; car on ne tarda pas à le transférer au fort Saint-Jean, où il fut jeté dans les limbes de l'oubli, et dès lors il ne put plus prévoir la fin de sa captivité. En vain la commission chargée de l'inventaire de ses papiers déclara-t-elle, par l'organe de Rhull, qu'elle n'y avait rien trouvé qui pût le compromettre. En vain Voidel, son ami, l'un des plus honorables patriotes de l'Assemblée Constituante, eut-il le courage de publier un mémoire en sa faveur, et de signaler hautement l'illégalité flagrante de sa détention en l'absence de toute preuve. En vain lui-même éleva-t-il la voix plusieurs fois, du fond de son cachot, vers ses collègues : cette voix, qui semblait sortir d'un tombeau, vint toujours expirer au pied de rivalités implacables, occupées à se défendre de tout contact avec lui, et à se renvoyer la balle à son sujet, pour ainsi dire. Tout fut inutile. On eût dit que celui qui avait donné le plus de gages à la Liberté, pût le moins obtenir la sienne, par un jeu cruel du sort.

Eh pourtant ! il était bien innocent de la trahison de Dumouriez ! Eh pourtant ! ceux qui l'accusaient de complicité, en étaient accusés à leur tour ! car la loi du talion est la justice de la Providence, et la justice de la Providence ne se fait pas attendre. En vérité ces diverses accusations ne paraissent pas sérieuses aujourd'hui, quand on les analyse à si longue distance.... Nous avons déjà dit, et nous ne cesserons de répéter que l'équipée de Dumouriez fut subite, spontanée, irréfléchie, trop subite, pour ne pas être isolée ; et qu'il entraîna seulement quelques officiers, qui le suivirent plutôt par attachement pour sa personne que par une coupable condescendance pour ses vues. Voilà un fait incontestable. Or, partant de ce fait, n'est-on pas saisi d'un frissonnement douloureux à l'aspect de tant de nobles existences immolées pour une chimère !....

Cependant cette question s'était envenimée de plus en plus par une polémique virulente, et les Girondins, épuisés par une longue lutte, avaient succombé, le 31 mai, devant l'explosion des passions révolutionnaires. On ne se borna pas à les arracher du sein de la représentation nationale, on fit décréter, le 3 octobre suivant, sur le rapport d'Amar, que quarante-cinq d'entre eux seraient traduits au Tribunal révolutionnaire, et soixante-treize autres mis seulement en arrestation, pour avoir protesté contre l'expulsion de leurs collègues. Alors Billaud-Varennes se levant, dit de sa place : « Le temps est » venu où tous les conspirateurs doivent être connus

» et frappés. Je demande qu'on ne passe pas sous si-
» lence un homme qu'on a oublié, malgré les faits
» nombreux qui déposent contre lui. Je demande que
» d'Orléans soit envoyé au Tribunal révolutionnaire
» avec les autres conspirateurs. » Cette proposition fut adoptée sans réclamation, bien que la nouvelle victime n'eût point de rapport avec les autres. Non sans doute : Philippe d'Orléans n'avait aucun rapport avec la Gironde, puisqu'il siégeait sur la Montagne, sur ce terrible Sinaï de la Révolution. Aussi ne figura-t-il aucunement dans le réquisitoire d'Amar : certes on peut bien croire, par ce seul fait, qu'il n'aurait pas été oublié s'il avait été présumé coupable. Quant à son adjonction, elle s'explique naturellement par la défaveur générale que la conduite de son fils avait jetée sur lui, et par cette sorte de panique meurtrière, qui consistait alors à voir partout des traîtres, même dans ceux qui avaient donné les plus belles garanties de patriotisme et de loyauté. Il n'est peut-être pas inutile de remarquer, à ce propos, que l'on peut imputer avec raison la plupart des excès de cette époque à la légèreté du caractère français, parce que le Peuple, emporté par la fougue irréfléchie de son caractère, fut conduit à prodiguer les supplices, comme il avait prodigué les couronnes dans un autre temps, et souvent, chose encore plus singulière ! aux mêmes personnes.

Des commissaires furent envoyés à Marseille pour en ramener Philippe d'Orléans. On lit, à ce sujet,

dans les Mémoires de son fils, le duc de Montpensier : « Le 23 octobre, à cinq heures du matin, je » fus réveillé par mon malheureux père qui entra » dans mon cachot avec les scélérats qui allaient le » faire égorger. Il m'embrassa tendrement. — Je » viens, mon cher Montpensier, me dit-il, pour te » dire adieu, car je vais partir. — J'étais si saisi » qu'il me fut impossible de proférer une parole. Je » le serrai contre mon cœur en versant un torrent » de larmes. — Je voulais, ajouta-t-il, partir sans » te dire adieu, car c'est toujours un moment pénible ; mais je n'ai pu résister à l'envie de te voir » encore avant mon départ. Adieu, mon enfant : » console-toi, console ton frère, et pensez tous deux » au bonheur que nous éprouverons en nous revoyant !.... — » (1)

Infortuné père !

Infortunés enfans !

Hélas ! ils ne devaient plus se revoir !....

Philippe d'Orléans arriva le 5 novembre à Paris. A son arrivée il fut conduit directement à la Conciergerie, où il apprit qu'il comparaîtrait, dès le lendemain, devant le Tribunal révolutionnaire. En effet on ne tarda pas à lui signifier ce que l'on appela son acte d'accusation : quelle fut sa surprise en reconnaissant précisément le rapport d'Amar contre les Girondins ses ennemis, rapport que nous avons qualifié si justement de réquisitoire ! Quoi !

(1) *Mémoires de S. A. S. Antoine-Philippe d'Orléans*, duc de Montpensier, prince du sang, page 130.

l'on ne prenait pas même la peine de lui indiquer les faits que l'on avait à lui reprocher ! On se contentait de l'étreindre insidieusement par la chaîne illusoire d'une complicité imaginaire. Au lieu de spécifier, on énonçait de vagues imputations, particulières aux Girondins, et qui semblaient recevoir un caractère particulier d'absurdité de leur application à sa personne. Aussi lorsqu'il entendit lire un paragraphe où Carra était accusé d'avoir voulu placer le duc d'Yorck sur le trône de France, interrompit-il froidement : « En vérité, ceci a l'air d'une plaisanterie !..... » Oui, sans doute, c'en est une aussi, mais dans le genre atroce, et la plus atroce de toutes ; ou plutôt cette procédure elle-même n'est-elle pas une monstrueuse dérision des saintes formes de la justice, puisque l'on foule aux pieds toutes les garanties que l'humanité a le droit d'attendre chez les peuples civilisés.

Le lendemain de son arrivée à Paris, Philippe d'Orléans, assisté de Voidel, son défenseur, comparut devant le Tribunal révolutionnaire.

L'accusé, « interrogé de ses nom, prénoms, âge,
» qualité, demeure, a répondu se nommer Louis-
» Philippe-Joseph Egalité, âgé de quarante-six ans,
» amiral et député à la Convention nationale, demeu-
» rant ordinairement à Paris.

(Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation).

» Demande. — Le président Hermann à l'accusé :
» Avez-vous connu Brissot?

» Réponse. — Je l'ai connu, mais je ne me rap-

» pelle pas lui avoir parlé depuis qu'il est à la Con-
» vention.

» D. — Quel était le poste que remplissait auprès » de vous Sillery-Genlis ?

» R. — Il m'était attaché en qualité de capitaine » des chasses du ci-devant Dauphiné.

» D. — N'avez-vous point eu, chez Sillery, des en- » trevues particulières avec Laclos, Brissot et autres » conspirateurs ?

» R. — Non.

» D. — Depuis quel temps avez-vous cessé de fré- » quenter Péthion ?

» R. — Depuis qu'il m'avait conseillé de donner » ma démission de représentant du Peuple.

» D. — N'avez-vous pas assisté à des conciliabules » tenus chez Péthion ?

» R. — Non.

» D. — Comment avez-vous pu consentir à livrer » votre fille entre les mains de ce traître et de la Gen- » lis, femme adroite et perfide qui, depuis, a émi- » gré ?

» R. — J'ai, à la vérité, consenti à livrer ma fille » à la femme Sillery qui ne méritait pas ma con- » fiance : elle s'est associé Péthion ; je lui ai donné, » sans dessein, mon approbation pour qu'il l'accom- » pagnât en Angleterre.

» D. — Mais vous ne deviez pas ignorer que la » Sillery était une intrigante ?

» R. — Je l'ignorais absolument.

» D. — Quel était le motif du voyage de votre fille » en Angleterre?

» R. — Le besoin de voyager pour rétablir sa » santé.

» D. — N'est-ce pas par suite d'une combinaison » que vous avez voté la mort du tyran, tandis que » Sillery, qui vous était attaché, a voté contre?

» R. — Non : j'ai voté en mon âme et conscience.

» D. — Avez-vous connaissance que Péthion ait été » lié avec quelqu'un de votre famille?

» R. — Non.

» D. — Vous n'avez sans doute pas ignoré qu'il » entretenait une correspondance très suivie avec » votre fils, qui était à l'armée de Dumouriez?

» R. — Je sais qu'il a reçu de lui plusieurs let- » tres.

» D. — Avez-vous connaissance que Sillery était » très lié avec Buzot et Louvet?

» R. — Non.

» D. — Avez-vous connaissance que Louvet devait » proposer l'expulsion de tous les Bourbons hors du » territoire de la République?

» R. — Non.

» D. — N'avez-vous pas un jour dîné avec Ducos » et plusieurs autres députés conspirateurs?

» R. — Je n'ai jamais eu de liaison avec eux.

» D. — N'est-ce point par suite des liaisons qui » existaient entre vous et la faction que toutes vos » créatures ont été nommées à la tête de nos ar- » mées?

» R. — Non certainement.

» D. — Mais, par exemple, vous ne devez pas » ignorer que Servan n'était qu'un ministre de nom, » et que c'était Laclos, votre affidé, qui dirigeait le » ministère?

» R. — Je n'ai aucune connaissance de ce fait.

» D. — N'avez-vous pas dit, un jour, à un député » que vous rencontrâtes : « *Que me demanderas-tu » quand je serai roi?* »

» R. — Jamais je n'ai tenu ce propos.

» D. — Ne serait-ce point à Poultier que vous » l'auriez tenu? et celui-ci ne vous a-t-il pas ré- » pondu : « *Je te demanderai un pistolet pour te brûler » la cervelle?* »

» R. — Non.

» D. — N'avez-vous pas été envoyé à Marseille par » la faction, à l'effet d'écarter les traces de la con- » spiration dont vous étiez le principal chef?

» R. — Non.

» D. — Comment se fait-il que vous, qui étiez à » Marseille au milieu des Fédéralistes qui firent em- » prisonner et supplicier les patriotes, ils vous ont » laissé tranquille?

» R. — Je parus devant un tribunal qui, après » m'avoir donné un défenseur, m'interrogea et ne me » trouva pas coupable.

» D. — A quelle époque ont cessé vos corres- » pondances avec l'Angleterre?

» R. — Depuis 1790, que j'y suis allé pour y ven- » dre une maison et des effets que j'y avais.

» D. — Connaissez-vous le nommé Dumont?

» R. — Non.

» D. — N'avez-vous pas connaissance de courriers » qui allaient et venaient de Paris à Londres à cette » époque?

» R. — Non.

» D. — Pendant votre séjour à Londres n'avez- » vous pas été lié avec des créatures de Pitt?

» R. — Non : j'ai vu Pitt, parce que j'avais des » lettres à lui remettre.

» D. — N'avez-vous pas eu des liaisons avec des » Anglais résidant en France depuis 1790.

» R. — Je ne le crois pas.

» D. — Les raisons du voyage de votre fille n'a- » vaient-elles pas pour but de la marier à quelque » prince de la maison d'Angleterre?

» R. — Non.

» D. — Quels ont été les motifs de votre préten- » due mission en Angleterre?

» R. — C'est que l'on savait que j'étais très lié » avec le parti de l'opposition, et il s'agissait d'en- » tretenir la paix avec l'Angleterre à cette époque.

» D. — Avez-vous eu connaissance des manœu- » vres de Dumouriez avant que sa trahison eût » éclaté ?

» R. — Non.

» D. — Comment pensez-vous faire croire aux » citoyens jurés que vous ignoriez les manœuvres de » ce scélérat, lui qui était votre créature, vous dont » le fils commandait sous ses ordres, et qui a fui

» avec lui en partageant sa trahison envers le Peuple
» français; vous qui aviez votre fille près de lui et
» qui entreteniez des correspondances avec lui?

» R. — Je n'ai jamais reçu de lui que deux ou
» trois lettres, qui ne roulaient que sur des choses
» très indifférentes.

» D. — Pourquoi, dans la République, souffriez-
» vous que l'on vous appelât prince?

» R. — J'ai fait ce qui dépendait de moi pour
» l'empêcher; je l'avais même fait afficher à la porte
» de ma chambre, en observant que ceux qui me
» traiteraient ainsi seraient condamnés à l'amende
» en faveur des pauvres.

» D. — Quelles étaient les vues des grandes lar-
» gesses que vous avez faites pendant la Révolution?

» R. — Je n'ai point fait de grandes largesses; j'ai
» été assez heureux pour soulager mes concitoyens
» indigens au milieu d'un hiver rigoureux, en ven-
» dant une petite portion de mes propriétés.

» — Voidel demande que le Tribunal veuille bien
» entendre, en faveur de son client, un témoin qui
» se présente pour donner des éclaircissemens aux
» citoyens jurés.

» On entend le témoin :

» Claude Agoust, officier de paix, dépose que
» quelques jours avant l'assassinat de Michel Le Pel-
» letier, il fut chargé d'une mission à .... Une
» femme lui fit part qu'un particulier, qu'elle dési-
» gna, était porteur d'une épée empoisonnée pour
» assassiner le citoyen Egalité; qu'ayant pris le si-

» gnalement de ce particulier, lui, déposant, le
» communiqua à l'administration de police, puis à
» l'accusé, auquel il recommanda de se plastronner,
» crainte d'événement; celui-ci lui fit réponse qu'il
» se tranquillisât sur son compte, attendu qu'il lui
» brûlerait la cervelle s'il se présentait; quelque
» temps après, ayant été instruit que le particulier
» en question était parti pour Gènes, il en instruisit
» l'accusé: observe avoir entendu dire à celui-ci
» qu'il ne voulait pas être roi, qu'il n'en fallait pas.
» Ajoute le déposant, qu'il a fait dans le temps la
» déclaration des faits ci-dessus au Comité de Sûreté
» générale de la Convention.

» Voidel est entendu en la défense de l'accusé
» Égalité: il entre dans les détails de sa vie poli-
» tique; il expose que le voyage de la fille Égalité
» n'a eu lieu que sur la fin d'octobre 1792, à l'effet
» de rétablir sa santé et se perfectionner dans la
» langue anglaise; la femme Sillery ne voulut point
» partir, à moins d'être accompagnée par une couple
» de patriotes. Péthion, qui jouissait alors de cette
» qualification, fut choisi ainsi que lui (Voidel) pour
» l'accompagner. Il entre ensuite dans les détails
» de ce qui s'est passé en Angleterre ainsi que de
» la trahison de Dumouriez; il reproche à celui-ci
» d'être l'auteur de tous les malheurs arrivés à la
» famille de son client; il a, dit-il, égaré l'esprit
» du jeune Égalité, et l'a engagé à s'expatrier avec
» lui, tandis que la femme Sillery, d'un autre côté,
» pervertissait l'opinion de sa sœur, qui est à errer

» avec elle ; l'accusé ici présent a été long-temps
» sans savoir ce que sa fille était devenue ; ce n'est
» que depuis peu de jours qu'il a appris qu'elle
» était dans un hôpital en Suisse. Il passe ensuite
» à l'état de la fortune de l'accusé, et termine par
» observer qu'il a été toujours l'ami de la Liberté ;
» que c'était, d'ailleurs, son seul élément ; il ob-
» serve, en outre, que les royalistes ne pouvaient
» pas le souffrir, qu'il était leur plus mortel ennemi ;
» que si la Contre-révolution avait pu avoir lieu, ils
» n'auraient point manqué de le faire périr ; que ce
» fait est constaté par les papiers trouvés sur le
» scélérat Pâris, assassin de Michel Le Pelletier, dans
» lesquels ce monstre déclara que son seul regret
» était de ne pas en avoir fait autant à l'accusé pen-
» dant le règne de la faction ; on sait qu'il criait
» toujours qu'il était chef de parti, etc.

» Alors, Hermann (le président) a posé la ques-
» tion contenue dans le jugement suivant :

» Le Tribunal, d'après la déclaration unanime
» du jury, portant que Louis-Philippe-Joseph Éga-
» lité, ci-devant duc d'Orléans, ex-député à la Con-
» vention nationale, est convaincu d'être auteur de
» la conspiration qui a existé contre l'unité et l'in-
» divisibilité de la République, contre la Liberté et
» la surêté du Peuple français ;

» Faisant droit sur le réquisitoire de l'accusateur
» public, condamne ledit Égalité à la peine de
» mort, conformément à la loi du 16 décembre 1792,
» dont il a été donné lecture ; déclare ses biens con-

» fisqués au profit de la République; ordonne que
» le présent jugement sera exécuté, imprimé et af-
» fiché dans toute l'étendue de la République. » (1)

Philippe d'Orléans entendit son arrêt de mort avec le plus grand calme et sans manifester la moindre émotion. Il dit seulement au Tribunal : « Puis-
» que vous étiez décidés à me faire périr, vous
» auriez dû chercher au moins des prétextes plus
» plausibles pour y parvenir; car vous ne persuade-
» rez jamais à qui que ce soit que vous m'ayez cru
» coupable de tout ce dont vous venez de me décla-
» rer convaincu, et vous moins que personne, vous
» qui me connaissez si bien, » ajouta-t-il en regardant fixement le chef du jury (Antonelle, ex-marquis, ex-ami du condamné). « Au reste, continua-
» t-il, puisque mon sort est décidé, je vous demande
» de ne pas me faire languir ici jusqu'à demain, et
» d'ordonner que je sois conduit à la mort sur-le-
» champ. »

L'accusateur public, Fouquier-Tainville, répondit qu'il faisait droit à sa demande, et donna l'ordre à l'instant même de le ramener en prison et de procéder aussitôt aux préparatifs du supplice.

Philippe d'Orléans, « reconduit dans sa chambre,
» qui faisait partie de l'appartement du concierge,
» déjeuna non seulement avec tranquillité, mais
» avec gaîté : il mangea des huîtres et deux côte-
» lettes ; il but les deux tiers d'une bouteille de vin

(1) *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, deuxième partie, numéros 73 et 74.

» de Bordeaux. Sur les trois heures, un des juges » du Tribunal révolutionnaire fut introduit dans sa » chambre et lui demanda, au nom du Tribunal, » quelques éclaircissemens sur des points secrets » qui importaient à la sûreté de la République; le » duc d'Orléans lui répondit avec sang-froid, qu'é- » tant condamné à mort il ne devait aucune espèce » d'éclaircissemens au Tribunal; que, cependant, » dans l'intérêt de la Liberté, il voulait bien enten- » dre les questions qu'il lui adresserait, lui person- » nellement. — Le prince s'avança vers la cheminée » et y parla à voix basse pendant vingt minutes » environ, avec le délégué du Tribunal. Il dit ensuite, » de manière à être entendu des personnes qui étaient » dans la chambre : — « Au reste, Monsieur, je n'en » veux nullement au Tribunal; je n'en veux pas da- » vantage aux républicains de la Convention, aux » Jacobins, aux véritables patriotes; ce ne sont pas eux » qui veulent ma mort : ma condamnation vient de » plus haut et de plus loin. »

» Le duc d'Orléans est placé dans la charrette où » le général Coustard, condamné à mort en même » temps que le prince, et trois autres individus obs- » curs devaient être conduits à l'échafaud. Un de ces » derniers, nommé Labrousse, serrurier de profes- » sion, refusait obstinément de monter dans la char- » rette; il ne cessait de dire : « Je suis condamné » à mort : c'est vrai; mais le Tribunal ne m'a pas » condamné à aller à l'échafaud dans la compagnie » et dans la même charrette que cet infâme scélérat

» d'Orléans. » On fut obligé d'user de violence en-
» vers le serrurier pour le jeter dans le tombereau
» révolutionnaire. Le prince est accablé d'injures,
» d'imprécations, depuis le Pont-Neuf jusqu'à la
» place du Palais-Royal. Le tombereau s'arrête près
» d'un quart d'heure devant la grille du Palais-Royal,
» afin de laisser à son ancien propriétaire le loisir
» de contempler cette résidence, le théâtre de ses
» premiers égaremens, le repaire du vice et le foyer
» des crimes révolutionnaires. On avait placé sur la
» façade du palais, en énormes caractères, et aux
» trois couleurs, les mots suivans : LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
» FRATERNITÉ, UNITÉ ET INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPU-
» BLIQUE, OU LA MORT. *Propriété nationale.* En aper-
» cevant cette inscription, le duc d'Orléans fit un
» mouvement convulsif, ses yeux étincelèrent, et il
» prononça un seul mot : *f..tre* ! avec le ton le plus
» expressif. La femme Buffon, maîtresse en titre du
» prince, épouse du fils de l'illustre Buffon, si jus-
» tement surnommé le Pline français, est à une des
» croisées du palais, au pavillon formant le coin de
» la rue de Valois ; elle contemple froidement la vic-
» time allant à l'échafaud.

Ah ! la S..... P...in !..... Il ne manquait plus là qu'elle !... eh ! que fait-elle là ? est-ce là sa place ? Elle est donc venue repaître sa vengeance ou sa curiosité par les souffrances ou le calme de ce malheureux !....

« Le prince est vêtu d'un frac vert, gilet de pi-
» qué blanc, culotte de peau, bottes parfaitement

» cirées ; il est coiffé et poudré avec une sorte de
» recherche. Son visage, couvert de boutons d'un
» rouge très-vif, est assuré et même fier ; il paraît
» voir avec l'indifférence du mépris la foule immense
» qui lui prodigue toutes les sortes d'outrages.

» Le duc d'Orléans fit preuve du plus rare courage
» en montant sur l'échafaud ; aucune des victimes
» du Tribunal révolutionnaire ne déploya autant de
» fermeté, autant d'héroïsme contre la mort. Pen-
» dant que l'exécuteur lui ôtait son habit, les valets,
» à qui appartenaient les dépouilles des suppliciés,
» se mirent en devoir de débotter le prince ; il leur
» dit d'un ton de voix ferme et tranquille : — « C'est
» du temps et des soins perdus ; laissez cela, vous
» débotterez bien plus facilement le cadavre. » (1)

Eh ! voilà l'homme que les courtisans avaient osé accuser de s'être caché à fond de cale au combat d'Ouessant !.... (2)

(1) *Histoire de France*, par l'abbé de Montgaillard, t. IV, page 150.

(2) Le corps de Philippe d'Orléans fut déposé dans le cimetière de la Madeleine, comme ceux de tous les suppliciés de la place de la Concorde, tels que Louis XVI, Antoinette, madame Elizabeth, Danton, Camille Desmoulins, Hérault de Séchelles, Fabre d'Eglantine, Westermann, Hébert, Chaumette, Clootz, Chabot, Maximilien et Augustin Robespierre, Saint-Just, Couthon, Henriot, Carrier, etc., etc.

CHAPITRE XXII.

—

Considérations générales sur le parti d'Orléans. — État de ce parti sous le Directoire, le Consulat, l'Empire.

Philippe d'Orléans laissa de son mariage avec Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, dont il s'était séparé en 1791 :

1° Louis-Philippe d'Orléans, ex-duc de Chartres, officier-général des armées de la République, roi des Français le 7 août 1830 ;

2° Antoine-Philippe d'Orléans, ex-duc de Montpensier, adjudant-général des armées de la République, mort à Londres le 18 mai 1807 ;

3° Alphonse-Léodgar d'Orléans, ex-comte de Beaujolais, mort à Malte le 30 mai 1807 ;

4° Louise-Marie-Adélaïde-Eugénie d'Orléans.

Il est hors de doute, aujourd'hui, que leur père fut condamné pour un fait auquel il était complètement étranger, et qu'il périt victime des vieilles préventions du royalisme, combinées avec la trahison de Dumouriez. Qu'importe que l'on accolle à son nom des dates, des souvenirs ? Ces dates, ces souve-

nirs pourront prouver tout ce que l'on voudra, excepté son ambition.

Son ambition! Ah! le malheureux! le malheureux! s'il en avait eu, qui l'aurait donc empêché de la satisfaire?

Au 14 juillet, au 6 octobre, au 21 juin, au 10 août, il pouvait être roi.....

Eh! pourtant il ne l'a pas été!....

Pourquoi?

Parce qu'il n'a pas voulu l'être. Or, s'il n'a pas voulu l'être, que doit-on penser de tant de caquetages historiques à cet égard? En vérité, il y a de la bonhomie à discuter aujourd'hui l'une de ces imputations mensongères, si familières à tous les partis dans les révolutions, et qui n'ont de gravité que sous l'impression immédiate du moment. Comme les erreurs proviennent de l'ignorance en général, nous n'hésitons pas à dire qu'il est impossible d'approfondir cette question sans acquérir la conviction que Philippe d'Orléans n'a jamais aspiré à la couronne. Mais il est plus aisé, sans doute, de chercher à s'étourdir soi-même, ou bien à étourdir les autres par les images retentissantes de la guillotine, de fleuves de sang, etc.; par toute cette fantasmagorie à l'usage des simples d'esprit, et dont sont les premiers à rire en secret ceux qui tiennnent le rideau.

Il est vrai que les royalistes ont pris l'initiative sur ce point; mais les patriotes ont renchéri sur eux en absurde, en odieux. Lorsque les courtisans

accusaient le premier prince du sang d'ambitionner le diadème, ils avaient, au moins, les apparences en leur faveur. Ce prince s'était mis en opposition formelle avec la couronne et marchait même hautement à la tête de la Révolution : donc la cour pouvait craindre qu'il songeât à consommer sa rupture par une intronisation prochaine. Mais les patriotes ! lui reprocher d'avoir introduit le loup dans la bergerie sous la peau de l'agneau ! c'était une calomnie, une extravagance, une monstrueuse ingratitude. N'avait-il donc pas assez donné de garanties à la Révolution ? N'était-il pas honoré, pour cela précisément, de la haine de tous les rois, lui prince, lui Bourbon ? N'était-elle pas implacable cette haine, puisqu'elle survit encore, même après un si long espace, à la chute de tous les ressentimens ? Eh ! ne vous semble-t-il pas voir son ombre errante, proscrite par tous les partis, cherchant, pour ainsi dire, au lieu d'une couronne...... un tombeau ?

Mais s'il est constant que Philippe d'Orléans refusa de ceindre le bandeau des rois, il est constant aussi que ce prince fut l'expression d'un parti puissant en France, et que son nom devint même le drapeau, l'épée de ce parti. On a déjà vu que la Révolution avait été faite pour la réforme des abus, et non pour un vain essai de théories politiques : elle ne tendait donc à déposséder ni le monarque, ni la monarchie ; elle tendait plutôt à consolider l'un et l'autre sur de nouvelles bases. Mais la branche régnante s'opposant aux nouvelles institutions,

et associant en secret les chancelleries étrangères à cette opposition, l'instinct de la dignité nationale se reporta naturellement sur la branche cadette, imbue, comme tous les esprits sages, de l'imminence et de la nécessité d'une grande régénération politique. Alors le chef de cette branche se trouva le roi de l'avenir, par le seul fait du présent, puisque Louis XVI s'obstinait à ne plus être qu'un vain simulacre du passé, en présence d'une démocratie exubérante. Au surplus, que voulait celui-ci par la Déclaration du 23 juin? perpétuer les inégalités sociales. Eh bien! c'était justement ce que ne voulait pas Philippe d'Orléans; car il voulait, au contraire, l'établissement ou plutôt le rétablissement de l'Egalité, de la Liberté, suivant cette belle maxime de madame de Staël : « Ce n'est pas la Li» berté qui est nouvelle en Europe, c'est le despotisme qui est nouveau. » Aussi s'insurgea-t-il, des premiers, contre la déclaration susdite, et passa-t-il, avec armes et bagages, dans les rangs de la Constitution. La Constitution! elle était appelée par tous les cahiers des Etats-Généraux. La Constitution! il ne lui demanda que le droit commun pour lui-même et les siens; il identifia tellement son sort et celui de ses enfans à la destinée de cette Constitution, qu'une sorte de consanguinité historique les a réunis, pour ainsi dire, dans les souvenirs populaires. En effet, la maison d'Orléans est demeurée, depuis, le symbole de la Constitution de 1791 et de toutes les idées de progrès qui s'y rat-

tachent naturellement. On lui en a fait un crime : ce serait plutôt un honneur que l'on devrait lui en faire ; car c'est un insigne honneur pour cette maison de résumer en elle, de personnifier ainsi la noble cause de l'Ordre et de la Liberté, en un mot, de la monarchie constitutionnelle. Cela même est si vrai que, chaque fois qu'il s'est agi de fixer les destinées du pays, les yeux se sont tournés, en général, vers cette famille, parce que l'on sentait généralement qu'elle seule avait, qu'elle seule était le secret de l'avenir. Que de fois cette pensée a-t-elle germé dans les esprits pendant les premiers orages de la Révolution ! On peut croire aussi que Dumouriez, à l'approche du gouvernement révolutionnaire proprement dit, concourut, par les blessures de son orgueil, à cet instinct vague, encore mal défini, qui, peu soucieux des trophées sanglans de la Liberté, aspirait à clore la Révolution, dès lors, par l'immense bienfait de la royauté constitutionnelle. Les Girondins furent les premières victimes de cette illumination d'en haut. Quelques mois après, Danton, Camille Desmoulins et autres membres du redoutable club des Cordeliers, subirent les mêmes préventions et le même sort parce qu'ils avaient été terrassés, eux aussi, par la même illumination. Maximilien lui-même, qui fut si long-temps à la tête du mouvement, recula devant l'application de l'épouvantable loi de Prairial, qu'il avait provoquée lui-même ; il périt coupable de Modérantisme à son tour, par la recrudescence électrique du principe

révolutionnaire, le 9 thermidor an II (27 juillet 1794). Nous ne disons pas que ces personnages cherchassent à ressusciter le parti d'Orléans ou parti de la monarchie constitutionnelle ; car ce serait une erreur trop singulière. Nous disons seulement que ces hommes, voyant la France en proie à tant de maux, songeaient à faire cesser ces maux par l'établissement d'un gouvernement régulier quelconque. Or ce gouvernement régulier quelconque ne pouvait être que la monarchie; cette monarchie ne pouvait être que la monarchie constitutionnelle; cette monarchie constitutionnelle ne pouvait être que la royauté du fils de l'homme qui l'avait confessée à la face des rois, et dont la reconnaissance nationale avait coutume de lui associer la mémoire. Ainsi, par cette gradation, le parti d'Orléans ou parti de la monarchie constitutionnelle dominait les autres de tout le poids de son absence; il dominait aussi l'avenir de tout le poids de sa mission humanitaire; car c'était, en quelque sorte, l'esprit de Dieu qui errait dans l'espace, lors de la création du monde.

Après le régime de la Terreur, la France, épuisée par tous les genres de sacrifices, semblait être encore sous l'impression douloureuse de tant d'immolations juridiques. Aussi le besoin de la paix, de la modération, se faisait sentir partout, même dans les masses; et la simple tournure des choses ramenait les esprits au souvenir de cette ancienne Constitution de 1791, qui avait eu le bonheur de n'avoir à défendre l'indépendance nationale que sur les

champs de bataille. Des ouvertures furent faites dans ce sens à Louis-Philippe d'Orléans. Ce fut en vain. Louis-Philippe d'Orléans dédaigna de se compromettre dans d'obscures intrigues; il sut élever la cause qu'il représentait au dessus des réactions, comme il avait su l'élever, auparavant, au dessus de la frénésie révolutionnaire. Insensible au prestige d'une grandeur prématurée, il aima mieux ensevelir ses espérances dans le collége de Reichenau, en Suisse, et ennoblir ainsi son infortune par les humbles et laborieuses fonctions du professorat, que d'aller, à l'exemple des autres Bourbons, mendier chez les ennemis de sa patrie les moyens de recouvrer l'héritage de ses pères.

On lit dans les Mémoires du comte de Vauban, arrière-petit-neveu de l'illustre maréchal :

« Vers la fin de juillet 1795, après la bataille de » Quiberon, le comte de Puisaye, général en chef » des chouans, reçut beaucoup de lettres de sa cor- » respondance secrète. Il y en avait plusieurs de » Paris, écrites par des personnes prépondérantes » dans les factions qui gouvernaient alors la France. » On lui offrait des secours et des moyens pour sou- » tenir le parti, l'augmenter, enfin des moyens assez » considérables pour l'utiliser; mais tout cela por- » tait la condition de recevoir M. le duc d'Orléans, » que l'on voulait faire arriver parmi nous. Le parti » qui le soutenait était mené par les gens qui alors » étaient le plus en crédit et pouvaient le plus dans » le gouvernement.... On accusait, de plus, le gé-

» néral en chef, d'avoir eu et d'avoir des correspon-
» dances avec les membres de la Convention et avec
» quelques généraux républicains. Ce fait était né-
» cessairement vrai, par la correspondance secrète :
» je le savais ; mais cela même était très utile : il
» n'était en rien prouvé que l'on en eût fait un mau-
» vais usage, et je ne voulais donner aucun dévelop-
» pement à cela devant des autorités inférieures
» qui n'en devaient pas connaître.... Ceux qui, dans
» le gouvernement républicain, soutenaient les pays
» royalistes, mais qui les soutenaient dans une di-
» rection de projets absolument différente, se refu-
» sèrent à toute communication postérieure. Ils s'é-
» taient toujours ménagé ce parti comme dernière
» ressource et comme un refuge selon les circon-
» stances ; ils avaient voulu s'en servir pour une
» royauté constitutionnelle. Ayant vu le moment où
» les choses auraient pu et auraient dû prendre une
» tournure toute autre, et qui contrastait avec leurs
» vues, alors ils avaient changé de marche et ne
» voulurent plus s'en mêler, à moins toutefois que
» M. le duc d'Orléans, que ce parti désirait toujours,
» ne vînt enfin se mettre à la tête des pays roya-
» listes : tel était leur ultimatum.... La faction d'Or-
» léans s'agite dans tous les sens ; elle est renfor-
» cée par tout ce qui s'appelle constitutionnel au
» monde ; elle acquiert de jour en jour plus de con-
» sistance, etc..... (1) »

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Guerre de la Vendée*, par M. le comte de Vauban, pages 195 et 349.

La Constitution du 24 juin 1793, destinée à remplacer celle de 1791, n'ayant point été mise en vigueur à cause des circonstances, fut remplacée, à son tour, par une autre du 1er vendémiaire an III (22 septembre 1795). Celle-ci établit une pentarchie sous le nom de Directoire exécutif, et deux degrés de délibération : le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents. On connaît la faible organisation de ce gouvernement; on sait qu'il eut sans cesse à lutter contre des factions d'autant plus audacieuses qu'elles se retranchaient derrière la représentation nationale; on sait aussi qu'il fut conduit au coup d'état du 18 fructidor par les élections réactionnaires de l'an V, c'est à dire à mettre entre lui-même et ses ennemis l'immensité des mers. Mais ce que l'on sait moins, en général, c'est qu'il existait en même temps un parti neutre, intermédiaire entre ces divers partis : c'était encore le parti d'Orléans ou parti de la monarchie constitutionnelle. Ce parti semblait une subdivision relative des autres; et cependant il n'avait pas fait le coup de fusil au 13 vendémiaire, ni distillé la chouannerie dans les colléges électoraux. Plus calme, plus sage, il brillait, sous les formes austères de la philosophie et de l'économie politique, dans les salons d'une femme célèbre par l'éclat de son génie et par l'analogie de ses souvenirs domestiques (1). Là se retrouvaient les débris de l'Assemblée Constituante

(1) Madame de Staël, fille de Necker, l'un des auteurs de la Constitution de 1791.

et de la Constitution de 1791 : Montesquiou, ami personnel de Louis-Philippe d'Orléans, Dupont de Nemours, Talleyrand, Latouche, Louis de Narbonne, Mathieu de Montmorency, etc., et avec eux des hommes distingués dans tous les genres, tels que Lagrange, Parmentier, Cabanis, Benjamin Constant. Cette réunion n'avait pas de caractère politique en apparence, et n'inspirait pas moins de l'ombrage au Directoire. Ne pouvant l'attaquer par la légalité, puisqu'elle n'en sortait pas, on crut pouvoir l'annihiler insensiblement en bannissant d'Europe Louis-Philippe d'Orléans, son chef nominal, qui voyageait alors dans le Nord. A cette condition l'on offrit à celui-ci de rendre la liberté à ses deux frères détenus toujours à Marseille ; on choisit naturellement pour intermédiaire le cœur de leur mère, transférée, depuis quelque temps, dans une maison de santé, à Paris, pour cause d'infirmités graves. Louis-Philippe d'Orléans était trop bon fils et trop bon frère pour ne pas souscrire à cette offre avec joie. Il s'empressa de s'embarquer à Hambourg, le 3 vendémiaire an IV (24 septembre 1796), pour les États-Unis, où ses frères le rejoignirent quelques mois après ; et alors commencèrent leurs longues pérégrinations dans l'Amérique septentrionale.

La révolution militaire du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) détruisit la Constitution de l'an III, parce que l'on reprochait à celle-ci d'accorder trop d'extension au principe populaire. Les auteurs de

cette révolution, et Siéyès, en particulier, qui en fut l'épée civile, prétendaient, à tort ou à raison, que les constitutions précédentes avaient échoué par la faiblesse organique du gouvernement. Aussi pensaient-ils ne pouvoir mieux faire qu'en le réorganisant d'une manière forte et digne de la grandeur de la Nation. Pour arriver à cette réorganisation, ils proclamaient l'intention de se tenir à l'écart des extrêmes, de choisir un terme moyen entre le royalisme et la démocratie, en un mot de reprendre les choses au point de départ de 1789. Mais reprendre les choses au point de départ de 1789, n'était-ce pas marcher à la ruine de la République? N'était-ce pas rebrousser, en même temps, jusqu'à la Constitution de 1791, symbole et type à la fois du grand mouvement social de 1789? N'était-ce pas réhabiliter par cela même cette Constitution? Il est donc évident que le 18 brumaire eut pour but, en réalité, le rétablissement de la monarchie constitutionnelle renversée par le malheur des temps, et non l'intronisation du despotisme militaire, comme on est dans l'usage de le croire. Maintenant, si le fait l'emporta sur le droit, ce ne fut que par l'intervertissement des lois ordinaires; peut-être fût-ce aussi par suite de cette lassitude générale où l'on était alors, en France, de tant de changemens, et qui faisait accepter comme un bienfait toute combinaison présentant à la société des garanties de stabilité. Tels furent, pour ainsi dire, les considérans de la Constitution du 22 friminaire an VIII

(13 décembre 1799). Cette Constitution tracée par la pointe de l'épée victorieuse de Bonaparte, sous la dictée de Siéyès, conféra l'exercice du pouvoir exécutif à trois consuls, et la confection des lois au Tribunat et au Corps-Législatif. Pour maintenir l'équilibre, l'harmonie entre ces deux corps, elle éleva au dessus d'eux, sous le nom de Sénat conservateur, une sorte de jury constitutionnaire, de pouvoir modérateur, qui n'a plus d'analogue dans nos institutions ; mais cette création parasite ne tarda pas à devenir, dans les mains de Bonaparte, une machine de guerre à l'usage de son insatiable ambition. Au moyen de sénatus-consultes organiques, il vicia profondément le texte et l'esprit de la Constitution, d'abord en se faisant proclamer premier consul à vie, le 14 thermidor an x (2 août 1802), puis empereur des Français avec l'hérédité dans sa famille, le 28 floréal an XII (18 mai 1804). Dès lors s'effacèrent graduellement les formes de la représentation nationale. Le Tribunat s'avisa de parler : il fut supprimé et remplacé par le Sénat. Le Corps-Législatif et le Sénat, véritables assemblées d'eunuques, ne recouvrèrent la voix que pour épancher leur inutilité par la bassesse de l'adulation. L'Égalité, si chère aux Français, fut exilée par la résurrection de la noblesse ; la tolérance, mutilée par le concordat ; la liberté de la presse, jugulée par la censure ; la liberté individuelle, clouée aux prisons d'état. Tous les droits furent contestés, violés. La gloire du conquérant légitima toutes ces

usurpations. Heureusement de nobles exceptions vinrent consoler la Patrie de ces saturnales de la victoire. C'est à cela que l'on doit rapporter certaine fermentation militaire, sourde, il est vrai, mais qui ne travailla pas moins l'armée sans cesse, et qui finit par aboutir, en 1812, à la levée de boucliers des généraux Mallet et Lahorie. Cette conspiration a été vernissée à tort de chouannerie : elle put éclater par l'agrégation fortuite ou naturelle de tous les partis ; mais il est incontestable aujourd'hui qu'elle eut pour objet le retour aux idées de 1789. La fermentation civile n'était pas moins réelle, et peut-être même plus grande encore : témoins les sorties violentes et quotidiennes de l'Empereur contre les *idéologues*, c'est à dire contre ceux qui aspiraient hautement, avec Lanjuinais, Garat et Grégoire, au rétablissement du régime des lois et de l'Égalité ; témoin la lettre de cachet, l'exil sévère dont il frappa madame de Staël, cette femme sublime, la Sémiramis du parti d'Orléans ou parti de la monarchie constitutionnelle : comme s'il eût redouté l'éloquence et la contagion de leurs plaintes, de leurs espérances, même au milieu de ses armées triomphantes.

Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que le spectre du parti d'Orléans, de ce parti de la monarchie constitutionnelle que l'on croyait proscrire en le réduisant aux haillons d'une populace immonde, errait, pareil au fantôme d'Hamlet, dans les méandres fortunés de l'Oasis impériale, au milieu de

tous ces rois qui venaient saluer l'étoile de Napoléon. Les Mémoires du duc de Rovigo, ancien ministre de la police sous l'Empire, contiennent, à ce sujet, des révélations trop précieuses pour ne pas trouver ici leur place :

« J'avais depuis ma jeunesse, dit-il, une grande » prévention contre le duc d'Orléans : c'était la suite » des opinions où l'on était à l'époque de mon en- » trée au service, et elle s'était fortifiée par tout ce » que j'entendais depuis que nos salons s'étaient re- » peuplés des débris du naufrage de tous les partis.

» J'employai plus d'un mois à lire seul toutes » les volumineuses liasses des papiers du duc d'Or- » léans, lesquelles étaient encore dans le même état » qu'elles avaient été apportées au ministère depuis » leur saisie, et, malgré que je fusse souvent dé- » rangé, j'en vins à bout.

» Je sentais mon opinion personnelle se redres- » ser souvent à la lecture de tous ces papiers. J'y en » trouvai de singuliers, en ce qu'ils étaient d'hommes » que j'entendais souvent déclamer contre le duc » d'Orléans, et j'avais sous les yeux la preuve qu'ils » étaient ses obligés. J'y trouvai même des reçus » d'argent, et dans presque tous une reconnaissance » exprimée de manière à ne laisser aucun doute sur » son motif.

» Je fis un choix de ceux de ces papiers qui con- » cernaient des hommes que je voyais fort assidus » aux Tuileries, et d'autres qui cherchaient à acqué- » rir du crédit.

» Je portai un jour tout cela à l'Empereur, à Ram-» bouillet; là il y avait ordinairement peu de monde, » et l'on trouvait plus de temps pour la conversa-» tion. Comme je ne savais pas lui mentir, je lui dis » que, vaincu par toutes mes craintes d'être un » jour en défaut vis-à-vis de lui, et par ce que j'a-» vais entendu dire toute ma vie contre le duc d'Or-» léans, je m'étais méfié de l'avenir et de moi, et » avais puisé dans les archives de la maison d'Or-» léans qui étaient à mon ministère, les papiers que » je lui apportais, en ajoutant qu'il y en avait de » curieux. L'Empereur les prit en me disant : « J'é-» tais bien informé que les archives de cette maison » existaient là ; mais on m'avait dit que l'on n'y » avait rien trouvé : ceci prouverait, ou que l'on ne » s'en est pas occupé, ou qu'on l'a jugé peu im-» portant. »

» Il m'emmena dans le quinconce qui lui servait » de promenade sous les fenêtres du château, près » du grand étang.

» Il lut tout d'un bout à l'autre, ce qui dura » long-temps, puis il fit quelques tours en silence, » et me dit : « Vous voyez qu'il ne faut jamais ju-» ger sur les apparences; vous étiez prévenu contre » ce prince, et si vous aviez trouvé occasion de » nuire à quelques unes de ses créatures, vous au-» riez écouté les ressentimens que l'on avait excités » en vous, et qui venaient peut-être de ceux qui » sont ses obligés ; vous avez donc bien fait de vous » livrer à cette recherche : c'est toujours ainsi qu'il

» faut faire. Il m'est bien prouvé que le duc d'Or-
» léans n'était pas un méchant homme. S'il avait eu
» les vices dont on entache sa mémoire, rien ne
» l'aurait pu empêcher d'exécuter le projet qu'on
» lui a supposé : il n'a été que le levier dont se sont
» servis les meneurs de cette époque, qui l'ont
» compromis avec eux, pour trouver des prétextes
» de lui extorquer de l'argent, et il paraît bien
» qu'une fois qu'ils ont commencé, les demandes
» n'ont plus eu de bornes.

» Il ne faudrait même pas s'étonner que tous ceux
» qui étaient ses débiteurs se fussent entendus sur
» le moyen de lui arracher quittance, et n'eussent
» tramé sa perte en soulevant contre lui l'indigna-
» tion publique. L'exacte vérité est que le duc d'Or-
» léans s'est trouvé dans une circonstance extraor
» dinaire qu'il ne pouvait prévoir lorsqu'il est entré
» dans la Révolution, ce qui prouve qu'il y était
» entré franchement comme toute la France. Que
» voulait-on qu'il fît ? L'exaspération des partis, à
» cette époque, lui avait fermé les pays étrangers.
» Je n'approuve pas ce qu'il a fait ; mais je le plains,
» et ne voudrais être le garant de personne, si le
» sort l'avait jeté dans une situation semblable.
» C'est une grande leçon que l'histoire recueil-
» lera.

» Je n'ai nul intérêt à m'occuper de cela : je crois
» bien que le parti du duc d'Orléans a existé au
» temps de nos discordes ; je crois même qu'il se
» ranimerait si le trône devenait vacant ; mais,

» tant que je vivrai, c'est une chimère qui ne ferait
» point de prosélytes.

» Chacun a tout ce qu'il espérait avoir, et même
» au-delà ; croyez-vous qu'il ne soit pas aussi assuré
» de posséder avec moi qu'avec le duc d'Orléans ?
» Voyez vous-même combien d'existences je mena-
» cerais, si je devenais accessible à la crainte d'a-
» près ce que vous m'apportez là ; c'est à dire que
» je ne verrais plus de sécurité pour personne,
» parce que les faiseurs viendraient aussi m'assié-
» ger, et quand une fois on sévit, le plus sage a de
» la peine à s'arrêter. Voilà mon opinion, et il ne
» faut plus me parler de cela sans de graves raisons.
» Brûlez tout ce fatras, et laissez tous ces gens-là en
» repos : qu'ils ne sachent jamais que j'ai lu cela, je
» conçois l'embarras dans lequel ils seraient ; il y en
» a, d'ailleurs, dont je fais cas. Ils ont cru que c'é-
» tait le bon parti alors, ils pouvaient avoir raison.

» Je n'épouse aucun parti que celui de la masse ;
» ne cherchez qu'à réunir, ma politique est de com-
» pléter la fusion. Il faut que je gouverne avec tout
» le monde sans regarder à ce que chacun fait : on
» s'est rallié à moi pour jouir en sécurité ; on me quit-
» terait demain si tout rentrait en problème (1). »

Cette opinion de Napoléon ne fut point isolée :
« En 1815 le prince régent d'Angleterre, devenu

(1) *Mémoires du duc de Rovigo*, tome IV, pages 356 et suivantes.

» roi sous le nom de Georges IV, dit à Londres, à
» madame Adélaïde : « Vous trouvez ici le portrait
» de votre père, parce que je n'ai jamais cru à un
» seul des crimes qu'on lui imputait. » Charles X
» avait la même opinion sur le duc d'Orléans, et se
» plut à répéter plus d'une fois : « Il n'était pas
» méchant!... » (1)

Nous ajouterons seulement que Georges IV et Charles X avaient vécu dans l'intimité de Philippe d'Orléans avant la Révolution, et qu'ayant suivi, dès lors, une ligne diamétralement opposée à la sienne, leur témoignage nous semble d'autant plus précieux qu'il milite en faveur d'un ennemi de ces deux princes, surtout par rapport au dernier.

Cependant l'Empire s'épuisait de lui-même par l'excès de sa propre force. Dégagé de toute entrave, de tout contrôle, il s'était aventuré dans des guerres lointaines ; l'explosion des nationalités qu'il avait asservies si long-temps, repoussait enfin ses armées si long-temps victorieuses. Cette insurrection générale contre l'oppression réagit en France : elle fut marquée par la dissolution du Corps-Législatif, et par la diatribe de l'Empereur à la réception du 1er janvier 1814. Ce ne fut plus, en ce jour, le héros législateur, l'émule de César et de Justinien ; ce fut plutôt la démence de Charles VI, à la gloire près. Que Napoléon reprochât à certains députés de tremper dans une conjuration bourbonnienne, il

(1) *Dictionnaire de la Conversation*, tome XLI, page 397.

pouvait avoir raison de se plaindre d'une préférence injurieuse; mais le principe de leur opposition n'était pas moins juste, pas moins national, quelles que fussent, d'ailleurs, les espérances de la Contre-révolution à cet égard. Oui, la Nation redemandait hautement l'exercice de ses droits au soldat couronné, qu'elle avait adopté comme l'expression vivante de sa puissance, de sa grandeur, et qui avait inauguré la tyrannie sous les auspices de la victoire. Ce sentiment était si général en France, que la perspective d'une constitution prochaine semblait la seule consolation de la Patrie, à l'aspect de la perte de ses conquêtes et de la conquête de son territoire lui-même. Aussi lorsque la coalition triomphante imposa les Bourbons au pays, leur imposa-t-elle, en même temps, l'obligation de respecter cette constitution, dont l'existence paraissait le meilleur moyen d'assurer la paix de l'Europe, en fermant en France l'abîme des révolutions. Mais les Bourbons reparurent avec leurs vieux préjugés, ravivés par vingt-cinq ans de proscription. Il y eut donc hostilité perpétuelle entre eux et la Nation, entre une nation guerrière dont les drapeaux avaient flotté dans toutes les capitales, et leur cortége de chouans, d'émigrés, de congréganistes, de petites passions réactionnaires. Sur ces entrefaites, Napoléon s'échappa de l'île d'Elbe, où l'avait relégué le concert des puissances, et débarqua en France le 1er mars 1815. Il y fut accueilli partout comme un libérateur. Partout il trouva sur son passage, au milieu

de l'enthousiasme général, le vœu général de la population en faveur de l'institution d'un gouvernement constitutionnel. A Vizille, par exemple, le colonel du 7e de ligne, en lui présentant ce régiment, lui adressa les paroles suivantes, qui semblaient inspirées par le grand souvenir historique de ce lieu : « Sire, les Français vont tout faire pour » Votre Majesté, mais il faut aussi que Votre Ma- » jesté fasse tout pour eux : plus d'ambition, plus » de despotisme; nous voulons être libres et heureux. » Il faut abjurer, Sire, le système de conquête et de » puissance, qui a fait le malheur de la France et » le vôtre. »

Infortuné Labédoyère !

Ah ! qu'il avait raison !

On peut penser que ces paroles si sages furent l'expression du vœu général de l'armée, qui aspirait moins à la continuation du régime impérial qu'au rétablissement du régime des lois, c'est à dire de la monarchie constitutionnelle dans la personne et la dynastie de l'Empereur. Mais ce vœu ne fut point exaucé. Les fameux décrets de Lyon prouvèrent que Napoléon n'était point changé; qu'il se bornait à *ressaisir sa couronne* (1). Le grand-maréchal Bertrand, dont le nom est devenu le symbole de la loyauté pour tous les partis, improuva tellement ces décrets qu'il refusa de les contre-signer : nouvelle preuve que l'armée ne réduisait pas l'avenir,

(1) Expression de l'Empereur.

comme le passé, au stérile éclat d'un dévoûment chevaleresque. L'Empereur arriva, le 20 mars, à Paris, et remonta sur le trône au milieu des acclamations universelles : l'histoire n'offre pas l'exemple d'un pareil événement. Napoléon s'est toujours aveuglé sur la nature du mouvement qui l'a ramené en France. Il a toujours isolé ce mouvement de la vérité, en le renfermant dans un vain attachement à sa personne et à sa dynastie. Erreur profonde ! Il est vrai que le Peuple se précipita sur ses pas avec toute la frénésie d'une longue admiration exaltée par le souvenir de tant de victoires ; mais cette admiration ne s'appliquait pas à la reconstruction de la dictature impériale, de la féodalité militaire élevée sur les ruines sanglantes de la République. La Nation salua le retour de l'île d'Elbe comme la fin d'un long malentendu, comme le signe de l'alliance prochaine de la Gloire avec la Liberté, avec l'Égalité. Mais lorsqu'on vit que l'Empereur avait rapporté de l'exil toutes ses sympathies nobiliaires et sacerdotales ; lorsque l'on put toucher du doigt cette fatale vérité par l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire, et par le bizarre amalgame des vieux Champs-de-Mai avec les traditions révolutionnaires de 1790, alors le désenchantement s'infiltra dans les masses ; alors on put désespérer du présent et de l'avenir ; alors, étouffant sa douleur, l'armée n'eut plus d'autre espérance que de mourir, au moins, pour l'indépendance nationale. Ces tristes prévisions ne furent que trop bien accomplies, le 18 juin,

dans les plaines de Waterloo, grâce à la trahison. Napoléon vaincu fut rejeté sur la capitale avec les débris de l'armée : il y trouva la Chambre des pairs et la Chambre des représentans déchirées par de funestes divisions, qui avaient pour principe le désappointement récent de sa politique intérieure. Il dut abdiquer une seconde fois en présence de ces divisions, et fut remplacé par une commission provisoire de gouvernement. Malheureusement pour lui, malheureusement aussi pour la France, il avait introduit lui-même la trahison dans ses conseils, sous les traits du duc d'Otrante. Ce singulier personnage, ministre de la police, correspondait en secret avec les puissances étrangères, et même avec les réfugiés de Gand, malgré l'ablution de mains du 21 janvier. Par une fatalité déplorable, la présidence de la commission provisoire échut au ministre de la police, qui devint l'arbitre des destinées du pays en cette double qualité. Ainsi, par exemple, un parti considérable proposait Napoléon II; les intrigues du duc d'Otrante s'y opposèrent. La commission provisoire, et, entre autres, Carnot, ministre de l'intérieur, voulaient défendre Paris avec quatre-vingt mille hommes rassemblés sous ses murs : le duc d'Otrante fit encore échouer ce projet, le 3 juillet, par une reddition anticipée. Même après cette reddition, le parti constitutionnel, représenté par Lafayette et Lanjuinais, ayant émis le vœu de voir appeler le duc d'Orléans au trône, le duc d'Otrante en référa au duc de Welling-

ton, général en chef de l'armée anglaise. Celui-ci répondit que les puissances alliées n'accepteraient jamais ce prince, parce qu'il ne pouvait être qu'*un usurpateur de bonne maison*. Ainsi la France, trahie à l'intérieur et envahie à l'extérieur par un million d'étrangers, ne put échapper à l'opprobre et aux vengeances d'une seconde restauration.

CHAPITRE XXIII.

Gouvernement de la Restauration. — Louis-Philippe d'Orléans. — Révolution de 1830. — Considérations générales. — Conclusion.

Tandis que Louis XVIII rentrait à Paris, le 8 juillet 1815, Napoléon s'embarquait à Rochefort pour les États-Unis, cette terre hospitalière de toutes les infortunes ; mais il fut forcé par les vents de se réfugier sur le vaisseau anglais le *Bellérophon*, et de se confier à la foi britannique ou punique (ce qui est la même chose) ; car on le déporta bientôt, contre le droit de la guerre et des gens, à l'île de Sainte-Hélène, où il mourut le 5 mai 1821, victime de la lâche vengeance de ses ennemis, ou plutôt des ennemis de la France.

Il est inutile de retracer ici le souvenir des excès de 1815 : ils sont connus du monde entier. Le royalisme ne se fit point faute, surtout dans le Midi, des proscriptions, de la guillotine, de la fusillade, des assassinats, lui qui déblatérait tant contre les analogies de 1793. Lorsque les hommes de 1793 furent amenés à verser le sang de leurs semblables, au moins ils jouèrent en même temps leurs têtes contre

toutes les armées de l'Europe ; mais ceux de 1815 ! que firent-ils autre chose, sinon de s'abriter derrière les baïonnettes étrangères ?

Cependant la Nation ne cessait de protester contre la Restauration, soit par les luttes constantes de la minorité législative, soit par les conspirations si éminemment patriotiques de Grenoble, de Lyon, de Béfort, de Saumur, de Colmar, de La Rochelle, etc. Quel était l'objet de ces diverses conjurations ? sans doute de renverser le présent et d'édifier l'avenir. Renverser le présent, cela pouvait se concevoir ; mais sur quelle base édifier l'avenir ? Voulait-on reconstruire l'Empire, la République ou la Monarchie constitutionnelle de 1791 ? D'abord, il est incontestable que les désastres de 1814 et de 1815 avaient tellement identifié le sort de la France à celui de Napoléon, que le Peuple ne voyait alors de réparation nationale que dans l'intronisation du Prométhée de la victoire ou de l'orphelin de Schoënbrünn. *Vive l'Empereur* ! Tel était alors le seul cri populaire, le seul qui eût du retentissement dans les masses. Voilà pourquoi le bonapartisme jouait un si grand rôle dans toutes ces équipées, bien qu'il fût loin de représenter les opinions personnelles de leurs chefs, tels que Didier, Berton, Caron, Bories, etc. On peut croire que ces hommes, unanimes dans une pensée de destruction, différassent entre eux, néanmoins, dans l'application ultérieure de leurs vues. Aussi paraît-il fort difficile aujourd'hui d'assigner une couleur précise à ces conspirations, au milieu d'une telle

anarchie de vœux et d'espérances. Au surplus, on sait qu'elles échouèrent dans le sang de leurs auteurs. Les faits accomplis triomphèrent. Ils reçurent, en 1823, la sanction du succès inespéré de la guerre d'Espagne, et ne purent échapper, toutefois, au principe dissolvant de la prospérité, dont le prestige enivrant finit toujours par aveugler les gouvernemens et les conduire à leur perte infaillible. A cette époque, Louis XVIII, déjà vieux, commençait à ne plus s'occuper des affaires. Rongé par la goutte et la paillardise, ces maladies de famille, il semblait abandonner les rênes de l'État, dans la personne de son frère, à la coterie politico-ultramontaine, que l'on appelait alors le pavillon Marsan. Il mourut à Paris le 16 septembre 1824. Le comte d'Artois, le vieux compère de l'absolutisme, ou plutôt l'absolutisme lui-même incarné, lui succéda sous le nom de Charles X, et s'empressa de jeter un leurre à l'opinion publique par l'insidieuse abolition de la censure. L'année suivante il se fit sacrer à Reims. Le milliard des émigrés, la loi Vandale, le droit d'aînesse, les substitutions, le licenciement de la garde nationale de Paris, tels furent les bonbons du sacre; tels furent aussi les topiques puissans qui réveillèrent la Nation de son engourdissement temporaire. L'heureuse étoile du pays leur adjoignit une rivalité fameuse : ce fut celle de MM. de Villèle et de Châteaubriand, les deux hommes les plus remarquables de la Restauration. M. de Villèle avait eu le tort d'é-

vincer M. de Châteaubriant sans aucune de ces formes polies qui semblent destinées à colorer une crudité impérieuse, et que l'on devait naturellement à l'Homme de bien et de génie. Le ministre disgracié en conçut un vif ressentiment : il se retira dans la tente d'Achille, et là, ne pouvant distinguer la ligne imperceptible qui sépare les hommes des choses en politique, il glissa dans l'Opposition. Soldat d'une autre cause, le héros du *Conservateur* y fut reçu avec la franche cordialité de gens qui avaient pu combattre les erreurs de son génie, mais qui n'avaient jamais cessé d'honorer son caractère. Dès lors l'Opposition reçut une impulsion nouvelle du chef même de ses ennemis, et nous pûmes tressaillir de joie aux approches de la péripétie. En vain M. de Villèle avait-il implanté la corruption dans la Chambre des députés : l'attitude contraire de la Chambre des pairs força la couronne à tenter les chances d'une dissolution prématurée. Les élections de 1827 renversèrent le ministère Déplorable, et ravirent à la royauté la chevelure de Samson ; car M. de Villèle était peut-être le seul homme en France, par la tournure de son esprit et la supériorité de ses connaissances, que la monarchie agonisante pût opposer avec avantage aux envahissemens de notre glorieuse démocratie. En effet, ceux qui le remplacèrent, MM. de Martignac et Portalis, furent condamnés par les causes mêmes de sa chute à lâcher les écluses au torrent qui débordait de tous les côtés. Quelque

temps après, un favori, M. de Polignac, voulut se jeter au devant de la locomotive emportée sur ses rails ou plutôt sur l'aile de la foudre.... Il fut écrasé aussitôt, faible enfant qu'il était! et avec lui les tronçons encore palpitans de l'émigration et de la chouannerie. Il n'est pas rare aujourd'hui de voir ces vieilles douairières du faubourg Saint-Germain, vénérables débris du passé, s'écrier : « Ah mon » Dieu ! sans les Ordonnances !.... » — Bah ! les Ordonnances !... les Ordonnances n'ont pas fait ce que l'on croit : c'est une erreur. Elles ont bien pu être l'occasion, mais elles n'ont point été le principe. Il fallait en finir avec ce gouvernement : c'était là le *delenda Carthago*...., et l'on n'avait à capituler que sur ses ruines.

Louis-Philippe d'Orléans jouissait alors d'une assez grande popularité, qui n'était, en réalité, qu'un reflet de celle de son père. Il n'avait, comme lui, ni émigré, ni chouanné, ni ameuté les cabinets étrangers contre sa patrie : c'était beaucoup dans les circonstances. Il est vrai que la communauté d'infortune avait associé sa cause à la cause de ses augustes cousins ; mais il semblait s'étudier, chaque jour, à l'en détacher, en prenant le contre-pied de leur politique. Ainsi, par exemple, tandis que ceux-ci démolissaient la Charte, pièce à pièce, à coups de majorités, on vantait son attachement aux idées constitutionnelles, son respect de la foi jurée. Tandis que les jésuites élevaient l'héritier présomptif de la couronne, ses enfans s'asseyaient modestement

sur les bancs de l'Université, au milieu des enfans de tous les citoyens. Si le prestige de la puissance obstruait les Tuileries de parasites faméliques, le Palais-Royal devenait le quartier-général de l'Opposition, le Panthéon de toutes les illustrations contemporaines; car le prince admettait à l'honneur de son amitié Foy, Manuel, Gérard, Laffitte, Lafayette, Dupin, Arago, Choiseul, Dupont de l'Eure, Sébastiani, Casimir Périer, Alexandre Laborde, etc. Il protégeait les chansons de Béranger, les messéniennes de Casimir Delavigne, tandis que la réaction s'épanouissait dans l'harmonie voluptueuse de Lamartine et dans la prose rimée de Victor Hugo. Homme de progrès, il s'associait à toutes les idées de son siècle, à toutes les sympathies nationales, au lieu *de bâtir des couvens à nos frais*, comme disait Paul-Louis Courrier, de si patriotique mémoire. Il souscrivait pour les œuvres de Voltaire et de Rousseau, en même temps que pour le triomphe de l'Hellénie; il adoptait les enfans du général Foy; son cœur vibrait au souvenir de tant de victoires qui n'avaient ni affligé, ni humilié son exil; Horace Vernet tapissait ses appartemens des lauriers de la République et de l'Empire, et le vigneron de la Chavonnière (1) ceignait son front royal du diadême de l'avenir, à l'aspect de qualités si nouvelles dans le sang des rois. Cette éventualité paraissait si probable, si prochaine même, que

(1) Paul-Louis Courrier.

Stanislas Girardin mourant disait au prince (assis à son chevet) en 1827 : « Je meurs avec la conso- » lation qu'avant un an vous serez roi ; » et Cauchois-Lemaire s'emparant de cette prophétie de la mort, cherchait à la populariser par une lettre fameuse, dans laquelle il conseillait ouvertement à Louis-Philippe d'Orléans *de ramasser le joyau qui était là par terre*, disait-il : expression que MM. les gens du Roi trouvaient alors si singulière, et qui s'est trouvée si juste en définitive. Cauchois-Lemaire avait raison; il eut tort cependant à la façon de Galilée : mais ceux qui le condamnèrent ne sont pas moins venus, depuis, balayer de leurs simarres les antichambres du même prince, quand celui-ci a eu *ramassé le joyau* : tant le succès est une belle chose ! tant aussi l'on était alors convaincu de l'imminence et de la nécessité d'un appendice à 1789 ! tant on était persuadé, de plus, que Louis-Philippe d'Orléans fût le seul, dans les circonstances, à pouvoir assurer au pays les bienfaits du gouvernement représentatif : car il n'avait besoin, pour cela, que de rester fidèle aux souvenirs de sa famille et de toute sa vie !

Aussi quand le 29 juillet eut pris la revanche de Leïpsick et de Waterloo, tous les regards se portèrent sur Louis-Philippe d'Orléans, parce qu'un instinct universel voyait en lui le lien naturel de 1789 et de 1830, l'homme à la fois du passé, du présent, de l'avenir. En effet, de quoi s'agissait-il réellement? D'une seule et unique chose : de re-

prendre où l'on était resté...., c'est à dire de raccorder le fil de la génération actuelle à 1789 ou plutôt à 1791, ou plutôt encore à 1792. Il s'agissait de relever enfin le Palladium de 1791, renversé par la guerre étrangère; de rétablir dans toute sa sincérité la monarchie constitutionnelle, détruite, en 1792, par le malheur des temps, et ajournée toujours, depuis, tantôt par les orages de la République, tantôt par l'autocratie impériale, tantôt par les longs erremens de la Restauration.

Or il n'y avait qu'un homme en France pour l'accomplissement de ce grand œuvre......

C'était le fils de celui qui avait fait de sa personne et de son nom l'expression de la Constitution elle-même de 1791.

C'est ce que reconnut l'illustre commandant-général de la garde nationale de Paris, (1) lorsqu'embrassant le prince au balcon de l'Hôtel-de-Ville, et le présentant aux acclamations du Peuple, il dit: « Voici » la meilleure des républiques! » Comme s'il eût dit : « Voici les avantages de la République, moins » ses désavantages ! » C'est aussi ce que reconnut la Chambre des députés en l'appelant au trône le 7 août 1830. C'est encore ce que reconnurent ces innombrables députations qui vinrent, de tous les points du royaume, rajeunir leurs vieux souvenirs de la Fédération, en saluant en lui le principe révolutionnaire dans sa transformation la plus pure.

Ah! sans doute, la Révolution n'apparaissait plus

(1) Le général Lafayette.

resplendissante du sinistre éclat de la foudre, mais parée de l'olivier de la paix et des trophées de la civilisation. Terrible quand elle eut à combattre tous les rois, elle devint pacifique avec eux, et, appuyée sur son épée, elle attendit la paix ou la guerre, moins dans l'attitude provocatrice d'un orgueil insensé que dans le calme de la puissance et de la modération. Respectant les droits des autres parce qu'elle avait le pouvoir de faire respecter les siens, elle préféra justement les conquêtes morales, impérissables de l'avenir, à ces conquêtes brillantes que la victoire eût pu lui donner, et que la victoire eût pu lui ravir aussi. Pareille à Cadmus qui sema les dents du Dragon, elle sema sur ses pas des générations entières, non condamnées à s'entre-tuer avec elle, mais rattachées naturellement à sa destinée par les liens indissolubles d'une sympathie rationnelle. En effet, les ressources ordinaires de la violence contribuent moins à l'éducation politique des peuples que le paisible échange de leurs rapports mutuels, des relations internationales. D'ailleurs, les guerres et les révolutions ne sont point un état normal, elles ne sont qu'un état exceptionnel; elles ne sont pas plus un moyen de civilisation : car on n'édifie pas, on démolit seulement à coups de canon. Ainsi donc une société, qui serait toujours en guerre ou en révolution, ne serait pas une société dans l'acception littérale de ce mot; elle ne pourrait être qu'une réunion de sauvages ou d'esclaves. Au contraire, la

paix est essentiellement amie du progrès, elle favorise l'établissement ou le développement des institutions libérales : la paix ! le plus beau fleuron de la couronne de Juillet. Aussi la Révolution semble-t-elle plus puissante aujourd'hui par dix ans de paix que par un million de baïonnettes victorieuses ; car toute sa puissance, sa véritable puissance est dans les conquêtes intellectuelles des dernières années. Depuis 1830, une jouissance incontestée a familiarisé toutes les classes avec l'exercice de plusieurs droits sociaux, que la Contre-révolution leur avait toujours déniés, et qu'il serait impossible à présent de leur enlever, tels que la liberté individuelle, la liberté de la presse et des cultes, l'égalité sous toutes les formes, et les conditions naturelles du gouvernement représentatif, c'est à dire le gouvernement du pays par le pays lui-même. A ces améliorations si précieuses il faut en ajouter d'autres non moins précieuses, qui n'appartiennent pas seulement à la France, mais, pour ainsi dire, à l'humanité entière. La modération des gouvernans est passée dans l'esprit du Peuple, et semble avoir adouci les mœurs farouches de la place publique. La clémence a désarmé les partis, et des préoccupations irritantes se sont évanouies devant leur propre isolement. Dès lors l'échafaud politique, ce redoutable Teutatès des nations modernes, a pu être abattu par la magnanimité de la Révolution triomphante. Dès lors on a vu se réaliser enfin, du moins autant que cela se pouvait raisonnable-

ment, les illusions philanthropiques de tant de bons esprits qui rêvaient, depuis si long-temps, l'abolition de la peine de mort, question si grave et si captieuse. Or on a, sur ce point, tout ce que l'on peut avoir, l'abolition de cette peine en fait et non en droit, seulement pour les matières politiques. Cette peine doit subsister, même pour ces matières, comme nécessaire à la défense de la société ; mais elle n'est heureusement, dans ce cas, qu'une arme stérile, reléguée par une haute sagesse dans l'arsenal des lois. Il est vrai que le pavé des rues a été rougi de sang : mais est-ce de celui des vaincus ? Eh pourtant ! que de victimes dans les émeutes, si l'on peut appeler ainsi celles de Paris et de Lyon, qui furent plutôt de véritables batailles rangées ! Sans doute de tels malheurs ont dû recevoir une terrible expiation : pas du tout. On s'est contenté d'arrêter leurs auteurs, de les interroger, de les poursuivre, de les condamner, de les incarcérer; au bout de quelques mois, de quelques années, leurs prisons se sont rouvertes par enchantement, et pas un cheveu n'est tombé judiciairement de leurs têtes, en définitive. (A savoir si les choses se seraient passées ainsi sous l'Empire et la Restauration.....) Au surplus, on a oublié et l'on a très bien fait d'oublier..... Grâces en soient rendues à qui de droit ! Grâces en soient rendues à cette suprême intelligence qui a compris qu'une moisson de têtes coupées ne pouvait entraîner qu'une moisson de haines, et de haines irréconciliables ! Que d'autres aillent

verser le sang sur les champs de bataille : la maison d'Orléans apprendra au monde à ne plus le verser sur l'échafaud pour une cause politique, et à rouvrir les prisons à défaut des tombeaux. On reconnaît à ces traits l'action personnelle d'un prince dont la jeunesse, frappée d'une sainte horreur par la prodigalité des supplices, semble avoir voué son existence à écarter de sa patrie jusqu'à l'ombre de tant de calamités, et qui peut descendre dans la tombe, à la fin d'une carrière éprouvée par tant de vicissitudes, avec la consolation d'avoir respecté la vie de ses semblables, même au péril de la sienne. —Malheureux! malheureux! qui fûtes le bouc-émissaire de la Révolution, comment la clémence a-t-elle pu devenir ainsi une émanation de vous-même!....

C'est peut-être à cette conduite que l'on doit attribuer les succès intérieurs de ce gouvernement, succès qui ont dû surprendre à la fois ses amis et ses ennemis. Les lois de Septembre, par exemple, essentiellement temporaires de leur nature, ne lui ont été concédées, dans un moment de crise, que parce qu'on avait lieu d'espérer qu'il n'en abuserait point; car la Nation ne voulait pas faire comme ces peuples anciens qui enfouissaient, avec leurs morts, leurs choses les plus précieuses. En justifiant cette espérance, il s'est déchargé d'une onéreuse responsabilité pour rentrer dans la sphère de la Constitution, dont il aurait mieux fait, cependant, de ne pas sortir. Il est vrai qu'il a été attaqué,

non pas seulement par les armes ou le génie infernal de Nivôse, mais par l'action non moins redoutable, par l'action incessamment corrosive de la presse, véritable feu grégeois de l'antiquité; de la presse aussi tranchante que le glaive, aussi rapide que l'éclair, aussi terrible que la foudre. Débusqués de l'illégalité, ses ennemis se sont retranchés en vain dans l'exercice régulier des droits consacrés par la Constitution, dans les circonvolutions du régime électoral : élections de la Chambre des députés, élections des conseils de département, élections des conseils d'arrondissement, élections des conseils municipaux, élections des officiers de la garde nationale. De grâce, est-il un gouvernement qui ait pu subir un si large contrôle dans la personne de ses agens ? Eh bien ! il est sorti victorieux de ces épreuves si critiques, au lieu d'y succomber. Il s'est retrempé dans son principe, pour ainsi dire, en se retrempant dans le principe populaire; il semble même y avoir puisé une force nouvelle : car aucun gouvernement n'a jeté de telles racines en France, et n'a été défendu par une telle masse de sympathies. Aussi le Pouvoir n'est-il plus en état de suspicion permanente, comme avant 1830, parce que la dynastie actuelle n'inspire au Peuple aucun sentiment de répulsion. Le Peuple aime à se souvenir que cette dynastie se rangea de son côté, seule parmi toutes les dynasties, dans cette grande lutte qu'il eut à soutenir contre toutes les aristocraties européennes, tandis que l'ancienne, au con-

traire, provoqua elle-même cette coalition pour le remettre sous le joug avilissant de la féodalité. Ce n'est pas là l'une de ces familles turbulentes qui troubleront la paix du monde pour un vain agrandissement, et qui, jetant de la poudre au vent, ne recueilleront que de la fumée : c'est un gouvernement sage, pacifique et modéré (modéré parce qu'il est fort), ne procédant point par voie d'exclusion, ami de tous les droits et de tous les intérêts, protégeant le commerce, l'industrie, l'agriculture (pas assez l'agriculture, cette *mère nourricière des états* selon l'heureuse expression de Sully), oublieux des torts du passé, cherchant à concilier des hommes et des choses trop souvent inconciliables; en un mot, un gouvernement honnête, le gouvernement des honnêtes gens. N'a-t-il pas effacé du sol les traces de l'étranger en adoptant franchement tous nos grands souvenirs? La Restauration croyait confisquer l'histoire elle-même en confisquant du plâtre et du papier chez les marchands étalagistes : eh bien! lui, il a relevé sur la spirale héroïque la statue que les mains immondes et parricides des Cosaques et des émigrés, des baskirs et des chouans en avaient arrachée dans un jour de deuil national. Il a fait plus : il a accompli le dernier vœu de l'Empereur en ramenant parmi nous ses restes glorieux de l'hospitalité des Caraïbes, c'est à dire du *Bellérophon*. Certes il a bien fait en faisant ainsi, surtout dans son propre intérêt, car il a prouvé hautement par-là qu'il n'avait à redouter aucun souvenir, aucune concurrence.

Doit-on inférer de là un optimisme universel?

Non, sans doute.

Hélas! les rois sont bien malheureux de ne pouvoir échapper à cette vapeur enivrante qui s'élève autour d'eux, et qui n'est autre chose, en définitive, que celle de l'encens. Assis sur ce nuage de lumière et d'illusions qui supporte le trône, ils abaissent rarement leurs yeux vers de tristes réalités, parce que le langage austère de la vérité ne peut pas monter jusqu'à eux. Cependant on ne se plaint pas moins en France, et l'on a raison de se plaindre, du chiffre exorbitant des impôts, de leur progression effrayante. Ce serait une insigne erreur de croire à la tranquillité d'un royaume parce que sa surface ne serait pas agitée; car le calme extérieur ne pourrait-il pas couvrir un abîme? Qui eût douté de l'avenir, en 1809, à l'aspect de l'Europe asservie par un homme? Eh bien! à peine quelques années après, cet homme, héroïque transfiguration de toutes les forces nationales, expirait au loin sur un rocher, entre les chaleurs dévorantes de l'équateur et les souvenirs plus dévorans encore de sa grandiose existence. Le gouvernement est fort et puissant, dit-on; mais cette force et cette puissance, dénuées de cette autre force et de cette autre puissance que le temps seul peut donner, résisteraient-elles toujours à l'impétuosité d'une tempête qui pourrait être soulevée par la moindre éventualité? Or tout étant possible en France, surtout avec l'extrême mobilité des hommes et des choses, il est

assez naturel que des esprits sages, s'élevant au-dessus des sensations vulgaires de l'intérêt privé, ne voient pas sans inquiétude perpétuer un abus monstrueux qui ne peut aboutir, à la longue, qu'à replonger le pays dans les révolutions. Ainsi ne pensent pas peut-être ceux qui ne songent qu'à profiter du présent sans s'occuper de l'avenir. Au surplus, si les chevaux venaient jamais à s'atteler, on verrait de quel côté seraient les véritables amis de la dynastie. Cette dynastie elle-même pourrait apprécier alors la sécurité de ces hommes, qui mangent à toutes les tables parce qu'ils sont amis de tous les gouvernemens, et l'âpre franchise de certains autres, à qui la nature heureusement avare a refusé l'élasticité de la colonne vertébrale.

Mais non il ne sera pas ainsi : l'avenir ne faillira pas au présent, et le présent aux nobles espérances du passé. La monarchie de Juillet, cette auguste incarnation de la royauté constitutionnelle, demeurera fidèle à son origine, et les analogies de 1688 et de 1830 achèveront de se compléter par la prospérité mutuelle, par l'amitié de la France et de l'Angleterre. La France et l'Angleterre ! qu'elles se donnent la main, et le sceptre du monde est à leurs pieds. Ainsi la maison d'Orléans accomplira la mission civilisatrice qu'elle reçut, il y a cinquante ans, de constitutionnaliser, par la paix, l'Europe occidentale, d'élever sur le continent le signe sacré, le Labarum des institutions représentatives. Déjà même la Belgique, la France, l'Espagne, le Portugal ont res-

senti les effets de cette heureuse influence ; déjà ces nations forment entre elles une chaîne de tribunes, une ligne de circonvallation parlementaire autour du vieil édifice européen ; car cette maison semble appelée par sa destinée à figurer plus que toute autre dans ce grand mouvement universel : ce qui ne suffit pas peut-être à l'impatience aventureuse de jeunes imaginations, exaltées par l'inexpérience de leur âge. Ils ignorent donc, ces jeunes gens, que la Révolution et cette famille sont unies par une sorte de consubstantiation fatale, et que cette même famille, pareille à Laocoon mourant dans les nœuds des serpens, voudrait en vain, elle aussi, secouer les étreintes de la fatalité.

Lorsque l'on parle à ces jeunes gens de la nécessité sociale de maintenir la ligne de succession fixée par la déclaration du 7 août 1830, ils croient répondre en citant des noms propres qu'il leur plaît d'accuser de précipitation, au risque d'être accusés eux-mêmes d'ignorance ou de légèreté. Non (une fois pour toutes), non il n'y eut pas de précipitation dans l'acte mémorable du 7 août ; non les destinées d'un grand peuple ne furent pas *escamotées* en ce jour : car il y avait quarante ans que ce fait s'élaborait dans le sein des choses, et sa consommation tardive ne fut que la suite logique de leur marche naturelle. Depuis quarante ans l'éventualité de ce fait s'offrait à tous les regards. Depuis quarante ans le parti d'Orléans ou de la monarchie constitutionnelle avait le pied à l'étrier : il fallait bien qu'il

montât enfin à cheval, puisque l'on avait essayé, sans succès, toutes les autres formes de gouvernement. Ainsi donc Lafayette, Audry de Puyraveau, Laffite, Dupont de l'Eure, Schonen, Dupin, Guizot, Mauguin, Lobau, etc., n'ont fait que ce qu'ils avaient à faire et pas autre chose; ou plutôt ils n'ont rien fait, ils n'ont été que la mouche du coche dans tout cela. Leur influence n'a été puissante que parce qu'elle était conforme au vœu national, parce qu'elle en était l'expression fidèle; car la Nation ne rejeta pas le bon plaisir de la descendance de Robert-le-Fort pour subir celui de quelques individus, même environnés de la considération générale.

Eh ! l'Enfant de l'Europe (1), errant sur la surface de l'Europe comme une ombre, inanimé comme une ombre !...

Infortuné jeune homme ! vous aussi vous connûtes les délices de la prospérité, et des malheurs inouis sont venus vous apprendre, hélas ! si jeune encore, qu'il y a trop souvent compensation dans les choses humaines. Orphelin avant de naître, vo-

(1) *Discours adressé à Louis XVIII par M. de Machy, nonce du pape, au nom et en présence du corps diplomatique.*

« Sire,

» Le corps diplomatique vient réunir ses félicitations à celles de toute la France, pour le grand bienfait que la Providence la plus favorable a daigné accorder à la tendresse paternelle de V. M. Cet enfant de douleurs, de souvenirs et de regrets, est aussi l'ENFANT DE L'EUROPE; il est le présage et le garant de la paix et du repos qui doivent suivre tant d'agitations. »

(*Moniteur* du 4 octobre 1820, partie officielle.)

tre naissance remplit de joie vos parens en deuil, car la vue de votre berceau sembla les consoler de celle d'un tombeau. Grandelet, entendant les autres enfans de votre âge parler de leur père, vous demandâtes le vôtre, et votre mère en pleurs, vous serrant dans ses bras, vous fit comprendre par ses sanglots qu'une main impie avait attenté à votre bonheur et au sien. Un jour vous montâtes en voiture; on vous disait que vous alliez à Bagatelle : vous étiez si content !... Et vous allâtes.... en exil. En exil! à dix ans ! pour toujours ! Oh ! cela ne s'était jamais vu ! Vous expiez des torts que vous n'avez pas eus, et vous n'avez pas même l'espérance d'essuyer un jour des larmes que vous n'avez pas fait répandre. Fils de tant de rois, comment a-t-on pu vous faire un sort si douloureux ? Comment a-t-on pu créer autour de vous une telle solitude ? C'est qu'il est dans la destinée de votre famille de subir le joug de dévoûmens ignares, dont l'impopularité ne peut qu'élever entre vous et nous la barrière de l'éternité.

Eh ! la République ?.....

Encore une impasse.

La République ! mot fatal qui rappelle à l'esprit de si tristes souvenirs !..... la République, sortie des flancs d'un orage, ne fut pas seulement une nécessité calamiteuse, mais la plus calamiteuse de toutes. Pourquoi donc évoquer son spectre blanchi par les ans, surtout lorsque tant de gens ne voient en elle que la configuration hideuse de la guillotine et de la Loi agraire ? Ce sont là des

mots, il est vrai; mais les mots sont tout puissans en France, du moins certains mots, parce qu'ils représentent certaines idées toutes-puissantes elles-mêmes. Au reste, les mœurs ne lui sont pas moins contraires que les préjugés. En effet, la République, symbole de la vertu, de la perfectibilité, peut bien convenir aux sociétés vierges de l'hémisphère américain, mais ne peut pas convenir aussi bien aux vieilles sociétés européennes, épuisées par un raffinement de civilisation, qui n'est pas autre chose que la corruption. Parmi nous, par exemple, une telle formalité ne serait qu'une anomalie choquante au milieu de tant de disparates, au milieu de cette atmosphère pestilentielle qui nous environne de tous les côtés. Un jour, peut-être, elle sera possible quand les mœurs se seront épurées, quand la passion du bien public aura remplacé l'égoïsme au foyer de chaque famille. Jusque là contentons-nous d'un peu de bien, en attendant le mieux qui ne peut être que l'œuvre du temps. Les anciens plaçaient leurs dieux domestiques dans l'endroit le plus retiré de leurs habitations : faisons-en autant; ne plaçons pas l'image sainte de la Liberté, de l'Égalité, ces autres divinités domestiques, au sein de la corruption tumultueuse du présent, mais dans le sanctuaire impénétrable de l'avenir.

Ah ! plutôt ne vaut-il pas mieux, loin des révolutions, fixer les destinées du pays sous un gouvernement qui n'est point parfait, sans doute, mais qui est, au moins, susceptible d'entendre le langage

de la raison ? Hélas ! le sol n'a-t-il pas été assez ébranlé depuis cinquante ans ? Est-il une institution qui n'ait subi les terribles effets de la sape ? et que voit-on de tous côtés, si ce n'est des ruines ? Il est temps de s'arrêter enfin, comme se sont arrêtés, d'ailleurs, tant de patriotes illustres, ainsi que le prouve l'histoire; car on pourrait remarquer, à ce propos, que la plupart des désordres contemporains proviennent de l'ignorance des fastes de la Révolution ; ce qui peut faire appliquer à l'Ordre ces belles paroles de Bacon sur la Divinité : « Une » connaissance superficielle nous en éloigne ; une » connaissance approfondie nous en rapproche. »

Mais si la Révolution s'humanise d'elle-même, elle n'abdique pas son caractère et sa puissance. La Révolution ! c'est le progrès, c'est la civilisation elle-même, et pas autre chose. Aussi faut-il que la monarchie se conforme aux besoins des esprits pour s'harmonier avec elle, et qu'elle suive leur mouvement au lieu de se laisser remorquer par eux. « Le » genre humain est en marche et rien ne l'arrêtera, » disait avec raison l'illustre archevêque de Malines (1). Cette époque est marquée, d'ailleurs, par des tendances progressives dans tous les genres. Les arts, les sciences, la littérature elle-même, sortis des routes ordinaires, gravitent dans des voies et vers des voies inconnues. Il y a partout un malaise indéfinissable, un désordre moral que l'on ne peut

(1) M. de Pradt.

point corriger par des moyens physiques. Hélas ! il n'est que trop vrai : les croyances antiques sont tombées sous la faux du matérialisme, et le Peuple, dépouillé de l'héritage moral de ses pères, est réduit aux sombres réalités de la matière. La génération actuelle, privée de consolations morales, et nourrie, comme Achille, de la moelle des lions, semble, en quelque sorte, un autre âge de fer. On s'accoutume au spectacle des morts violentes aussi bien qu'à celui des morts ordinaires ; car le suicide est la plaie hideuse de notre état social ; ce fléau est pire que la peste et le choléra, parce qu'au train des choses il peut devenir endémique. Or c'est au gouvernement d'accourir au secours d'une société délabrée par tant de convulsions ; c'est à lui de moraliser le Peuple par des institutions progressives, et surtout par la religion, qui civilisa le monde en abolissant l'esclavage. C'est à lui de favoriser l'éducation, dont le défaut général est encore une plaie de la société. L'instruction abonde et l'éducation manque dans cette hiérarchie savante que l'on appelle l'Université de France, et qui n'est pas autre chose que l'instruction publique en régie. Il ne suffit pas de cultiver l'esprit, on devrait s'occuper encore d'améliorer le cœur. On devrait préparer les enfans aux sacrés devoirs de la famille, de la cité. On devrait les initier de bonne heure à ces dogmes évangéliques de l'Égalité, de la Fraternité, que nos glorieuses révolutions ont acclimatés si heureusement dans nos mœurs, et qui paraissent destinés

à faire le tour du monde, à devenir un jour le droit public des nations. Que n'utilise-t-on ces jeunes intelligences au lieu de les jeter sur le pavé? Que ne les dirige-t-on vers le bien au lieu de les livrer à l'action délétère de la presse? L'Empereur s'était environné de toutes les capacités, quelle que fût leur origine, quelles que fussent leurs opinions : aussi le siècle de Napoléon, pareil à celui de Louis XIV, ne brille-t-il pas moins par l'éclat du génie que par l'éclat des armes. — Pourquoi n'en ferait-on pas autant?

Ce sera par ces moyens que le gouvernement acquittera sa dette envers la Patrie et pourvoira lui-même à sa propre conservation; car la force principale chez les nations modernes, est plutôt dans la puissance qui organise que dans celle qui est organisée. Qu'il subsiste donc ce gouvernement né des souffrances de nos pères, objet de tant de patriotiques espérances! Qu'il poursuive sa carrière, et la prospérité du pays sera son plus bel ouvrage! La reconnaissance du présent ne lui manquera pas; la piété filiale des générations futures ne lui manquera pas davantage : elles se reporteront naturellement au souvenir des hommes qui l'auront préparé par leurs travaux, enfanté par leur courage, soutenu de leur sympathie; vers vous surtout, vénérables pères de la monarchie constitutionnelle, mânes illustres de Barnave et de Chapelier, de Thouret et de Bailly, de Sillery et de St-Fargeau, etc., hommes de l'Assemblée Constituante, vous dont

les noms sont inscrits si honorablement au Panthéon de l'histoire et de l'humanité. Vous nous avez légué un sol trempé de sang et de pleurs; mais votre propre sang l'a fécondé. Si tout est soumis à la loi, c'est que vous avez vous-mêmes proclamé son empire; si l'Égalité siège à ses côtés, c'est que vous avez abattu les barrières que le despotisme et le temps avaient élevées entre les citoyens. Réjouissez-vous donc du sein de l'auguste séjour; non, vous n'êtes pas morts en vain. Vos exemples, vos illusions elles-mêmes nous ont servi; nous n'avons plus à redouter de chimères dévorantes; et, au lieu d'un champ de carnage, nos yeux humides de larmes à votre souvenir, aiment à se reposer sur le champ vierge de l'avenir.

Et vous, en particulier, réjouissez-vous aussi, malheureux! malheureux!...vous dont la mémoire, odieuse à tout le monde, est peut-être importune à vos propres enfans; réjouissez-vous, infortuné père!.... vous allez reconquérir leur amour en reconquérant leur estime avec celle de vos concitoyens. Le jour de la justice est enfin arrivé pour vous; ce jour, il n'est au pouvoir de personne de l'envelopper des ténèbres. En vain voudrait-on mettre la lumière sous le boisseau, la lumière finirait par consumer le boisseau lui-même; car il n'est pas de pays où la vérité soit aussi heureusement contagieuse qu'en France. Celui qui descendit des marches du trône dans la foule peut bien avoir été déchiré par les intérêts qu'il a froissés, emporté par les flots qu'il a sou-

levés ; mais il ne peut pas rester sous le poids d'un opprobre éternel. On a bien pu vous dépeindre comme un tigre qui ne s'apprivoisait que sous la main des courtisanes, car on dispose aujourd'hui des réputations avec la même légèreté que de la vie des hommes à une autre époque ; mais l'avenir subira-t-il invariablement le vasselage du passé ? non ! non ! c'est impossible. Voilà les faits....... le bon sens fera le reste. Il y a, d'ailleurs, je ne sais quoi de fatalique dans votre destinée, ô vous qui vous laissâtes accoupler aux passions de la rue, et qui devenez dans la tombe une souche de rois. Vous ne reposez point, il est vrai, dans les splendeurs sépulcrales de Saint-Denis ; votre poussière ne se mêlera point à la poussière héroïque de vos pères ; l'Eloquence et la Religion n'ont point parlé sur votre froide dépouille : au contraire, vos restes ont été jetés à la voirie, votre mémoire a été hissée aux fourches patibulaires de l'histoire, et, après un demi-siècle de malédictions universelles, vous ne retrouvez, au lieu de la voix de Bossuet ou de Massillon, qu'une pitié obscure, malheureux ! malheureux !......, en attendant que la postérité, juge suprême des hommes et des choses, rectifie toutes les erreurs et remette chacun à sa place.

FIN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Lettre de Philippe d'Orléans sur l'emploi de son temps du 3 au 6 octobre 1789. (Affaire des 5 et 6 octobre.)

« Newmarket (Angleterre), ce jeudi 22 avril 1790.

» Le samedi 3 octobre, je suis parti de Versailles après l'Assemblée pour revenir à Paris. Le dimanche 4 octobre, je suis resté à Paris toute la journée; j'ai soupé à Monceau avec sept ou huit personnes. Le lundi 5 octobre, je m'en suis allé à Monceau de très bonne heure; le matin, mon cabriolet a cassé sur le boulevart auprès de la porte Saint-Honoré, et je m'en suis allé à pied, par les Champs-Élysées, jusqu'à Monceau. J'ai été à Passy voir mes enfans; les deux aînés étaient à Versailles à l'Assemblée. Comme on commençait à voir passer beaucoup de monde avec des piques, qui s'en allaient à Versailles, disait-on, je leur ai fait dire par un palefrenier de revenir par Saint-Cloud. J'ai dîné à Monceau : après dîner, je suis revenu au Palais-Royal où j'ai soupé et couché.

» Le mardi 6, à quatre ou cinq heures du matin, le nommé Guepray, piqueur, qui était parti de Passy, où il était avec mes enfans, pour aller à Versailles et leur rapporter des nouvelles de ce qui s'était passé, est venu chez moi, m'a fait éveiller pour me dire qu'il croyait que l'on ne laisserait plus passer personne sur les ponts de Sèvres et de Saint-Cloud pour aller à Versailles. Comme j'avais le projet de m'y rendre pour l'Assemblée, j'ai

voulu m'assurer de ce fait, afin de prendre un autre chemin pour y aller, si cela était. J'ai envoyé chercher Shec et Clarck, et j'ai dit à ce dernier de prendre un cabriolet et de s'en aller à Sèvres voir si l'on passait, et de revenir me dire ce qui en était. Il n'a été que jusqu'à Sèvres et en est revenu sur les sept heures du matin, m'a rapporté qu'il n'y avait aucune difficulté ; et je suis parti dans ma chaise de poste avec quatre chevaux et deux postillons anglais, sur les sept heures et demie, du Palais-Royal, comme à mon ordinaire. J'ai descendu chez moi dans l'avenue, et ne vous trouvant pas chez vous, j'ai été vous joindre chez l'e. D., où vos gens m'ont dit que vous étiez : vous savez le reste. Guepray, Aladin, Romain, Mogé, Lebrun, inspecteur du Palais-Royal, Roucin, Shec, Clarck, m'ont tous parlé au Palais-Royal, d'où je ne suis pas sorti, depuis le lundi 5 au soir, jusqu'au mardi sept ou sept heures et demie du matin que j'ai monté dans ma chaise de poste pour aller à Versailles, où vous savez aussi bien que moi ce que j'ai fait, où nous ne nous sommes pas quittés.

» L.-Ph.-J. D. » (1)

Exposé de la conduite de M. le duc d'Orléans dans la révolution de France, rédigé par lui-même, à Londres, en 1790, *pendant sa mission diplomatique.* (*Mentionné page* 167.)

J'ai toujours cru, et je crois encore, que ma conduite, dans la révolution présente, a été aussi simple et naturelle que mes motifs étaient raisonnables et justes. Il me paraît cependant que tout le monde en a jugé autrement : je dis tout le monde, car j'ai été aussi souvent étonné de l'exagération des éloges que de celle des reproches. Chacun a voulu deviner mes sentimens et

(1) *Correspondance de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans avec Louis XVI, la Reine, Montmorin, Liancourt, Biron, Lafayette*, etc. Paris, Lerouge, 1800, page 33.

mes pensées, et, comme il arrive d'ordinaire, au lieu de les chercher en moi, chacun m'a prêté les siens.

Les démocrates outrés ont pensé que je voulais faire de la France une république; les courtisans ambitieux ont supposé que je voulais, par une excessive popularité, forcer la cour à m'accorder une grande influence dans l'administration; les méchans m'ont prêté les projets les plus criminels, et n'ont pas même été arrêtés par l'absurdité de leur système calomnieux; les patriotes les plus zélés ont eu aussi leur erreur, et, quoiqu'infiniment honorable pour moi, je ne l'adopterai pas davantage; car je ne cherche pas ici ce qui serait mieux, mais ce qui est vrai. Les meilleurs patriotes ont donc eu aussi leur erreur. Ils m'ont vu, ils m'ont présenté comme m'immolant uniquement à la chose publique : ce que je cédais sans peine, leur a paru d'immenses sacrifices; ils ont tout calculé d'après le prince, et rien d'après l'homme. En observant mieux, ils auraient bientôt reconnu que mon caractère, mes opinions, mes goûts étaient tels, que mon bonheur personnel et particulier se trouvait nécessairement lié au bonheur public, en ce qu'il ne pouvait venir que de la même source, je veux dire de la Liberté. C'est ainsi que tous ont été chercher si loin des motifs que j'avais trouvés si près de moi.

Ces réflexions me déterminent à me remettre sous les yeux ce que j'ai fait, dit et pensé de relatif à la révolution présente depuis son origine. Je rappellerai même tout ce qui, dans ma conduite précédente, peut avoir quelque rapport aux sentimens que j'ai développés depuis. Je veux enfin, pour ma propre satisfaction, tâcher de découvrir si j'ai donné lieu, ou non, à tant d'étonnement, à tant de louanges, à tant de reproches. En me livrant à ce travail, j'ai la ferme intention de tout dire; et j'avoue que je n'en suis pas moins persuadé que si j'avais, par la suite, le désir ou le besoin de montrer à d'autres ce qu'en ce moment je fais pour moi seul; je suis, dis-je, très persuadé que je ne trouverais rien du tout à y changer. Je suis curieux de savoir si je conserverai cette idée jusqu'à la fin.

J'ai lu quelque part, je ne me souviens plus où, que chaque homme naît avec un goût dominant qui, non seulement, maîtrise tous les autres, mais qui ne cède ni aux événemens, contre lesquels il ne cesse de lutter avec courage, ni même aux passions qu'il parvient toujours à modifier à son gré. Ce goût dominant a, de tout temps, été chez moi le goût de la Liberté. Je conviens qu'il fut d'abord bien plus l'effet du sentiment que celui de la réflexion, et que je chérissais la Liberté bien avant de la connaître. Je la cherchais en vain autour de moi; je n'étais pas placé pour la rencontrer si facilement. Je crus en apercevoir l'image dans ces grands corps de magistrature qui, au moins, en avaient en quelque sorte conservé les formes et le langage. A défaut de la réalité, j'embrassai le fantôme et je lui consacrai mes premiers vœux. Trois fois j'en ai été la victime, et trois fois ces traverses passagères ont augmenté le goût que, par elles, on cherchait à détruire.

Je dois pourtant faire quelques distinctions entre ces trois époques. A la première, je suivais, sans trop en chercher les raisons, l'impulsion de mon penchant, celle de la voix publique et de l'exemple. Il est bien vrai qu'on me dirigeait d'une manière conforme à mon goût, mais enfin on me dirigeait, et je ne puis pas dire que la conduite que je tins alors fût réellement ma conduite. Livré à moi seul, eût-elle été meilleure ou pire? C'est ce qu'il ne me convient pas d'examiner.

A la seconde époque je n'avais d'autre motif que de ne pas vouloir contredire, par une démarche publique, les sentimens que j'avais publiquement professés.

Mais à la troisième époque, ma conduite fut entièrement le résultat de mes idées et l'effet de ma volonté.

Mon goût pour la Liberté m'avait depuis long-temps engagé à me répandre à Paris dans les différentes classes de la société; et là, mes opinions avaient été renversées ou raffermies par le choc des opinions contraires. Le même motif m'avait porté à voyager chez les nations voisines, et, dans ces voyages, j'avais été déjà plusieurs fois en Angleterre, cette terre natale de la

Liberté. Je ne m'y étais pas beaucoup occupé de rechercher sur quels principes était fondée la constitution qui faisait des Anglais un peuple libre ; je ne prévoyais pas que ces connaissances dussent être jamais à mon usage : mais je n'en avais pas moins observé les heureux effets de la Liberté pour le bonheur de tous, et mon goût dominant s'était fortifié de tout ce que j'avais acquis d'expérience.

Le moment arriva où avaient été promis les États-Généraux, et les lettres de convocation parurent. Dès ce moment je me vis libre, car je ne doutai pas que la Nation ne voulût le devenir.

J'ai eu lieu de remarquer depuis que, dans tout ce qui concerne la liberté individuelle, j'avais deviné le vœu de la Nation jusque dans les détails. En effet, les instructions que je crus devoir joindre aux nombreuses procurations que j'étais alors dans le cas de donner, sont sur ce point d'une conformité frappante avec la généralité des cahiers des bailliages ; et l'on peut se rappeler qu'elles étaient déjà publiques avant qu'aucun bailliage eût été assemblé. Ce n'est pas que je prétende avoir servi de modèle ; cela prouve seulement que mon goût dominant, le goût de la Liberté avait dès lors lié mon intérêt personnel à l'intérêt public.

Si l'on en voulait une autre preuve, on pourrait voir encore que dans ces mêmes instructions, et toujours avant qu'aucun bailliage ait pu se faire entendre, j'ai provoqué la suppression des droits qui pouvaient m'être les plus agréables, en déclarant que je me joindrais à la demande qu'en feraient les bailliages : on pense bien que je ne me fais pas un mérite d'un abandon si juste ; mais on peut au moins en conclure que, quelle que fût la vivacité de mes goûts, j'aimais encore mieux la Liberté ; que je sentais déjà qu'elle ne pouvait pas prospérer au milieu des priviléges, et que rien ne me coûtait de tout ce qui pouvait me la faire acquérir.

En donnant ces instructions, que je faisais rédiger à mesure par l'un de mes secrétaires des commandemens ; en y joignant

un ouvrage du plus fort de nos publicistes, je n'avais eu que deux motifs : l'un d'avoir, dans les différens bailliages où j'étais représenté, un vœu uniforme et qui fût le mien; l'autre de donner à mes représentans un guide sûr qui pût les diriger dans les cas que je n'avais pas prévus. Cependant la publicité qu'acquirent ces instructions en a fait une mémorable époque de ma vie. C'est dès ce moment que l'affection des uns et la haine des autres se sont manifestées à mon égard avec plus d'énergie; mais je puis bien affirmer avec vérité que j'ai été très reconnaissant pour les uns, et très peu affecté par les autres.

C'est peut-être ici le lieu de dire un mot sur une sorte de reproche que je n'ignore pas qu'on me fait depuis long-temps, de mon insouciance relativement à l'opinion publique. Il me semble qu'on n'a deviné à ce sujet que la moitié de ma pensée : la voici toute entière.

Dans toute démarche un peu importante, je ne me suis jamais décidé qu'après avoir été pleinement persuadé que j'avais droit et raison; et si quelquefois j'ai été dans l'erreur, cette erreur, d'après ma persuasion, n'en était pas moins une vérité pour moi. Or, quand l'opinion du public s'est trouvée contraire à la mienne, j'ai pensé, avec quelque raison, qu'il s'était moins occupé que moi de la question et qu'il m'avait jugé sans m'entendre; j'en ai donc été peu affecté : mais quand au contraire le public a approuvé ma conduite, plus affermi par-là dans mon opinion, je n'en ai été que plus sensible à son suffrage. Je ne sais comment font ceux qui se conduisent autrement; mais je persiste à penser que dans tout autre système, il faut se résoudre à faire dépendre sa raison et sa justice de toutes les erreurs, de tous les préjugés, et aussi de tous les intrigans qui savent si bien les faire naître ou en diriger le cours.

C'est pour me rendre compte de tout, que je suis entré dans ces légers détails. Je reprends l'historique de ma conduite.

A peine eus-je entrevu qu'enfin la France aurait des citoyens, que je voulus me mettre à même d'en remplir les devoirs; non seulement je désirai d'être député, mais, quoique déjà nommé

par deux bailliages, je ne m'en livrai pas avec moins de zèle et d'exactitude aux fonctions d'électeur que m'avait confiées l'une des sections de la ville de Paris. J'en obtins l'honorable récompense d'être nommé député par mes concitoyens ; et quoique je n'aie pas pu accepter cette place, j'ose croire cependant avoir justifié leur confiance, par la conformité de mes principes avec ceux de la grande pluralité des députés de la ville de Paris.

Pendant que tout ceci se passait, les États-Généraux étaient déjà ouverts ; et chaque jour les débats entre les différens ordres qui existaient alors, acquéraient plus de chaleur et de vivacité. La fameuse question de la vérification des pouvoirs en commun était élevée, et l'unanimité pour le refus était presqu'égale dans la chambre de la Noblesse, à celle qui avait décidé la demande dans la salle du Tiers-État. La minorité de la chambre, si forte en raison, mais si faible en nombre, était rarement écoutée et jamais entendue : tous ses efforts ne parvenaient pas à ébranler la moindre des prétentions ; et l'on se rappelle encore combien on trouvait scandaleux que des gentilshommes français osassent penser qu'il était possible que le Tiers-État eût raison contre les deux premiers ordres. J'étais un de ces gentilshommes, et quelques personnes prétendaient que cela ajoutait beaucoup au scandale.

Je n'écris pas l'histoire de la Révolution, mais seulement celle de la conduite que j'y ai tenue : je passe donc au moment où quelques membres de la Noblesse délibérèrent s'il n'était pas de leur devoir d'abandonner la section des États-Généraux dont ils faisaient partie, pour se réunir à la pluralité effective des députés, que, dans la chambre de la Noblesse, on appelait encore le Tiers-État, et quelques dissidens du Clergé, mais qui s'était constituée et qui était devenue, réellement et de fait, l'Assemblée nationale.

Cette délibération importante était purement individuelle, et paraissait alors dépendre principalement de la teneur des cahiers de chaque bailliage, puisque la question des mandats im-

pératifs n'était pas encore résolue, n'avait pas même encore été discutée.

Quoique le cahier de mon bailliage ne contînt aucun article réellement impératif, l'opinion par ordre y était suffisamment énoncée, comme le vœu de la Noblesse ; mais ce même cahier énonçait plus positivement encore le vœu de la régénération du royaume, et je voyais clairement que, sans réunion, il n'y aurait pas de régénération. Je jugeai qu'en toute affaire les moyens devaient être subordonnés à la fin, et je me déterminai à me joindre au petit nombre des membres de la Noblesse qui se réunissaient à l'Assemblée nationale. J'en rendis compte aussitôt à mes commettans, et j'eus la satisfaction d'en recevoir l'approbation la plus entière. On ne manqua pas, à cette époque, de répandre dans le public que mon seul motif était l'ambition, et mon seul désir celui d'être le chef de l'Assemblée nationale. En effet, très peu de temps après l'Assemblée me fit l'honneur de me choisir pour son président, et je refusai la présidence, non pas, à la vérité, à raison des propos qu'on avait tenus, mais, tout simplement parce que je croyais alors, comme je le crois encore aujourd'hui, que je serais un très mauvais président de l'Assemblée nationale. (1)

(1) Ce n'est point par les mêmes raisons que, quelque temps auparavant, j'avais aussi refusé de présider le bureau qui m'était destiné à la seconde Assemblée des notables. Comme cette démarche de ma part a paru extraordinaire à beaucoup de gens, je vais en exposer ici les motifs.

Les fonctions de président de bureau, fonctions que j'avais eu occasion de connaître à la première Assemblée, consistaient principalement à recueillir les opinions et à certifier ensuite par sa signature que tel avis était celui de la pluralité de son bureau. Mais les questions ne s'y posaient que par *oui* ou par *non*, et les opinans n'étaient point tenus de se réduire à deux opinions. On regardait comme majorité l'opinion seulement la plus nombreuse. Je jugeai que, surtout dans des questions aussi importantes que celles qu'on avait à discuter dans cette Assemblée, je ne pouvais ni ne devais me charger de certifier que tel ou tel avis était celui de la majorité quand il était évidemment pour moi celui de la minorité. Je n'ai jamais pu ni renoncer à ce calcul ni le faire adopter, et je me suis abstenu de présider.

Cette démarche de quelques députés de la Noblesse rendait plus pressante pour les autres la nécessité de prendre un parti; bientôt après ils se décidèrent à la réunion désirée, et l'Assemblée nationale fut complète : l'allégresse publique qui éclata à cette occasion fit assez connaître que tel était le véritable vœu de la Nation.

Les principes de la grande pluralité de l'Assemblée furent bientôt connus, et la destruction totale et prochaine des abus de tous les genres put être facilement aperçue par les moins clairvoyans. Aussi vit-on redoubler les efforts de tous ceux qui avaient quelque intérêt au maintien de ces abus. Les prétentions les plus opposées cédèrent même à ce danger commun; les rivalités de corps et de personnes parurent également oubliées; et si la sagesse de l'intrigue en eût égalé l'activité, il est difficile de calculer quel degré de force elle eût pu acquérir.

Ce n'était pas que, dès lors, il ne me parût bien démontré qu'il était impossible d'empêcher la Révolution ; car ce n'était pas l'ouvrage de quelques chefs qu'il aurait suffi de gagner ou de vaincre ; ce n'était même pas celui de l'Assemblée nationale qui en a plutôt été l'organe que le moteur; c'était l'effet de la volonté générale et uniforme de la Nation, ou au moins des dix-neuf vingtièmes de la Nation : et que pouvait-on opposer à une telle puissance ? Mais tout le monde ne voyait pas ainsi, et de fausses combinaisons pouvaient être soutenues par des efforts vigoureux et entraîner des maux incalculables.

J'ignore jusqu'où fut portée l'illusion à cet égard ; mais différens corps de troupes furent rassemblés ; ils entouraient l'Assemblée nationale et semblaient menacer Paris. La France entière était alarmée ; la capitale, dont le danger paraissait plus pressant, observait avec inquiétude la contenance des troupes dont elle était investie ou qu'elle renfermait dans son sein. Les gardes-françaises furent les premiers qui rassurèrent leurs concitoyens; ils furent les premiers qui professèrent hautement les sentimens qui, depuis, sont devenus la base du serment qu'on exige des troupes.

Il était naturel que la conduite civique de ce régiment déplût à tous ceux dont elle contrariait les projets, et ils publièrent avec affectation *qu'il avait été acheté*. Plusieurs personnes crurent aussi, ou plutôt cherchèrent à faire croire que j'avais fait en grande partie les frais de ce marché. Répondre à un tel reproche serait faire à ce corps une injure gratuite, car on ne peut acheter que ceux qui sont à vendre. Mais je dirai librement mon opinion : c'eût été, si les gardes-françaises se fussent conduits autrement, que j'aurais été tenté de croire que sans doute on leur avait payé chèrement de semblables services. Ce n'est pas que je ne connaisse comme un autre la nécessité de l'obéissance militaire; mais il faut aussi distinguer la règle de l'abus : car les exemples ne manquent pas des ressources qu'a trouvées le despotisme ministériel dans la fausse application des principes les plus vrais.

Plusieurs régimens ne tardèrent pas à manifester des sentimens conformes à ceux des gardes-françaises ; mais on comptait davantage sur quelques autres, et rien ne fut changé dans les dispositions.

L'alarme qui, depuis quelque temps, augmentait tous les jours, fut au comble dans Paris quand on y apprit le renvoi d'un ministre que ses amis et ses ennemis ont également concouru à identifier avec la Révolution. Le bruit se répandit aussitôt que l'Assemblée nationale allait être dissoute et que plusieurs de ses membres devaient être arrêtés : on les désignait, on en donnait des listes, et mon nom se trouvait sur toutes. J'ai toujours pensé que ce fut cette particularité qui fut cause qu'on joignit mon effigie à celle de M. Necker, dans l'espèce de triomphe que le Peuple lui décerna.

On se rappelle assez la scène désastreuse qui se passa le même jour à la place Louis XV : ce fut l'étincelle qui causa l'explosion.

Au milieu de ces événemens quelle fut ma conduite? Je ne flattai point le Peuple et ne craignis point la cour. Je me dérobai à des empressemens qui me paraissaient plus propres à

augmenter le trouble qu'à remédier au mal ; je me retirai pour la soirée à ma maison de Monceau où je passai la nuit, et, le lendemain, je me rendis, comme de coutume, à l'Assemblée nationale.

Je n'ai besoin de retracer ni la conduite si sage de l'Assemblée, ni la conduite si énergique des habitans de Paris : l'une et l'autre seront consacrées dans l'histoire et y feront l'admiration des races futures. Je passe au moment plus heureux où le Roi, mieux informé et rendu à sa propre volonté, vint se réunir à l'Assemblée nationale ; et j'observe que je demandai de ne pas être de la députation qui fut chargée d'aller annoncer à la capitale cette grande et mémorable nouvelle. J'évitai pareillement de me montrer à Paris le jour où le Roi y fut, et encore quelques jours après. Je ne vois pas quelle conduite j'aurais pu tenir qui eût été plus sage et plus opposée aux vues ambitieuses que mes ennemis, ou plutôt les ennemis de la Liberté, ont, depuis, affecté de me supposer.

L'orage était passé, mais l'agitation des flots dure plus long-temps que la tempête, et quelques personnes furent encore les victimes d'une impulsion dont la cause n'existait plus. Cependant l'Assemblée nationale, de concert avec le Roi, et secondée par la Commune de Paris, parvint, bientôt après, à ramener le calme, et on commença, dans la capitale, à respirer l'air de la Liberté, dégagé des vapeurs de la licence.

Cet état de tranquillité dura jusque vers la fin de septembre. A cette époque, les alarmes se renouvelèrent. On parut craindre une contre-révolution. On débitait qu'il s'était formé un parti puissant, dont le projet était d'emmener le Roi de Versailles et de le conduire dans quelque grande place de guerre : il m'a paru qu'on s'accordait peu sur les circonstances qui devaient suivre cette démarche ; mais l'effet n'en était pas moins le même, et l'inquiétude devint générale. Une fête dont on n'avait pas calculé l'effet, excita de la fermentation dans le Peuple, que déjà l'excessive disette du pain mécontentait depuis long-temps ; des cocardes (blanches pour Versailles et

noires pour Paris) distribuées avec profusion, et substituées par un grand nombre de personnes à la cocarde nationale, donnèrent une consistance dangereuse aux bruits qui s'étaient répandus : telles furent, à mon sens, les causes réunies qui amenèrent les journées des 5 et 6 octobre.

Voici d'abord ce qui m'est personnel dans les événemens de ces deux jours :

Il n'y avait pas d'Assemblée le dimanche 4, et j'étais parti, suivant mon usage, le samedi au soir, pour me rendre à Paris. J'étais dans l'intention de retourner le lundi matin à Versailles; mais je fus retenu par le travail qu'avaient à faire avec moi quelques personnes de ma maison. J'appris successivement, pendant ce jour, l'effervescence qui régnait dans Paris, le départ pour Versailles d'une quantité de peuple assez considérable, ayant des armes et même du canon, et enfin le départ d'une grande partie de la garde nationale parisienne. Je ne sus, d'ailleurs, rien de ce qui se passait à Versailles jusqu'au lendemain mardi matin, que M. Le Brun, capitaine d'une compagnie de la garde nationale, bataillon de Saint-Roch, et inspecteur du Palais-Royal, me fit éveiller et vint me dire qu'un exprès de la garde nationale était venu donner, à son corps-de-garde, des nouvelles de Versailles; mais elles ne contenaient aucun détail, ni le récit d'aucun événement.

Le même jour, vers huit heures du matin, je me mis en route pour me rendre à l'Assemblée nationale. Tout me parut tranquille jusqu'à l'entrée du pont de Sèvres; mais là je rencontrai les têtes des malheureuses victimes de la fureur du Peuple. Je dois dire cependant, à la décharge de ce même Peuple, que le cortége qui suivait ce spectacle sanglant était peu considérable.

Entre Sèvres et Versailles, je rencontrai quelques charrettes chargées de vivres et escortées par un détachement de la garde nationale. Quelques uns des fusiliers de cette garde pensèrent que ma voiture ne devait pas passer ce convoi; malheureusement mon postillon, à qui ils s'adressèrent, était Anglais, et ne

savait pas un mot de français; il écoutait sans comprendre, et continuait son chemin; un des fusiliers le mit en joue, à bout portant, et tira son coup de fusil qui, par bonheur, ne partit point. L'officier qui commandait le détachement s'aperçut de ce qui se passait, réprimanda sévèrement le soldat, me dit que cet homme était ivre, ordonna très honnêtement qu'on me laissât passer, et me donna deux hommes à cheval pour escorte, afin que je n'essuyasse pas de nouvelles difficultés dans ma route. Ces deux cavaliers m'escortèrent, en effet, jusque chez moi, et refusèrent la légère récompense que je crus devoir leur offrir.

Je sortis sur-le-champ de chez moi pour me rendre à l'Assemblée nationale. Je trouvai une partie des députés dans l'avenue. Ils m'apprirent que le Roi désirait que l'Assemblée se tînt dans le salon d'Hercule; je montai au château et j'allai chez Sa Majesté; j'appris ensuite que l'Assemblée se tiendrait dans la salle accoutumée, et j'y revins à temps pour participer au décret qui déclarait l'Assemblée nationale inséparable de la personne du Roi.

Ici finit tout ce que je devrais avoir à dire sur ces deux journées; mais la suite des événemens me forcera d'y revenir.

Peu de jours après l'arrivée du Roi à Paris, M. de Lafayette m'écrivit pour me demander un rendez-vous. Je lui répondis qu'il n'avait qu'à me faire dire le lieu et l'heure, et il me le donna chez madame de Coigny. Voici ce qui se passa de relatif à moi, dans cette entrevue. M. de Lafayette me dit que le Roi désirait que je me chargeasse d'une mission à l'étranger; et il ajouta que mon absence, ôtant tout prétexte à se servir de mon nom, dont il croyait qu'on pouvait abuser, il pensait qu'alors il trouverait plus de facilité pour maintenir la tranquillité dans la capitale, et empêcher des mouvemens qu'en effet ses soins n'avaient encore pu ni prévenir, ni réprimer. Il me présenta aussi, comme un motif pour accepter, que cette marque de confiance de la part de Sa Majesté, détruirait entièrement tous les bruits que la méchanceté commençait à répandre sur mon

compte. Il finit par ajouter que son opinion personnelle était que je pouvais être en Angleterre d'une grande utilité à la Nation.

Le désir du Roi eût été, à lui seul, un objet important de considération; concourir au retour de la tranquillité publique me parut le plus grand bienfait dont je pusse payer l'affection si touchante que m'avait témoignée le Peuple; il me parut encore que cette tranquillité était le besoin le plus pressant de la capitale, dans un moment où déjà elle possédait son Roi et où elle allait, sous peu de jours, posséder l'Assemblée nationale; je voyais surtout la Révolution, plus affermie que jamais, n'avoir à redouter que les troubles dont on pourrait tenter d'embarrasser sa marche; enfin la mission qu'on me proposait pouvait être très importante pour la France. J'acceptai donc, sous la seule condition que l'Assemblée nationale consentirait à ce que je m'absentasse; elle consentit, et je partis aussitôt.

Je ne sais quelle intrigue jugea convenable à ses intérêts d'engager le peuple de Boulogne à s'opposer à mon départ; mais ce que je n'ai pas pu ignorer, c'est que l'agent qui fut envoyé à cet effet n'osa employer d'autres moyens que ceux que lui fournissait l'amour que me portait le Peuple. Retenu par une foule innombrable, on eût dit que j'emportais avec moi le salut de toute la France; la résistance ne se manifestait qu'au milieu des louanges et des bénédictions; il était difficile de ne pas être impatienté, mais il était impossible de ne pas être attendri.

Cet incident retarda de trois jours mon arrivée en Angleterre, mais rien ne retarda l'activité de mes ennemis; et ce voyage, entrepris par de louables motifs, a été à la fois le signal et le prétexte des plus absurdes comme des plus atroces calomnies. Il ne me convenait assurément pas de m'abaisser jusqu'à répondre à de si méprisables libellistes; mais il entre dans le plan de l'examen que je fais en ce moment, de chercher si les forfaits que la haine m'a imputés, je ne dirai pas sont vraisemblables, mais s'ils ne sont pas réellement impossibles.

On a répandu que j'avais été le fauteur du mouvement de Paris sur Versailles, du 5 octobre, et on a supposé que mon motif était l'espoir que la terreur déciderait le Roi à fuir de Versailles ; qu'il emmènerait avec lui M. le Dauphin ; que *Monsieur* l'accompagnerait, et que je parviendrais à me faire nommer régent ou lieutenant-général du royaume. Ces calomnies font frémir ! Eh bien ! les libelles où elles se trouvent sont encore les plus modérés. D'autres n'ont pas craint de prodiguer les assassinats, et de me supposer l'ambition du trône. Tâchons de surmonter un moment l'indignation que causent ces horreurs ; un moment suffira pour en démontrer l'absurdité.

Examinons le premier de ces systèmes de calomnie.

Le Roi s'enfuira : pour établir un fait sur cette supposition, les libellistes ont été obligés de dissimuler une remarque que tout le monde a pu faire, et qui est également honorable pour la Nation et pour le monarque. C'est qu'au milieu des événemens les plus désastreux, jamais le Roi n'a manqué de confiance dans le Peuple, ni le Peuple dans le Roi ; certes il eût été difficile de penser que celui qui, de son premier mouvement, avait été à Paris le 16 juillet, se serait enfui de Versailles le 5 octobre ; mais soit, supposons-lui cette volonté. Ne dirait-on pas que les barrières de Versailles sont les limites de la France ? Les libellistes supposent donc, ou que le Roi aurait pu se dérober à tous les yeux dans toute la traversée du royaume, et cela dans quel temps ? ou que nulle part il n'eût trouvé les Français empressés à le rassurer, à le retenir, à le ramener ? Ce n'est pas moi que cette calomnie outrage, c'est à la fois le monarque et la Nation. Je poursuis.

Monsieur s'enfuira comme le Roi : eh ! quelle raison aurait-il eue de fuir, lui qui ne s'était montré dans la Révolution que pour donner sa voix à la double représentation du Tiers ? Mais par attachement pour Sa Majesté ? c'eût été, ce me semble, une étrange marque d'attachement que d'abandonner le soin du royaume, et par suite l'intérêt et peut-être le salut du Roi, aux premières mains qui eussent voulu s'en saisir !

Eh pourtant! si le Roi ne fuit pas, si *Monsieur* ne le suit point, si tous deux ne parviennent pas à se rendre invisibles à toute la France, le crime qu'on me suppose est totalement sans objet; ce serait le délire de l'atrocité.

Et dans l'impossible supposition de cet affreux succès, quel devait en être le prix? Ou la régence, ou la lieutenance-générale du royaume. Ce reproche qu'on m'a fait, m'a donné lieu de considérer quel serait l'avantage de ce poste qu'on suppose si désirable. J'ignore encore ce que décidera l'Assemblée nationale sur cet objet; mais voici les réflexions qu'il m'a inspirées. L'Assemblée a déclaré avec autant de sagesse que de raison la personne du Roi inviolable et non responsable; mais je crois connaître assez ses principes pour être sûr qu'elle sentira que s'il y avait dans le royaume deux personnes non responsables, dès ce moment il y aurait deux rois. Or, si un régent, si un lieutenant-général du royaume est responsable, comme je n'hésite pas à dire que je pense que cela doit être, il me semble que cette place, tout éminente qu'elle serait, devra toujours moins exciter l'ambition que la crainte.

On se forme par l'usage; les libellistes ont senti l'absurdité de ce premier système; ils ont essayé, dans un autre, de le faire disparaître à force d'atrocités. Voyons s'ils ont mieux réussi.

Ils se sont aperçus que l'impossibilité si évidente du Roi, de la Reine, du Dauphin, de *Monsieur*, traversant le royaume invisiblement, ôtait toute base à leur calomnie: alors ils ont accumulé les meurtres et m'ont frayé la route du trône à travers une foule d'assassinats. Mais comme ils n'ont pas pu y comprendre M. le comte d'Artois, ils n'ont pas hésité à supposer que la France le déclarerait, ainsi que ses enfans, inhabiles à succéder au trône. Ainsi calomniant une seconde fois la Nation, ils ont pensé que les Français dépouilleraient de ses droits un prince devenu leur roi légitime; et pourquoi? Parce que l'erreur, dont quelques courtisans l'ont entouré, a duré plus que celle du reste de la France, et ces calomniateurs ne s'aperçoi-

vent pas qu'ils me donnent nécessairement l'Assemblée nationale pour complice ; car assurément on ne niera pas qu'un seul décret émané d'elle n'eût suffi pour anéantir de si criminelles prétentions : l'adhésion de toutes les parties du royaume aux décrets de l'Assemblée était déjà suffisamment connue. Et disons plus, cette adhésion méritée et obtenue par la raison et par la justice, eût cessé dès le moment même où, par impossible, l'Assemblée eût porté ce jugement injuste. Les Français, en changeant leur gouvernement, n'ont changé ni de sentimens ni de caractère, et j'aime à croire que le prince dont il est ici question en fera lui-même l'heureuse épreuve. J'aime à croire que, se rapprochant d'un Roi qu'il chérit et dont il est si tendrement aimé, se rapprochant d'un Peuple à l'affection duquel tant de qualités aimables lui donnent de si justes droits, ce prince reviendra jouir de la partie la plus précieuse de son héritage : l'amour que la Nation la plus sensible et la plus aimante a voué aux descendans de Henri IV.

Je n'avais pas besoin de ces réflexions pour ne laisser approcher de moi ni l'idée ni le soupçon de ces crimes odieux, mais je les ai employées pour confondre mes calomniateurs.

Tandis que par ces basses manœuvres on cherchait, en France, à profiter de mon absence pour me faire perdre l'affection des bons citoyens, je m'occupais à Londres des moyens de me rendre utile à ma patrie, en préparant le succès de la négociation que le Roi m'avait fait l'honneur de me confier. Différens événemens, et particulièrement ceux qui ont, depuis quelque temps, entièrement changé la face des affaires politiques de l'Europe, ont opposé jusqu'ici des obstacles renouvelés aux efforts de mon zèle. Je saurai bientôt, j'espère, si ces obstacles sont en effet invincibles, et alors je m'empresserai de me réunir à l'auguste Assemblée dont j'ai l'honneur d'être membre, et de concourir avec elle à l'achèvement d'une Constitution si désirable et si désirée.

Que si l'on demande encore quel est l'intérêt personnel qui me guide? Je répondrai que c'en est un plus cher à mon cœur

et dont je ne départirai jamais : celui de vivre libre et heureux au milieu de la France heureuse et libre; enfin celui de voir la Nation française jouir du degré de puissance, de gloire et de bonheur que depuis si long-temps la nature lui destinait en vain.

P. S. En consignant dans cet écrit mes actions, mes sentimens et mes pensées, je n'avais d'autre projet que de déposer dans mes archives, pour mes enfans et pour mes amis, un exposé de ma conduite qui n'eût été défiguré ni par l'éloge, ni par la satire. En le relisant j'ai jugé convenable de le rendre public, non pour répondre à de méprisables libelles, mais pour que les amis de la vérité et les bons citoyens n'aient pas à me reprocher d'avoir concouru, par mon silence, à l'erreur, dans laquelle on a voulu évidemment les entraîner sur mon compte.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

Imprimerie d'Ed. Proux et Ce, rue Neuve-des-Bons-Enfans, 3.